



Recensement Général de la Population et des Logements au 1^{er} mars 1991

IS



SSTC

FECONDITE

Monographie n° 5B

2002

**Ministère des Affaires Economiques
Institut National de Statistique**

**Services fédéraux des Affaires,
Scientifiques, Techniques et Culturelles**

**Recensement général de la population
et des logements au 1^{er} mars 1991**

NUPTIALITE ET FECONDITE

PARTIE B : *FECONDITE*

**Ronald C. Schoenmaeckers, Edith Lodewijckx, Sylvie Gadeyne
Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie (CBGS), Brussel**

**Coordination générale des monographies du recensement:
R. Lesthaeghe, H. Van der Haegen, B. Van Doninck, E. Wiliquet**

**En vente à l'Institut national de Statistique
Rue de Louvain 44, 1000 Bruxelles**

**Tour Biarent Boulevard Audent 14/5, 6000 Charleroi
Boulevard de la Sauvenière 73-75, 4000 Liège**

N°. 5B

Prix: 14,87 €

**Compte chèque postal n° 679-2005886-23 de l'INS,
Rue de Louvain 44, 1000 Bruxelles
Site Internet: <http://statbel.fgov.be>**

Droits d'auteurs réservés

La reproduction du contenu de cette publication, qu'elle soit intégrale ou partielle, dans la forme originale ou remanié est interdite, sauf autorisation écrite de l'Institut national de Statistique.

L'utilisation du contenu de cette publication, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte rendu ou un livre, est autorisée, moyennant indication claire et précise de l'auteur et de la source.

L'analyse des données de base ainsi que les commentaires n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

Editeur responsable: Hans D'HONDT, rue de Louvain 44, 1000 Bruxelles.

AVANT-PROPOS

Depuis plus d'un siècle, les recensements décennaux constituent à la fois une vaste opération administrative mais aussi l'occasion de dresser un vrai bilan socio-économique de la population au niveau de toutes les entités administratives du Royaume. Le recensement est un outil précieux pour la connaissance des divers éléments caractéristiques de notre population. C'est une photographie ponctuelle, un instantané de la réalité démographique, économique, sociale et culturelle du pays. Grâce à son caractère exhaustif, le recensement offre aux milieux professionnels et scientifiques de multiples possibilités d'exploitation des données.

Dans cette optique, l'Institut national de Statistique a estimé particulièrement opportun d'intégrer l'exploitation des données du recensement de 1991 dans le "Programme de valorisation des banques de données socio-économiques fédérales" développé par les Services du Premier Ministre - Affaires scientifiques, techniques et culturelles (S.S.T.C.). Un budget a donc été dégagé afin de finaliser un programme cohérent débouchant sur un ensemble de *Monographies du recensement*. Une quarantaine de projets ont été introduits et évalués par un collège d'experts belges et étrangers sur la base de critères qualitatifs et de conformité aux objectifs du "Programme".

Finalement, onze monographies ont été retenues pour faire l'objet de la présente collection, fruit d'une étroite collaboration entre les S.S.T.C., l'I.N.S., les différents auteurs et les professeurs R. Lesthaeghe (VUB) et H. Van der Haegen (KU Leuven), coordinateurs scientifiques du projet.

Un atlas du recensement sera également réalisé dans le cadre de ce projet.

Liste des monographies

- 1 L'évolution de la population. Population par âge et par sexe.
- 2 La mobilité spatiale de la population.
- 3 Les populations allochtones de Belgique.
- 4 Ménages et familles.
- 5 Nuptialité (Tome A) et fécondité (Tome B).
- 6 Emploi et structures socio-économiques régionales.
- 8 Emploi féminin et ségrégation.
- 9 Scolarisation, niveau d'instruction et insertion professionnelle.
- 10 Le logement. Réalités socio-économiques et géographiques.
- 11A Urbanisation
- 11B Migrations alternantes

Une synthèse de l'étude, en langue anglaise, figurera à la fin de chaque volume.

N.B. La monographie n°7 (La dimension spatiale de l'emploi) a été supprimée. Son contenu est abordé dans d'autres monographies dont la n°6 sur l'emploi et les structures socio-économiques régionales

Les promoteurs tiennent à remercier toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont permis la concrétisation de ce projet. Leur gratitude s'adresse en particulier à Roger Vanrenterghem (I.N.S.) et à Patrick Deboosere (Point d'Appui Démographie) dont la disponibilité et l'efficacité ont été appréciées lors de la fourniture des données de base.

TABLE DES MATIERES

PARTIE A : *NUPTIALITE* (grandes parties)

1. La nuptialité en Belgique: premier aperçu
2. Primonuptialité, divortialité et remariages: l'apport des données de l'état civil
3. Profil socio-économique selon le statut matrimonial
4. Le choix du conjoint

PARTIE B : *FECONDITE*

5.	Considérations méthodologiques	1
5.1.	Le recensement comme source d'information.....	1
5.2.	Quelques définitions et remarques méthodologiques.....	2
5.3.	Problèmes et restrictions de l'analyse	5
5.3.1.	Problèmes relatifs à la qualité de l'information.....	5
5.3.2.	Problèmes de sélection et de censure.....	5
5.3.3.	L'utilisation des échantillons et la technique du 'lissage'.....	6
5.4.	Considérations finales.....	7
6.	Niveau de la fécondité générale, années 1986-1990.....	9
6.1.	Taux de fécondité pour le Royaume	9
6.2.	La fécondité des régions et des grandes unités géographiques.....	11
6.3.	Caractéristiques essentielles de la fécondité des étrangers et son incidence sur le plan régional.....	27
6.4.	La fécondité belge à la fin des années 1980 mise en perspective.....	32
6.4.1.	Comparaison avec la situation en Europe	32
6.4.2.	Esquisse de l'évolution de la fécondité et des différences régionales	37
7.	Evolution de la fécondité	39
7.1.	Comparaison entre la situation de 1986 à 1990 (recensement de 1991) et la situation de 1976-1980 (recensement de 1981)	39
7.2.	Taux de fécondité par âge selon la génération (et l'année civile)	42
7.3.	Evolution des taux de fécondité par âge et des valeurs de parité selon la région.....	46
7.4.	Evolution du pourcentage de femmes sans enfants	54
7.5.	Comparaison entre les données longitudinales et les données transversales.....	56

8.	Analyse longitudinale de la fécondité au sein du mariage.....	61
8.1.	Changements à l'échelon national	61
8.2.	Changements à l'échelon régional.....	63
8.3.	Comparaison entre la fécondité des mariages et la fécondité générale	66
9.	La fécondité selon le niveau d'instruction.....	67
9.1.	Différences dans la fécondité générale.....	67
9.1.1.	A la lumière des données transversales	67
9.1.2.	A la lumière des données longitudinales	71
9.2.	Différences dans la fécondité des mariages.....	79
10.	Fécondité des populations turques et marocaines.....	85
10.1.	Introduction.....	85
10.2.	Résultats et acquis de recherches parallèles	85
10.3.	Définition de «première génération » et de «deuxième génération » de migrants et problèmes de sélection	88
10.4.	Changements dans la fécondité.....	90
10.4.1.	Généralités	90
10.4.2.	Dans le cadre du mariage.....	97
11.	Conclusions.....	111
11.1.	Situation dans les années 1986-1990.....	111
11.2.	Changements selon la génération	111
11.3.	Différences proprement dites entre les régions	113
	SUMMARY	117
	The main results.....	118
	1. As observed for the period 1986-1990 (transversal data)	118
	2. The changes in fertility.....	119
	3. The effects of marriage and level of education	121
	4. Changes in childbearing amongst Turkish and Moroccan immigrant populations	122
	BIBLIOGRAFIE	125-131
	ANNEX	
	Introduction.....	A.1
	Tableaux	A3 - A.90

INTRODUCTION

Depuis les années soixante le comportement tant relationnel que reproductif en Belgique et dans les autres pays européens a changé profondément (voir e.a. Gullestad et Segalen, 1993). Les taux de fécondité et de nuptialité ont baissé fortement. Beaucoup de mariages sont différés et de plus en plus de couples préfèrent cohabiter. En même temps le nombre de divorces et des types de ménage “non classiques” comme les familles monoparentales, les familles recomposées etc., a augmenté. Ces changements démographiques récents ont fait l’objet de plusieurs études (voir e.a. Boulanger et al., 1997, pour la Belgique; Cliquet et Callens, réd., 1993, Corijn, 1995a, Schoenmaeckers et Callens, réd., 1999, concernant l’évolution de la famille en Flandre et à Bruxelles). Parallèlement à ces changements démographiques un certain nombre de changements sociaux se sont produits, tels que l’évolution de la condition de la femme, notamment de la mère, sur le marché de l’emploi, l’extension énorme des moyens de communication et la mobilité géographique accrue, l’élévation du niveau de vie, l’accès élargi à une scolarité prolongée, tout cela dans le contexte d’un « style de vie plus individualiste ». Ces changements ont profondément influencé la vie sociale et, partant, le comportement relationnel et reproductif de la population belge, tant au Nord qu’au Sud. Les changements dans le comportement procréateur ont été si radicaux que certains chercheurs ont cru justifié de les définir comme « la seconde transition démographique » (Lesthaeghe et Van de Kaa, 1986).

La présente monographie traite de la nuptialité et de la fécondité en Belgique en tant que facteurs importants de la structure de la population et de la famille. Cet ouvrage se divise en deux parties. La partie A, intitulée « Nuptialité », se concentre sur le schéma matrimonial et le phénomène du divorce. La partie B, sous le titre « Fécondité », s’intéresse au nombre des naissances et au calendrier de celles-ci.

Les changements dans la nuptialité et dans la fécondité, ainsi que leurs causes ont, dès lors, été traités conjointement. Cette approche part de deux constats. La première, mise en lumière par l’analyse présentée plus bas, est que les naissances hors mariage continuent d’être un phénomène plutôt marginal en Belgique, car la majorité de sa population persiste à croire qu’il convient de se marier avant d’avoir des enfants. La deuxième constatation, nettement plus importante, est que les changements dans le comportement relationnel et reproductif sont intimement liés. Les causes des deux phénomènes sont attribuables à l’individualisation de la société, notamment aux changements dans les rôles de l’homme et de la femme dans une société en pleine mutation.

La présente monographie est basée sur les données individuelles —quoique anonymes— de la population de Belgique. Elles résultent des recensements du 1er mars 1981 et du 1er mars 1991. Les recensements présentent l’avantage important que l’information recueillie est non seulement démographique (âge, sexe, état matrimonial, nombre d’enfants etc.), mais aussi socio-économique (diplôme, profession etc.). Cette monographie a pour objet de décrire, à la lumière des données de recensement, l’évolution de la nuptialité et de la fécondité pendant les dernières décennies et d’essayer de mettre les changements observés dans leur contexte social et économique, en vue de dépasser le seul cadre démographique.

Parfois l’analyse utilise également des données du Registre national. Alors, il ne s’agit plus —comme dans le cas des données de recensement— des caractéristiques d’individus (p. ex. : l’état matrimonial), mais plutôt d’événements (p. ex. : mariages).

Deux volumes

Comme dit plus haut, la présente monographie se divise en deux parties, chacune présentée dans un volume séparé. Le premier volume —Partie A— est consacré à l'analyse de la nuptialité. Le deuxième volume —Partie B— concerne l'analyse de la fécondité.

La Partie A ("Nuptialité") aborde le sujet par un aperçu du phénomène en Belgique pendant la dernière décennie et, plus particulièrement, par une analyse du schéma matrimonial par âge à la lumière des données de 1981 et de 1991 [Chapitre 1er]. Le chapitre 2 traite de l'évolution du nombre de mariages, de divorces et de remariages sur la base des données du Registre national. Le chapitre 3 fournit une description des personnes non mariées, mariées et divorcées sous l'angle de leurs caractéristiques socio-économiques révélées par le recensement et relatives aux hommes et aux femmes des différentes générations. Le chapitre 4 examine le choix du conjoint et les rapports d'âge et de nationalité entre les partenaires.

L'analyse de la nuptialité a été réalisée sous la responsabilité de Françoise Bartiaux et de Christine Wattelar de l'Institut de Démographie de l'Université Catholique de Louvain (U.C.L., Louvain-la-Neuve), en collaboration avec Frédérique Leteneur, Jean-Luc Guyot et Simon David Yana, collaborateurs temporaires. En outre, B. Masuy (U.C.L., Logi) a prêté son assistance pour la confection des fichiers.

La Partie B ("Fécondité") comprend l'analyse de la fécondité et commence par quelques considérations méthodologiques [Chapitre 5]. L'analyse proprement dite se rapporte en premier lieu à la fécondité générale, soit à la fécondité de toutes les femmes de quatorze ans ou plus, quel que soit leur état civil. D'abord on prête attention à l'intensité de la fécondité générale (nombre total d'enfants par femme) pour la période de 1986 à 1990 (les cinq années civiles avant le recensement proprement dit) [Chapitre 6]. Ensuite on examine l'évolution de la fécondité au moyen d'une analyse comparée selon la génération [Chapitre 7]. Le chapitre 8 traite de l'évolution de la fécondité des mariages par une analyse comparée selon la génération de femmes qui, une fois au moins, ont été mariées. Le chapitre 9 porte sur les différences de classification et de fréquence des naissances en fonction du niveau d'instruction. Finalement, le chapitre 10 concerne la fécondité des femmes turques et marocaines. A l'exception de quelques paragraphes où il est explicitement question de la fécondité de la population allochtone, les données des chapitres 6 à 9 inclus ne se rapportent qu'aux femmes de nationalité belge.

L'analyse de la « Fécondité » a été réalisée sous la responsabilité de Ronald Schoenmaeckers, Directeur scientifique au Centre d'Etudes de la Population et de la Famille (C.B.G.S.), institution scientifique du Ministère de la Communauté flamande. Cette analyse a été produite par un travail d'équipe accompli avec deux collègues-chercheurs : Edith Lodewijckx et Sylvie Gadeyne. La première est nommée à titre définitif comme attachée scientifique au C.B.G.S., la seconde est engagée comme collaboratrice temporaire aux fins de la présente recherche.

F. Bartiaux (U.C.L.)
R. Schoenmaeckers (C.B.G.S.)
C. Wattelar (U.C.L.)
Responsables du projet

5. CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

Le présent chapitre fournit des éclaircissements sur la nature des données, quelques définitions et remarques méthodologiques destinées à faciliter au lecteur l'interprétation des résultats. Il traitera des sujets suivants :

- Le recensement comme source d'information (paragraphe 5.1)
- Quelques définitions et remarques méthodologiques (paragraphe 5.2)
- Problèmes et restrictions de l'analyse (paragraphe 5.3)
 - Problèmes relatifs à la qualité de l'information (paragraphe 5.3.1)
 - Problèmes de sélection et de censure (paragraphe 5.3.2)
 - L'utilisation des échantillons et la technique du 'lissage' (paragraphe 5.3.3)
- Considérations finales (paragraphe 5.4)

5.1. Le recensement comme source d'information

L'analyse s'appuie en majeure partie sur les données du Recensement général de la Population et des Logements au 1er mars 1991. Dans une moindre mesure l'information du recensement de 1981 a été utilisée également. Pour les analyses de fécondité l'information issue des recensements est hautement précieuse, parce que, à la différence de l'information résultant des enquêtes, elle peut fournir —en raison de l'étendue de son fichier— une image très fidèle de la fécondité, tant de la population totale du pays que de la population répartie selon la localité (p. ex. la région) et/ou selon les caractéristiques socio-économiques (p. ex. le niveau d'instruction).

Les recensements belges ne se sont pas toujours prêtés à une analyse de la fécondité. En effet, les premières informations qu'ils ont recueillies au sujet du nombre d'enfants ne datent que de 1930. De plus elles se limitaient aux enfants nés dans le mariage actuel, soit le mariage au moment du recensement. De surcroît, elles étaient exclusivement fournies par les hommes mariés¹. Dans le recensement de 1947 le questionnement s'adressait également aux veufs et aux veuves et dans celui de 1961 aux hommes divorcés et séparés de corps. Ce n'est que depuis 1970 que la question sur le nombre d'enfants a été posée aux femmes. Ce changement important s'était produit à la suite des recommandations de la Conférence des Statisticiens européens adoptées par les Nations Unies². A l'époque, la restriction consistant à strictement réserver la question aux femmes mariées, veuves et divorcées était toujours en vigueur. Ce n'est qu'à partir du recensement de 1981 que la question a été soumise à toutes les femmes et que les enfants des mères célibataires ont été mentionnés ou fichier. Dès lors, seuls les deux derniers recensements, ceux de 1981 et de 1991, ont permis d'effectuer non seulement l'analyse de la fécondité au sein du mariage mais aussi l'analyse de la fécondité générale.

1 Voir Introductions "Recensement e la Population 1970. Tome 7 – Fertilité des Mariages" (INS 1975) et "Recensement général de la Population et des Logements 1981. Tome 7 – Fécondité couples mariés" (INS 1989).

² "Recommandations européennes concernant les recensements de la population de 1970", Nations Unies, New York, 19*69, ST/C.E.S./13.

L'analyse de la fécondité sur la base du recensement de 1991, plus particulièrement le calcul des taux de fécondité (voir 5.2), s'appuie sur les trois questions suivantes³ :

A REMPLIR PAR TOUTES LES FEMMES DE 14 ANS OU PLUS:

1. Si vous êtes mariée ou si vous avez été mariée, indiquez la date de votre premier mariage.
2. A combien d'enfants nés vivants avez-vous donné naissance, y compris les enfants décédés entre-temps ? (mentionnez '00' si vous n'avez pas eu d'enfants).
3. Année de naissance de chaque enfant indiqué sous (2) en commençant par l'aîné(e) :
...

Il est évident que l'analyse tient également compte de la date de naissance de la femme, de sa nationalité et, dans certains chapitres, de sa localité (région) et d'autres caractéristiques socio-économiques.

5.2. Quelques définitions et remarques méthodologiques

Le point essentiel dans une analyse de la fécondité est le calcul du taux de fécondité par âge (TFA). Celui-ci correspond au nombre moyen de naissances par tranche d'âge des femmes. Il est le nombre obtenu en divisant la somme des naissances par le nombre des femmes d'un groupe d'âge déterminé. Dans beaucoup de statistiques ce ratio est multiplié par 1000 et le TFA est à interpréter comme le nombre de naissances pour 1000 femmes. Dans la présente monographie nous avons renoncé à ce procédé parce que nous présentons les résultats comme le nombre moyen de naissances *par femme*. Ainsi, une valeur de p. ex. TFA = 0,14 doit être interprétée comme 0,14 naissances par femme —soit 140 naissances pour 1000 femmes— dans la tranche d'âge en question.

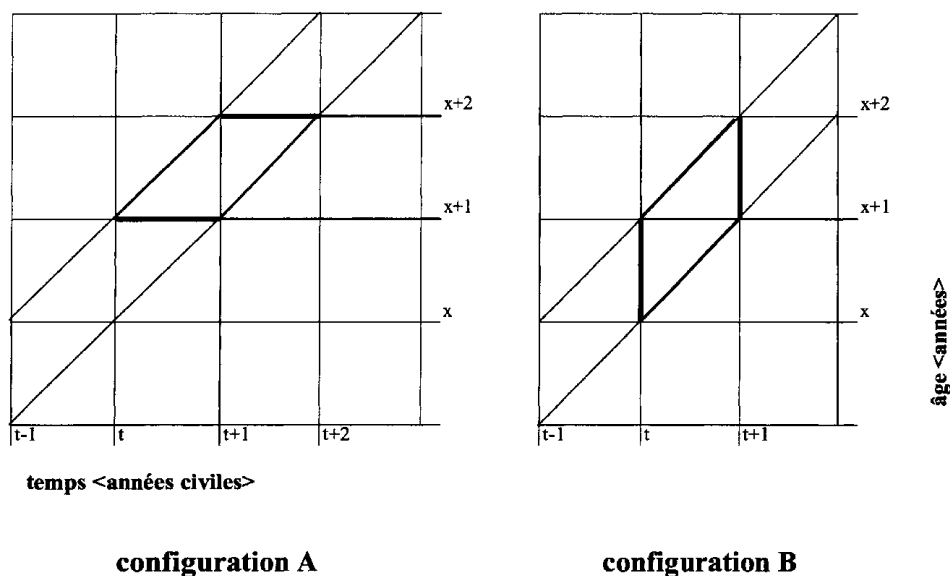
Généralement les taux de fécondité par âge sont calculés entre des âges exacts, soit entre deux anniversaires. Ce calcul correspond à la configuration A du schéma 5.1, appelé diagramme de Lexis. Dans ce diagramme les diagonales correspondent aux « lignes de vie » d'une génération, les axes horizontaux aux âges atteints (représentés par 'x', 'x + 1', ...) et les axes verticaux aux années civiles (t - 1, t, t + 1, ...). Dans la présente monographie le procédé usuel n'a pas été adopté du fait que les valeurs du TFA ont été calculées entre des âges révolus, ce qui correspond à la configuration B. L'avantage important de ce procédé est que les naissances dans le numérateur du TFA déduites de l'information issue de la réponse à la question # 3 (voir plus haut), se situent toutes dans une seule année civile. Cette méthode présente l'avantage complémentaire que l'âge moyen autour duquel les naissances se concentrent, correspond à l'âge exact, c.-à-d. à l'anniversaire et non à la moyenne entre deux anniversaires. Finalement, l'approche offre l'avantage que l'indice synthétique de fécondité (ISF) peut être calculé directement comme la somme des valeurs des TFA ainsi calculées (voir schéma 5.2).

La majorité des résultats se rapporte aux mesures *longitudinales*. Seul le chapitre 6 est basé sur les mesures transversales et traite de la fécondité dans les années 1986-1990. La différence est que les mesures longitudinales correspondent aux événements (naissances) d'une génération réelle, soit une génération de femmes nées dans la même année, et que les mesures transversales correspondent à des événements d'une cohorte (ou génération) dite 'fictive'. Certains détails sont tirés au clair par le diagramme de Lexis du schéma 5.2. Les lignes de vie des générations successives qui, en l'occurrence, sont groupées par 5 années civiles, correspondent aux diagonales. Les contours des années de vie

³ Il s'agit de la partie II du formulaire de recensement individuel.

fécondes des générations de 1946-1950, ainsi que ceux de la cohorte fictive pour les années 1986-1990 sont imprimés en gras. Il est évident que les naissances de la cohorte fictive proviennent non pas d'une seule mais de plusieurs générations, plus particulièrement de 8 générations quinquennales successives, soit les femmes nées entre le 1er-1-1936 (pas indiquées au diagramme) et le 31-12-1975.

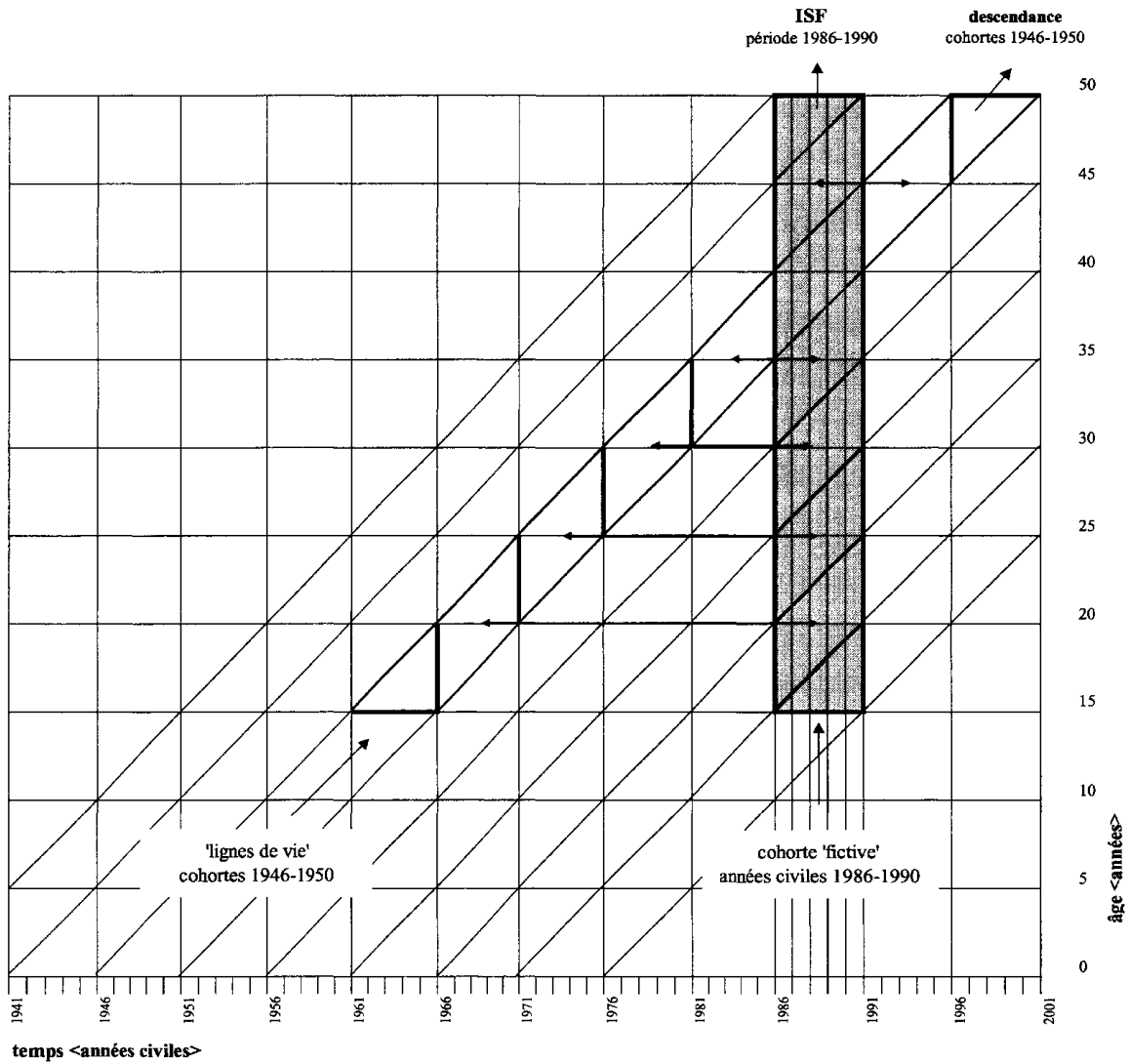
Schema 5.1 - Calcul du taux de fécondité par âge selon deux configurations



L'accentuation des mesures longitudinales s'inspire du besoin de mettre en évidence la dynamique de la fécondité. Celle-ci est intelligible par les différences indiquées entre les générations successives de femmes. Cela est impossible sur la base des données transversales puisque, comme le démontre le schéma 5.2, celles-ci s'appuient sur des événements, non pas d'une seule mais de plusieurs générations qui, ensemble, constituent une cohorte fictive. La dynamique de la fécondité mérite notre attention parce que beaucoup de changements intervenus depuis les années soixante sont attribuables aux différences entre les générations sur le plan du calendrier des naissances ou de l'âge de procréation des femmes (Callens et Schoenmaeckers, 1993 ; Willems, 1995). On remarquera encore que les analyses transversales ne sont entièrement justifiables que s'il est admis qu'il n'y a pas de différences dans le calendrier des naissances entre les générations⁴.

⁴ Certains démographes, p. ex. Ryder (1964) se sont apparemment occupés à "traduire" des indices conjoncturels en mesures longitudinales. Une telle approche suppose cependant des connaissances suffisantes des glissements entre les cohortes et n'est en l'occurrence aucunement applicable. A cet égard voir aussi l'ouvrage de référence de Wunsch et Termote (1978), notamment le chapitre 2.

Schéma 5.2 - Construction d'une cohorte fictive et calcul de l'indice synthétique de fécondité (ISF)



Le schéma 5.2 illustre également le calcul de l'indice synthétique de fécondité (ISF). L'ISF est un indice conjoncturel obtenu en additionnant les taux de fécondité par âge d'une cohorte fictive. Il serait donc faux d'interpréter l'ISF comme la descendance finale d'une génération de femmes. Seulement dans le cas où toutes les générations qui ont contribué à la construction d'une cohorte fictive ont un nombre égal d'enfants —c.-à-d. une descendance identique— et si ces femmes ont leurs enfants aux mêmes âges —ce qui ne sera pas le cas comme nous démontrons plus bas— la valeur de l'ISF correspondra en effet au nombre réel d'enfants de ces générations.

5.3. Problèmes et restrictions de l'analyse

Cette section traitera de quelques caractéristiques des données à prendre en considération lors de l'analyse et de l'interprétation des résultats.

5.3.1. Problèmes relatifs à la qualité de l'information

Un premier problème concerne la qualité de l'information résultant des questions # 2 et # 3 (voir plus haut). A cet égard on a très vite constaté qu'un calcul direct des taux de fécondité par âge sur la base de l'information issue de la question # 3 produisait des résultats sous-estimés. Cela était imputable au fait que pour un certain nombre de femmes on a retenu erronément la valeur '00' pour les années de naissance (pour « sans enfants »). « Erronément » parce que la question # 2 présentait une donnée manquante (la question étant restée sans réponse) et que pour ces femmes dans la question # 3 on partait de l'hypothèse inexacte qu'elles restaient sans enfants. La solution consistait à les exclure du calcul. Un autre groupe devait être écarté du calcul parce que les années de naissance de certains enfants étaient inconnues. Le nombre total des femmes exclues du calcul des taux de fécondité par âge s'avérait tout de même acceptable. A l'échelon national il s'agissait d'un peu moins de 3 pour cent pour les femmes de nationalité belge de 15 à 54 ans, alors que pour les femmes turques et marocaines (Chapitre 10) ce nombre s'élevait à 8 pour cent. Pour assurer la cohérence des résultats, le nombre moyen d'enfants n'étaient pas déduit de la réponse à la question # 2, mais obtenu en additionnant les taux évalués de fécondité par âge.

Un second problème est attribuable à un questionnement inexact. Il n'est notamment pas possible de calculer des taux de fécondité d'un mariage déterminé sur la base des données de recensement de 1991. La seule information dont on dispose est (a) de savoir si la femme est ou a jamais été mariée; et (b) dans l'affirmative, de connaître la date du premier mariage. Cela implique qu'il est pratiquement exclu qu'une analyse de la fécondité au sein du mariage (chapitre 8) soit plus qu'une description de l'évolution de la fécondité des femmes mariées ou ayant été mariées, avec comme point de départ la date du mariage en réponse à la question # 1⁵. De plus, il est à noter que le moment du premier mariage correspond de moins en moins au début de la cohabitation proprement dite, en tout cas pour ce qui est des cohortes les plus jeunes.

5.3.2. Problèmes de sélection et de censure

A première vue, le travail avec des données de recensement peut paraître plus attrayant que le travail avec des données d'enquête parce que, à la différence de celui-ci, le fichier comprend —a priori du moins— la totalité de la population et que, de la sorte il n'y a pas de problèmes de sélectivité ou de représentativité qui constituent la préoccupation principale d'un échantillonnage sérieux.

Un recensement tel qu'une enquête par sondage est une observation rétrospective, qui, de sa nature, entraîne également un problème de sélection, en ce sens qu'au moment du questionnement l'on ne peut

⁵ En outre, il n'est aucunement certain que les personnes interrogées aient bien interprété la question #1 et qu'elles aient communiqué la date de leur premier mariage ; En mettant « premier » entre parenthèses certaines femmes ont pu croire qu'on se renseignait sur la date du mariage actuel (qui pouvait être celle du premier mariage). De toute façon, il est indéniable que l'on a répondu négligemment à cette question et qu'en confectionnant le fichier l'I.N.S. a apporté des corrections sur la base de l'information du Registre national. Pour les besoins de l'analyse il a été décidé de commun accord avec les chercheurs du 'Steunpunt voor Demografie' de faire correspondre le début du mariage à la date la plus reculée, indépendamment de la source (recensement ou Registre national).

rassembler que des données sur les individus qui sont présents, autrement dit, qui ne sont pas décédés ou qui n'ont pas émigré. En interprétant les résultats on ne peut pas perdre de vue que, par ex., la tranche des femmes de 40 ans dont les données sur la fécondité et la nuptialité ont été réunies, ne comprend pas toutes les femmes belges qui sont nées 40 ans plus tôt ; en effet, certaines d'entre elles sont décédées, d'autres se sont fixées à l'étranger. Ceci n'est pas un problème insurmontable en ce sens qu'il est raisonnable de supposer que l'histoire génésique et l'histoire de la nuptialité des personnes interrogées ne diffèrent guère de celles qui n'ont pas été interrogées pour des raisons de mortalité ou de migration. A cet égard les démographes parlent de la condition d'indépendance, portant de l'hypothèse qu'il n'y a pas de lien entre l'événement étudié (fécondité, nuptialité) et le facteur dit 'perturbateur' (mortalité, migration)⁶.

Un autre problème, plus important, concerne la sélection. Il en est question dans l'analyse de la fécondité légitime, c.à.d. la fécondité au sein du mariage. Il est évident que la parité ou le nombre de naissances réalisé dépend partiellement de la durée de mariage si bien que celle-ci est utilisée comme variable de contrôle. Lors de la répartition des données par génération, il faut tenir compte du fait qu'une durée de mariage de p. ex. 10 ans ne représente pas la même chose chez les femmes de p. ex. 40 ans que chez les femmes de 30 ans. La parité après 10 ans de mariage chez les femmes de 30 ans concerne les femmes mariées avant l'âge de 20 ans, âge fort jeune qui en fait un groupe assez spécifique avec probablement un comportement de fécondité particulier. Nous reviendrons sur ce problème lors de l'analyse des données au chapitre 8⁷.

Ce problème de sélection nous conduit au problème plus vaste de la censure ou de la troncation. Le problème cité plus haut trouve son origine dans le fait que l'histoire génésique (ou de la nuptialité) n'est que partiellement connue ; la partie future en est, pour ainsi dire, 'censurée'. Cela implique que pour une grande partie des femmes —en théorie toutes les femmes au-dessous de 55 ans⁸— la descendance complète (nombre final d'enfants) n'est pas exactement connue, voire inconnue, puisqu'une partie de leur fécondité n'est pas encore réalisée. Il est également évident que la faute —la différence entre le nombre atteint (connu) d'enfants et le nombre final d'enfants (dépendant d'événements futurs)— est plus marquée à un âge plus jeune. Cela a pour effet qu'un grand nombre de figures présente un nombre variable de points d'observation (p. ex. pour les femmes nées après 1965 les valeurs de parité à l'âge de 25 ans ou plus ne peuvent pas être calculées : seulement une très petite partie d'entre elles avait déjà atteint cet âge au moment du recensement).

Le problème de la censure est attribuable au fait que l'observation est incomplète, simplement parce qu'une partie des événements se situe dans l'avenir. Ce problème n'est donc pas propre aux données de recensement car et se manifeste dans les sources d'information les plus diverses. Cela explique la popularité de l'analyse transversale. Bien que celle-ci donne une image complète du cycle de vie, elle est, comme nous l'avons démontré (voir notamment le schéma 5.2), basée sur une cohorte fictive, ce qui a pour effet que les résultats ne correspondent pas nécessairement à la réalité.

5.3.3. L'utilisation des échantillons et la technique du 'lissage'

Pour l'analyse de la fécondité on n'a pas fait usage de la totalité des données. La raison en est simplement que le traitement devait être effectué un P.C. à performance inadéquate. Ainsi, la solution pratique adoptée consistait à baser l'analyse sur un échantillon de 1 sur 5, soit 20 pour cent du fichier complet. De ce fait, l'analyse ne pouvait tenir compte que des grandes unités géographiques. Des problèmes n'ont pas surgi lors du calcul des taux de fécondité pour la Flandre ou la Wallonie, mais pour la Région de

⁶ Pour la 'condition d'indépendance' voyez Wunsch et Termote (1978), chapitre 1.

⁷ Pour l'observation rétrospective et les problèmes de sélection voyez aussi Pressat (1961), pp. 68-70.

⁸ 55 ans parce que c'est l'âge limite pour le calcul des taux de fécondité dans les statistiques officielles belges.

Bruxelles-Capitale il était nettement question d'un problème de variance statistique. Cependant, pour l'analyse de la fécondité des femmes turques et marocaines on a fait usage du fichier complet.

Les naissances sont un phénomène plutôt rare, si bien que les courbes de la fécondité ne suivent pas un cours régulier. Ceci ne résulte pas directement du travail avec des échantillons. Le problème se poserait également si l'on utilise le fichier complet. Il est néanmoins évident que le travail avec des échantillons a rendu le problème plus aigu. Cette analyse ne tend pas à servir d'ouvrage de référence statistique, puisque les statistiques officielles de l'I.N.S. sont prévues à cet effet. En fait, elle vise à découvrir les tendances et les différences entre les sous-groupes. Comme les courbes tracées sur la base de l'information recueillie suivent généralement un mouvement très disparate, elles sont lissées au moyen de la formule « trimean » de Tukey (1977) :

$$T_i = \frac{1}{4} * (r_{i-1} + 2 * r_i + r_{i+1}).$$

Dans cette formule T_i représente le « trimean » et correspond à la valeur lissée et r_{i-1} , r_i et r_{i+1} aux valeurs observées. Cette méthode est rappelée dans les figures en précisant dans le titre qu'il s'agit de valeurs lissées.

5.4. Considérations finales

Cette analyse a été réalisée sous la forme d'une exploration visuelle des niveaux et des changements de la fécondité, sur la base des données du recensement de 1991. La présente monographie présente en premier lieu des figures et non des tableaux. Les chiffres qui ont servi de base pour la figuration sont repris aux tableaux en annexe.

Un autre élément important est que, d'une manière assez systématique, l'attention s'est concentrée sur les différences entre les trois régions, tant en ce qui concerne le niveau actuel de la fécondité (années 1986–1990) que pour ce qui est des changements dans le comportement procréateur selon les générations. Bien que dans une moindre mesure, on a également prêté attention aux différences entre les provinces. La répartition des données par unité administrative n'était pas une tâche simple, notamment parce qu'après le recensement de 1991 la province de Brabant a été divisée en deux, le Brabant wallon et le Brabant flamand. Pour la répartition selon la région, la Région flamande comprend les données des provinces d'Anvers, de Limbourg, de Flandre orientale et de Flandre occidentale, ainsi que celles des arrondissements de Hal-Vilvorde et de Louvain. De même la Région wallonne contient les données des provinces de Hainaut, de Liège, de Luxembourg et de Namur, ainsi que celles de l'arrondissement de Nivelles. La Région de Bruxelles-Capitale comprend les données de l'arrondissement de Bruxelles, soit la ville de Bruxelles et les 19 communes périphériques. Si les résultats sont groupés par province et par région, dans certains cas des chiffres ne sont pas montrés pour la province de Brabant (voir p. ex. figures 6.3.A et 6.3. B). Cependant, là où les résultats sont donnés pour la province de Brabant (voir p. ex. tableau 6.3), ceux-ci comprennent, conformément aux codes de l'I.N.S. outre les données pour les arrondissements de Hal-Vilvorde, de Louvain et de Nivelles, celles de l'arrondissement de Bruxelles-Capitale.

Ainsi qu'il est dit plus haut, les résultats ne concernent que les femmes de nationalité belge, sauf mention du contraire. C'est aussi la première fois que la fécondité des deux groupes principaux d'allochtones non-européens (Turcs et Marocains) ont fait l'objet d'une analyse séparée (chapitre 10) dans le cadre d'une monographie de recensement.

6. NIVEAU DE LA FECONDITE GENERALE, ANNEES 1986-1990

Ce chapitre est divisé en plusieurs parties. La première partie traite du niveau de la fécondité du Royaume (paragraphe 6.2). Ensuite l'attention se porte sur la présence des allochtones et sur l'effet de celle-ci sur la fécondité (paragraphe 6.3). Les dernières parties placent la fécondité belge dans une perspective européenne (paragraphe 6.4) et décrivent l'évolution de celle-ci sur la base des statistiques et des analyses existantes (paragraphe 6.5).

6.1. Taux de fécondité pour le Royaume

La figure 6.1 montre les taux de fécondité par âge pour le Royaume, ainsi pour les Belges exclusivement¹ et pour les Belges et les étrangers conjointement, relatif à la période de 1986 à 1990. Cette période correspond grosso modo aux 5 dernières années avant le recensement du 1er mars 1991. Le choix d'une période quinquennale (au lieu d'une seule année) est motivé par le fait qu'avec un plus grand nombre de naissances on obtient une image plus fidèle de l'évolution de la fécondité. De toute façon une période quinquennale est moins influencée par des fluctuations annuelles possibles. Les taux de fécondité dans la figure 6.1 sont les moyennes des taux de natalité annuels et correspondent donc à la probabilité d'une naissance six mois avant et six mois après l'âge indiqué à l'axe x².

Pendant la période de 1986 à 1990 l'ISF des Belges exclusivement s'élevait à 1,50 enfants par femme. L'ISF est égal à la somme des taux de fécondité par âge. Il représente donc le nombre moyen d'enfants mis au monde par une femme si pendant toute la durée de sa période reproductive les taux de fécondité étaient identiques à ceux observés pour les années 1986-1990³. L'ISF est un indicateur artificiel basé sur les taux de fécondité d'une cohorte fictive et le résultat ne correspond pas nécessairement à la descendance réelle d'une génération. Tout cela s'éclaircira aux chapitres suivants concernant l'analyse longitudinale. Par ailleurs, tout en calculant l'ISF on tient compte de la répartition par âge —ce qui p. ex. n'est pas le cas avec le taux brut de natalité— ce qui fait de l'ISF un bon indicateur du niveau de fécondité de l'année ou de la période en question.

Comme on peut déduire de la figure 6.1, la présence des allochtones augmente l'ISF de 1,50 à 1,55 enfants, soit une hausse d'à peine 3%. Au moment du recensement, les allochtones représentaient 9% de la population totale (il s'agit d'étrangers de toutes les nationalités, issus de pays européens et non-européens, voir le tome « Belgique », Conseil de l'Europe, 1992). Leur présence ne produit pas un grand effet sur la répartition par âge en matière de fécondité. Une comparaison entre la courbe et les histogrammes de la figure 6.1 dénote une 'légère hausse de la fécondité à tous les âges. Un examen plus approfondi démontre néanmoins que les différences sont (un peu) plus marquées chez les jeunes. On peut en déduire que le profil de fécondité des allochtones est plus jeune que celui des Belges. Cela deviendra plus évident à la lecture du chapitre 10 qui traite des groupes principaux d'étrangers originaires de pays non-occidentaux, c.-à-d. les Turcs et les Marocains.

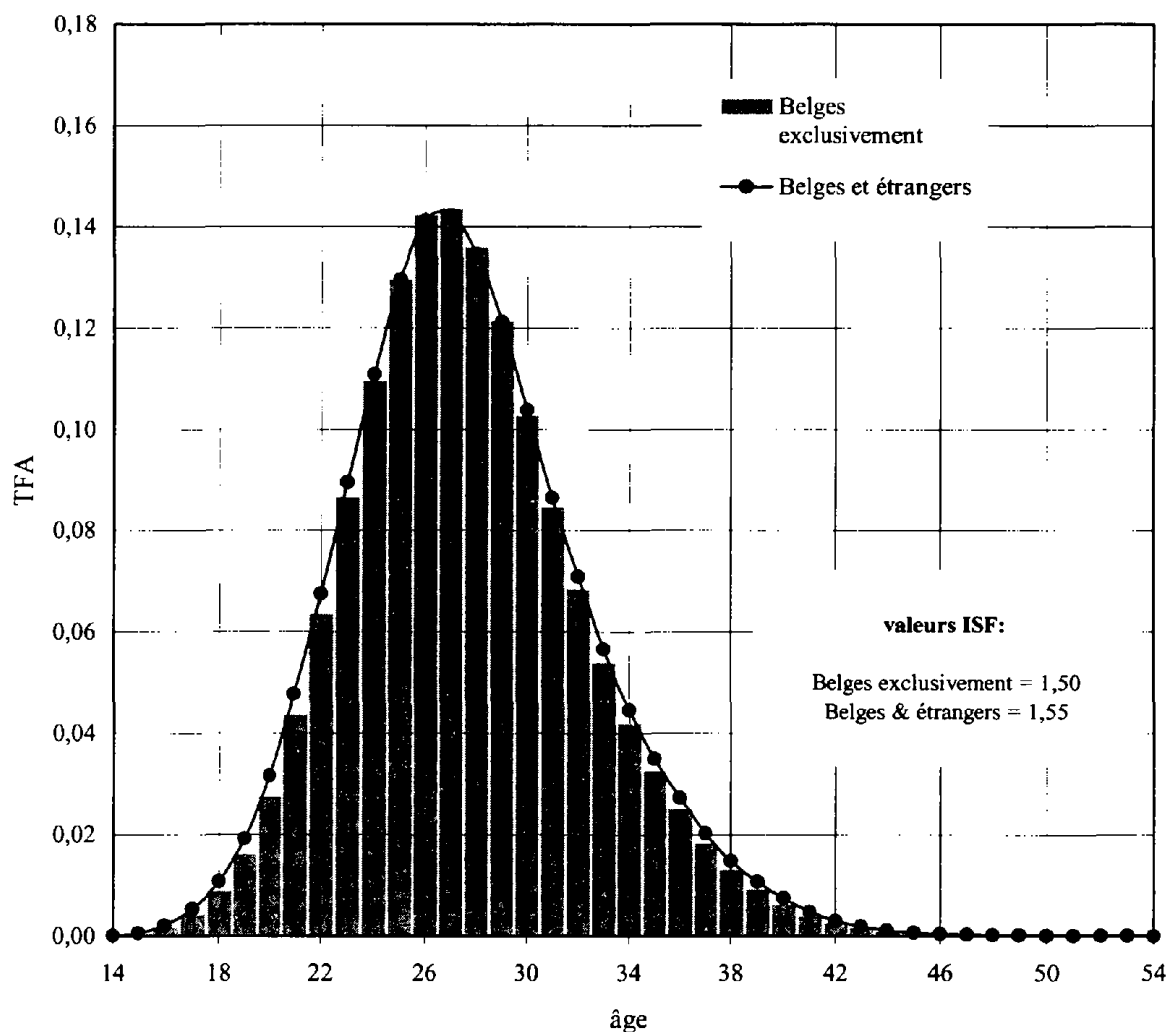
La figure 6.1 montre que la fécondité atteint son plus haut degré à l'âge de 26 à 27 ans. Dès lors, un peu plus de 14 femmes sur 100 donnent naissance dans leur 26e ou 27e année. La courbe de la fécondité n'est pas entièrement symétrique : plus d'enfants naissent après l'âge de fécondité maximale ($\pm 48\%$) qu'avant cet âge (42%). La fécondité des Belges des années 1986-1990 suit donc un schéma de fécondité assez différée. Néanmoins, le fait de donner naissance à un âge plus avancé reste un phénomène plutôt rare puisque moins

¹ C.-à-d. pour les femmes qui au moment du recensement avaient la nationalité belge.

² Voir paragraphe 5.2, notamment la configuration B au schéma 5.1.

³ Remanié d'après Wijewickrema, Willems et autres (1984), p. 124. Voir aussi schéma 5.2.

Figure 6.1 - Taux de fécondité par âge pour le Royaume, Belges exclusivement, Belges et étrangers conjointement, des années 1986-1990 (valeurs lissées)



de 15% des naissances ont lieu après l'âge de 32 ans. Plus de la moitié de toutes les naissances, soit 56%, interviennent dans un intervalle d'âge relativement court, c.-à-d. entre 25 et 32 ans. L'âge moyen où les femmes donnent naissance est 27,7 ans. Cet âge est le même pour les Belges exclusivement et pour les Belges et les étrangers conjointement.

Les chiffres relatifs à la figure 6.1 sont donnés au tableau 6.1. Celui-ci comprend les taux de fécondité par âge tant observés que lissés (voir paragraphe 5.3.3). Les données démontrent clairement que la technique du lissage ne produit pas d'effets notables sur l'intensité ou l'espace de la fécondité : les valeurs de l'ISF et l'âge moyen à la naissance restent pratiquement inchangés.

6.2. La fécondité des régions et des grandes unités géographiques

Cette section tend à expliquer les différences de fécondité entre les régions, les provinces et les arrondissements. Les premières figures montrent les taux de fécondité par âge de chaque région (figure 6.2) et de chaque province selon la région (figures 6.3A et 6.3B).

La figure 6.2 fait apparaître qu'en Belgique on peut distinguer non pas un, mais deux, et si l'on veut, même trois 'régimes' de fécondité. Les schémas de la Région flamande et de la Région wallonne sont différents bien qu'ils présentent un nombre assez important de points communs comparé au schéma de fécondité de la Région de Bruxelles-Capitale. Par rapport à la Flandre et à la Wallonie la Région de Bruxelles-Capitale offre un schéma de fécondité nettement 'différée'. Les valeurs maximales se situent à l'âge de 28-29 ans contre 26-27 ans en Flandre et en Wallonie. Ce qui est aussi remarquable pour la Région de Bruxelles-Capitale, ce sont les taux de fécondité élevés après l'âge de 32 ans. En somme, la Région de Bruxelles-Capitale a de loin le niveau de fécondité le plus bas du pays : une valeur de l'ISF d'à peine 1,26 enfants, contre 1,45 enfants pour la Région flamande et 1,66 enfants pour la Région wallonne. Si l'on tient compte de la présence d'étrangers la différence entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Région flamande disparaît presque complètement. Pour les Belges et les étrangers conjointement, la valeur de l'ISF pour la Région de Bruxelles-Capitale (où sont domiciliés 30,4% des étrangers) augmente de 17% jusqu'à 1,47 enfants, soit à peine 0,02 enfants de moins que la Région flamande (1,49).

La Flandre et la Wallonie présentent des analogies par rapport à Bruxelles, bien que des différences sensibles existent entre les deux régions. La fécondité plus importante de la Région wallonne —de 14% supérieure à celle de la Flandre— va de pair avec des taux de fécondité plus élevés tant chez les jeunes que chez les personnes plus âgées. A partir de l'âge de 32 ans le profil wallon ressemble beaucoup à celui de la Région de Bruxelles-Capitale. Encore plus remarquables sont les taux de fécondité plus élevés avant l'âge de 24 ans. Cela implique-t-il que le report de la naissance du premier enfant soit moins important en Wallonie qu'en Flandre ? Ou cela signifie-t-il déjà un retour à la situation d'avant le début du report ? La réponse à ces questions sera donnée au moyen d'analyses longitudinales dans les chapitres suivants.

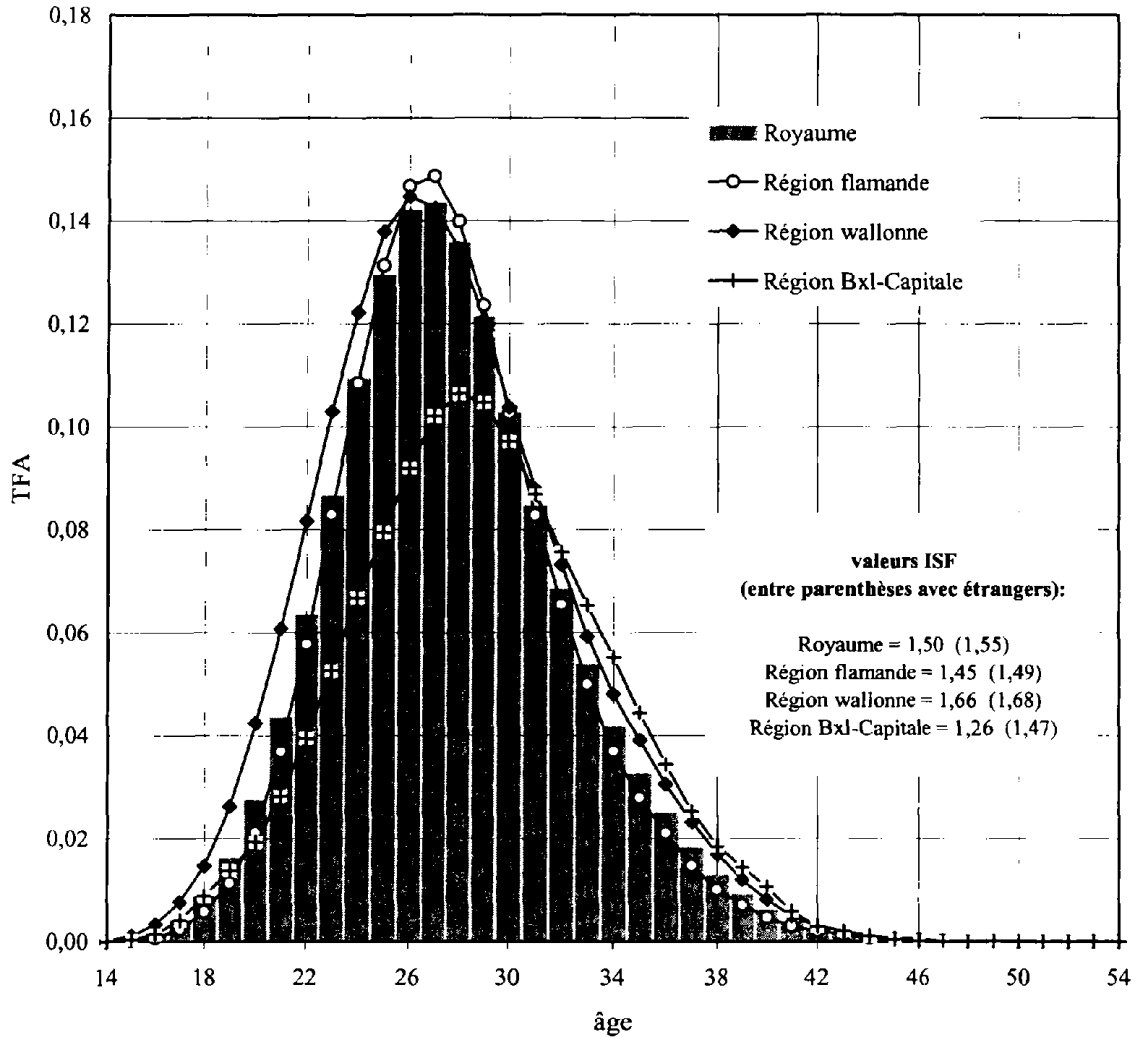
Les chiffres pour la figure 6.2 sont indiqués dans le tableau 6.2. Tout comme le tableau 6.1 celui-ci mentionnera non seulement les valeurs observées, mais aussi les valeurs lissées. Il apparaît de nouveau que le lissage ne produit qu'un effet minime sur les résultats des recherches.

Les figures 6.3A et 6.3B illustrent respectivement pour la Région flamande et la Région wallonne les taux de fécondité par âge de chaque province. A l'intérieur les régions ne présentent pas non plus un schéma de fécondité homogène, bien que l'homogénéité soit plus forte en Flandre qu'en Wallonie. Il est manifeste que la Région flamande présente une aberrance, à savoir la province de Flandre occidentale dont la fécondité est nettement supérieure à celle des autres provinces (1,60 enfants contre 1,43 à Anvers et 1,39 en Flandre orientale et au Limbourg). Les différences sont attribuables à une fécondité plus élevée chez les jeunes et à une fécondité (beaucoup) plus importante aux âges de fécondité maximale (26-27 ans). La fécondité un peu plus élevée de la province d'Anvers par rapport à celles de la Flandre orientale et du Limbourg résulte des taux plus élevés entre les âges de 27 ans (âge de la fécondité maximale) et de 32 ans. Sans pouvoir dire que le Limbourg se distingue vraiment du reste de la Flandre, il y a lieu de noter que cette province présente des valeurs nettement inférieures chez les personnes plus âgées.

**Tableau 6.1 - Taux de fécondité par âge pour le Royaume, Belges
exclusivement ; valeurs moyennes des années 1986-1990
(échantillon 20%)**

âge	valeurs observées		valeurs lissées	
	Belges exclusivement	Belges et étrangers	Belges exclusivement	Belges et étrangers
14	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001
15	0,0002	0,0003	0,0004	0,0006
16	0,0013	0,0017	0,0016	0,0021
17	0,0036	0,0048	0,0042	0,0054
18	0,0082	0,0102	0,0088	0,0108
19	0,0151	0,0180	0,0161	0,0192
20	0,0262	0,0307	0,0275	0,0316
21	0,0427	0,0468	0,0435	0,0478
22	0,0623	0,0667	0,0635	0,0675
23	0,0866	0,0898	0,0865	0,0895
24	0,1106	0,1116	0,1094	0,1109
25	0,1299	0,1304	0,1294	0,1295
26	0,1471	0,1457	0,1422	0,1413
27	0,1445	0,1435	0,1435	0,1422
28	0,1379	0,1362	0,1358	0,1347
29	0,1230	0,1230	0,1213	0,1213
30	0,1014	0,1029	0,1026	0,1038
31	0,0846	0,0865	0,0847	0,0865
32	0,0680	0,0704	0,0685	0,0709
33	0,0534	0,0563	0,0539	0,0567
34	0,0407	0,0437	0,0417	0,0446
35	0,0321	0,0346	0,0326	0,0351
36	0,0253	0,0273	0,0250	0,0272
37	0,0175	0,0196	0,0182	0,0203
38	0,0127	0,0146	0,0130	0,0148
39	0,0089	0,0105	0,0092	0,0108
40	0,0063	0,0075	0,0062	0,0074
41	0,0034	0,0043	0,0039	0,0048
42	0,0024	0,0031	0,0025	0,0031
43	0,0016	0,0019	0,0016	0,0020
44	0,0007	0,0011	0,0009	0,0012
45	0,0005	0,0007	0,0005	0,0007
46	0,0003	0,0005	0,0003	0,0005
47	0,0001	0,0003	0,0001	0,0003
48	0,0000	0,0002	0,0001	0,0002
49	0,0001	0,0002	0,0000	0,0002
50	0,0000	0,0002	0,0000	0,0002
51	0,0000	0,0001	0,0000	0,0001
52	0,0000	0,0001	0,0000	0,0001
53	0,0000	0,0001	0,0000	0,0001
54	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
ISF	1,50	1,55	1,50	1,55
âge moyen à la naissance	27,68	27,71	27,68	27,71

Figure 6.2 - Taux de fécondité par âge pour le Royaume et par région, Belges exclusivement ; valeurs moyennes des années 1986-1990 (valeurs lissées)

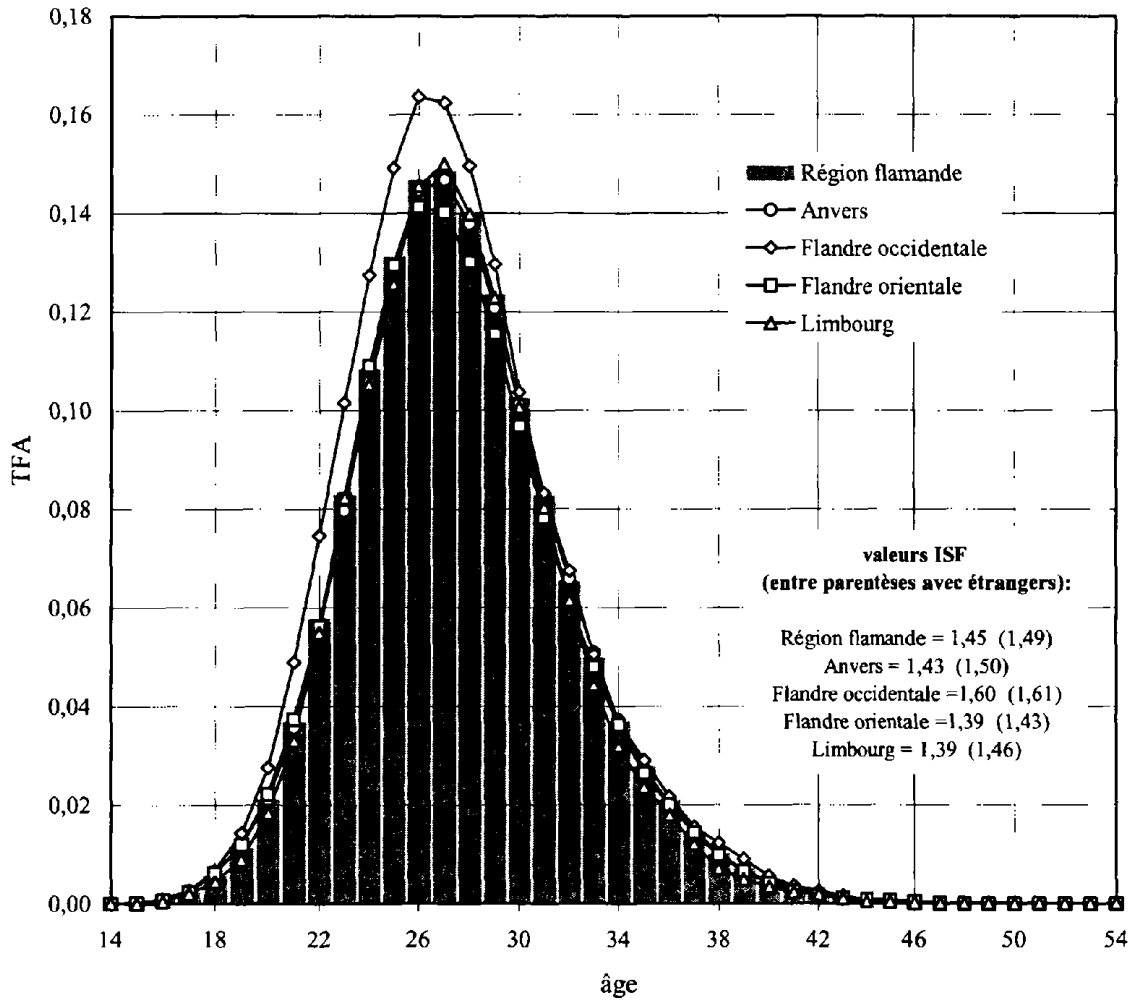


La Région wallonne se caractérise par une plus grande diversité. Les provinces aux valeurs extrêmes sont le Hainaut dont la fécondité est la plus basse (ISF = 1,59) et le Luxembourg dont la fécondité est la plus élevée (ISF = 1,89). La haute fécondité de la province de Luxembourg va de pair avec une très haute fécondité à l'âge de la fécondité maximale (une valeur du TFA de presque 0,18 par rapport aux valeurs maximales de 0,14 et de 0,15 pour les autres provinces du pays) et avec une fécondité relativement élevée chez les personnes plus âgées. Le Hainaut se distingue par son niveau bas en dépit de la fécondité relativement élevée chez les jeunes. Cela est dû à une basse fécondité aux âges de la fécondité maximale et surtout entre les âges de 27 et de 34 ans. Namur et Liège ont une évolution 'moderne', c.-à-d. une basse fécondité chez les jeunes et une fécondité relativement élevée chez les personnes plus âgées. Les différences importantes se situent entre les âges de 22 et de 28 ans avec une fécondité nettement plus élevée à Namur.

Tableau 6.2 - Taux de fécondité par âge pour le Royaume et par région, Belges
exclusivement ; valeurs moyennes des années 1986-1990
(échantillon 20%)

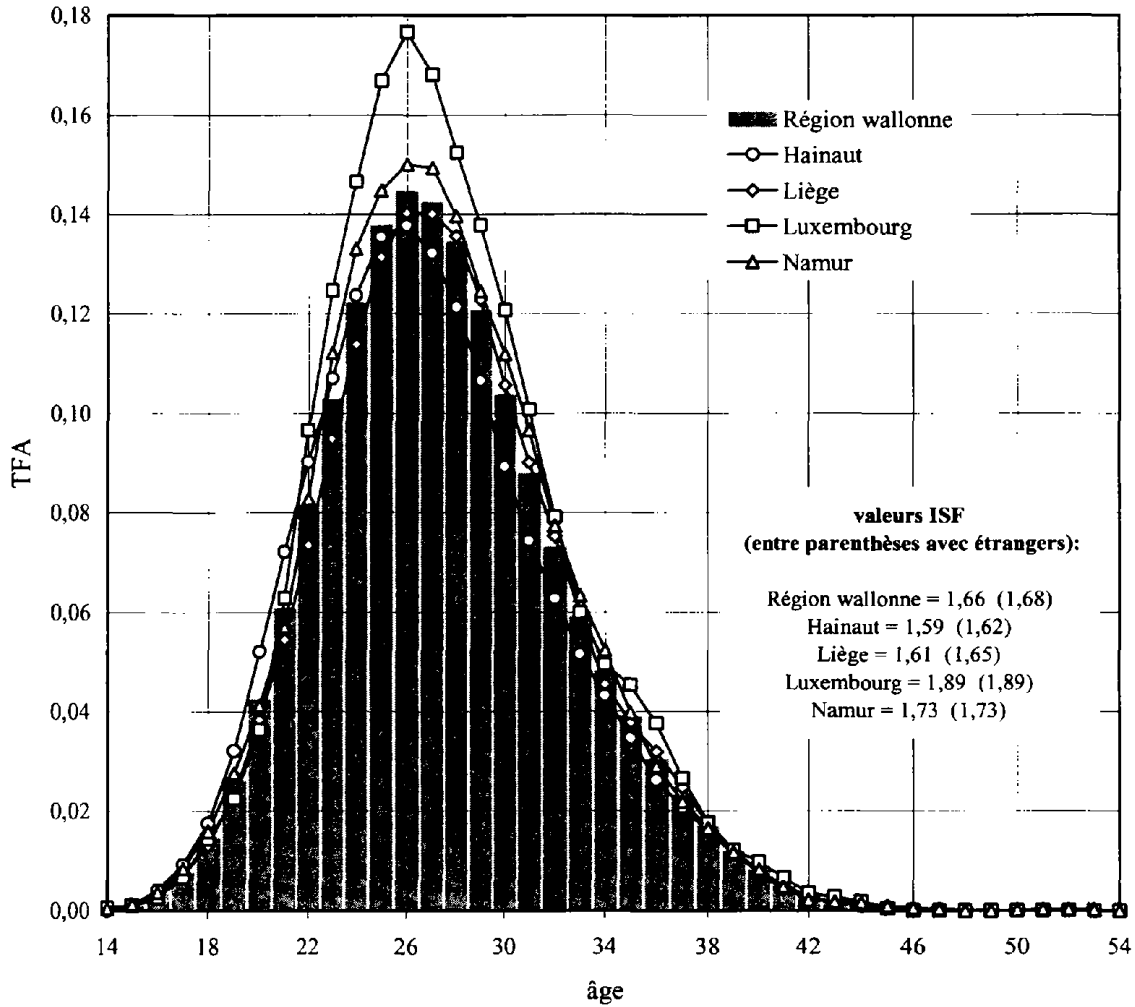
âge	valeurs observées				valeurs lissées			
	Royaume	Région flamande	Région wallonne	Région Bxl-Capitale	Royaume	Région flamande	Région wallonne	Région Bxl-Capitale
14	0,0001	0,0000	0,0002	0,0000	0,0001	0,0000	0,0002	0,0000
15	0,0002	0,0000	0,0006	0,0000	0,0004	0,0001	0,0011	0,0003
16	0,0013	0,0005	0,0029	0,0012	0,0016	0,0007	0,0033	0,0014
17	0,0036	0,0019	0,0069	0,0034	0,0042	0,0024	0,0077	0,0041
18	0,0082	0,0052	0,0139	0,0085	0,0088	0,0057	0,0147	0,0088
19	0,0151	0,0106	0,0239	0,0147	0,0161	0,0113	0,0262	0,0138
20	0,0262	0,0188	0,0433	0,0171	0,0275	0,0212	0,0424	0,0193
21	0,0427	0,0364	0,0591	0,0283	0,0435	0,0369	0,0608	0,0282
22	0,0623	0,0559	0,0817	0,0389	0,0635	0,0578	0,0816	0,0394
23	0,0866	0,0828	0,1038	0,0514	0,0865	0,0829	0,1029	0,0526
24	0,1106	0,1101	0,1224	0,0686	0,1094	0,1085	0,1222	0,0668
25	0,1299	0,1310	0,1403	0,0785	0,1294	0,1313	0,1378	0,0794
26	0,1471	0,1529	0,1483	0,0921	0,1422	0,1468	0,1447	0,0919
27	0,1445	0,1502	0,1420	0,1050	0,1435	0,1487	0,1425	0,1021
28	0,1379	0,1415	0,1379	0,1063	0,1358	0,1398	0,1346	0,1064
29	0,1230	0,1259	0,1205	0,1081	0,1213	0,1235	0,1207	0,1046
30	0,1014	0,1007	0,1040	0,0961	0,1026	0,1026	0,1038	0,0972
31	0,0846	0,0832	0,0866	0,0884	0,0847	0,0828	0,0879	0,0869
32	0,0680	0,0641	0,0744	0,0746	0,0685	0,0654	0,0732	0,0756
33	0,0534	0,0502	0,0573	0,0649	0,0539	0,0499	0,0592	0,0653
34	0,0407	0,0353	0,0478	0,0567	0,0417	0,0370	0,0481	0,0552
35	0,0321	0,0272	0,0393	0,0425	0,0326	0,0278	0,0390	0,0443
36	0,0253	0,0217	0,0298	0,0356	0,0250	0,0211	0,0305	0,0343
37	0,0175	0,0137	0,0232	0,0235	0,0182	0,0147	0,0232	0,0253
38	0,0127	0,0098	0,0167	0,0185	0,0130	0,0101	0,0170	0,0185
39	0,0089	0,0070	0,0114	0,0135	0,0092	0,0071	0,0120	0,0144
40	0,0063	0,0044	0,0085	0,0121	0,0062	0,0046	0,0081	0,0106
41	0,0034	0,0028	0,0041	0,0047	0,0039	0,0031	0,0050	0,0059
42	0,0024	0,0022	0,0030	0,0020	0,0025	0,0021	0,0030	0,0029
43	0,0016	0,0012	0,0019	0,0028	0,0016	0,0013	0,0020	0,0020
44	0,0007	0,0006	0,0011	0,0005	0,0009	0,0007	0,0012	0,0011
45	0,0005	0,0005	0,0007	0,0005	0,0005	0,0004	0,0007	0,0004
46	0,0003	0,0002	0,0004	0,0000	0,0003	0,0002	0,0004	0,0001
47	0,0001	0,0001	0,0002	0,0000	0,0001	0,0001	0,0002	0,0000
48	0,0000	0,0001	0,0000	0,0000	0,0001	0,0001	0,0001	0,0001
49	0,0001	0,0000	0,0001	0,0003	0,0000	0,0000	0,0000	0,0001
50	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0001
51	0,0000	0,0000	0,0001	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
52	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
53	0,0000	0,0000	0,0001	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
54	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
ISF	1,50	1,45	1,66	1,26	1,50	1,45	1,66	1,26

Figure 6.3A - Taux de fécondité par âge de chaque province : (A) Région flamande, Belges exclusivement ; moyennes des années 1986-1990 (valeurs lissées)



Les figures 6.4 jusqu'à 6.6 incluse illustrent les données par région, province et arrondissement. Il s'agit consécutivement de l'indice synthétique de fécondité (figure 6.4), des taux de fécondité relatifs à un groupe sélectionné à intervalles d'âge de 5 ans (figure 6.5), et de l'âge moyen à la naissance (figure 6.6). Les chiffres relatifs aux trois figures sont indiqués dans le tableau 6.3. De même que pour les figures précédentes il s'agit de nouveau de la fécondité des années 1986-1990.

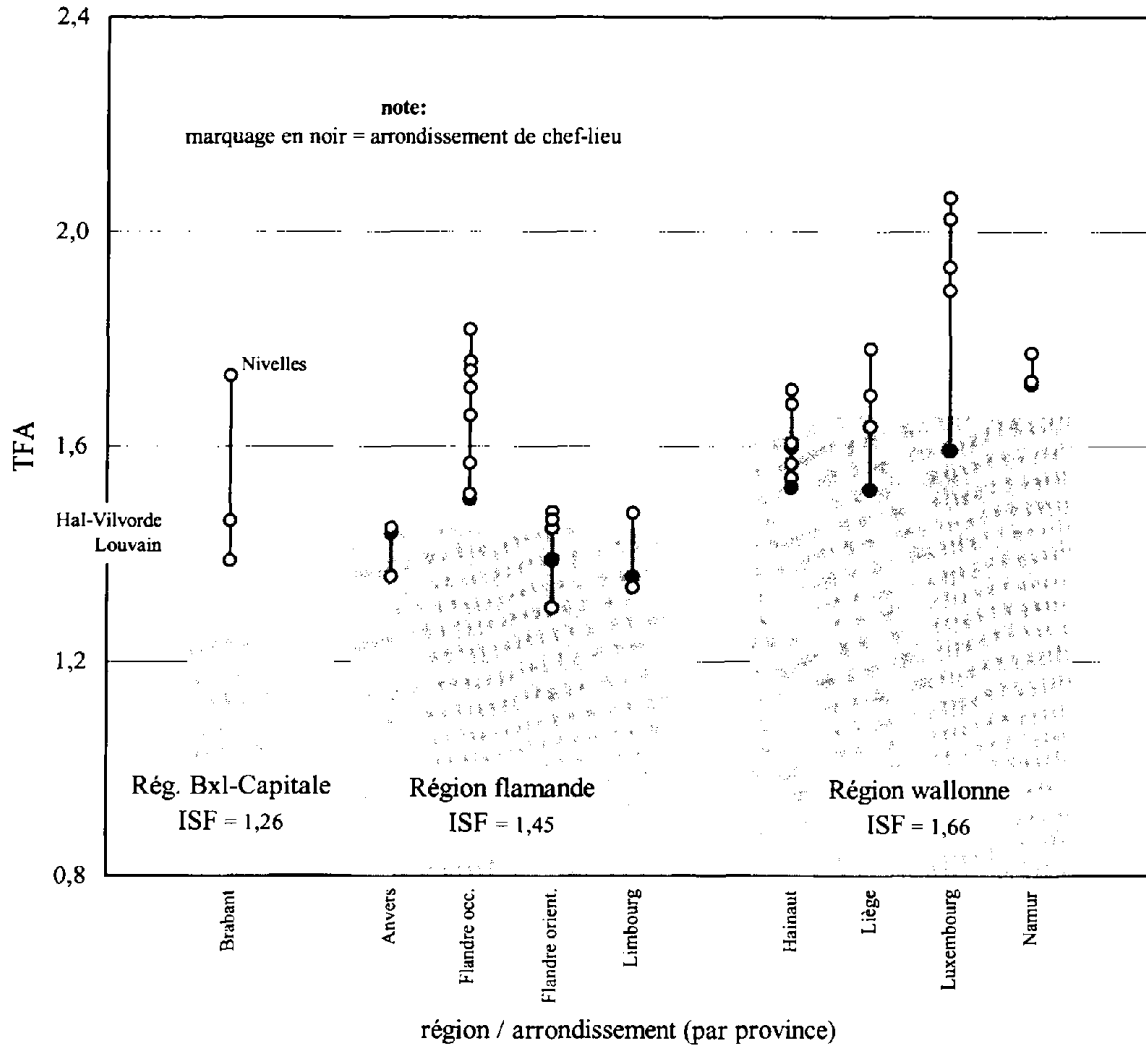
Figure 6.3B - Taux de fécondité par âge de chaque province : (B) Région wallonne, Belges exclusivement ; moyennes des années 1986-1990 (valeurs lissées)



La figure 6.4 montre que les valeurs de l'ISF des arrondissements sont sensiblement proches de la moyenne de la région à laquelle ils appartiennent. On enregistre cependant des exceptions importantes dans les provinces de Flandre occidentale et de Luxembourg où certains arrondissements présentent une valeur de l'ISF manifestement supérieure à la moyenne de la région. Les arrondissements de l'ancienne province de Brabant ont également une fécondité nettement supérieure à celle de la Région de Bruxelles-Capitale

On remarquera que la fécondité la plus élevée est celle de l'arrondissement francophone de Nivelles (1,73) et la plus basse celle de l'arrondissement néerlandophone de Louvain (1,39). En dépit de la proximité de la Région de Bruxelles-Capitale les deux arrondissements présentent un niveau proche de celui de la région à laquelle ils appartiennent.

Figure 6.4 - Indice synthétique de fécondité (ISF) selon la région (histogrammes) et l'arrondissement (groupés par province), Belges exclusivement ; moyennes des années 1986-1990



Pour presque toutes les provinces la fécondité la plus basse est enregistrée dans l'arrondissement du chef-lieu. C'est principalement la province d'Anvers qui fait exception. Dans la Région flamande l'arrondissement du chef-lieu de la province d'Anvers a une fécondité relativement élevée (ISF = 1,44). Seule la province de Flandre occidentale compte des arrondissements avec des valeurs de l'ISF encore plus élevées. De plus, l'arrondissement d'Anvers présente un schéma de fécondité nettement dépassé avec un âge moyen à la naissance de 28,0 ans (c'est seulement dans les arrondissements d'ancienne province de Brabant et dans la Région de Bruxelles-Capitale que des moyennes d'âge plus élevées sont notées. En Région wallonne les arrondissements de Mons et de Liège accusent la fécondité la plus basse (ISF = 1,52). En outre, à Mons on observe une moyenne d'âge relativement basse à la naissance, soit 27,2 ans. A peine 8 arrondissements du pays (sur un total de 42) ont une moyenne encore plus basse. La valeur la plus basse,

soit 26,8 ans, est notée dans l'arrondissement de Charleroi, aux environs immédiats de Mons. Nous reviendrons sur le sujet de l'âge moyen à la naissance dans la figure 6.6.

La figure 6.5 montre les taux de fécondité par âge pour les groupes d'âge de 20 à 24 ans, de 25 à 29 ans et de 30 à 34 ans⁴. Les résultats soulignent le caractère 'pointu' de la fécondité dans la Région flamande. En Flandre les femmes ont un nombre de naissances (un peu) plus élevé à l'âge de 25 à 29 ans, mais ce nombre y est nettement plus bas chez les jeunes et les personnes plus âgées. Notamment à l'âge de 20 à 24 ans les femmes flamandes donnent naissance à moins d'enfants que les femmes wallonnes. Les résultats soulignent de nouveau la position exceptionnelle de la Région de Bruxelles-Capitale et des arrondissements limitrophes. A Bruxelles les femmes ont un nombre de naissances sensiblement bas à l'âge de 20 à 24 ans (deux tiers et la moitié du nombre de naissances respectivement en Flandre et en Wallonie) et à l'âge de 25 à 29 ans (grosso modo deux tiers des deux autres régions). Or, une fois dépassé ces âges, elles ont la fécondité la plus élevée du pays, non seulement à l'âge de 30 à 34 ans, mais aussi à un âge plus avancé (voir tableau 6.3). Dans les arrondissement limitrophes de Hal-Vilvorde, de Louvain et de Nivelles c'est surtout le schéma bruxellois qui est suivi à l'âge de 20 à 24 ans, schéma qui se caractérise par une basse fécondité. A l'âge de 25 à 29 ans et de 30 à 34 ans les valeurs sont plus proches de celles de la Région flamande et de la Région wallonne. Il est remarquable que c'est Nivelles qui totalise toujours le plus et se rapproche ainsi du schéma wallon (voir tableau 6.3).

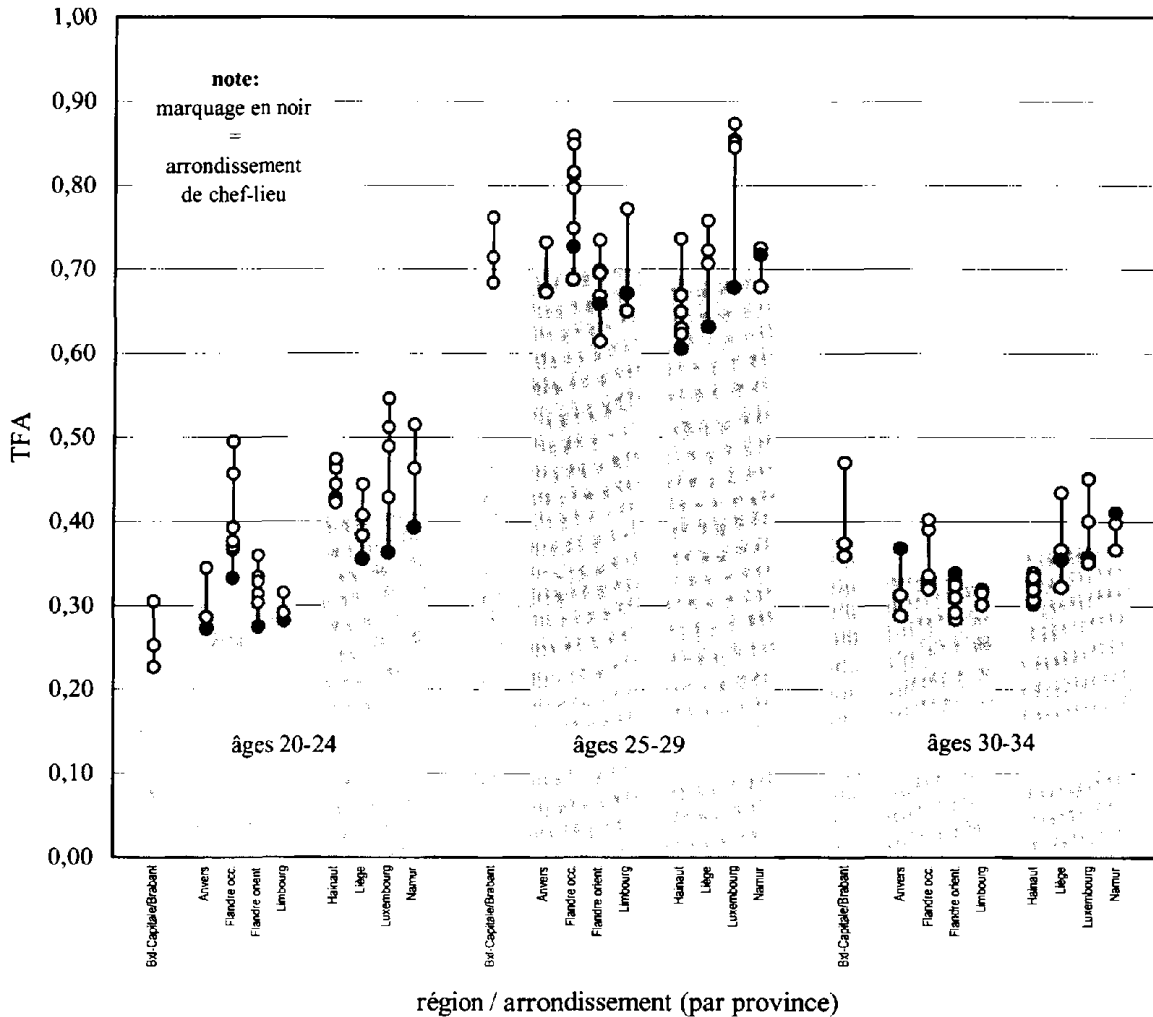
De plus il est évident que dans chaque province les taux de fécondité par âge les plus bas sont le plus souvent enregistrés dans les arrondissements du chef-lieu. Les exceptions remarquables sont les valeurs élevées à l'âge de 30 à 34 ans dans les arrondissements d'Anvers et de Gand de la Région flamande, dans les arrondissements de Namur et —dans une moindre mesure— de Liège et de Mons de la Région wallonne. Ni l'arrondissement de Liège, ni celui de Mons n'atteignent le taux de fécondité le plus élevé, encore que leurs taux soient relativement élevés par rapport à la valeur basse à l'âge de 25 à 29 ans. En d'autres termes, les agglomérations urbaines connaissent une évolution de la fécondité qui est proche de celle de la Région de Bruxelles-Capitale : une fécondité basse à l'âge jeune, c.-à-d. jusqu'à 30 ans, et une fécondité relativement élevée après cet âge. La grande différence avec la Région de Bruxelles-Capitale est que celle-ci compte un nombre d'enfants beaucoup plus petit : l'ISF y est de 1,26 contre 1,44 à Anvers, 1,50 à Bruges, 1,39 à Gand, 1,36 à Hasselt, 1,52 à Mons, 1,52 à Liège, 1,59 à Arlon et 1,71 à Namur.

La situation spécifique des arrondissements des chefs-lieux ressort également de la figure 6.6 relative à l'âge moyen à la naissance. Dans chaque province presque tous les arrondissements des chefs-lieux se caractérisent par l'âge le plus élevé. Les exceptions ce sont les provinces de Hainaut et de Liège où les moyennes les plus élevées sont constatées à Tournai et à Verviers. La moyenne d'âge élevée à la naissance est due à la fécondité basse chez les relativement élevée chez les personnes plus âgées. La Région de Bruxelles-Capitale se distingue du reste du pays par une moyenne d'âge de 28,8 ans.

Ce qui est remarquable également ce sont les taux élevés des arrondissements de Nivelles, de Louvain et de Hal-Vilvorde. Avec respectivement 28,4, 28,2 et 28,1 ans ils dépassent nettement les moyennes flamande et wallonne. Seuls les arrondissements d'Anvers et de Gand s'en approchent sensiblement avec respectivement 28,0 et 27,9 ans. En général, les femmes flamandes donnent naissance à un âge un peu plus avancé que les

⁴ A la différence des taux dans, p. ex., la figure 6.1 et le tableau 6.1, il s'agit de taux de fécondité quinquennaux. De même que les taux de fécondité d'une année, ils sont calculés selon la configuration B du schéma 5.1. La différence c'est évidemment que les taux quinquennaux se rapportent aux naissances dans 5 parallélogrammes successifs, en l'occurrence dans une cohorte fictive (voir schéma 5.2). Une valeur du TFA5 = 0,348 implique que pour une seule femme de l'intervalle d'âge en question l'on note 0,348 naissances vivantes en moyenne (ce qui correspond à 348 naissances pour 1000 femmes).

Figure 6.5 - Taux de fécondité par âge des groupes d'âge de 20 à 34 ans, selon la région (histogrammes) et l'arrondissement (groupés par province), Belges exclusivement, moyennes des années 1986-1990



femmes wallonnes, soit 27,7 ans au lieu de 27,5 ans. La fécondité relativement plus élevée observée en Région wallonne à un âge plus avancé n'apporte apparemment pas un contrepoint aux grandes différences existant chez les jeunes, notamment en raison du report manifeste de la première naissance chez les femmes flamandes.

Tableau 6.3 - Taux de fécondité par âge (groupe d'âge de cinq ans), indice synthétique de fécondité (ISF) et âge moyen à la naissance par région, province et arrondissement ; Belges exclusivement ; moyennes des années 1986-1990

	taux de fécondité par âge						ISF	âge moyen à la naissance
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44		
Royaume	0,028	0,328	0,682	0,348	0,097	0,014	1,50	27,68
Région Bxl-Capitale	0,028	0,204	0,490	0,381	0,134	0,022	1,26	28,84
province Brabant *	0,020	0,236	0,636	0,388	0,116	0,018	1,41	28,42
arr. Hal-Vilvorde	0,012	0,252	0,714	0,374	0,096	0,013	1,46	28,09
arr. Louvain	0,015	0,226	0,684	0,359	0,087	0,016	1,39	28,18
arr. Nivelles	0,023	0,305	0,761	0,470	0,149	0,021	1,73	28,43
Région flamande	0,018	0,304	0,702	0,333	0,079	0,011	1,45	27,66
province Anvers	0,020	0,293	0,689	0,336	0,077	0,010	1,43	27,67
arr. Anvers **	0,020	0,272	0,675	0,368	0,092	0,011	1,44	27,95
arr. Malines	0,019	0,286	0,673	0,312	0,059	0,009	1,36	27,49
arr. Turnhout	0,018	0,344	0,732	0,287	0,058	0,010	1,45	27,18
province Flandre occidentale	0,022	0,379	0,767	0,334	0,088	0,013	1,60	27,42
arr. Bruges **	0,016	0,332	0,727	0,325	0,092	0,007	1,50	27,60
arr. Dixmude	0,030	0,456	0,796	0,390	0,123	0,019	1,81	27,45
arr. Ypres	0,024	0,495	0,812	0,334	0,081	0,012	1,76	26,98
arr. Courtrai	0,017	0,366	0,748	0,335	0,087	0,013	1,57	27,51
arr. Ostende	0,033	0,370	0,687	0,323	0,085	0,013	1,51	27,34
arr. Roulers	0,030	0,393	0,858	0,322	0,093	0,014	1,71	27,35
arr. Tielt	0,019	0,376	0,849	0,320	0,076	0,019	1,66	27,39
arr. Furnes	0,027	0,392	0,815	0,402	0,079	0,027	1,74	27,57
province Flandre orientale	0,019	0,305	0,667	0,316	0,075	0,010	1,39	27,58
arr. Alost	0,015	0,313	0,613	0,284	0,065	0,009	1,30	27,39
arr. Termonde	0,019	0,333	0,668	0,292	0,064	0,012	1,39	27,33
arr. Eeklo	0,029	0,328	0,698	0,309	0,078	0,006	1,45	27,33
arr. Gand **	0,021	0,274	0,659	0,339	0,087	0,009	1,39	27,85
arr. Audenarde	0,014	0,359	0,695	0,326	0,065	0,020	1,48	27,47
arr. St-Nicolas	0,020	0,303	0,734	0,324	0,074	0,009	1,46	27,55
province Limbourg	0,013	0,293	0,695	0,313	0,064	0,009	1,39	27,56
arr. Hasselt **	0,012	0,281	0,672	0,318	0,063	0,011	1,36	27,66
arr. Maaseik	0,013	0,314	0,772	0,315	0,053	0,009	1,48	27,42
arr. Tongres	0,016	0,291	0,651	0,300	0,076	0,004	1,34	27,54

* Les résultats de la province de Brabant comprennent également les femmes de l'arrondissement de Bruxelles-Capitale, soit la Région de Bruxelles-Capitale

** Arrondissement du chef-lieu.

Tableau 6.3 (suite)

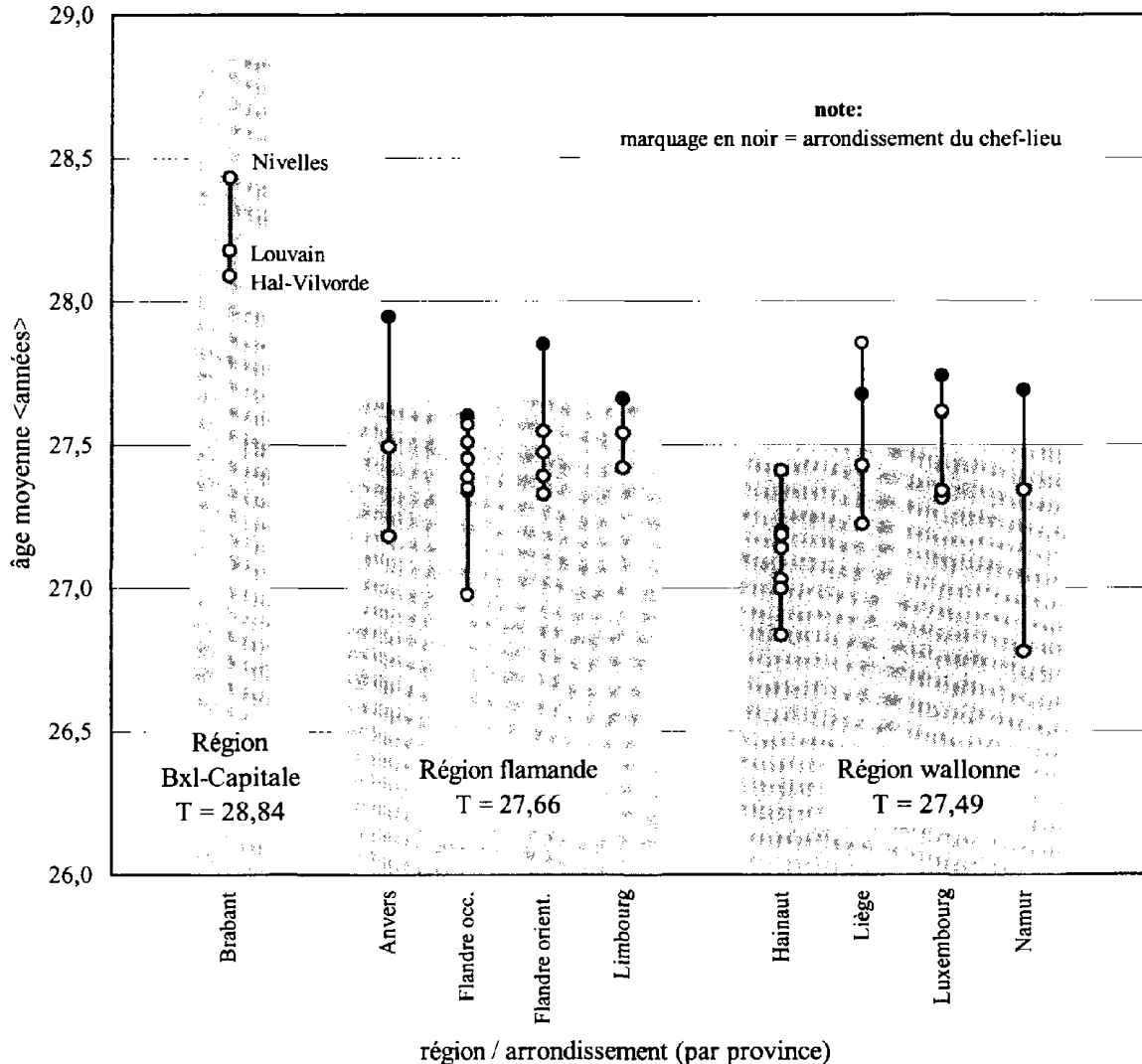
	taux de fécondité par âge						ISF	âge
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44		moyen à la naissance
Région wallonne	0,048	0,410	0,689	0,370	0,120	0,019	1,66	27,49
province Hainaut	0,058	0,448	0,640	0,320	0,107	0,017	1,59	27,06
arr. Ath	0,052	0,444	0,630	0,302	0,091	0,017	1,53	27,03
arr. Charleroi	0,075	0,471	0,623	0,307	0,103	0,019	1,60	26,83
arr. Mons **	0,051	0,424	0,606	0,329	0,097	0,016	1,52	27,20
arr. Moescron	0,045	0,463	0,736	0,317	0,124	0,020	1,71	27,18
arr. Soignies	0,050	0,427	0,649	0,318	0,108	0,012	1,56	27,14
arr. Thuin	0,064	0,474	0,669	0,339	0,120	0,013	1,68	27,00
arr. Tournai	0,040	0,422	0,668	0,333	0,120	0,023	1,61	27,41
province Liège	0,043	0,374	0,679	0,374	0,123	0,018	1,61	27,67
arr. Huy	0,042	0,444	0,707	0,366	0,111	0,022	1,69	27,43
arr. Liège **	0,041	0,355	0,631	0,355	0,118	0,017	1,52	27,68
arr. Verviers	0,043	0,383	0,757	0,434	0,144	0,020	1,78	27,85
arr. Waremme	0,058	0,407	0,722	0,322	0,112	0,016	1,64	27,22
province Luxembourg	0,044	0,463	0,816	0,400	0,142	0,025	1,89	27,51
arr. Arlon **	0,047	0,363	0,679	0,357	0,125	0,023	1,59	27,74
arr. Bastogne	0,051	0,511	0,854	0,451	0,152	0,044	2,06	27,61
arr. Marche-en-Famenne	0,055	0,546	0,850	0,400	0,153	0,021	2,02	27,31
arr. Neufchâteau	0,049	0,428	0,845	0,450	0,145	0,018	1,93	27,62
arr. Virton	0,014	0,488	0,873	0,351	0,139	0,023	1,89	27,34
province Namur	0,053	0,427	0,715	0,402	0,116	0,019	1,73	27,48
arr. Dinant	0,050	0,462	0,725	0,398	0,120	0,017	1,77	27,34
arr. Namur **	0,050	0,392	0,717	0,411	0,122	0,021	1,71	27,69
arr. Philippeville	0,068	0,515	0,679	0,366	0,080	0,011	1,72	26,78

** Arrondissement du chef-lieu

La comparaison de la fécondité entre une ou plusieurs populations est toujours difficile du fait que la fécondité présente deux composantes : l'intensité (nombre moyen d'enfants) et l'évolution ou l'espacement ou encore le calendrier de la fécondité (l'étalement du nombre moyen d'enfants sur les années de vie féconde). Afin de voir plus clair dans l'existence éventuelle de schémas de fécondité (soit la combinaison entre l'intensité et le calendrier) les valeurs observées du tableau 6.3 sont recalculées. Tout d'abord on procède au calcul des taux de fécondité relatifs qui indiquent la répartition proportionnelle du nombre d'enfants —notamment l'ISF— selon le groupe d'âge. Ensuite on détermine les différences de pourcentage pour les régions, les provinces et les arrondissements par rapport aux valeurs du Royaume⁵.

⁵ En d'autres termes, les taux de fécondité relatifs du Royaume sont utilisés comme norme.

Figure 6.6 - Age moyen à la naissance (T) selon la région (histogramme) et l'arrondissement groupés (par province), Belges exclusivement, moyennes des années 1986-1990



En somme, des différences de pourcentage similaires sont également calculées pour les valeurs de l'ISF.. Les résultats sont montrés dans le tableau 6.4. et dans la figure 6.7.

Le tableau 6.4. n'est pas un tableau ordinaire en ce sens qu'il indique symboliquement dans quelle mesure les valeurs s'écartent de celles de la norme, c.-à-d. des valeurs du Royaume. Ainsi qu'il résulte des calculs pour, p. ex., la Région de Bruxelles-Capitale, les taux de fécondité sont extrêmement bas pour les groupes d'âge de 15 à 24 ans et de 25 à 29 ans (cases noires) et extrêmement élevés pour les tranches d'âge de 30 à 34 ans et de 35 à 44 ans (cases blanches). Un écart de -23% observé pour la classe d'âge de 15 à 24 ans est

Tableau 6.4 - Comparaison de l'espace de la fécondité des provinces et des arrondissements avec le Royaume sur la base des différences de pourcentage entre les valeurs relatives* ; Belges exclusivement ; moyennes de 1986-1990

	Taux de fécondité par âge				ISF
	15-24	25-29	30-34	35-44	
Royaume					
valeurs observées	0,357	0,682	0,348	0,111	1,50
valeurs relatives par rapport à l'IS	24	46	23	7	100
Région de Bruxelles-Capitale	-23	-15	30	67	-16
province Brabant **	-24	-1	18	28	-6
arr. Hal-Vilvorde	-24	7	10	0	-2
arr. Louvain	-27	8	11	0	-7
arr. Nivelles	-20	-3	17	33	15
Région flamande	-7	6	-1	-16	-3
province Anvers	-8	6	1	-17	-5
arr. Anvers	-15	3	10	-3	-4
arr. Malines	-6	9	-1	-33	-9
arr. Turnhout	5	11	-15	-37	-3
province Flandre occidentale	5	5	-10	-15	7
arr. Bruges	-2	6	-7	-11	0
arr. Dixmude	12	-4	-7	5	21
arr. Ypres	24	1	-18	-29	17
arr. Courtrai	3	-5	-8	-14	5
arr. Ostende	12	0	-8	-13	1
arr. Roulers	4	10	-19	-16	14
arr. Tielt	0	12	-17	-22	11
arr. Furnes	1	3	-1	-18	16
province Flandre orientale	-2	5	-2	-18	-7
arr. Alost	6	4	-6	-24	-13
arr. Termonde	7	6	-10	-27	-7
arr. Eeklo	3	6	-8	-22	-3
arr. Gand	-11	4	5	-7	-7
arr. Audenarde	6	3	-5	-23	-1
arr. St-Nicolas	-7	10	-5	-24	-2
province Limbourg	-7	10	-3	-29	-7
arr. Hasselt	-9	9	1	-27	-9
arr. Maaseik	-7	15	-8	-43	-1
arr. Tongres	-4	7	-3	-18	-11

légende:

bas

moyen

élevé

* pour les calculs, voir tableau A6.7 en Annexe

** voir note Tableau 6.3

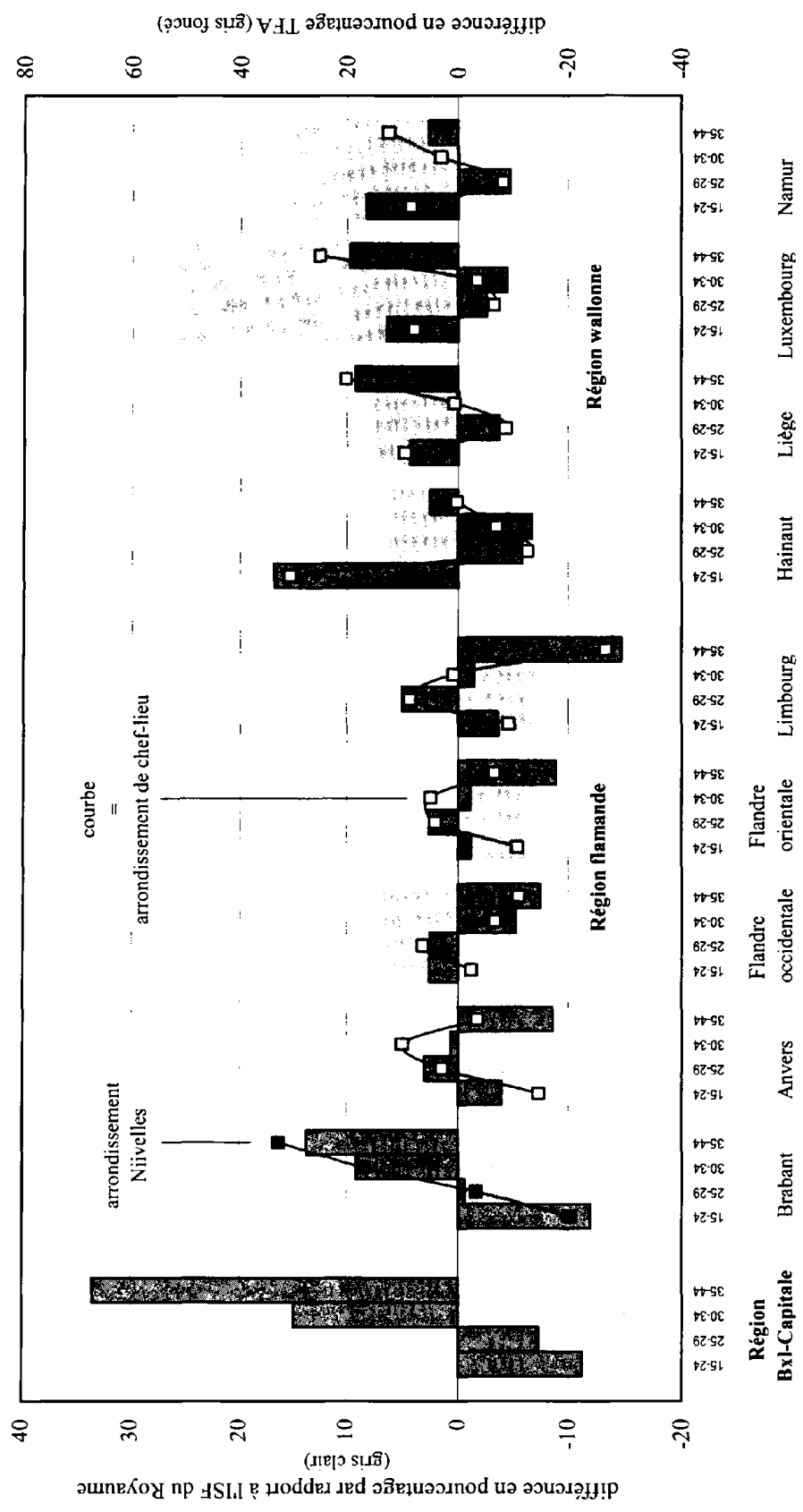
Tableau 6.4 (suite)

	Taux de fécondité par âge				ISF
	15-24	25-29	30-34	35-44	
Région wallonne	16	-9	-4	13	11
province Hainaut	34	-12	-13	5	6
arr. Ath	36	-10	-15	-5	2
arr. Charleroi	44	-14	-17	3	7
arr. Mons	31	-13	-7	0	2
arr. Moescron	25	-5	-20	14	14
arr. Soignies	28	-9	-12	4	4
arr. Thuin	35	-13	-13	7	12
arr. Tournai	21	-9	-11	20	7
province Liège	9	-7	0	18	8
arr. Huy	21	-8	-7	6	13
arr. Liège	10	-9	1	20	1
arr. Verviers	0	-7	5	24	19
arr. Waremme	19	-3	-15	5	9
province Luxembourg	13	-5	-9	19	26
arr. Arlon	8	-6	-4	25	6
arr. Bastogne	15	-9	-6	28	38
arr. Marche-en-Famenne	25	-8	-15	16	35
arr. Neufchâteau	3	-4	0	14	29
arr. Virton	12	2	-20	15	26
province Namur	16	-9	0	5	16
arr. Dinant	21	-10	-3	4	18
arr. Namur	9	-8	3	12	14
arr. Philippeville	42	-13	-8	-29	15

légende: bas moyen élevé

Note : Dans chaque groupe d'âge nous avons attribué la mention 'bas', 'moyen' ou 'élevé', le cas échéant pour la valeur de l'ISF., séparément et sur la base de la technique EDA. (Tukey, 1977). La mention 'bas' a été attribuée à la valeur pivot minimale de la répartition et aux valeurs inférieures à celle-ci; 'élevé' à la valeur pivot maximale et aux valeurs supérieures à celle-ci; 'moyen' aux valeurs entre les valeurs pivots maximales et minimales. Les valeurs pivots (ou 'hinge values') de la technique EDA correspondent aux valeurs limités pour les premiers et les derniers quartiles dans la statistique classique. Les valeurs pivot minimales et maximales sont respectivement : pour le groupe des 15 à 24 ans : -3% et +21% ; des 25 à 29 ans : -8% et +6% ; des 30 à 34 ans : -13% et -5% ; des 35 à 44 ans : -22% et +13% ; et pour les différences de pourcentage par rapport à la valeur de l'ISF. : -2% et +15%. L'identification des valeurs pivots minimales et maximales s'est effectuée sur la base d'un total de 43 observations, c.-à-d. des valeurs pour les 42 arrondissements et de celles pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Figure 6.7 - Comparaison du calendrier de la fécondité des provinces et des arrondissements des chefs-lieux avec celui du Royaume sur la base des différences de pourcentage entre les valeurs relatives*, Belges exclusivement, moyennes 1986-1990



* voir Tableau 6.4

en effet exceptionnel : seulement dans l'ancienne province de Brabant des écarts encore plus grands sont notés⁶.

Les tons gris des cases permettent de distinguer une structure parmi les provinces et les arrondissements. Nous avons déjà signalé que la Région flamande accuse une fécondité inférieure à celle de la Région wallonne. Le tableau 6.4 illustre clairement que l'intensité de la fécondité n'est pas la même dans tous les arrondissements. C'est surtout en Flandre occidentale que l'on note des valeurs de l'ISF, qui sont supérieures à celles des autres provinces flamandes. La figure 6.4 permettait déjà de s'en rendre compte. Or le tableau 6.4 démontre aussi que ce nombre d'enfants relativement élevé va de pair avec une évolution spécifique de la fécondité qui se rapproche du schéma national (A y regarder de plus près, on s'aperçoit que la Flandre occidentale comparée au Royaume présente des taux de fécondité essentiellement plus élevés chez les jeunes et plus bas chez les personnes plus âgées). En d'autres termes, la Flandre occidentale ne se distingue pas seulement des autres provinces flamandes en intensité, mais aussi en espacement. Le schéma de Flandre occidentale se révèle également unique par rapport à celui du reste du pays. Les valeurs de l'ISF, de cette province sont comparables à celles de la province de Hainaut. Cela n'empêche pas qu'à l'âge de 15 à 24 ans il y a nettement moins et à l'âge de 25 à 29 ans sensiblement plus de naissances en Flandre occidentale qu'en Hainaut.

Un certain groupement d'arrondissements ne semble pas être caractéristique de la Flandre occidentale. Dans la province d'Anvers les arrondissements d'Anvers et de Malines connaissent une évolution similaire de la fécondité (encore qu'Anvers compte un plus grand nombre de naissances que Malines après l'âge de 35 ans). En Flandre orientale, Alost, Termonde et Eeklo suivent un schéma semblable (une fécondité relativement élevée jusqu'à 35 ans et très basse au-delà de cet âge). Le Limbourg est très homogène et présente assurément l'évolution la plus pointue (fécondité élevée entre 25 et 35 ans, taux très bas avant et après ces âges). La province de Hainaut, à l'exception de l'arrondissement de Tournai, a une fécondité extrêmement élevée avant l'âge de 25 ans alors que la province de Liège se caractérise par une fécondité relativement élevée dans la tranche d'âge jeune et, comparée à la moyenne du pays, par des taux de fécondité élevés après l'âge de 30 ans, notamment dans les arrondissements de Liège et de Verviers. Pour la fécondité dans la tranche d'âge jeune les schémas de la province de Luxembourg suivent de très près ceux de la Flandre occidentale, quoique le Luxembourg accuse une fécondité très élevée après l'âge de 35 ans. Dans la province de Namur, du reste, les schémas des arrondissements de Namur et de Dinant se ressemblent fortement : une fécondité relativement élevée avant l'âge de 25 ans, très basse à l'âge de 25 à 29 ans (certainement par rapport à celle de la Flandre) et, de nouveau, élevée dans la tranche d'âge plus avancé.

La figure 6.7 offre, pour ainsi dire, un résumé des résultats du tableau 6.4. Une fois de plus, la position exceptionnelle de la Région de Bruxelles-Capitale et des arrondissements de l'ancienne province de Brabant est soulignée. Le schéma flamand se caractérise principalement par une fécondité relativement basse avant l'âge de 25 ans et très basse après l'âge de 35 ans. Le schéma wallon est très différent : une fécondité relativement élevée avant l'âge de 25 ans et, quoique moins explicite, élevée après l'âge de 35 ans, équivalant à une fécondité globale supérieure à celle de la Région flamande.

Dans la figure 6.7 les schémas des arrondissements des chefs-lieux sont indiqués par des courbes. Ces arrondissements ont en commun que, par rapport à la moyenne provinciale, ils accusent une fécondité relativement élevée dans la tranche d'âge plus avancé. Les exceptions sont Bruges en Flandre occidentale, Hasselt en Limbourg et Mons en Hainaut.

⁶ Une valeur de -23% signifie que le taux relatif de fécondité de la Région de Bruxelles-Capitale a un pourcentage de 23 points inférieur au taux du Royaume. Les taux relatifs de fécondité ne sont pas indiqués. On les calcule facilement comme suit: $23,81 \times (100 - 23)/100 = 18,33$. Il suffit, après division par 100, de multiplier cette valeur par celle de l'ISF comme $(1,26 = 1,50 \times (100 - 16)/100)$ pour obtenir le taux de fécondité par âge observé: 0,232 (cf. tableau 6.3). Pour le calcul intégral voir le tableau A 6.7 en annexe.

De plus, les arrondissements des chefs-lieux présentent une fécondité relativement basse avant l'âge de 25 ans comparativement à la moyenne provinciale. Cela vaut particulièrement pour la Flandre. La grande différence entre la Flandre et la Wallonie c'est qu'en Flandre les valeurs sont inférieures à la moyenne du pays, tandis qu'en Wallonie elles sont très supérieures à celle-ci.

6.3. Caractéristiques essentielles de la fécondité des étrangers et son incidence sur le plan régional

En 1990 la Belgique comptait environ 881.000 habitants de nationalité étrangère (chiffre pour le 1^{er} 1. 1990⁷). Cela correspondait à 8,85% de la population totale. Le nombre d'étrangers n'est pas réparti en parts égales entre les régions et les provinces (figure 6.8). Le plus grand nombre (41,8%) habite la Région wallonne. Il est suivi par la Région de Bruxelles-Capitale (30,4%), puis par la Région flamande (27,8%). A l'échelon provincial, les provinces wallonnes de Hainaut et de Liège comptent le plus grand nombre d'étrangers, soit respectivement 184.000 et 128.000 personnes. Par ailleurs, les provinces wallonnes de Namur et de Luxembourg ont le plus petit nombre d'étrangers, ainsi que le plus petit nombre d'habitants.

Dans les provinces flamandes d'Anvers et de Limbourg on recense relativement beaucoup d'étrangers, soit respectivement 86.000 et 68.000. Il est remarquable que la Région de Bruxelles-Capitale compte beaucoup plus d'étrangers que ses arrondissements environnants de la province de Brabant, c.-à-d. presque 268.000 contre environ 68.000 ou presque 4 fois autant. Il n'y a point de doute que le milieu plus urbain de la Région de Bruxelles-Capitale ait très attiré les étrangers à s'y établir.

Par contre, on constate que Hal-Vilvorde, Louvain et Nivelles comptent conjointement environ autant d'étrangers que la province de Limbourg.

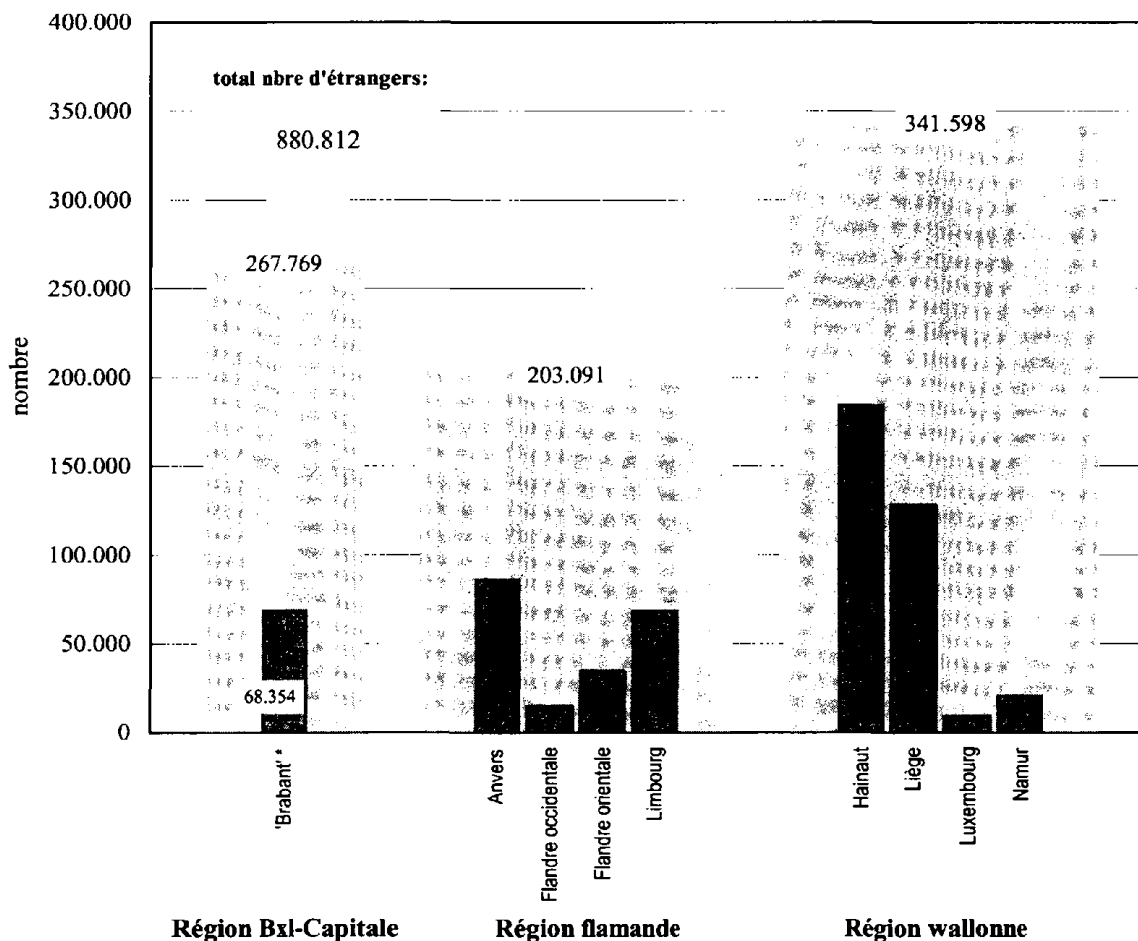
Cette présence d'étrangers n'est pas un phénomène absolument nouveau. Dans les années soixante déjà 5% de la population en Belgique étaient de nationalité étrangère. A l'époque, la majorité des étrangers (plus de 80%) était originaire de pays européens, notamment l'Italie, la France et les Pays-Bas. Au début des années 1990 un peu plus de 36% étaient des ressortissants de pays extérieurs à l'Union européenne⁸, à l'exception des Etats-Unis, du Canada et de l'Australie qui, ensemble, représentent 1,5% du nombre total d'étrangers. S'il est vrai que les Italiens forment toujours de loin le groupe étranger le plus important (241.200), les Marocains (138.400) viennent désormais en deuxième position, suivis par les Français (94.300), les Turcs (84.900), les Néerlandais (65.300) et les Espagnols (52.200).

Il s'ensuit que les Turcs et les Marocains sont désormais des groupes d'immigrants importants. Ensemble, ils représentent 65,5% de tous les étrangers originaires des pays extérieurs à l'Union européenne (68,2% sans compter les Etats-Unis, le Canada et l'Australie). Dans les deux cas il s'agit essentiellement de populations islamiques dont les conceptions et les styles de vie, notamment sur le plan du mariage et du nombre d'enfants, sensiblement différent de ceux de la population autochtone.

⁷ Ce chiffre et les suivants sont extraits des "statistiques démographiques" (1991) de l'Institut National de Statistique (I.N.S.).

⁸ Par Union européenne on entend le groupe des 15 états membres, soit Belgique, Finlande, France, Danemark, Allemagne (réunifiée), Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Espagne, Royaume-Uni et la Suède.

Figure 6.8 - Répartition du nombre d'étrangers selon la région et la province, situation au 1er janvier 1990

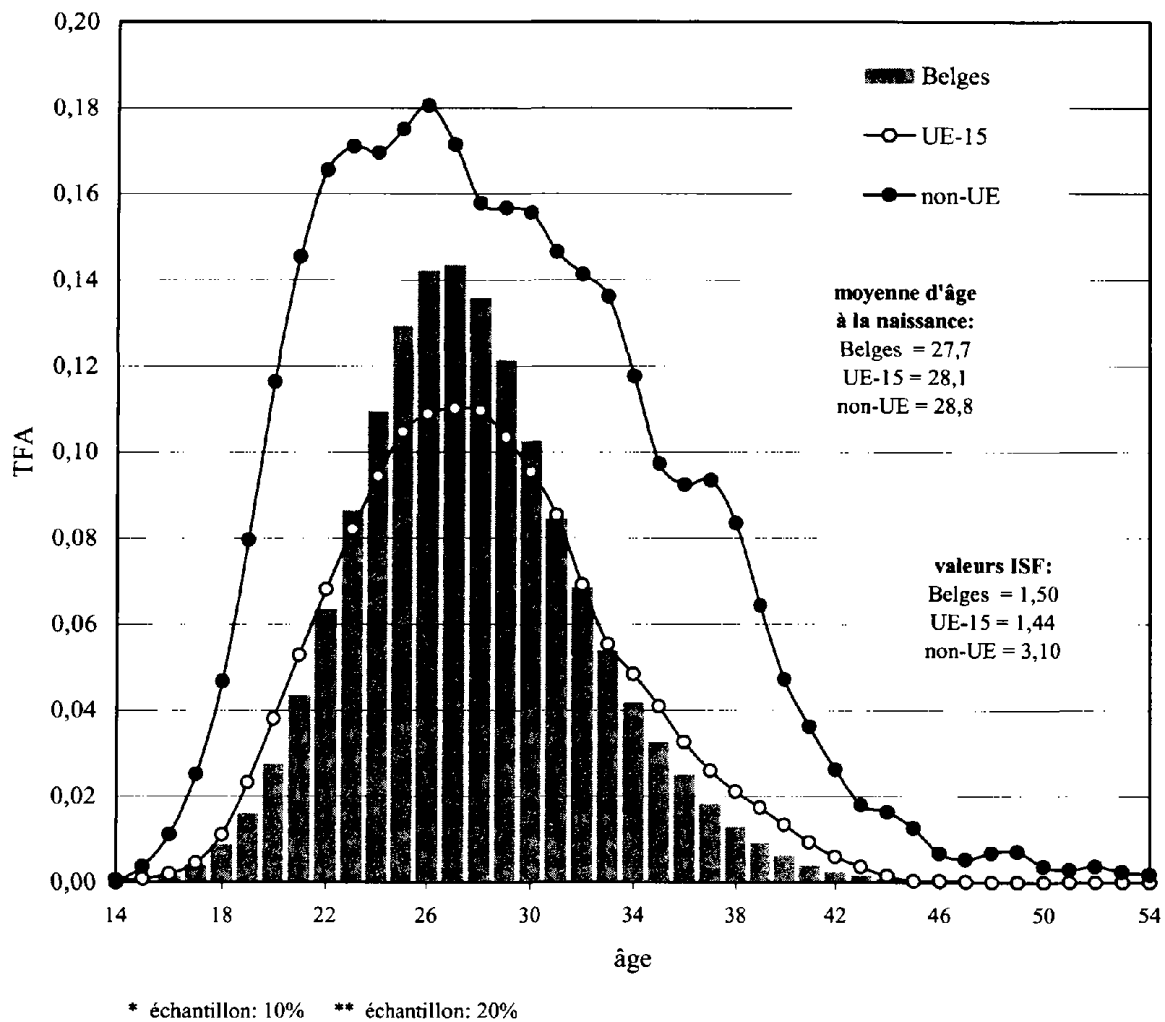


* pour les arrondissements de Hal-Vilvorde, de Louvain et de Nivelles.
 Source : Statistiques démographiques de l'I.N.S., 1991.

La figure 6.9 montre les taux de fécondité par âge des années 1986-1990 pour les étrangers originaires d'un état membre de l'Union européenne et pour les étrangers ressortissants d'un autre pays⁹. A titre de comparaison les chiffres relatifs aux Belges sont également indiqués dans la figure 6.9. Il est évident que la fécondité des deux groupes est très différente. Les étrangers originaires d'un état membre de l'Union européenne ont, par une valeur de l'ISF de 1,44 enfants, une fécondité encore plus faible que les Belges (ISF = 1,50).

⁹ Y compris les ressortissants des Etats-Unis, le Canada et l'Australie, mais, vu leur nombre restreint, il y a lieu de croire que leur présence influence guère les valeurs des ressortissants 'd'autres pays'.

Figure 6.9 - Taux de fécondité par âge des Belges, des étrangers originaires d'un état membre de l'Union européenne (UE-15)* et des étrangers, ressortissants d'un autre pays (hors UE), moyennes années 1986-1990, valeurs lissées**



Par contre, les étrangers originaires de pays extérieurs à l'Union européenne atteignent, par une valeur de l'ISF de 3,10 enfants, une fécondité deux fois plus forte que celle des Belges. Ce qui est cependant remarquable pour les étrangers européens, c'est que, comparativement à la population belge, ils ont, en dépit de leur nombre d'enfants plus bas, des taux de fécondité par âge plus élevés tant chez les jeunes que chez les personnes plus âgées. Nous n'examinerons pas ici les raisons précises de ces différences. Elles s'expliquent peut-être par le fait que les étrangers européens constituent un groupe mixte, composé aussi bien d'ouvriers originaires des états membres méridionaux plus pauvres (Espagne, Portugal) que de fonctionnaires plus aisés de la Commission européenne. Les premiers sont probablement à l'origine de la fécondité plus forte dans les tranches d'âge jeune, les autres des taux plus élevés après l'âge de 32 ans (dans la mesure où une position sociale plus élevée va de pair avec un schéma de fécondité reportée; voir chapitre 9).

La fécondité de la population belge diffère le plus de celle des étrangers originaires des pays extérieurs à l'Union européenne, notamment l'Afrique et l'Asie¹⁰. Comme dit plus haut, ce groupe présente une fécondité d'environ deux fois plus forte que celle des Belges. Les taux de fécondité sont à tous les âges supérieurs à ceux des Belges. La courbe de la figure 6.9 correspond à un schéma de fécondité assez traditionnel, soit des taux de fécondité élevés dans les tranches d'âge (très) jeune. Chez les jeunes de 20 ans le taux de fécondité excède de plus de 4 fois celui des Belges, très probablement à cause d'un schéma de mariage à un âge nettement jeune. La fécondité relativement forte dans la classe d'âge plus avancé indique une limitation des naissances minime ou moins efficace. Cela n'empêche pas que la contraception soit pratiquée, étant donné que le nombre moyen de 3,1 enfants est nettement inférieur à celui des pays d'origine. Selon les Nations Unies¹¹, les pays asiatiques et africains présentaient en 1990 une valeur de L'ISF de respectivement 3,39 et 6,04 enfants (4,78 enfants en Afrique du Nord).

Comme le montraient déjà les figures 6.1 et 6.2, l'incidence de la présence d'étrangers sur la fécondité est assez faible. A l'échelon national la hausse de la valeur de l'ISF n'est que de 3% (de 1,50 à 1,55 enfants). Pour la Région flamande et la Région wallonne l'effet est même moindre. Seulement pour la Région de Bruxelles-Capitale, l'augmentation de 17% permet de conclure à un effet significatif (une hausse de 1,26 à 1,47 enfants). Il est évident que l'impact sur la fécondité ne dépend pas du nombre absolu d'étrangers dans la population, mais bien de leur part relative et, de toute évidence, des caractéristiques intrinsèques de leur comportement procréateur.

L'effet considérable observé pour la Région de Bruxelles-Capitale est probablement dû au fait que plus d'un quart de la population (27,8%) y est de nationalité étrangère (contre seulement 4,3% dans la Région flamande et 11,4% dans la Région wallonne) et qu'en outre plus de la moitié des étrangers (53,4%), y est originaire des pays extérieurs à l'Union européenne. En dépit du nombre important d'étrangers l'impact de leur présence dans la Région wallonne est faible parce que la majorité (78%) y est composée de ressortissants d'états membres de l'Union européenne et présente un schéma de fécondité similaire à celui des Belges. En Flandre la situation est très différente. Presque la moitié (46,0%) des étrangers y est originaire de pays extérieurs à l'Union européenne et de ce fait se caractérise par une fécondité plus forte. L'incidence de la présence d'étrangers sur la fécondité en Flandre est minime puisque l'ensemble des étrangers y constitue à peine 4,3% de la population totale.

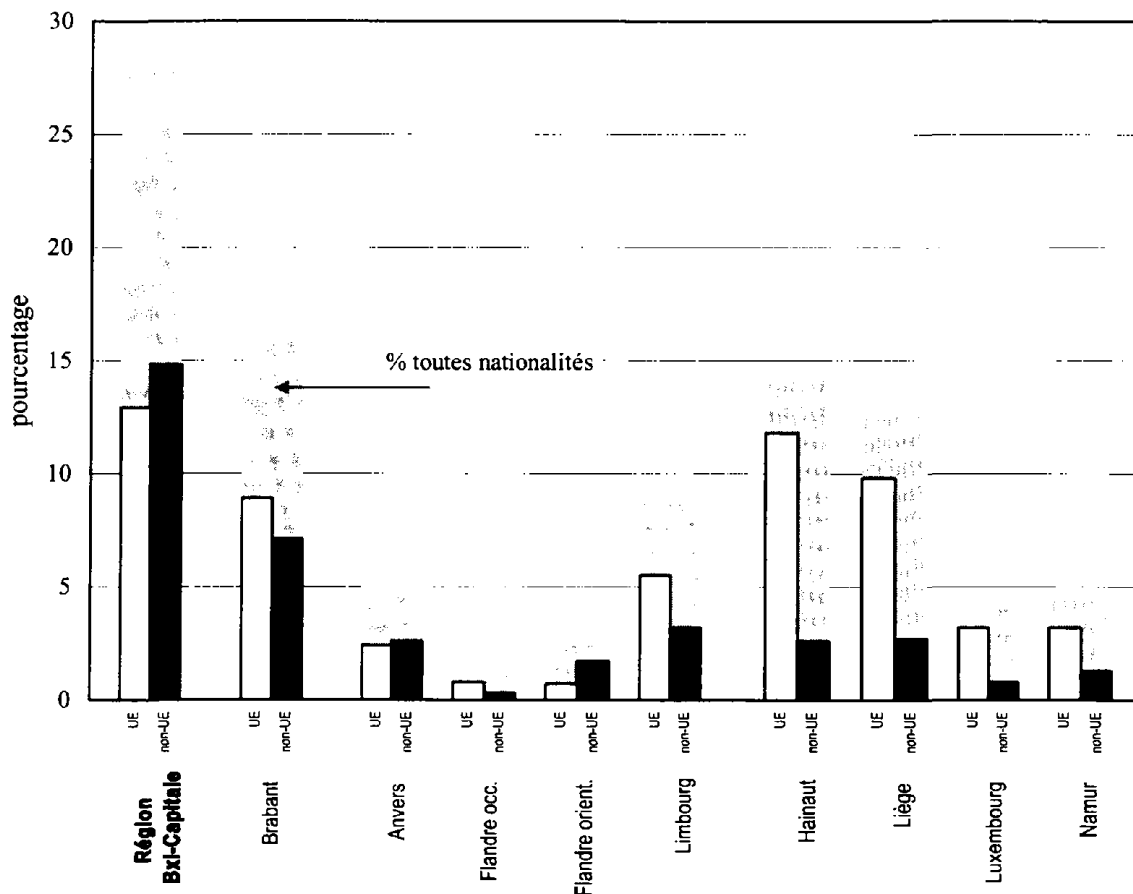
Quels sont enfin les effets de la présence d'étrangers sur la fécondité de la Région de Bruxelles-Capitale et de chaque province ? Il ressort de ce qui précède que ces effets dépendent d'étrangers dans la population totale et du pourcentage d'étrangers originaires de pays extérieurs à l'Union européenne. Pour analyser l'impact sur la Région de Bruxelles-Capitale et sur chaque province deux figures sont présentées. L'une, la figure 6.10, indique pour la Région de Bruxelles-Capitale et chaque province le pourcentage étrangers relatif à l'ensemble des nationalités, aux ressortissants d'un pays membre et d'un pays non-membre de l'Union européenne¹². L'autre, la figure 6.11, montre pour la Région de Bruxelles-Capitale et chaque province les valeurs de l'ISF et du TFA relatives aux groupes d'âge de cinq ans de la population de nationalité belge, et l'incidence sur celles-ci de la présence d'étrangers, exprimée en pourcentage. Les figures 6.10 et 6.11 sont, pour ainsi dire, complémentaires et devraient, dans l'intérêt d'une bonne interprétation des effets, être comparées l'une à l'autre.

¹⁰ Les statistiques belges classent la Turquie dans le groupe des pays asiatiques.

¹¹ Population Division, "World Population Prospects: The 1996 Revision" (1997, version provisoire), Nations Unies: Department of Economic and Social Affairs.

¹² Comme indiqué au-dessous de la figure 6.10, les chiffres par province (... les chiffres relatifs à la Région de Bruxelles-Capitale et à chaque province) ont été calculés sur la base du nombre de femmes de 15 ans ou plus, conformément aux données du recensement. La raison en est que, relativement à chaque province (... relativement à la Région de Bruxelles-Capitale et à chaque province), les statistiques de l'I.N.S. ne renseignent pas sur le nombre d'étrangers selon la nationalité.

Figure 6.10 - Pourcentage d'étrangers dans la population de la Région de Bruxelles-Capitale* et de chaque province, relatif à l'ensemble des nationalités, aux ressortissants d'un pays membre et d'un pays non-membre de l'Union européenne (UE-15)**



Source : * Statistiques démographiques de l'I.N.S.
 ** Recensement 1991 (sur la base du nombre de femmes de 15 ans ou plus)

Selon la figure 6.11 c'est la présence d'étrangers qui produit l'impact le plus fort sur la fécondité de la Région de Bruxelles-Capitale. Cela n'a rien d'étonnant puisque cette région compte le plus grand nombre relatif d'étrangers (28% du nombre total d'habitants y est de nationalité étrangère) et que la majorité d'entre eux (54%) est originaire des pays extérieurs à l'Union européenne. On y observe une augmentation de l'indice synthétique de fécondité de près de 17% (de 1,26 à 1,47 enfants ; voyez aussi la figure 6.2).

De plus, on note une très forte augmentation (plus de 30%) des taux de fécondité tant chez les jeunes que chez les personnes plus âgées. Cela n'a rien d'étonnant non plus, puisque dans ces groupes d'âges les étrangers, qu'ils soient originaires d'un pays membre ou d'un pays non-membre de l'Union européenne, présentent une fécondité plus forte que les Belges (voir figure 6.9).

Sur le plan de la puissance de l'impact sur la fécondité totale, la Région de Bruxelles-Capitale est suivie par les provinces de Brabant, d'Anvers et de Limbourg. Dans ces trois provinces on observe une augmentation d'environ 5% de l'ISF. Tout comme pour la Région de Bruxelles-Capitale les effets y sont les plus forts (10% - 15%) chez les plus jeunes chez les personnes plus âgées. Dans les autres provinces les effets sont beaucoup plus faibles. L'incidence sur l'ISF n'excède nulle part 2,5% (augmentation observée en Flandre orientale); dans la province de Luxembourg l'effet est nul et dans la province de Namur très légèrement négatif (-0,3%).

Ce qui est remarquable pour les provinces wallonnes (à l'exception de la province de Luxembourg) c'est la fécondité relativement forte après l'âge de 35 ans. Cela doit être attribuable au nombre élevé d'étrangers originaires d'états membres de l'Union européenne dans ces provinces, étrangers qui comparativement aux Belges, présentent un schéma de fécondité relativement plus différée.

Il ressort de ce qui précède que l'effet des étrangers sur la fécondité ne dépend pas seulement de leur proportion relative par rapport à la population autochtone et des caractéristiques de leur fécondité, mais aussi du caractère propre de la fécondité de la population de nationalité belge. Dans la Région de Bruxelles-Capitale dans les provinces de Brabant, d'Anvers et de Limbourg l'incidence est forte parce que la population autochtone présente une fécondité faible. L'augmentation très élevée dans la Région de Bruxelles-Capitale s'explique par le fait que la très faible fécondité de sa population autochtone s'accompagne d'une forte fécondité de sa population considérable d'allochtones. De même l'effet faible dans les provinces wallonnes s'explique par la fécondité relativement élevée de la population autochtone.

6.4 La fécondité belge à la fin des années 1980 mise en perspective

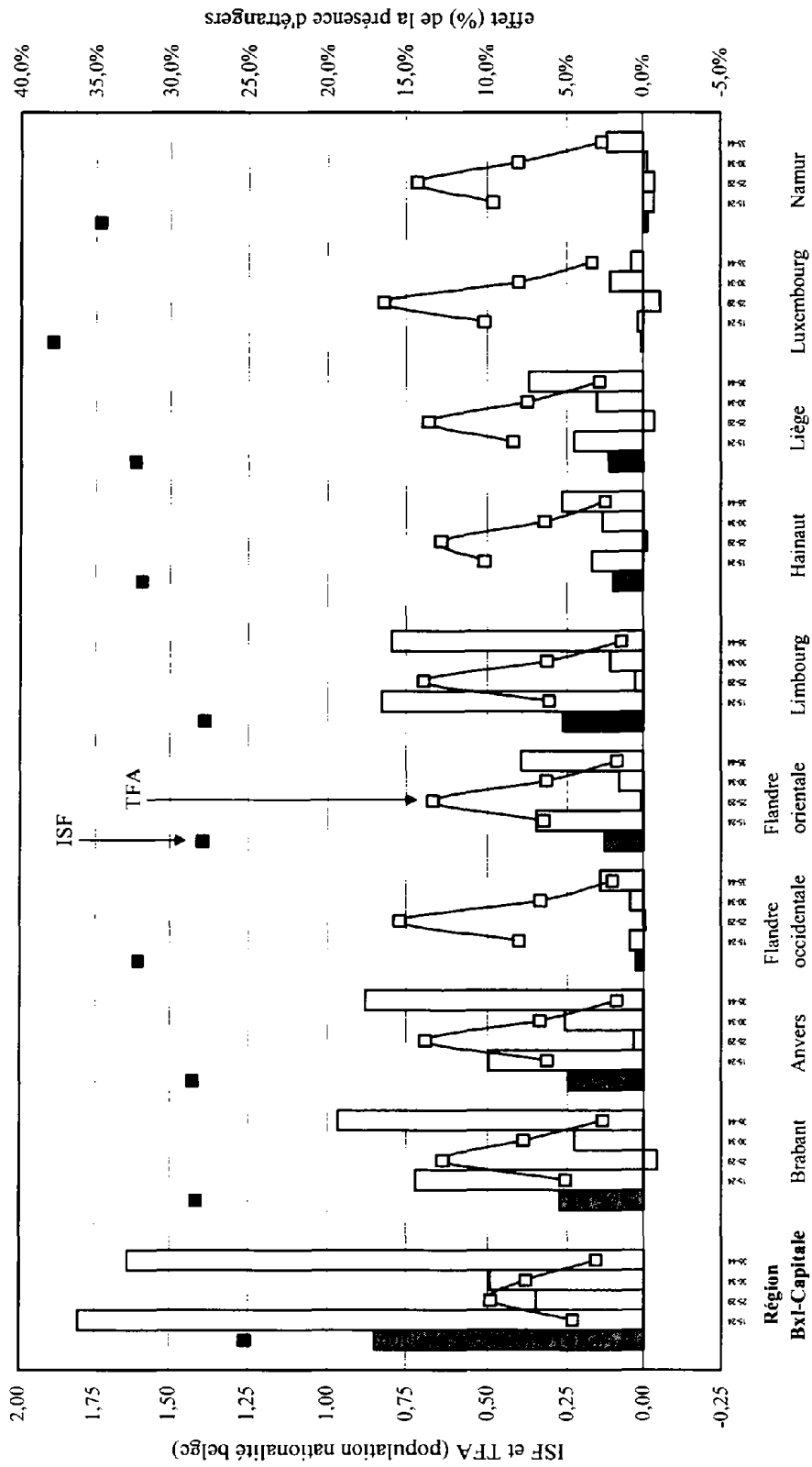
Dans les deux derniers paragraphes de ce chapitre on essaiera de mettre en perspective la fécondité belge de 1990. D'abord on fera une comparaison avec la situation dans d'autres pays européens (paragraphe 6.4.1). Ensuite, on donnera un aperçu de l'évolution de la fécondité et des différences historiques entre le nord et le sud du pays ou, d'après la terminologie administrative actuelle, entre les 'régions' (paragraphe 6.4.2).

6.4.1 Comparaison avec la situation en Europe

A la fin des années 1980 l'ISF en Belgique est estimé à seulement 1,50 enfants. Ce niveau de fécondité est insuffisant pour assurer le renouvellement des générations¹³. Comme le montre la figure 6.2, il existe des différences entre les régions. En Flandre la fécondité est plus faible (-3% par rapport à la moyenne nationale) et en Wallonie plus forte (+11%). C'est surtout la Région de Bruxelles-Capitale qui accuse une fécondité plus faible, car avec un taux qui ne dépasse pas 1,26 enfants, la fécondité y est de 16% inférieure à la moyenne nationale. Il y a lieu de supposer que les différences régionales ne soient pas seulement attribuables au caractère culturel propre de la population, mais aussi aux disparités dans la composition socio-économique et à la spécificité des comportements dans les (grandes) villes.

¹³ Pour assurer le remplacement des générations la descendance doit, compte tenu de la mortalité avant l'âge de donner naissance, excéder un peu plus de 2 enfants. Sur la base du niveau de mortalité actuel (et du calendrier de la fécondité) celle-ci s'élève pour la Belgique à près de 2,1 enfants.

Figure 6.11 - Valeurs de l'ISF et du TFA pour la population de nationalité belge (axe gauche) et effet, exprimé en %, de la présence d'étrangers (histogrammes, axe droit) selon la région/province ; moyennes des années 1986-1990



En Europe il n'est pas exceptionnel d'observer des fécondités se situant au-dessous du niveau de remplacement des générations. La figure 6.12 montre l'évolution de l'ISF dans quelques pays de l'Europe du Nord, de l'Ouest et du Sud¹⁴. Entre les années 1960-1965 et 1990-1995 une baisse considérable de la valeur de l'ISF a eu lieu dans tous les pays. Les pays scandinaves accusent une diminution moyenne de 29%, l'Europe de l'Ouest de 41% et l'Europe du Sud de rien de moins que 47%. Il en résulte que depuis la fin des années 1980 on note dans tous les pays d'Europe des fécondités au-dessous du niveau de remplacement même dans la République d'Irlande où en 1965 le nombre moyen d'enfants s'élevait encore à 4.

Sur la base de la figure 6.12 il y a lieu de supposer que la baisse de la fécondité à sa fin. Cela se manifeste le plus dans les pays de l'Europe du Nord, où certains pays présentent une hausse (temporaire) de l'ISF et où les taux suggèrent une stabilisation autour de 1,8 enfants. Une stabilisation peut se produire également dans les pays de l'Europe de l'Ouest, mais à un niveau représentant 0,2 à 0,4 enfant de moins que dans les pays scandinaves. En Europe du Sud l'incertitude est la plus grande, mais si une stabilisation intervenait au niveau actuel, la fécondité n'y serait que de 1,2 enfants.

Dans tous les pays on spéculer sur les vraies causes de la fécondité. A la fin des années 1980 un projet international de recherches comme sous le nom de « Fertility and Family Survey » a été lancé sous les auspices des Nations Unies. Quelque 20 pays¹⁵ ont participé à ce projet dont les matériaux de base proviennent d'enquêtes nationales conduites au début des années 1990. La question fondamentale dans cette enquête est de savoir si la fécondité insuffisante pour assurer le renouvellement des générations revêt un caractère temporaire ou permanent. Les résultats de cette enquête révèlent que beaucoup de femmes ont un nombre d'enfants inférieur au nombre d'enfants désirée (Callens & Deven, 1993 ; Van Peer & Lodewijckx, 1996). La faible fécondité actuelle pourrait donc être un indice de la continuité de structures sociales et de normes inadaptées aux nouvelles formes de vie sociale et aux nouvelles valeurs et espoirs individuels en matière de constitution de la famille.

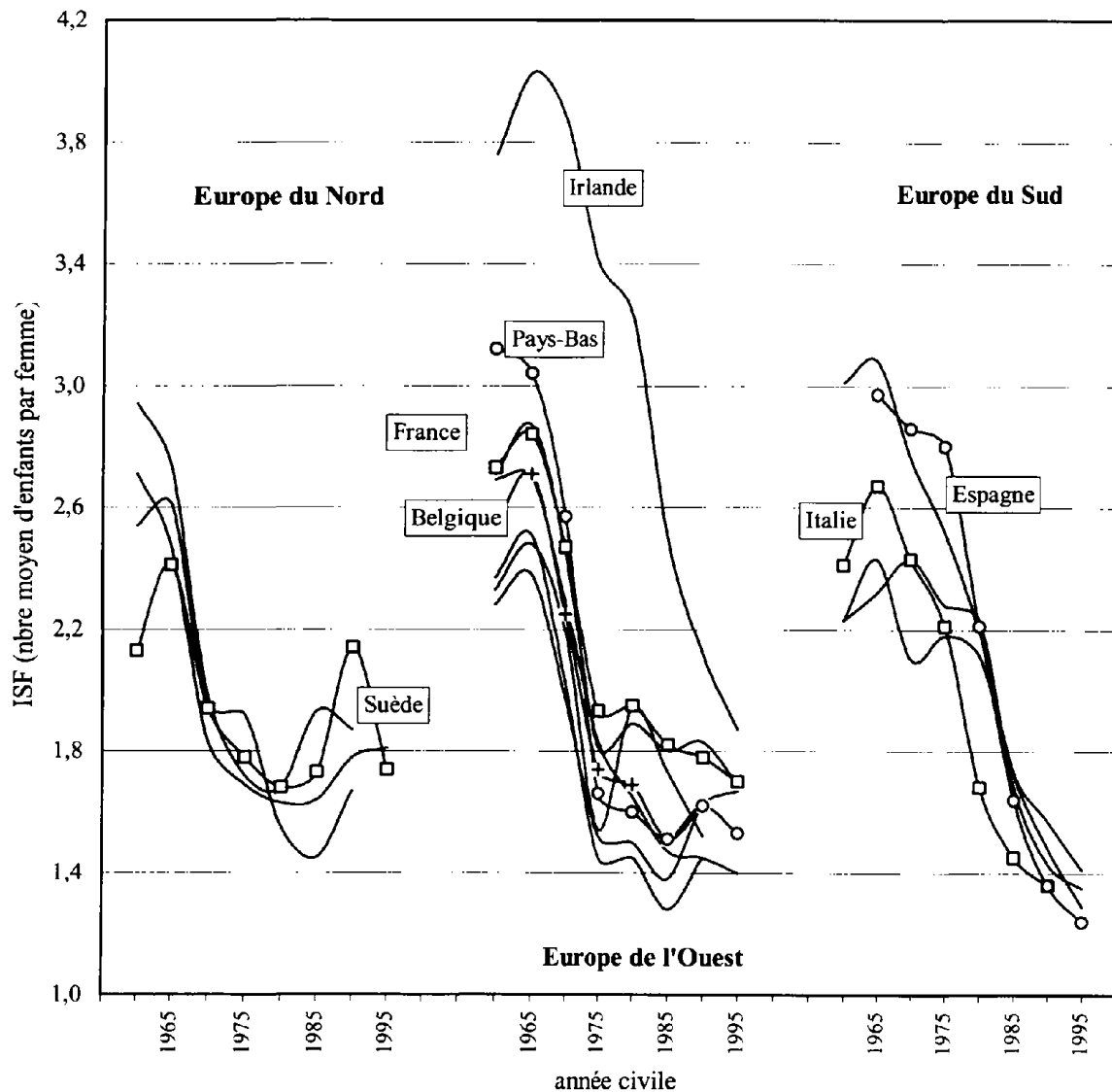
Il est un fait que la baisse de la fécondité des dernières décennies est allée de pair avec les profonds changements sociaux et qu'elle est indissociable d'un usage quasiment universel de contraceptifs modernes et efficaces, dans un premier temps principalement dans le but de limiter le nombre des naissances, dans un second temps dans celui d'espacer le nombre des naissances (Cliquet & Schoenmaeckers, 1975 ; Cliquet & Lodewijckx, 1986 ; Leridon, 1987 ; Westoff & Ryder, 1977). La propagation de la planification de la famille est liée à une meilleure formation des femmes et, par voie de conséquence, à une présence accrue des femmes sur le marché de l'emploi (Callens, 1995 ; Hulkko, 1989 ; Siegers et autres, 1991 ; Van Dongen et autres, 1995). Un point central dans la discussion sur la faible fécondité est sans aucun doute la nouvelle position sociale de la femme. En somme, la faible fécondité est indissociable de la popularité en baisse constante du mariage traditionnel (Conseil de l'Europe, 1993) et de l'intérêt croissant de types de ménage alternatifs (Corijn, 1993). Les changements dans la fécondité et les changements sociaux qui les accompagnent ou qui les entraînent sont si profonds que beaucoup de chercheurs estiment qu'il est justifié de parler d'une « deuxième transition démographique » (Hoffman-Nowotny, 1988 ; Lesthaeghe & Van de Kaa, 1986 ; Van de Kaa, 1987)¹⁶

¹⁴ La figure 6.12 est tirée sous forme remaniée de Schoenmaeckers et Lodewijckx (1997) et est établie sur la base de chiffres de "Recent demographic developments in Europe and North America" (édition 1996) du Conseil de l'Europe. La figure montre l'évolution d'un groupe sélectionné de pays, à savoir, pour l'Europe du Nord: Danemark, Finlande, Norvège, Suède, pour l'Europe de l'Ouest: Belgique, France, Irlande, Pays-Bas, Luxembourg, Autriche, Allemagne réunifiée; pour l'Europe du Sud: Grèce, Italie, Portugal, Slovénie et Espagne.

¹⁵ En 1997 les pays suivants ont participé au projet: Belgique (Flandre et Bruxelles), Bulgarie, Canada, Allemagne, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Autriche, Pologne, Portugal, Slovénie, Espagne, Suisse et États-Unis.

¹⁶ Puisque la baisse récente de la fécondité ne peut être associée, ni même attribuée à une baisse de la mortalité, cette prise de position a été critiquée par e.a. Cliquet (1991), Keilman (1990) et Pavlik (1989).

Figure 6.12 - Evolution de l'Indice synthétique de fécondité (ISF) depuis 1965 dans quelques pays européens



Source : Schoenmaeckers et Lodewijckx (1997), sur la base des chiffres du Conseil de l'Europe (1996).

Une caractéristique importante de la baisse de la fécondité est que, dans tous les pays, elle est allée de pair avec une hausse de la moyenne d'âge à la première naissance. A la fin des années 1960 dans toutes les régions (Europe du Nord, de l'Ouest et du Sud) la moyenne l'âge à la première naissance se situait autour de

24 ans¹⁷. En 1990 la moyenne d'âge a augmenté jusqu'à un peu plus de 26 ans dans les pays scandinaves, jusqu'à presque 27 ans en Europe de l'Ouest et à presque 25 ans en Europe du Sud. En 1995 on note en Europe de l'Ouest une moyenne d'âge peu près 28 ans, alors que les Pays-Bas battent tous les records avec une moyenne de 28,8 ans.

Ce report de la première naissance a déjà retenu l'attention soutenue d'un certain nombre de chercheurs. Il est un fait que ce report jusqu'à l'âge de 30 ans soulève également quelques questions sur le plan médical (voir p. ex. Beets et autres, 1992). De plus, certains indices porteraient à croire que le report en soi, lié aux risques accrus de problèmes médicaux, aurait un effet indésirable et négatif sur le nombre total d'enfants (Lodewijckx & Schoenmaeckers, 1993) ; les grossesses à risque ou les accouchements avec complications inciteraient les femmes à diminuer leur nombre d'enfants.

Par le report de la première naissance l'ISF est une mesure peu fiable pour établir le niveau de fécondité. De par sa construction (cf. schéma 5.2) l'ISF est sensible aux changements dans l'espacement des naissances entre des cohortes successives. Il est évident que le report parmi les cohortes les plus jeunes a un effet négatif sur l'ISF, si bien que la valeur calculée produit une sous-estimation du niveau réel de la fécondité, c.-à-d. de la descendance moyenne d'une cohorte. Un problème spécifique relatif au calcul préalable de la fécondité est de connaître la mesure dans laquelle la baisse de l'ISF est attribuable aux changements de l'espacement des naissances. Si la baisse de l'ISF était seulement due aux reports, le déficit des naissances chez les femmes de moins de 30 ans serait compensé au out de quelque temps par une hausse des taux dans les tranches d'âges de plus de 30 ans, ce qui ferait conclure à un « rattrapage ». Il est exact que des augmentations des taux de fécondité ont été observées dans les groupes d'âges de plus de 30 ans, mais comme l'affirmait Pressat, lors de la Conférence démographique européenne de 1991 à Paris, dans son commentaire sur l'évolution des taux de fécondité en France, la baisse dans les classes d'âge jeunes est telle que logiquement il semble peu probable qu'il puisse y avoir pleine compensation en fin de vie féconde¹⁸.

Les chiffres les plus récents sur la descendance complète, émanant du Conseil de l'Europe (1996)¹⁹, confirment cette analyse. Dans tous les pays la descendance des femmes nées en 1950 ou après est estimée à une valeur (un peu) plus élevée que les valeurs de l'ISF récemment observées, quoiqu'à moins de 2 enfants²⁰. De plus, une continuation de la baisse de la fécondité semble probable dans pratiquement tous les pays. Ce n'est que dans les pays scandinaves (Suède, Finlande, Danemark), ainsi qu'aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Belgique, que l'on tient compte d'une stabilisation de la descendance, encore à un niveau très au-dessous de celui des remplacements. Dans les perspectives de population de 1996 de l'I.N.S. et du Bureau du Plan on avance pour la Belgique une stabilisation à 1,75 enfants (I.N.S., 1997).

Comme il est dit plus haut, la faible fécondité pourrait être le résultat du fait que certaines structures sont inadaptées aux desiderata individuels. Cela est également suggéré par le fait que le nombre d'enfants désiré est supérieur à celui de la descendance atteinte. Il se trouve que les femmes interrogées dans les pays qui ont participé au projet F.F.S. désirent avoir en moyenne plus de 2 enfants ; uniquement en Allemagne les femmes souhaitent avoir en moyenne moins de 2 enfants, mais ici aussi le nombre désiré excède celui de la descendance atteinte (Schoenmaeckers & Lodewijckx, 1997 : figure 4.8). Selon les données de l'enquête F.F.S. de 1991 les femmes en Flandre désirent avoir en moyenne de 2,07 enfants (Callens, 1993) et prévoient une descendance moyenne de 1,98 enfants (De Jong & Lodewijckx, ouvrage sous presse).

¹⁷ Il s'agit de l'âge médian de fécondité des moyennes nationales dans chaque région (chiffres extraits de Schoenmaeckers et de Lodewijckx, 1997, notamment la figure 2.2).

¹⁸ "Ce qui peut faire douter d'une stabilisation quelque peu durable de la descendance finale à 2,1, c'est que le déficit des naissances chez les jeunes femmes continue à croître de manière qu'il semble peu probable qu'il puisse y avoir pleine compensation en fin de vie féconde" (Pressat, 1991, p. 29).

¹⁹ Remaniés dans Schoenmaeckers et Lodewijckx (1997) : figure 2.3.

²⁰ Il s'agit d'une descendance estimée des femmes nées en 1950 ou après.

Selon les données internationales l'acte de donner naissance est de plus en plus dissocié de la structure traditionnelle de la famille. Les pays avec la fécondité la plus forte, en l'espèce, les pays scandinaves (voir figure 6.12) sont également les pays avec le pourcentage le plus élevé de naissances hors mariage (voir tableau ci-dessous).

*Taux de nuptialité brut et naissances hors mariage par région :
comparaison entre 1970 et 1992 (valeurs médianes)*

Région	Taux de nuptialité brut (par 1000)			% de naissances hors mariage		
	1970	1992	Différence	1970	1992	Différence
Europe du Nord	7,5	4,6	-39%	9,0	44,7	+497%
Europe de l'Ouest	7,2	5,8	-19%	6,2	18,4	+297%
Europe du Sud	8,0	5,1	-36%	4,2	8,2	+195%

Source : remanié d'après Schoenmaeckers & Lodewijckx (1997) sur la base des chiffres du Conseil de l'Europe (1996).

Le niveau actuel de la fécondité s'explique probablement en partie par la mesure dans laquelle la société et les autorités acceptent la dissociation entre, d'un côté « avoir et éduquer des enfants » et, d'un autre côté, le mariage classique.

6.4.2. Esquisse de l'évolution de la fécondité et des différences régionales

Ci-dessus nous avons fait mention du projet international FFS qui vise à une meilleure compréhension de la faible fécondité en Europe. Ce n'est pas la première fois que la fécondité en Europe fait l'objet d'un projet international de recherches. Dans les années 1960 et les années 1970 l'« Office of Population Research » de l'université américaine de Princeton a coordonné enquête sur la baisse de la fécondité dans plusieurs pays européens au 19^e et au début du 20^e siècle, enquête appelé « European Fertility Project ». Les résultats de l'enquête sur la diminution de la fécondité en Belgique ont été enregistrés dans « The Decline of Belgian Fertility, 1800-1970 » de Lesthaeghe (1977). Nous donnerons ci-dessous un aperçu des résultats principaux permettant de mieux comprendre l'évolution récente de la fécondité et la situation actuelle, telle qu'elle est présentée ici sur la base des données du recensement de 1991²¹.

Après la France, la Belgique a été le premier pays à présenter des indices certains d'une baisse de la fécondité, consécutive à une régulation des naissances généralisée. La France a connu une diminution de la natalité et de la fécondité des mariages depuis 1830, alors qu'en Belgique celle-ci s'est manifestée depuis les années 1880. D'autres pays européens n'ont accusé une baisse de la fécondité des mariages qu'au tournant du siècle : l'Allemagne, l'Angleterre et le pays de Galles vers 1890, les Pays-Bas en 1897 et l'Italie en 1911.

Le Hainaut a été la première province où une diminution importante de la fécondité des mariages pouvait être notée. Elle a été suivie par les provinces de Namur et de Liège. Lesthaeghe (1977, pp. 103-105) signale

²¹ A titre de précision: "Le présent ouvrage ne peut s'assigner pour mission d'expliquer les niveaux et les changements observés dans la fécondité. A cet effet il y a lieu de compléter les données de recensement par celles d'autres sources. Cela n'empêche pas que certaines analyses réalisées antérieurement peuvent contribuer à formuler des hypothèses à l'égard des niveaux et des changements en question.

que vers 1900 les provinces de Hainaut et de Liège ont compté parmi les régions les plus industrialisées du pays, alors que ce n'était pas le cas pour la province de Namur. Viennent ensuite : d'abord le Luxembourg (une région manifestement rurale), puis Anvers, le Brabant et enfin la Flandre orientale, la Flandre occidentale et le Limbourg. En général, la baisse de la fécondité des mariages s'est donc manifestée plus tôt en Wallonie qu'en Flandre, soit respectivement entre 1880 et 1900 et entre 1900 et 1920.

En Flandre la province de Flandre occidentale et surtout celle de Limbourg peuvent être qualifiées de retardataires. La Flandre occidentale n'a pas présenté une diminution considérable de la fécondité des mariages avant 1930 et le Limbourg a continué à accuser, par rapport au niveau national, une fécondité forte jusque dans les années 1960. Ces différences sont remarquables, compte tenu de la petite étendue géographique de la Belgique : en somme le centre du Limbourg n'est pas plus éloigné que de 100 km de celui du Hainaut²².

Une autre conclusion dans l'étude de Lesthaeghe —sinon la conclusion principale— est que ce ne sont pas seulement les facteurs économiques qui expliquent les différences démographiques, mais aussi le refus opposé aux normes et valeurs traditionnelles. Lesthaeghe a conceptualisé ce phénomène par le terme « sécularisation » et l'a opérationnalisé dans l'analyse par le comportement électoral, c.-à-d. le pourcentage des votes pour les partis non catholiques. L'auteur conclut que le comportement plus séculier en Wallonie explique pourquoi la baisse de la fécondité des mariages dans les provinces wallonnes était antérieure à celle des provinces flamandes²³. Une dénomination plus adaptée au contexte social actuel pourrait être "« comportement innovateur », soit un comportement qui n'est pas lié aux normes et structures sociales courantes. Ce comportement est peut-être la cause d'une fécondité (un peu) plus forte dans les pays de l'Europe du Nord (voir tableau au paragraphe 6.4.1.), où les naissances d'enfants se détachent davantage du schéma de mariage traditionnel, comportement adopté nettement moins dans les pays du Sud.

Dans cette optique il est peut-être justifié de parler d'une 'deuxième transition démographique'. Comme dans la 'première transition' les changements dans la fécondité sont déterminés par un changement de mentalité. Alors que la première transition où le changement de mentalité s'inspirait principalement d'un comportement de plus en plus conscient (parallèle à une évolution vers une société plus séculière), la deuxième se caractérise surtout par la nouvelle position sociale des femmes et des hommes, soit par l'égalité sociale entre les sexes, notamment sur le marché du travail. Ainsi, la relation étroite entre la famille, d'une part, et la naissance et l'éducation d'enfants, d'autre part, est rompue. Il suit de là qu'on est à la recherche d'un nouvel équilibre entre, d'un côté, les changements dans le rôle social de la femme et de l'homme et, d'un autre côté, la fécondité ?

²² Dans "Démographie: La Belgique en 43 arrondissements" de Henriette Damas et autres (1988, p. 71) les auteurs arrivent à une conclusion similaire en attirant l'attention sur la grande diversité entre les arrondissements. Nous nous rallions à leur conclusion dans la mesure où il s'agit bien d'une grande hétérogénéité dans chaque région linguistique, mais nous estimons exagéré d'affirmer, notamment à la lumière des résultats de cette analyse, que sur le plan démographique il n'y a plus de frontière linguistique.

²³ Il y a lieu de remarquer que la baisse précoce de la fécondité en France s'explique de la même manière. Au début du 19^e siècle la France, à la différence de l'Angleterre, était un pays encore très rural. En dépit de son industrialisation la diminution de la fécondité des mariages est intervenue en Angleterre 70 ans plus tard qu'en France. Comme en Belgique les changements en France ne se sont pas produits de façon homogène dans toutes les parties du pays. Voir Van de Walle (1974) pour une analyse détaillée de la diminution de la fécondité en France.

7. EVOLUTION DE LA FECONDITE

Ce chapitre prête attention à l'évolution de la fécondité générale. Dans l'introduction on compare les données de recensement transversales de 1991 à celles de 1981. Concrètement il s'agit d'une comparaison entre la situation des années 1986-1990 et celle des années 1976-1980. Les changements de comportement sur le plan de la fécondité (et de tout autre événement démographique) interviennent cependant dans un cycle de vie, si bien qu'une description et une compréhension exactes requièrent une approche longitudinale. Le paragraphe 7.2 présente dès lors une image de l'évolution dans le calendrier des naissances, sur la base des taux de fécondité par âge et de l'intensité, à partir des valeurs de parité selon la génération. De plus, le paragraphe 7.3 accorde de l'attention aux différences entre les régions.

Une grande partie des changements est attribuable à un report de la fécondité à un âge plus élevé, notamment au report de la naissance du premier enfant. Le paragraphe 7.4 examine ce report plus à fond pour les trois régions sur la base de l'évolution du pourcentage de femmes sans enfants à des âges spécifiques.

Finalement le paragraphe 7.5 fait une comparaison entre les données transversales et les données longitudinales. Les données transversales se rapportent à la situation pendant les années 1986-1990 ; les données longitudinales concernent la fécondité des générations de 1941-1945, soit les cohortes les plus jeunes dont il est supposé que la partie féconde de leur cycle de vie ait pratiquement pris fin. Il s'agit donc d'une comparaison entre les données d'une cohorte fictive et celles d'une cohorte réelle, et ainsi d'une comparaison entre la situation actuelle et le passé récent.

7.1. Comparaison entre la situation de 1986 à 1990 (recensement de 1991) et la situation de 1976-1980 (recensement de 1981)

La figure 7.1 illustre les taux de fécondité par âge pour le Royaume pendant les années 1976-1980 et 1986-1990. Les taux de la première période sont basés sur les données du recensement de 1981, ceux de la deuxième sur celles du recensement de 1991¹.

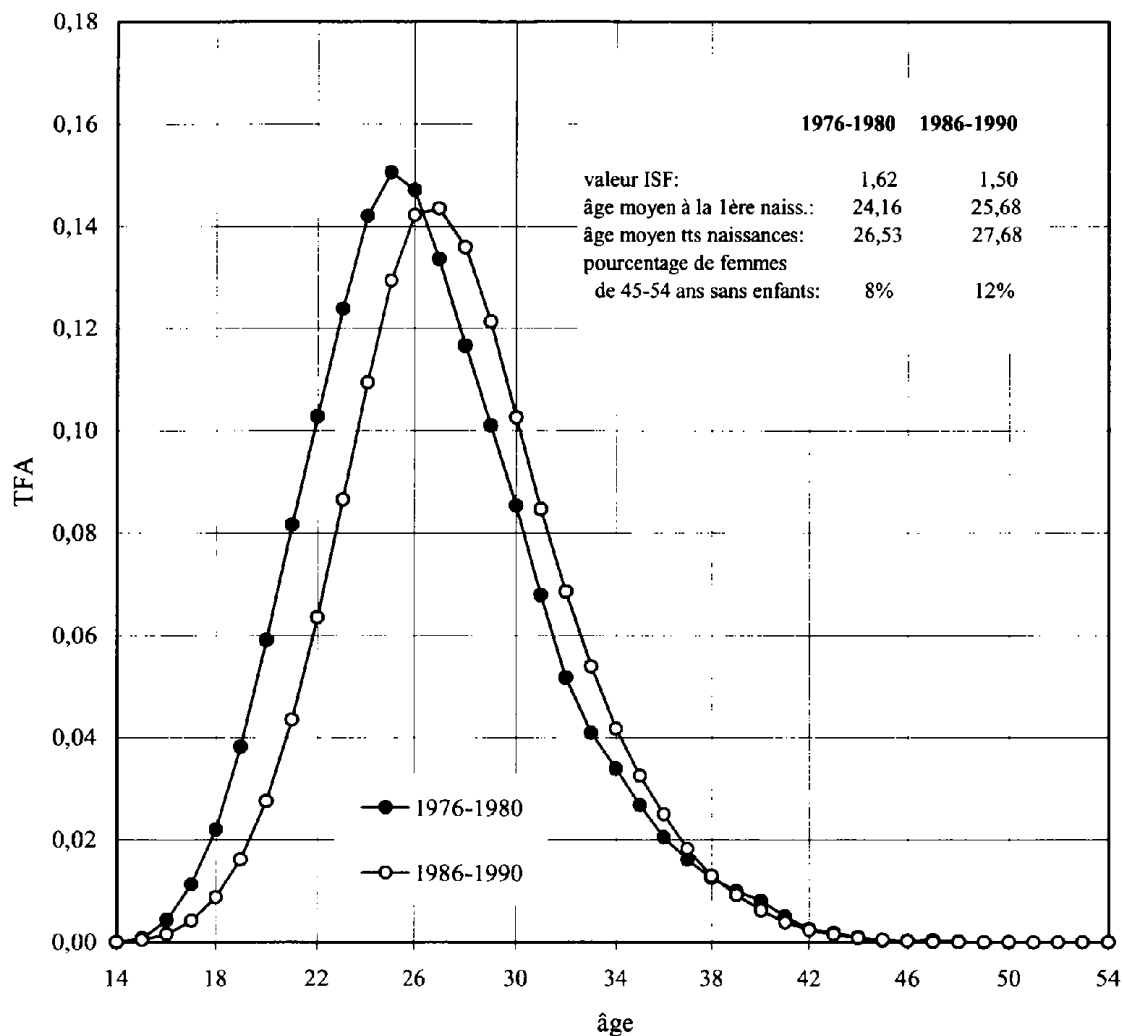
Il est incontestable que la fécondité a considérablement changé, même dans la période relativement courte d'une décennie. Pendant ce temps, la fécondité totale, exprimée par l'indice synthétique de fécondité (ISF), a baissé de 1,62 à 1,50 enfants, soit d'un peu plus de 7%.

La comparaison des courbes démontre que la diminution du nombre total d'enfants n'est pas consécutive à une baisse homogène des taux de fécondité à tous les âges. Au contraire, elle résulte du solde négatif entre la diminution de la fécondité chez les groupes plus jeunes (jusqu'à 26 ans) et l'augmentation de la fécondité chez les groupes plus âgés. La figure 7.1 illustre clairement le fait que la diminution de la fécondité attribuable au report n'est pas complètement compensée par le rattrapage chez les groupes plus âgés.

Il y a donc lieu de conclure que pendant la dernière décennie on a assisté à un report de la fécondité aux âges plus élevés (glissement de la courbe vers la droite), accompagné d'une diminution de la fécondité résultant en partie de ce report.

¹ Ainsi qu'il a été dit au chapitre 5, nous avons dans cette analyse fait usage d'un échantillon provenant des données de recensement. Les résultats pour 1991 sont basés sur un échantillon de 20% et pour 1981 sur un échantillon de 10%.

Figure 7.1 - Taux de fécondité par âge des années 1976-1980 (recensement de 1981) et des années 1986-1990 (recensement de 1991) ; le Royaume ; Belges exclusivement (valeurs lissées)



Le report à un âge plus élevé ressort clairement de la hausse de l'âge moyen à la naissance, allant de 26,5 à 27,7 ans pendant la décennie considérée. Le fait que cette hausse est principalement attribuable au report se manifeste par la forte augmentation de l'âge moyen à la première naissance, qui passe de 24,2 ans pendant les années 1976-1980 à 25,7 ans, pendant les années 1986-1990.

La baisse de la fécondité résulte également de l'augmentation du nombre de femmes restant définitivement sans enfants. Selon les données des recensements le pourcentage aurait augmenté de 8 à 12 %.

Compte tenu des disparités dans la fécondité entre les régions et les provinces, signalées au chapitre 6, il n'est pas étonnant qu'il existe également des différences régionales en ce qui concerne les changements dans la fécondité. La figure 7.2 fait la comparaison entre les valeurs de l'ISF des années 1976-1980 et de

celles des années 1986-1990 selon la région et la province. La fécondité totale a surtout diminué en Flandre où elle est passée d'une moyenne de 1,66 enfants pendant les années 1976-1980 à une moyenne d'à peine 1,45 enfants pendant les années 1986-1990². Cela correspond à une diminution de 13% sur une décennie. Dans la Région flamande il existe une grande hétérogénéité entre les provinces. S'il est vrai que la province d'Anvers accuse la baisse la moins marquée (- 6%), elle présentait déjà la fécondité la plus faible dix ans plus tôt. Elle est suivie par la Flandre occidentale (- 12%), la Flandre orientale (- 15%) et, finalement, le Limbourg dont l'ISF a bel et bien baisse de 24% pendant la décennie en question. La province de Limbourg connaît actuellement la fécondité la plus faible, inférieure même à celle des provinces d'Anvers et de Brabant.

La situation dans la Région wallonne reste pratiquement inchangée. Les provinces de Hainaut et de Namur sont caractérisées par les baisses minimales. Liège connaît un statu quo (l'ISF y passe de 1,62 pendant les années 1976-1980 à 1,61 pendant les années 1986-1990) et le Luxembourg montre même une hausse légère allant de 1,85 à 1,89 enfants³.

Un phénomène remarquable est de nouveau la position spécifique de la Région de Bruxelles-Capitale et de l'ancienne province de Brabant. La Région de Bruxelles-Capitale marque la valeur de l'ISF la plus basse du pays : pas plus de 1,27 enfants. Pendant les années 1976-1980 la fécondité la plus faible du pays était également notée à Bruxelles. L'ISF y est resté presque inchangé au cours de la dernière décennie.

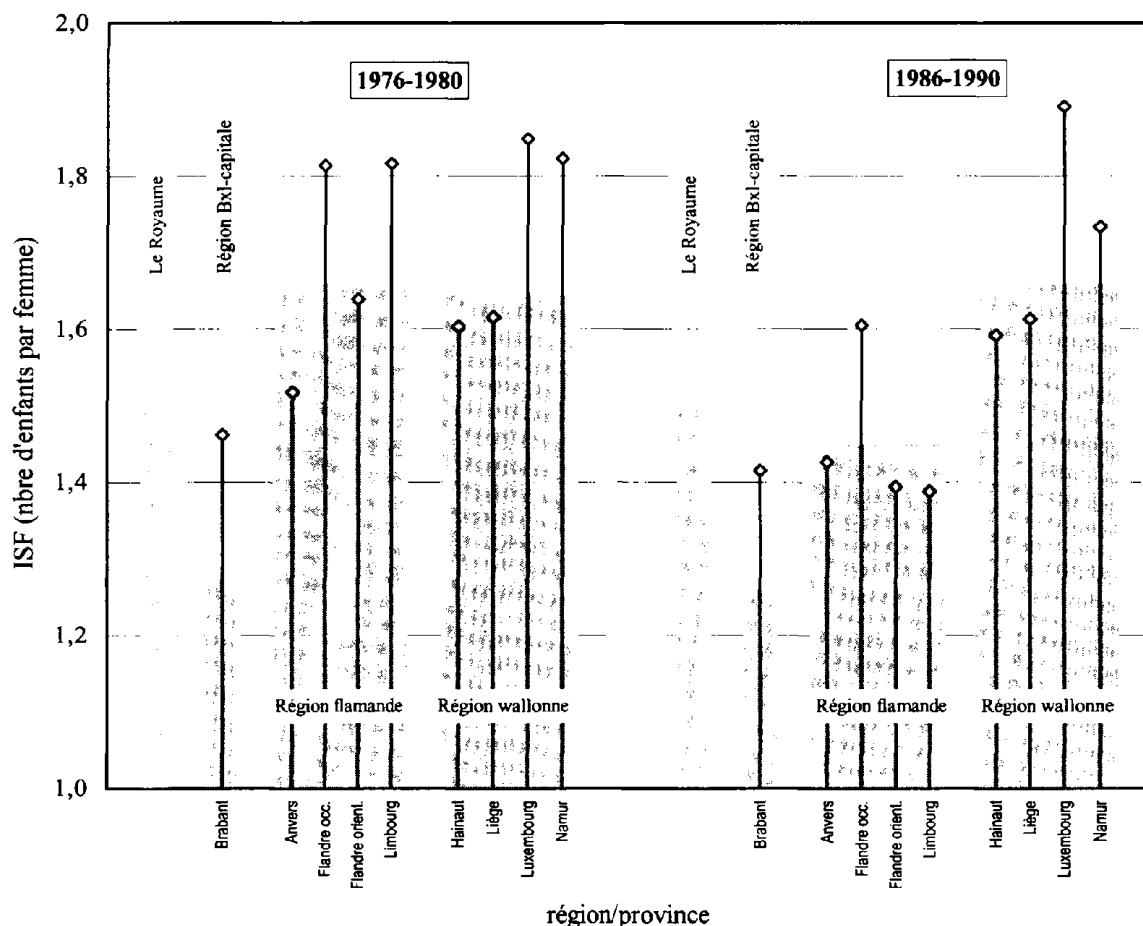
Au sujet de l'espacement, notamment du report des naissances à un âge plus élevé, des différences existent entre le nord et le sud du pays. La figure 7.3 compare la moyenne d'âge à la première naissance des années 1976-1980 et celle des années 1986-1990. Il apparaît que la moyenne d'âge à la première naissance a monté dans toutes les provinces ; le report se manifeste dès lors dans toutes les parties du pays. Sur le plan national on enregistre une hausse allant de 24,2 ans à 25,7 ans, soit d'environ 6%. La hausse la plus forte, soit de + 7%, s'est produite dans la région de Bruxelles-Capitale et dans la province de Brabant limitrophe. Elle est plus importante en Flandre qu'en Wallonie, soit respectivement de +6,7% et de 5,6%. Pendant les années 1976-1980 déjà, la Flandre avait une moyenne d'âge un peu plus élevée à la première naissance, ce qui a fait augmenter la différence entre la Flandre et la Wallonie. Par ailleurs, il convient de souligner que le report est manifeste dans les deux parties du pays.

Dans les provinces flamandes le plus grand changement intervient de nouveau au Limbourg où l'on note une hausse de + 7,7% (allant de 24,0 à 25,8 ans). Limbourg est suivi par Anvers (+ 6,8%) et le Hainaut (+ 6,7%). Il est remarquable que les changements les plus marqués sont enregistrés dans les deux provinces qui pendant les années 1976-1980 ont connu la moyenne d'âge la plus basse à la première naissance, c.-à-d. le Limbourg et le Hainaut. La Flandre occidentale et le Luxembourg se caractérisent comme les provinces dont les changements sont les moins marqués. Ce qui est cependant le plus remarquable dans la figure 7.3, c'est que la hausse de la moyenne d'âge à la première naissance est générale et qu'elle s'est manifestée dans toutes les provinces.

² Les taux par région figurent au tableau A 7.2.

³ Les taux dénotent une hausse légère dans la région wallonne, passant de 1,64 à 1,66 enfants (+ 1%). Au premier abord cela peut paraître contradictoire à la baisse observée dans 3 des 4 provinces et au fait que la province qui présente une hausse, c.-à-d. le Luxembourg, compte le plus petit nombre d'habitants. A ce propos, on ne peut pas perdre de vue que (a) la hausse est de toute manière faible et (b) que la valeur de l'ISF pour la région ne correspond pas seulement à une moyenne mesurée pour le nombre d'habitants mais aussi pour les différents groupes d'âge.

Figure 7.2 - Comparaison entre la valeur de l'ISF des années 1976-1980 (recensement de 1981) et celle des années 1986-1990 (recensement de 1991), le Royaume, selon la région et la province, Belges exclusivement

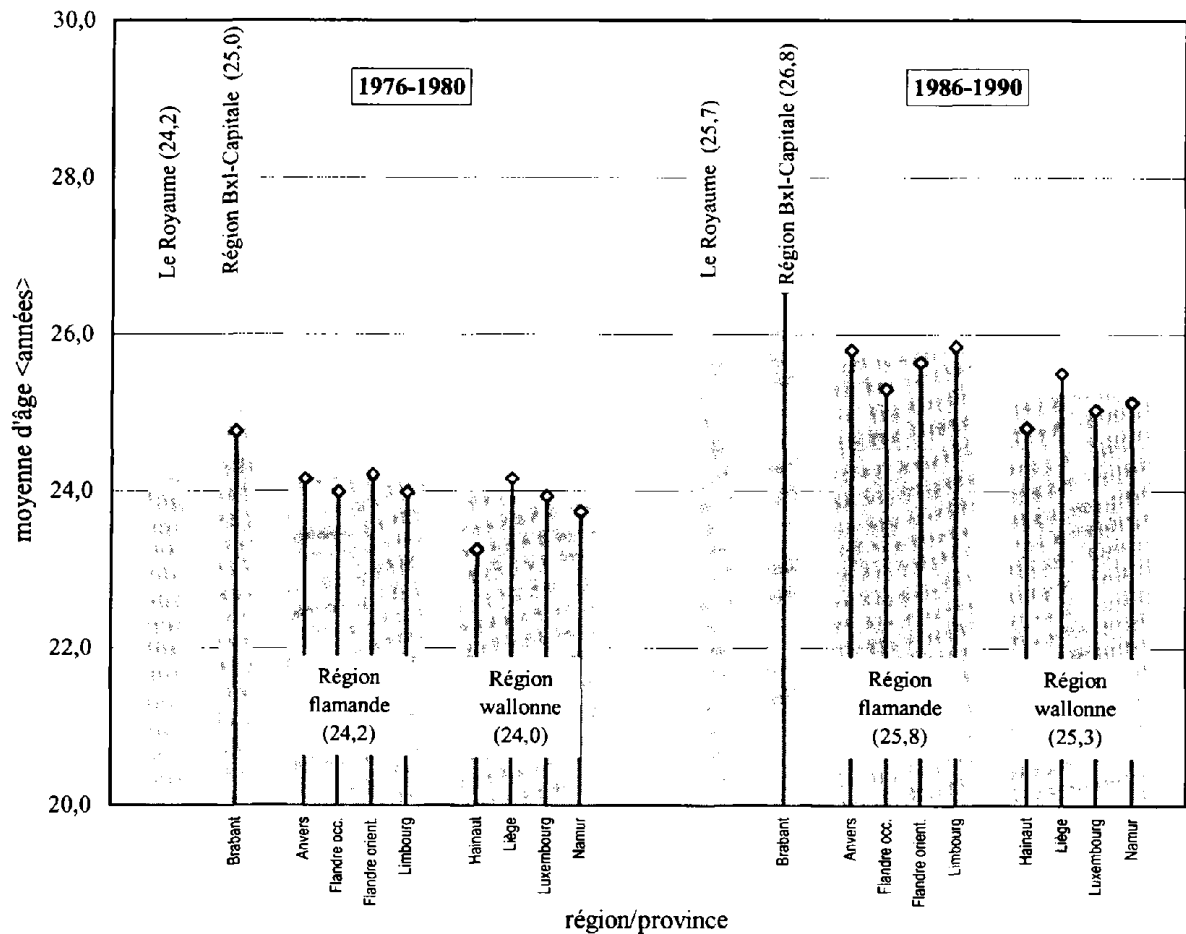


7.2. Taux de fécondité par âge selon la génération (et l'année civile)

La comparaison au paragraphe 7.1 est basée sur les résultats des cohortes fictives (pour les années 1976-1980 et les années 1986-1990). Elle équivaut donc à une analyse transversale. Pour pouvoir identifier les changements tels qu'ils se produisent dans le cycle de vie individuel les données doivent être classées selon la génération dans une analyse longitudinale. Ce genre d'analyse fait l'objet des paragraphes suivants.

La figure 7.4 montre les courbes de fécondité par âge selon la génération, non pas pour toutes les générations dont les données sont disponibles, mais pour une génération sur quatre et les taux de fécondité par âge ne sont indiqués que pour une génération sur huit (générations de 1930, 1938, ...). Les courbes sont également classées par année civile. Ainsi, par exemple, le taux de fécondité à l'âge de 24 ans se situe dans l'année civile de 1954 (cf. la configuration B du schéma 5.1). Cette présentation permet de se rendre compte des changements intervenus non seulement selon la génération mais également entre les années civiles.

Figure 7.3 - Comparaison de la moyenne d'âge à la première naissance entre les années 1976-1980 (recensement de 1981) et 1986-1990 ; le Royaume, selon la région et la province, Belges exclusivement

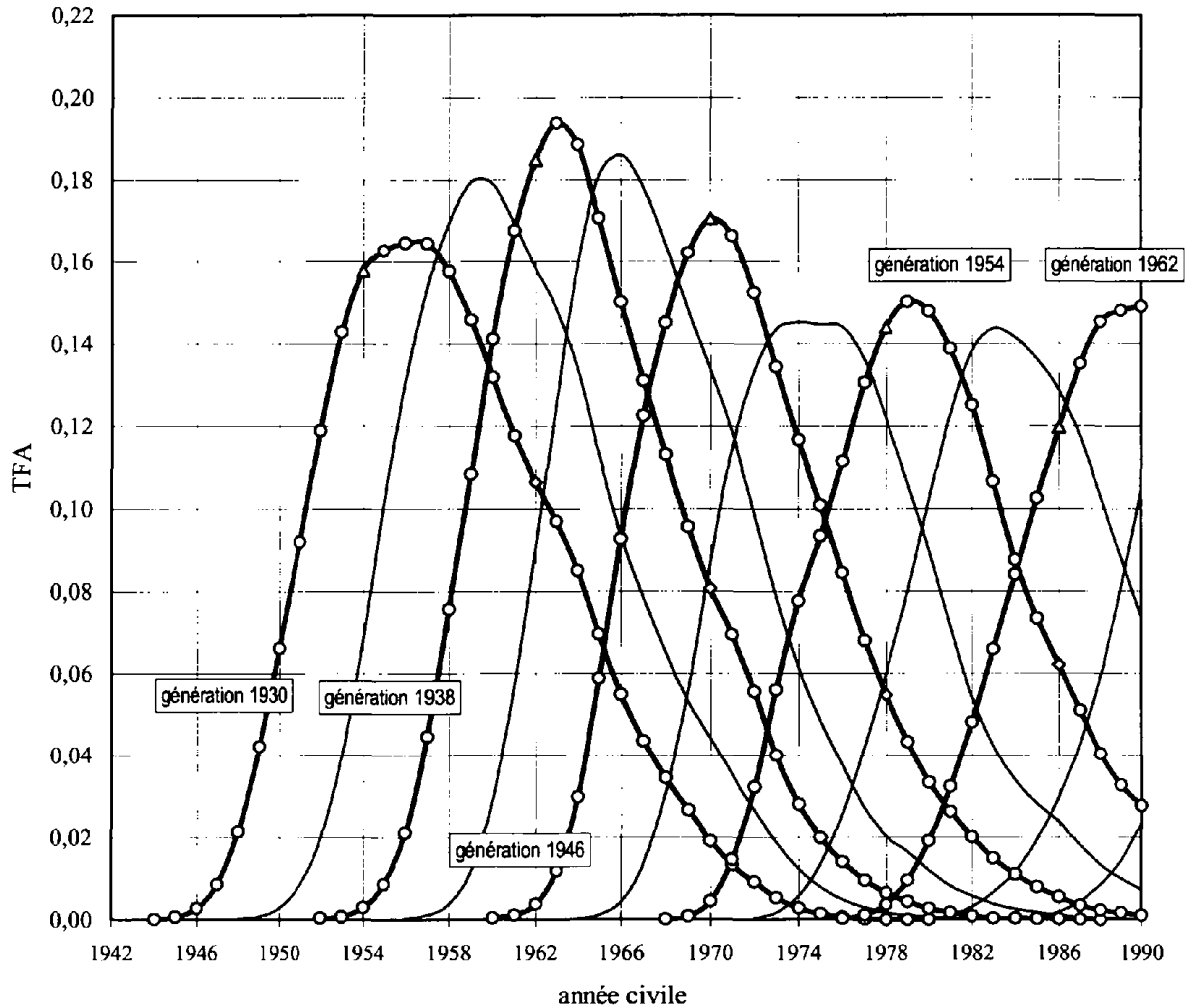


La figure 7.4 indique successivement les hausses et les baisses de la fécondité. La hausse correspond au 'baby-boom' d'après-guerre qui — comme le montre la figure — a pris fin au début des années 1960.

La figure 7.4 donne également des indications sur les reports de la première naissance et sur les rattrapages subséquents. Le taux de fécondité le plus élevé à l'âge de 24 ans (représenté sur la courbe par un triangle) est observé pour les femmes nées juste avant la Deuxième Guerre mondiale (cohorte 1938). Pour les cohortes plus jeunes on peut constater une baisse systématique à l'âge de 24 ans et même aux âges plus bas, résultant du report continu de la première naissance.

La baisse la plus forte se manifeste entre les cohortes de 1946 et de 1954 et se produit dès lors dans les années 1970. Elle est suivie d'une atténuation de la tendance à la baisse. Entre les cohortes de 1930 et de 1946 on peut noter une baisse évidente de la fécondité après l'âge de 30 ans (cf. la diminution du taux de fécondité à l'âge de 32 ans, représentée sur la courbe par un carreau). Cette baisse est consécutive au succès

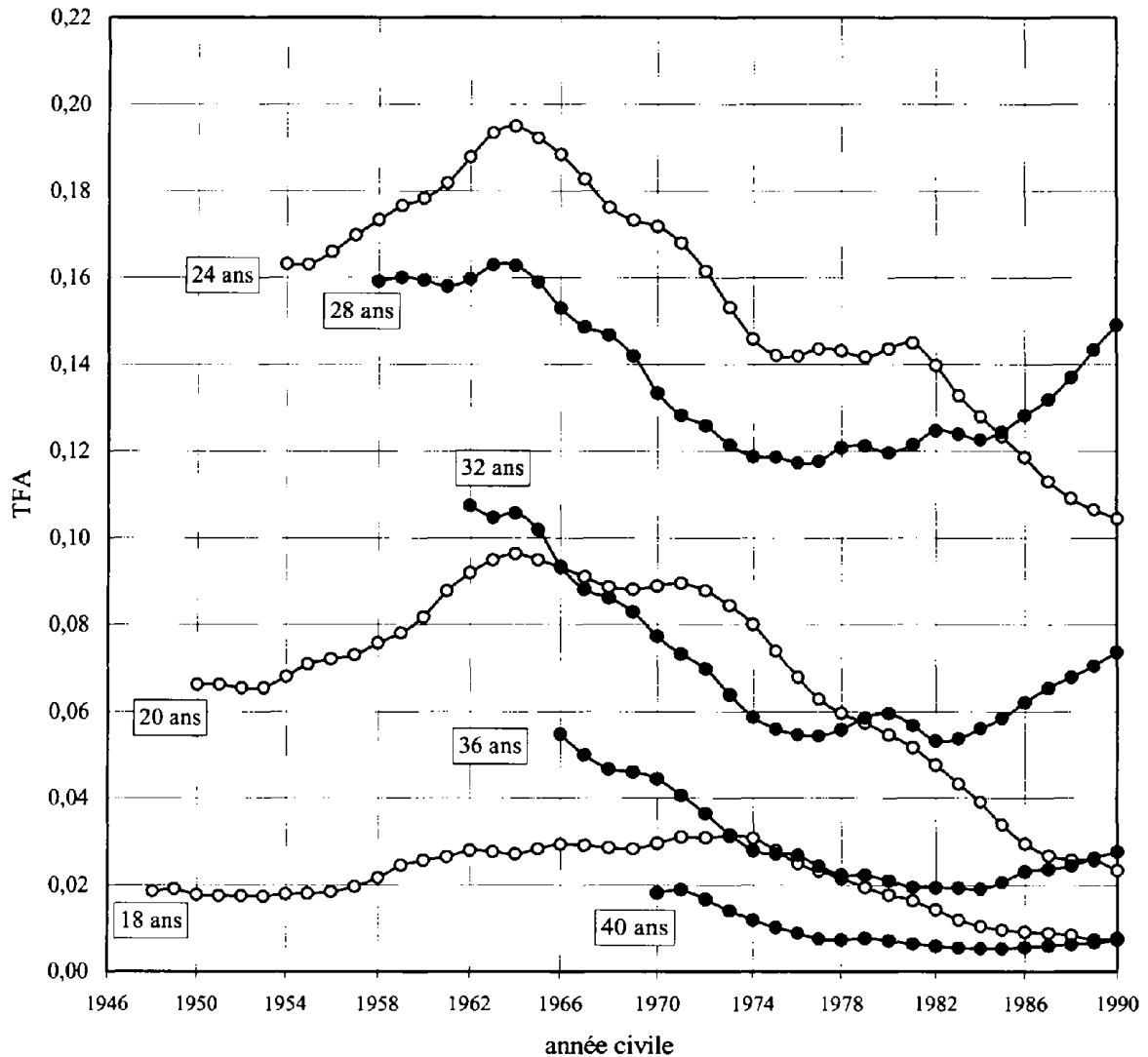
Figure 7.4 - Courbes de fécondité par âge*, selon la génération (sélection) et l'année civile ; le Royaume ; Belges exclusivement (valeurs lissées)



* Les taux de fécondité aux âges de 24 et de 32 ans sont représentés respectivement par un triangle et un carreaux ; aux autres âges par un cercle.

croissant des méthodes permettant d'éviter les grossesses non désirées à un âge plus élevé. Aussi bien la baisse du taux de fécondité à l'âge de 24 ans que celle à l'âge de 32 ans ont été rendus possibles par la disponibilité de moyens contraceptifs efficaces, notamment de la pilule anticonceptionnelle introduite sur le marché au début des années 1960 et dont l'usage a été largement répandu depuis lors (Lodewijckx & Cliquet, 1988). Le taux de fécondité le plus bas à l'âge de 32 ans est observé pour la cohorte de 1946. Pour les femmes nées après 1946 une hausse est derechef constatée. Cela ressort de la comparaison des taux des cohortes nées entre 1946 et 1954. Chez les femmes nées en 1954 le taux de fécondité à l'âge de 24 ans a

Figure 7.5 - Taux de fécondité par âge (sélection), selon la génération et l'année civile ; le Royaume ; Belges exclusivement (valeurs lissées)



baissé jusqu'au-dessous de la valeur de 0,14⁴, alors qu'il y a une hausse du taux de fécondité à l'âge de 32 ans jusqu'à presque la valeur de 0,08. Il est indéniable que ces glissements indiquent un schéma de fécondité reportée, dans lequel une partie de la fécondité différée (ou 'perdue') chez les groupes plus jeunes 30 ans est récupérée aux âges plus élevés.

Le processus des reports et des rattrapages devient encore plus clair après redistribution des taux. La figure 7.5 présente une sélection des taux de fécondité par âge de la figure 7.4 les données y sont de nouveau

⁴ En d'autres termes, sur 100 femmes 14 ont donné naissance dans l'année ou elles avaient 24 ans.

disposées selon la génération et l'année civile, mais de manière à mieux faire ressortir les changements à certains âges (18, 20, 24, 28, 32, 36 et 40 ans)⁵.

Dans la figure 7.5 certaines tendances se manifestent nettement. Il s'agit plus précisément : • d'une hausse de la fécondité chez les groupes jeunes jusqu'au début des années 1960 (ce qui est également à l'origine du baby-boom) ; • d'une baisse de la fécondité dans les groupes plus âgés jusqu'au milieu des années 1970 (due à la régulation accrue des naissances) ; • d'une baisse de la fécondité chez les groupes jeunes depuis le début des années 1960 (report de la première naissance) ; • d'une hausse de la fécondité dans les groupes plus âgés à partir de l'âge de 28 ans (rattrapage), vers la fin des années 1970, début des années 1980.

La Figure 7.5 sert également à illustrer le fait que l'ISF est sensible aux changements dans l'espacement des naissances. La valeur élevée de l'ISF du milieu des années 1960⁶ est due à la concomitance d'une forte fécondité chez les femmes jeunes de l'époque (nées après 1935) et d'une forte fécondité soutenue, bien qu'en baisse, chez les femmes plus âgées —à un âge plus avancé— à la même époque (nées avant 1932). Ainsi, la valeur peu élevée de l'ISF au milieu des années 1980 est attribuable aux taux bas de la fécondité des femmes jeunes et —à un âge plus élevé— des femmes plus âgées dans la période concernée. Par ailleurs, la figure 7.5 fait apparaître que le niveau futur de la fécondité sera surtout fonction de la hausse ultérieure de la fécondité dans le groupe plus âgé, soit après l'âge de 28 à 30 ans. En effet, les données dénotent une atténuation des reports, ainsi qu'en attestent les taux des groupes des 18 et des 20 ans et, notamment, des 24 ans. Dès lors, il y a lieu de croire à une stabilisation de la fécondité, comme prévue dans les projections démographiques de 1996⁷ de l'I.N.S. et du Bureau du Plan.

Nous terminons ce paragraphe en nous référant à la figure 7.6 qui présente des valeurs de parité (nombre moyen des naissances vivantes par femme). Comme dans les figures précédentes ces taux sont disposées selon la génération et l'année civile. Conformément à ce qui précède, on peut constater une tendance à la baisse à partir de la fin des années 1960, et cela pour tous les âges. Il serait cependant erronée d'associer directement la baisse dans le groupe des 38 et des 44 ans à la diminution dans le groupe plus jeune. La majorité des points d'information sur les groupes des 38 et des 44 ans concerne des femmes nées avant 1950 (les quatre derniers points d'information sur le groupe des 38 ans se rapportent aux femmes nées après cette année), alors qu'une grande partie de la baisse dans le groupe jeune correspond aux points d'information sur les femmes nées après 1950.

Si l'on tient seulement compte des données des cohortes nées après 1950, il y a lieu de noter que la baisse dans le groupe plus âgé est plus faible que celle dans le groupe plus jeune ce qui, de nouveau, indique le rattrapage dans le groupe plus âgé de la fécondité différée par le groupe jeune.

7.3. Evolution des taux de fécondité par âge et des valeurs de parité selon la région

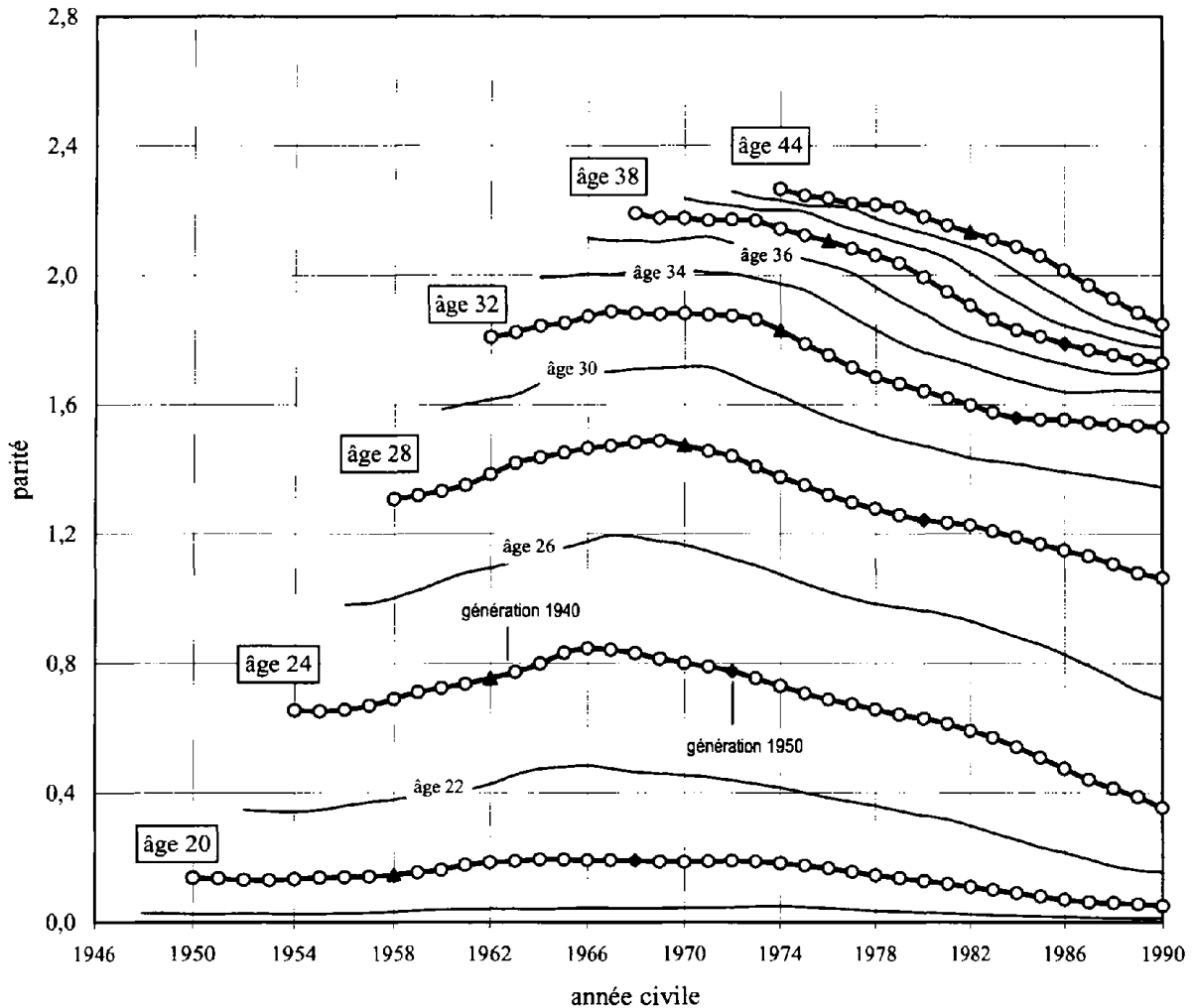
Ci-après nous nous concentrerons sur les différences entre les régions. Nous avons prévu les figures 7.7, 7.8 et 7.9 à cet effet. Leur mise en graphique correspond à celle des figures du paragraphe précédent. Comme la figure 7.4, la figure 7.7 montre les courbes de fécondité selon la génération et l'année civile, mais cette fois-ci par région. La figure 7.8 comprend pour les trois régions une sélection des taux de fécondité par âge selon la génération et l'année civile (cf. la figure 7.5). La figure 7.9 indique, pour les trois régions, les valeurs de parité pour quelques âges (cf. la figure 7.6). Bien que les trois figures contiennent la même information,

⁵ Dans chaque série le premier point informatif correspond au taux de fécondité de la cohorte de 1930.

⁶ En 1965 l'ISF officiel s'élevait à 2,71 enfants (cf. fig. 6.12).

⁷ Cf. paragraphe 6.4.1.

Figure 7.6 - Parité des groupes d'âge sélectionnés, selon la génération* et l'année civile ; le Royaume ; Belges exclusivement (valeurs lissées)



* Les valeurs de parité des cohortes de 1940 et de 1950 sont respectivement indiquées par un triangle et un carreau, des autres cohortes par un cercle.

chacune d'elles est présentée sous une perspective différente, ce qui nécessite qu'elles soient comparées simultanément.

La figure 7.7 montre clairement que les changements ont été d'un même type dans les trois régions. Pour les générations les plus âgées on observe une hausse de la fécondité vers l'âge de 24 ans⁸ (s'accompagnant du baby-boom d'après-guerre), alors qu'on voit se dessiner une baisse générale dans les cohortes plus jeunes. Les disparités considérables entre les régions concernent surtout le niveau de fécondité. Ce qui frappe en

⁸ Les taux de fécondité par âge dans les groupes des 24 et des 32 ans sont respectivement présentés sur les courbes par un triangle et un carreau.

l'occurrence, c'est la position exceptionnelle de la Région de Bruxelles-Capitale qui indique des taux de fécondité beaucoup plus bas que les deux autres régions.

Les taux dans la figure 7.7 suggèrent également que le baby-boom aurait duré plus longtemps en Wallonie qu'en Flandre. En l'espèce, il s'agit bien d'un artefact des données résultant de la sélection des générations. Les taux de la figure 7.8 marquent nettement qu'à partir de la cohorte de 1940 aucune hausse reste à noter en Flandre ou en Wallonie, excepté, en Wallonie, pour les femmes nées entre 1944 et 1947. C'est précisément cette hausse qui est perceptible dans les résultats présentés dans la figure 7.7.

Certaines disparités entre la Flandre et la Wallonie existent néanmoins. Le chapitre précédent, notamment la figure 6.2, fait ressortir que les taux de fécondité dans le groupe jeune, c.-à-d. jusqu'à 24 ans, sont dans la période de 1986 à 1990, plus élevés en Wallonie qu'en Flandre. On peut déduire des figures 7.7 et 7.8 que cette différence n'est pas récente mais persiste depuis des décennies. Les taux de fécondité du groupe des 20 ans, p. ex., oscille pour les cohortes de 1930 à 1935 entre 0,086 (en moyenne) en Wallonie⁹. Pour ce groupe les taux indiquent une fécondité plus élevée en Wallonie qu'en Flandre de près de 50%. Comme nous avons déjà dit, on observe dans les deux régions pour les cohortes, nées après la période de 1930 à 1935, une hausse de la fécondité depuis le début des années 1970 (soit pour les femmes nées après 1950) par une baisse. Après 1980 (donc pour les femmes nées après 1960) cette baisse est plus forte en Flandre qu'en Wallonie. Le résultat net est que l'on enregistre pour le groupe jeune des taux de fécondité (beaucoup) plus élevés en Wallonie qu'en Flandre et précisément dans les cinq années civiles qui précèdent le recensement, c.-à-d. les années prises en compte lors de la composition de la figure 6.2.

La plus forte baisse au cours de la dernière décennie se manifeste également dans les changements du taux de fécondité dans le groupe des 20 ans. En Flandre le taux de fécondité par âge s'est quasiment réduit à zéro (la moyenne pour les années 1986-1990 n'est que de 0,005), alors qu'en Wallonie une stabilisation semble s'accomplir autour de 0,014 naissances par femme.

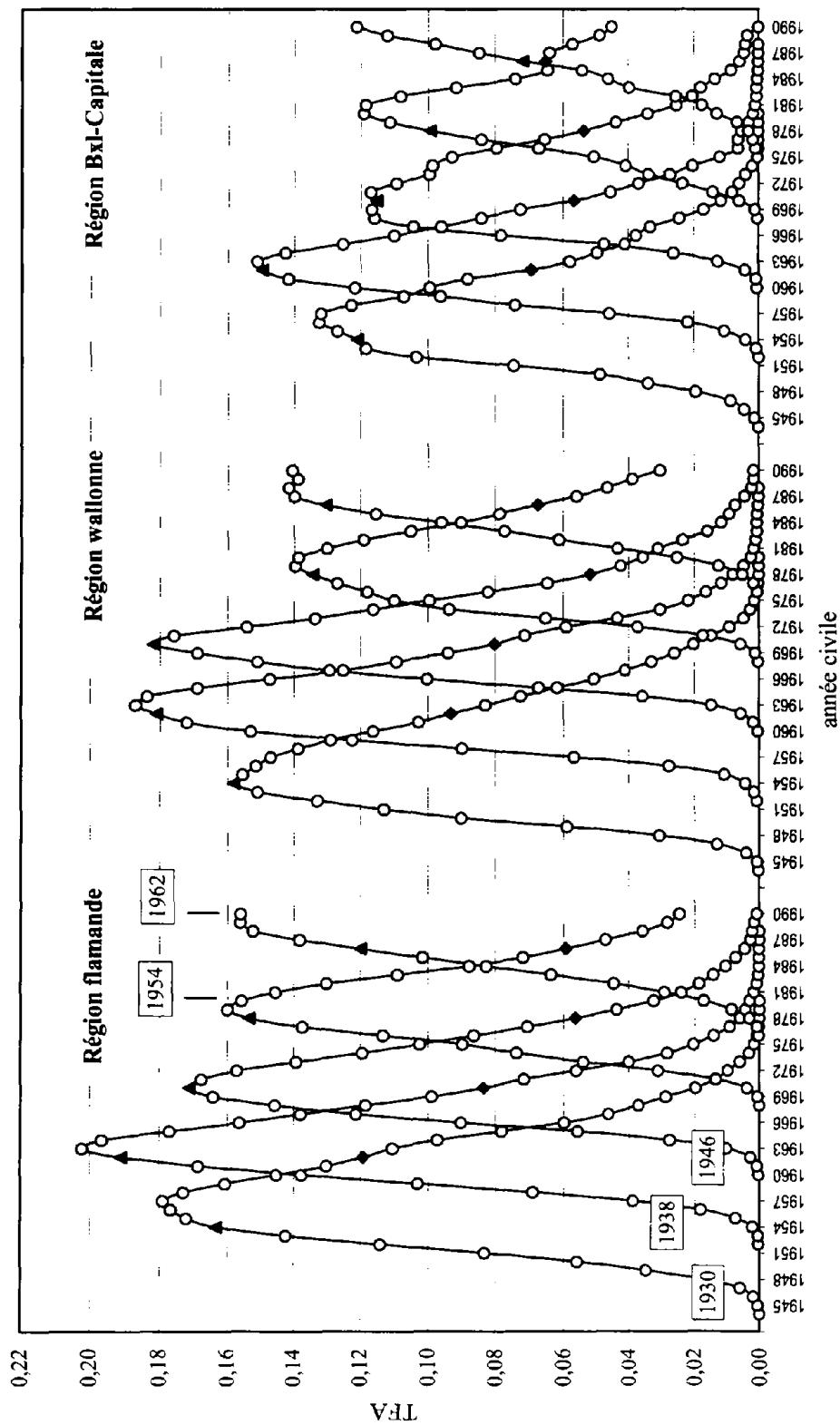
La baisse de la fécondité dans le groupe jeune peut s'expliquer par le report. Les disparités entre la Flandre et la Wallonie indiquent tant chez les 18 ans que chez les 20 ans un report marqué en Flandre qu'en Wallonie. Cela ressort également de l'évolution du taux de fécondité chez les 24 ans. Vers 1964 le taux de fécondité des femmes de ce groupe d'âge —nées vers 1940— a atteint presque le même niveau en Flandre qu'en Wallonie. Ultérieurement, tant en Flandre qu'en Wallonie une forte baisse se manifeste, même plus forte en Flandre pendant la dernière décennie. Selon les données dans la figure 7.8 une stabilisation se produirait en Wallonie autour de la valeur de 0,12, alors que pour la Flandre l'on tend à croire à une baisse constante jusqu'à, éventuellement, moins de 0,10.

En même temps on voit se dessiner en Flandre une hausse plus forte du taux de fécondité des 28 ans. Il est probable qu'il s'agit ici d'une compensation des valeurs très basses dans le groupe jeune.

Cette compensation est à l'origine de l'évolution pointue de la fécondité en Flandre, constatée dans les données transversales de la figure 6.2. Cette évolution pointue est également consécutive à une fécondité faible en Flandre dans le groupe des plus de 30 ans.

⁹ Pour ne pas dépendre des fluctuations fortuites (cf. la discussion sur la durée du baby-boom), on fera principalement usage des données de la figure 7.8. Cependant les tendances sont également perceptibles dans la figure 7.7. A cet effet, il suffit d'unir les taux de fécondité d'un même groupe d'âge des cohortes successives.

Figure 7.7 - Courbes de fécondité* (sélection), selon la génération et l'année civile, par région ; Belges exclusivement (valeurs lissées)



* Les taux de fécondité aux âges de 24 et de 32 ans sont représentés respectivement par un triangle et un carreau ; aux autres âges par un cercle.

Figure 7.8 - Taux de fécondité par âge des groupes d'âge sélectionnés selon l'année civile et la région ; Belges exclusivement (valeurs lissées)

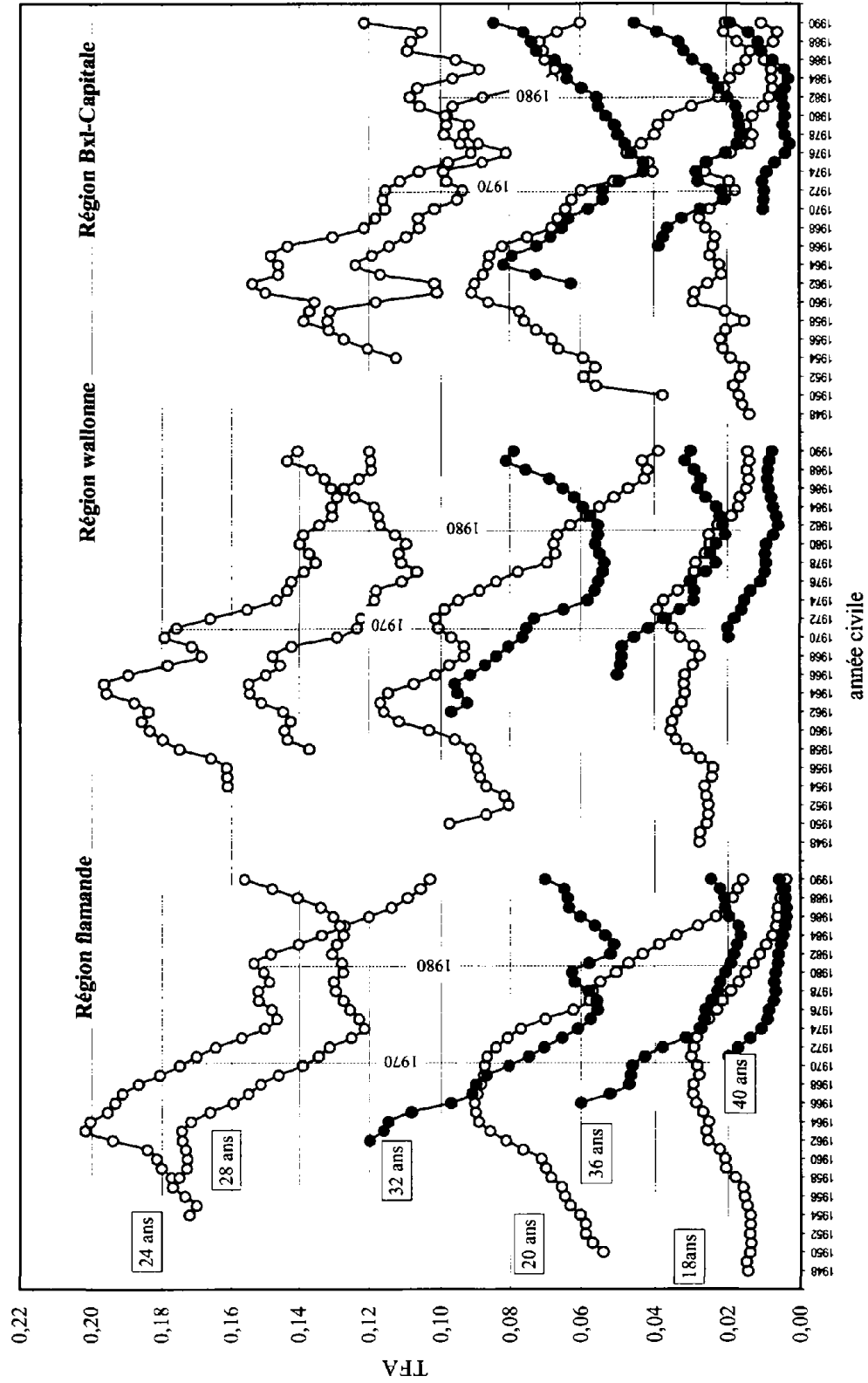
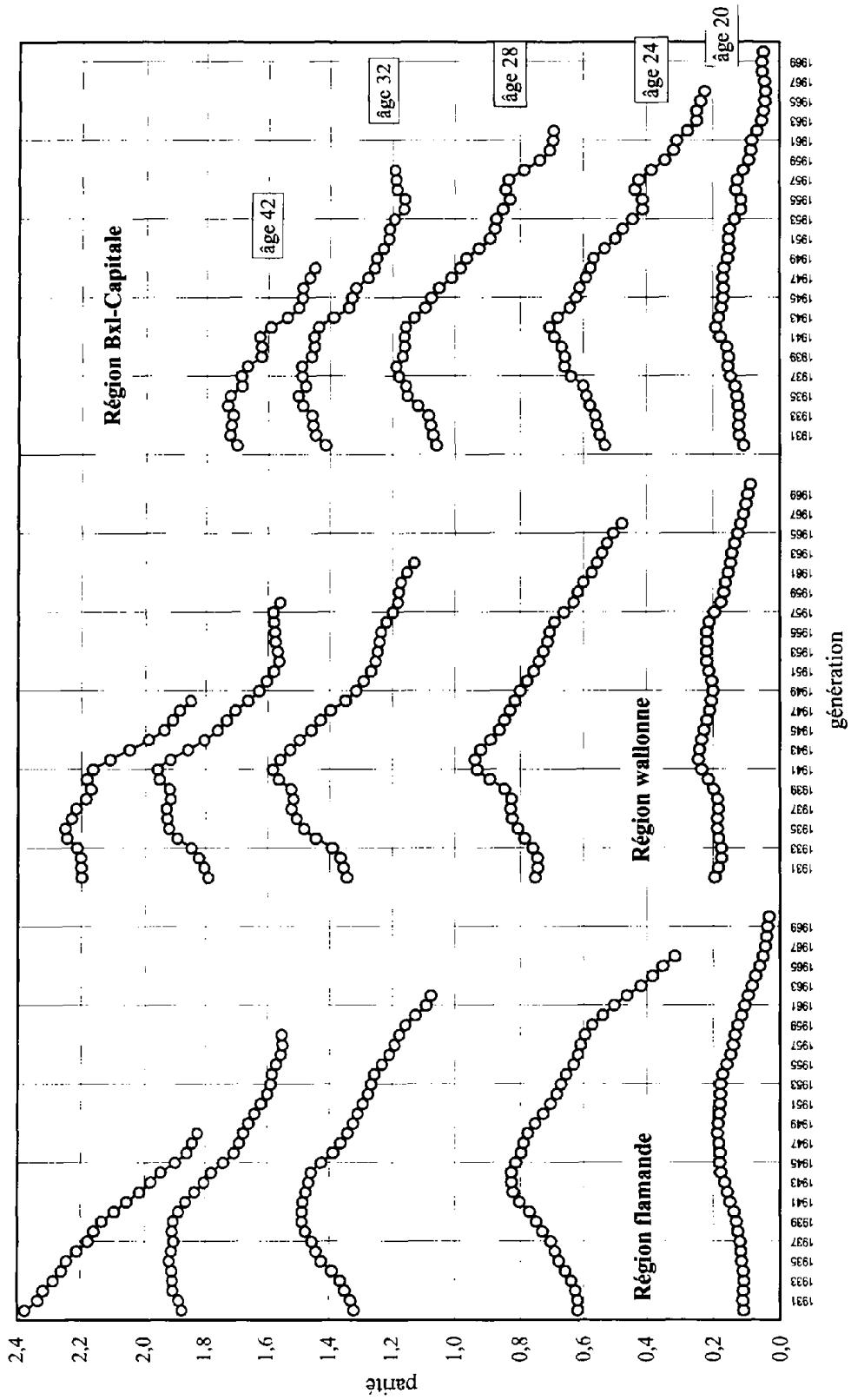


Figure 7.9 - Evolution des valeurs de parité (des groupes d'âge sélectionnés), selon la génération et la région ; Belges exclusivement (valeurs lissées)



Il est bien exact qu'en Flandre les cohortes les plus jeunes se caractérisent par une fécondité plus faible après l'âge de 30 ans. Dans les cinq ans qui précèdent le recensement, le taux de fécondité des 32 ans est d'environ 15% plus élevé en Wallonie qu'en Flandre (taux moyen de fécondité par âge de 0,074 contre 0,064). En d'autres termes, les taux montrent l'existence d'un rattrapage plus fort en Wallonie qu'en Flandre, du moins pour le moment. Les données révèlent également que les différences sont encore plus marquées dans le groupe des 36 et des 40 ans. Cela s'applique encore plus à la Région de Bruxelles-Capitale puisque la hausse dans le groupe plus âgé y est encore plus forte (le report des moins de 24 ans y est également plus fort qu'en Région flamande).

Ajoutons que les données de la figure 7.8 montrent qu'au début des années 1960 les taux de fécondité dans le groupe plus âgé étaient toujours bien plus élevés en Flandre qu'en Wallonie. Ainsi, au cours de la période 1962-1964 le taux de fécondité des 32 ans en Flandre s'élevait encore à 0,117, alors qu'en Wallonie il n'excédait pas 0,094, ce qui représente une différence de 24%. Or, moins de 10 ans plus tard, dans les années 1970-1972, la Flandre et la Wallonie ont le même taux de fécondité, soit un peu moins de 0,08. On observe un schéma similaire dans l'évolution des taux de fécondité des 36 et des 40 ans. La baisse de la fécondité dans le groupe plus âgé s'explique par l'usage croissant des moyens contraceptifs modernes dans les années 1960 (Lodewijckx & Cliquet, 1988), allant de pair avec une baisse du nombre d'enfants désiré (Cliquet et autres, 1983 ; Deven et Debusschere, 1984).

Les données d'échantillon rassemblées par les enquêtes « NEGO. »¹⁰, réalisées par le CBGS, ont révélé que chez les femmes mariées de 30 à 34 ans le taux d'utilisation du préservatif a double (d'environ 8 à 15%) et celui de la pilule triplé (de 12 à 34%) au cours de la période 1966-1971 (Cliquet et Schoenmaeckers, 1975 : tableau 16 et page 100). L'utilisation croissante des moyens contraceptifs modernes a eu pour effet initial une baisse de la descendance complète. Cela ressort manifestement de la figure 7.9 montrant pour les trois régions une baisse de la parité dans le groupe des 42 ans (pour cet âge la parité est présumée s'approcher bien de la descendance complète¹¹). La figure 7.9 montre également que, jusqu'il y a peu, la fécondité des femmes flamandes a été plus élevée que celle des femmes wallonnes. Ce n'est que pour les cohortes nées juste avant la Deuxième Guerre mondiale que le nombre d'enfants des femmes flamandes n'excède plus celui des femmes wallonnes et qu'il y est même légèrement inférieur. La descendance complète est inconnue. L'évolution des valeurs de parité dans le groupe des 32 ans de la figure 7.9, révèle cependant qu'une stabilisation du nombre d'enfants pourrait intervenir dans les deux régions. Il en est de même pour la Région de Bruxelles-Capitale, bien que la stabilisation s'y traduirait par une moyenne d'un peu plus de 0,5 enfants en moins.

Le nivellement de la descendance atteinte, entre la Flandre et la Wallonie au début des années 1970, avait déjà été constaté auparavant sur la base de l'information de N.E.G.O. II (1971). Il a aussi été analysé dans

¹⁰ Les initiales NEGO sont l'abréviation de 'Nationale Enquête Gezinsontwikkeling' (Enquête nationale sur l'Evolution de la Famille). Ces enquêtes ont pour but de mieux comprendre les changements dans la fécondité et de s'informer sur les schémas de formation des couples et des pratiques contraceptives. Jusqu'à présent 5 enquêtes NEGO ont été menées: en 1966, en 1971, au cours de 1975-1976, au cours de 1982-1983, et en 1991. Les deux premières enquêtes ont eu lieu dans les deux "communautés culturelles" (d'après la terminologie de l'époque); la dernière a été conduite en Région flamande uniquement (excepté l'enquête "NEGO V" effectuée aussi en Région de Bruxelles-Capitale au cours de 1992-1993). L'enquête "NEGO V" constitue l'échantillon 'flamand' prélevé dans le cadre du projet international F.F.S. précité (voir chapitre 6).

¹¹ Cela s'applique de toute façon aux cohortes pour lesquelles la figure 7.9 montre les valeurs de parité dans le groupe des 42 ans. Par le jeu entre les reports et les rattrapages et, notamment, par la hausse des taux de fécondité dans le groupe plus âgé (cf. figure 7.8), il semble probable que, même dans un proche avenir, la différence entre la parité des 42 ans et la descendance complète augmentera.

Cliquet et Schoenmaeckers (1975). Les conclusions de l'enquête ont fait ressortir qu'en 1971¹² la dimension moyenne de la famille chez les femmes de 30 à 34 ans dans les communautés culturelles néerlandaise et française était respectivement de 1,88 et de 1,78 enfants¹³ (Cliquet et Schoenmaeckers, 1975, tableau 11). La variance des échantillons a amené les auteurs à conclure que la fécondité des mariages avait pratiquement atteint le même niveau dans les deux communautés linguistiques. Par ailleurs, les résultats de l'enquête portent à croire que le nombre d'enfants envisagé et, notamment, le nombre d'enfants désiré et idéal soient plus grands chez les femmes flamandes que chez les femmes wallonnes. L'explication historique suivante en a été fournie : « La différenciation encore rencontrée en 1971 entre les Flamands et les Francophones dans le nombre d'enfants envisagé, résulte plutôt d'une évolution historique que d'un comportement démographique différent proprement dit » (Cliquet et Schoenmaeckers, 1975, p. 72). A ce sujet les auteurs se sont référés à une étude de Lesthaeghe (1972)¹⁴ » [...] ce qui démontre nettement que la transition démographique est intervenue plus tôt en Wallonie (1880) qu'en Flandre (1900-1919) et que durant toute la période transitoire la fécondité des mariages de la population wallonne a été plus faible que celle de la Flandre. Ce n'est qu'après 1965 que la disparité a pris fin. » (idem). Cela signifie, continuent les auteurs, qu'en 1971 la Communauté culturelle néerlandaise se caractérise toujours par une attitude plus positive à l'égard des familles nombreuses que la Wallonie ; il est un fait qu'en Flandre la transition démographique s'est achevée beaucoup plus tard. Cette différence de temps dans l'écoulement de la période transitoire explique pourquoi en 1971 on constate toujours une disparité entre les communautés culturelles dans la norme de dimension de la famille [...]. Nous voilà donc devant un exemple typique d'un écart de temps entre un changement dans le comportement et un changement dans les valeurs normatives » (idem).

L'achèvement de la première transition démographique, intervenue plus tard en Flandre qu'en Wallonie, est illustré par la figure 7.9, indiquant des valeurs de parité plus élevées dans le groupe des 42 ans pour les cohortes les plus âgées de la Région flamande. Sur la base des taux les plus récents, dénotant une fécondité générale plus faible en Flandre (p. ex. figure 6.2), notamment dans le groupe jeune (figures 7.7 et 7.8), on peut être porté à croire que la deuxième transition soit plus avancée en Flandre qu'en Wallonie. Or, cette hypothèse s'avère en opposition avec la fécondité plus forte dans le groupe plus âgé en Wallonie. Sur la base de l'évolution des taux de fécondité (cf. figure 7.8) il y a lieu de supposer que celle-ci soit attribuable au rattrapage de la fécondité différée à l'âge jeune. Dans cette optique il semble plausible d'admettre que les taux de fécondité un peu plus élevés dans le groupe jeune s'expliquent par une adaptation plus rapide du comportement de fécondité aux nouveaux types de ménage de vie sociale ou qu'ils soient consécutifs à une dissociation élargie entre procréation et mariage. Selon cette hypothèse le schéma de fécondité wallon se rapprocherait de celui des pays scandinaves, dont une proportion plus élevée des naissances hors mariage serait à l'origine de la fécondité un peu plus forte que celle du reste de l'Europe (cf. paragraphe 6.4.1.).

¹² Le choix des groupes d'âge utilisés dans les différentes enquêtes "NEGO" varie. A l'exception de l'enquête "NEGO II" de 1971 réservée aux femmes mariées de 30 à 34 ans, ces groupes comprennent pratiquement toutes les femmes en âge fertile

¹³ Les dimensions des familles observées dans l'enquête « NEGO II » sont inférieures à celles issues des données de recensement. Dans la figure 7.9 les valeurs de parité dans le groupe des 32 ans en Flandre et en Wallonie correspondent respectivement à 1,91 et à 1,92 enfants. A cet égard on remarquera que les conclusions de l'enquête (qui font seulement une distinction entre les communautés linguistiques) se rapportent également à la Région de Bruxelles-Capitale dont la parité de 1,46 enfants est nettement inférieure. La comparaison pourrait même être boiteuse parce que les taux de la fécondité des mariages (enquête « NEGO II ») sont comparés avec les taux de la fécondité générale (tableau 7.9). Par contre il est de fait qu'en Belgique le phénomène des mères célibataires est resté rare (cf. conclusions de l'enquête de 1991, Corijn, 1993), si bien que l'on peut admettre que la différence est insignifiante.

¹⁴ Extrait de "Vruchtbaarheidscontrole, nuptialiteit en sociaal-economische veranderingen in België, 1846-1919" (Regulation des naissances, nuptialité et changements socio-économiques en Belgique, 1846-1910), publié dans le périodique "Bevolking en Gezin" (:Population et Famille). Cet article en langue néerlandaise s'ajoute à la publication anglaise faisant partie du "European Fertility Project" dont il était question au paragraphe 6.4.2.

Avant de clore ce paragraphe, il convient de faire quelques remarques sur les résultats dont question dans la figure 7.9. Les valeurs de parité correspondent à la somme des taux de fécondité par âge et représentent ainsi le résultat net de l'évolution de la fécondité jusqu'à un âge déterminé, soit la descendance atteinte. La plus faible fécondité dans le groupe jeune en Flandre a eu pour effet qu'à l'âge de 24 ans les cohortes les plus jeunes des femmes flamandes ont un nombre moyen d'enfants nettement inférieur à celui des femmes wallonnes : une moyenne de 0,38 enfants contre 0,52 (moyenne des cohortes de 1962 à 1966). Dans la Région de Bruxelles-Capitale le nombre moyen d'enfants est encore beaucoup plus bas soit à peine 0,25 enfants.

L'on peut déduire également de la figure 7.9 que, pour les valeurs de parité dans le groupe plus âgé, les différences entre la Flandre et la Wallonie diminuent. Dans le groupe des 32 ans les différences sont pratiquement imperceptibles puisque tant les femmes flamandes que les femmes wallonnes ont une moyenne de 1,6 enfants (cohortes de 1954 à 1958). Dans la Région de Bruxelles-Capitale le nombre moyen d'enfants est beaucoup moins élevé et n'excède pas les 1,2 enfants. De surcroît, l'évolution des valeurs de parité des 32 ans suggère une stabilisation de la fécondité. Tout cela démontre que les différences sensibles entre la Flandre et la Wallonie sont en premier lieu attribuables à l'espacement de la fécondité et pas tant à son intensité. A cet égard, il convient de noter la grande différence entre d'un côté, la Région flamande et la Région wallonne, et d'un autre côté, la Région de Bruxelles-Capitale. La position spécifique des localités plutôt urbaines s'était déjà révélée à la lumière des données transversales, notamment des différences dans l'ISF ou dans l'âge moyen à la naissance (cf. figures 6.4 – 6.6).

7.4. Evolution du pourcentage de femmes sans enfants

Il est évident que le report des naissances a un effet immédiat sur le pourcentage de femmes sans enfants. Ce paragraphe trace l'évolution de ce pourcentage dans différents groupes d'âge.

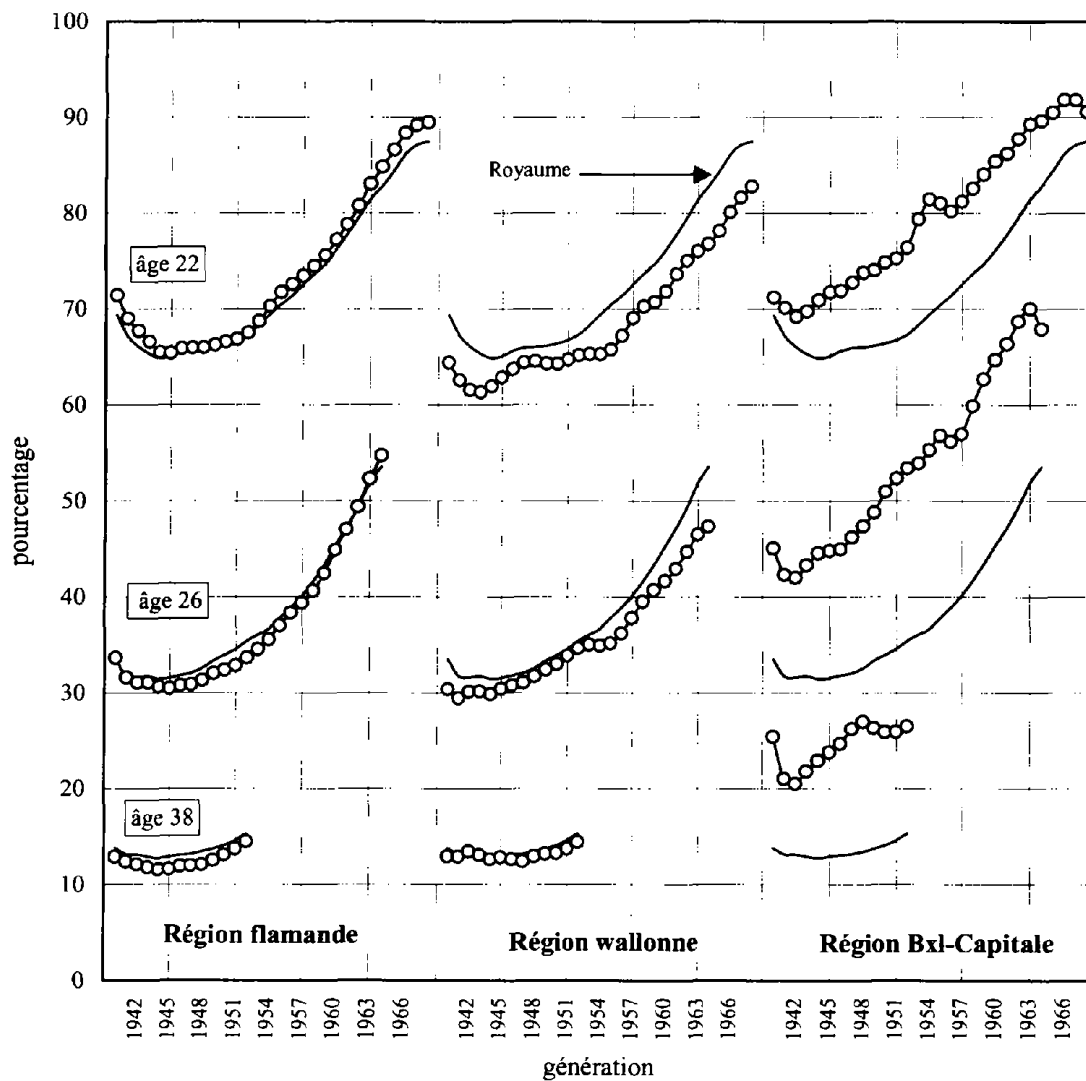
La figure 7.10 illustre le pourcentage de femmes sans enfants aux âges de 22, 26 et 38 ans. Les pourcentages sont calculés par génération et pour les trois régions. Afin de faciliter les comparaisons, nous compléterons les résultats des régions par ceux du Royaume, représentés par une ligne continue.

Pour les cohortes les plus jeunes, c.-à-d. les femmes nées après la Deuxième Guerre mondiale, on enregistre une augmentation nette du pourcentage de femmes sans enfants à un âge jeune¹⁵. En Flandre, pour les cohortes 1946-1950 environ 66% des femmes de 22 ans n'ont pas d'enfants, alors que pour les cohortes 1964-1968 ce pourcentage est monté à 88%. La Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale connaissent des hausses similaires, respectivement de 64 à 80% et de 74 à 91%. Les disparités entre la Flandre et la Wallonie indiquent de nouveau des différences de temps dans le comportement procréateur.

Comme pour les valeurs de parité (figure 7.9) la différence se rétrécit de nouveau dans le groupe plus âgé, si bien que chez les 38 ans la différenciation n'existe pratiquement plus : tant en Flandre qu'en Wallonie 13 à 14% des femmes n'ont pas d'enfants à cet âge (moyenne des cohortes 1948-1952). La thèse selon laquelle la hausse légère du pourcentage de femmes sans enfants à l'âge de 38 ans en Flandre et en Wallonie s'expliquerait par le fait que la baisse de la fécondité est partiellement imputable à la hausse de l'infécondité définitive est fort douteuse. En effet, il convient de noter que la hausse infime peut être due au report de la première naissance à un âge (encore) plus avancé. De toute façon il est exact qu'un nombre croissant de femmes donnent naissance à l'âge de 40 ans (cf. figure 7.9). Par contre, en Région de Bruxelles-Capitale la

¹⁵ Au sens strict on entend par "femmes sans enfants" les femmes qui, arrivées à l'âge limite de procréation, n'ont jamais donné naissance à un enfant vivant.

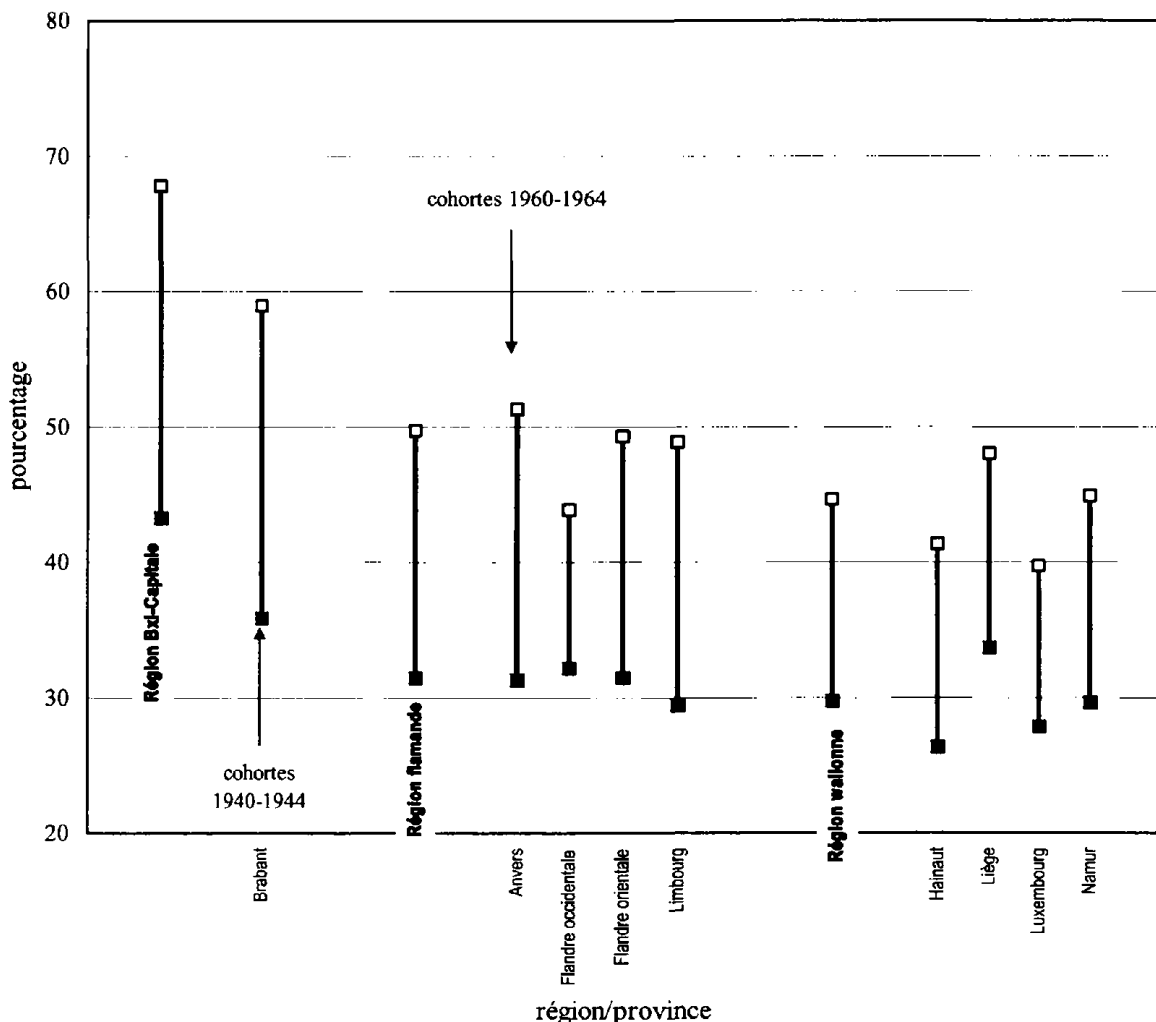
Figure 7.10 - Pourcentage de femmes sans enfants dans le groupe des 22, 26 et 38 ans, par génération et région; belges exclusivement (valeurs lissées)



faible fécondité serait en effet le résultat d'une infécondité définitive élevée puisque 26% de l'ensemble des femmes de 38 ans n'y ont pas d'enfants, ce qui représente un pourcentage d'environ deux fois plus élevé que celui de la Flandre ou de la Wallonie.

La figure 7.11 compare le pourcentage des femmes de 26 ans sans enfants pour les cohortes 1940-1944 et les cohortes 1960-1964, par région et province. La hausse la plus élevée a été enregistrée dans la Région de Bruxelles-Capitale (de 43% à 68%), suivie par la province voisine de Brabant (de 36% à 59%), puis par les provinces d'Anvers (de 31% à 51%), du Limbourg (de 30% à 49%) et de Flandre orientale (de 32% à 49%). Toutes les autres provinces ont connu des augmentations moins élevées, bien que les provinces avec les

Figure 7.11 - Pourcentage de femmes de 26 ans sans enfants par région et province raison entre les cohortes 1940-1944 et 1960-1964 ; Belges exclusivement



hausse les plus faibles, soit le Luxembourg et la Flandre occidentale, présentent tout de même encore une augmentation de 12 points.

7.5. Comparaison entre les données longitudinales et les données transversales

Ce paragraphe compare les taux de fécondité des années 1986-1990 avec ceux des cohortes 1941-1945. Il s'agit d'une comparaison des données longitudinales pour les femmes qui dans la période 1986-1990 ont atteint l'âge de 46 à 50 ans et sont censées être arrivées au terme de leur fécondité. Nous proposons ainsi de mettre en lumière les changements récents. En analysant des groupes de 5 ans nous évitons que la comparaison soit faussée en raison de fluctuations exceptionnelles.

La figure 7.12 montre les courbes de fécondité pour les femmes nées dans la période 1941-1945 et pour les femmes nées dans la période 1941-1945 et pour la cohorte fictive 1986-1990. La figure illustre nettement la diminution de l'intensité de la fécondité et le report à un âge plus élevé. On peut souligner le fait qu'il s'agit de changements intervenus pendant une période relativement courte. La baisse du taux de fécondité du groupe des 20 ans, de 0,093 à 0,028, s'est opérée sur une période d'à peine 25 ans¹⁶. Pour le groupe plus âgé la période est encore plus courte : 20 ans pour le taux de fécondité du groupe des 25 ans et 15 ans pour celui du groupe des 30 ans (cf. schéma 5.2).

Par rapport à la descendance moyenne de 1,96 enfants des femmes ayant à l'époque 46 à 50 ans, cela signifie une diminution de 25%. La baisse de la fécondité est allée de pair avec une hausse de l'âge moyen à la naissance. Pour la période 1986-1990 celle-ci se monte à 27,7 ans contre 25,9 ans pour les cohortes 1941-1945. La figure montre le report de la fécondité par le glissement de la courbe vers la droite. Les différences entre la fécondité des années 1986-1990 et celle des cohortes 1941-1945 sont plus détaillées dans la figure 7.13.

Ces données sont également utilisées dans la figure 7.13. Or, en l'occurrence il ne s'agit pas des taux de fécondité par âge, mais des différences entre les valeurs pour les cohortes fictives de 1986-1990 et celles pour les femmes nées entre 1941 et 1945. De plus, ces différences ne sont pas seulement calculées pour le Royaume, mais aussi pour les régions.

Il est manifeste que la fécondité a fortement baissé dans le groupe jeune (différences négatives), alors qu'il est question d'une hausse (différences positives) dans le groupe plus âgé (à partir de 28 ans). La diminution dans le groupe jeune est nettement supérieure à l'augmentation dans le groupe plus âgé, ce qui représente une réduction de la fécondité globale. Pour le Royaume il s'agit d'une baisse de 23%, allant d'une descendance moyenne de 1,96 enfants à une valeur de l'ISF de 1,50 enfants.

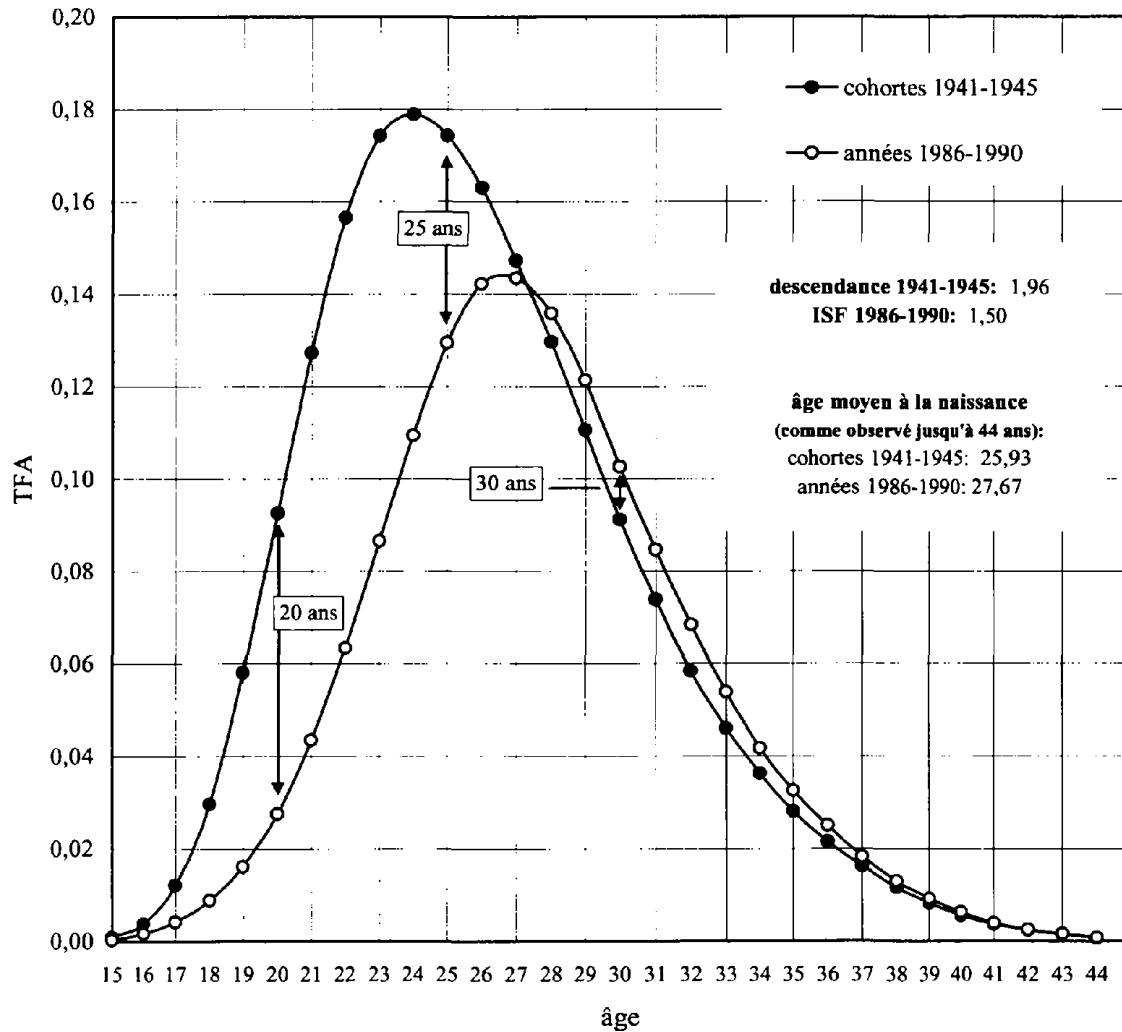
La figure 7.13 montre également l'existence de différences importantes entre les régions. Celles-ci concernent tant l'espacement (la baisse des taux de fécondité dans le groupe jeune contre la hausse dans le groupe plus âgé) que l'intensité de la fécondité. La baisse la plus forte et la hausse la plus faible dans le groupe plus âgé sont observées dans la Région flamande. Le résultat en est que la baisse la plus importante de l'intensité est enregistrée en Flandre, soit une diminution de 27%, passant d'un nombre moyen d'enfants de 1,98 à 1,45. Dans la Région wallonne la baisse de la fécondité dans le groupe jeune est plus faible et, en outre, on y constate une hausse plus forte dans le groupe plus âgé. Il s'ensuit que la fécondité globale en Wallonie a seulement baissé de 19% allant d'une moyenne de 2,04 à 1,66 enfants. La plus petite diminution de la fécondité globale est relevée dans la Région de Bruxelles-Capitale, soit de 18%, passant d'une moyenne de 1,54 à 1,26 enfants. Ce qui est remarquable pour Bruxelles, c'est la hausse élevée des taux de fécondité dans le groupe plus âgé.

Comparée avec les autres régions l'augmentation y est spectaculaire et équivalant pour le groupe des 32 ans à une hausse du taux de fécondité de bel et bien 60% (une augmentation de la valeur du TFA de 0,0472 à 0,0756). C'est donc surtout en Région de Bruxelles-Capitale qu'il est question d'un report important des naissances.

Les figures 7.12 et 7.13 présentent une image de l'évolution de la fécondité au cours des dernières décennies. Or cette image est loin d'être parfaite. La hausse de la fécondité dans le groupe plus âgé telle que celle-ci est suggérée dans la figure 7.13 sous-estime très probablement la fécondité future dans le groupe

¹⁶ Il s'agit d'une moyenne puisque tant pour les données longitudinales que pour les données transversales on a utilisé des groupes d'âge de 5 ans.

Figure 7.12 - Comparaison des taux de fécondité par âge pour les cohortes 1941-1945 avec les moyennes des années 1986-1990 ; le Royaume ; Belges exclusivement (valeurs lissées)

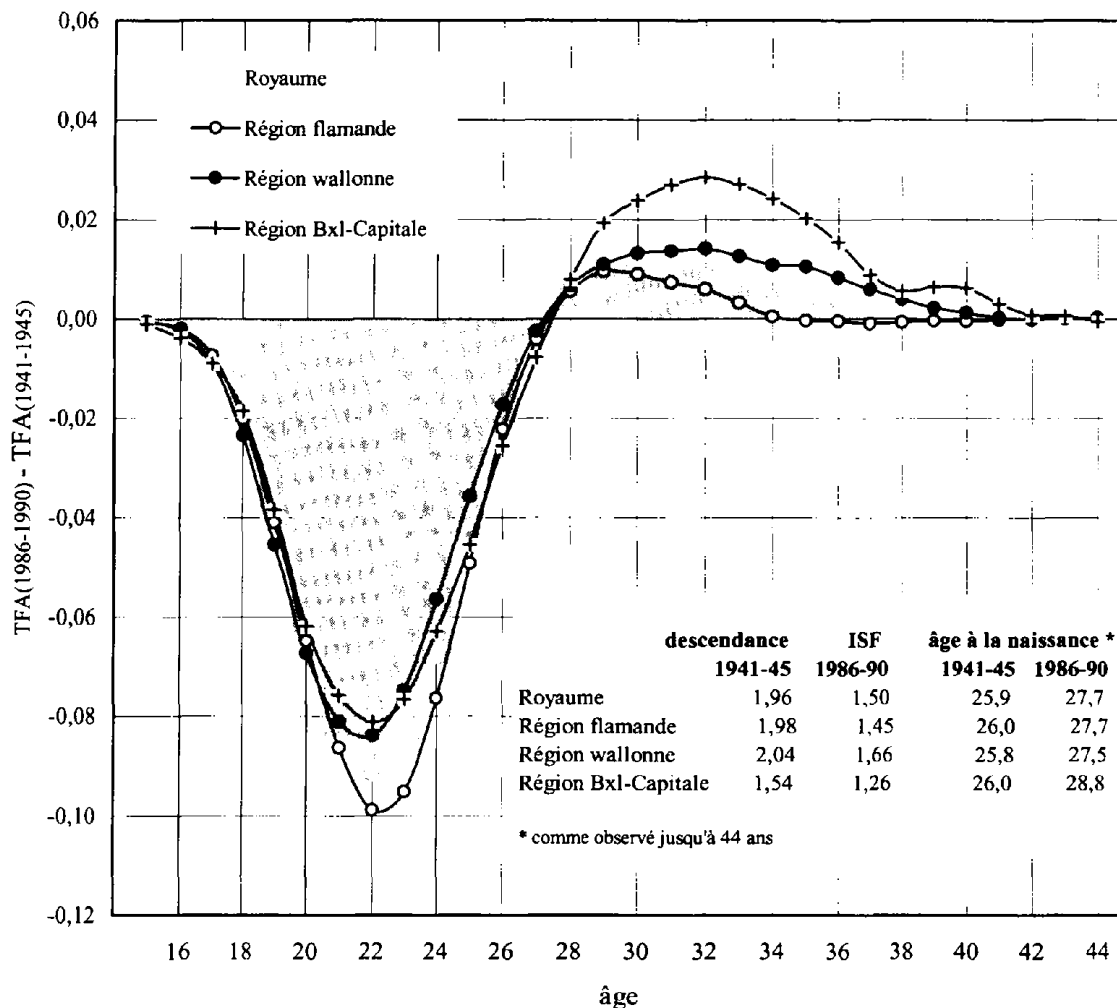


plus âgé, puisque les disparités sont basées sur les taux des femmes dont les différences d'âge sont légères.

Pour le groupe des 35 ans, p. ex., les différences sont basées sur les femmes dont la différence de génération n'est que de 10 ans¹⁷ ; pour le groupe plus âgé la différence est encore plus petite. Néanmoins, c'est surtout la figure 7.13 qui montre quelques changements essentiels dont il faut tenir compte en expliquant le niveau actuel de la fécondité ou en émettant un pronostic sur la fécondité future.

¹⁷ Les femmes qui ont 35 ans dans les années 1986-1990 sont nées entre 1951 et 1955, soit en moyenne 10 ans après la cohorte 1941-1945.

Figure 7.13 - Comparaison des taux de fécondité par âge pour les cohortes 1941-1945 avec les moyennes relatives aux années civiles 1986-1990 : différences par région ; Belges exclusivement (sur la base des valeurs lissées du TFA)



Ainsi qu'il est dit plus haut, la figure 7.13 présente très probablement une image déformée due à la sous-estimation des taux de fécondité futurs aux âges plus élevés. Mais même si l'on en tenait compte, il y a tout lieu de croire que la fécondité « perdue » aux âges jeunes ne sera pas compensée intégralement par un rattrapage aux âges plus élevés. La remarque que Pressat a formulé il y a quelques années sur l'évolution de la fécondité en France, citée au chapitre 6, note 18, semble aussi s'appliquer parfaitement à la Belgique.

De surcroît, la figure 7.13 signale l'existence de différences importantes entre les régions et, notamment, le fait que les glissements dans l'espace ne sont pas synchrones. Il n'y a point de doute que les rattrapages ont été les plus sensibles en Région de Bruxelles-Capitale et le moins en Région flamande. La faible fécondité de la Flandre par rapport à celle de la Wallonie, observée dans la période 1986-1990, soit une valeurs de l'ISF de 1,45 enfants contre 1,66 (valeur inférieure de 13%) est incontestablement liée aux taux de fécondité bas dans le groupe plus âgé en Flandre à ce moment. Sans s'aventurer sur un avenir inconnu, il

est cependant quasi certain que les cohortes les plus jeunes en Région flamande et en Région wallonne auront finalement une descendance plutôt proche de ce que les valeurs de l'ISF nous suggèrent pour la période 1986-1990.

8. ANALYSE LONGITUDINALE DE LA FECONDITE AU SEIN DU MARIAGE

Le chapitre introductif démontre que le recensement de 1991 ne permet pas de faire l'analyse détaillée de la fécondité des mariages (voir notamment le questionnaire). Les naissances selon le rang de mariage ne sont pas connues puisque l'information sur les rangs mariage fait défaut. De surcroît, on est dans l'incertitude sur la date du premier mariage¹.

Cette monographie a notamment pour but de fournir une description des changements récents dans la fécondité, d'un côté, et des disparités entre les régions, d'un autre côté. C'est pourquoi il a été décidé d'approcher la fécondité des mariages de la même manière que la fécondité générale. Ainsi, des recherches ont été effectuées sur les changements selon la cohorte. Les résultats en ont été analysés d'abord à l'échelon national, ensuite à celui des régions. Les analyses sont basées sur l'ensemble des femmes mariées ou ayant été mariées (donc indépendamment du fait si elles sont mariées ou non au moment du recensement). A la différence de la fécondité générale, les naissances dans le présent chapitre ne sont pas classées selon l'âge, mais selon la durée de mariage. Puisque pour les enfants c'est seulement l'année de naissance que l'on connaît, la durée de mariage ne pouvait être calculée qu'en années ; une durée de mariage de « zéro année » signifie que la naissance et le mariage ont eu lieu dans la même année civile.

Une mesure équivalente des taux de fécondité par âge pour la fécondité générale sont les taux de fécondité par durée, dans lesquels la « durée » correspond au nombre de mois ou d'années depuis le début du mariage. Or, ceux-ci ne sont pas utilisés dans ce chapitre. La seule mesure que l'on utilise est celles des valeurs de parité par durée, soit la moyenne des naissances vivantes après une durée de mariage déterminée. Le calcul tiendra compte des naissances éventuelles avant le mariage.

8.1. Changements à l'échelon national

La figure 8.1 indique, selon la génération, la parité sur différentes années après la conclusion du mariage (0, 1, 2, 4, ... 20 ans) pour l'ensemble des femmes de nationalité belge, mariées ou ayant été mariées.

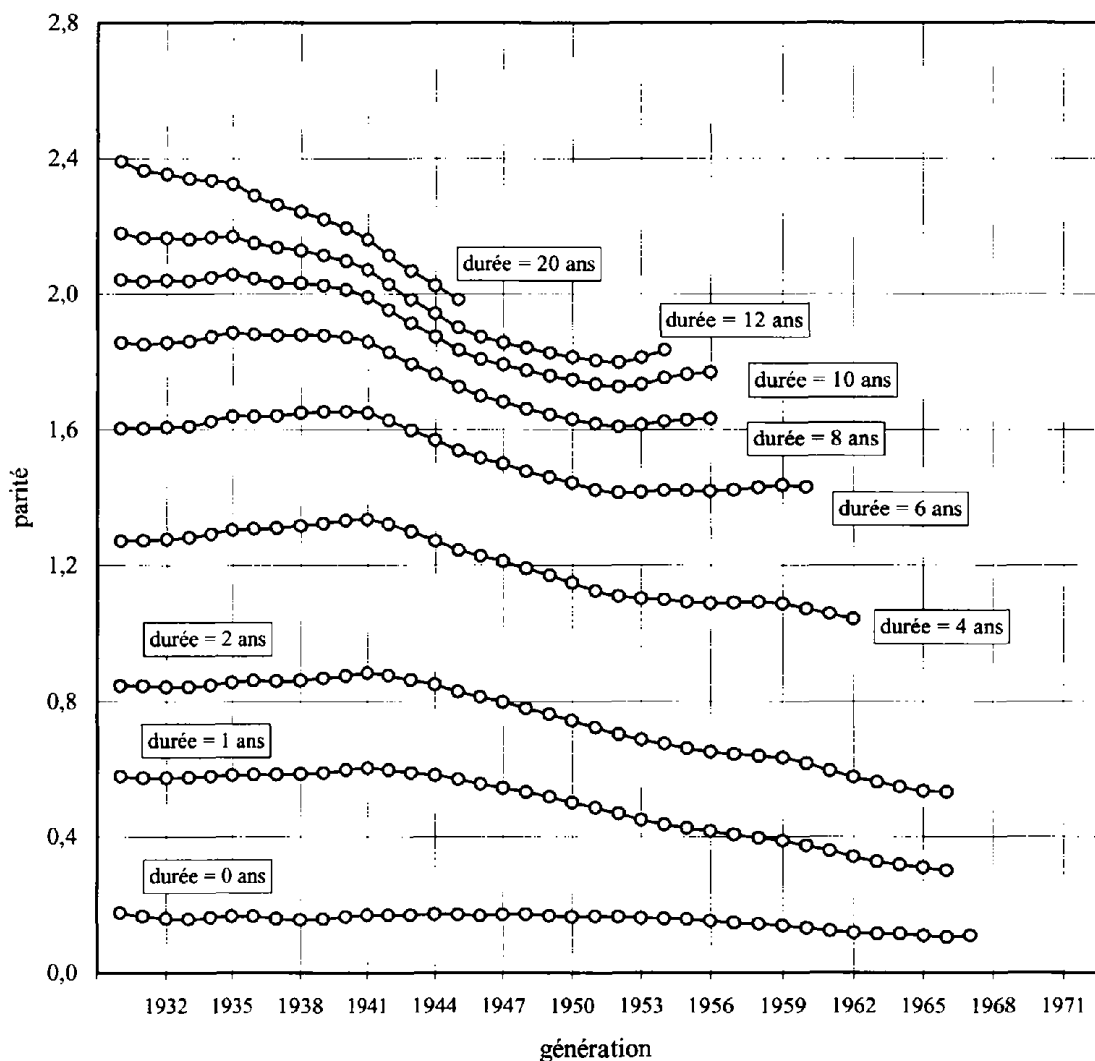
La figure 8.1 montre une baisse généralisée de la fécondité des mariages. La diminution est cependant moins forte que celle de la fécondité générale. Entre les cohortes nées en 1945 et celles nées en 1962, p. ex., on observe pour la fécondité générale à l'âge de 24 ans (voir figure 7.6) une baisse de la parité d'un peu plus de 42% (de 0,81 à 0,47 enfants), alors que celle de la fécondité des mariages sur une durée de 4 ans n'excède pas 16% (de 1,24 à 1,04 enfants). La comparaison n'est pas tout à fait justifiée parce que les données de durée sont comparées avec les données d'âge. Il est néanmoins manifeste que les résultats de la fécondité des mariages suggèrent une baisse inférieure à celle de la fécondité générale. Il s'ensuit qu'une partie des changements dans la fécondité est attribuable aux changements dans le schéma de la nuptialité. Par conséquent, les résultats présentés dans la figure 8.1 constituent une illustration du fait qu'il semble très probable que report de la première naissance soit étroitement lié au report du mariage.

La baisse est la plus forte pour la parité après 20 ans de mariage. Il semble raisonnable d'admettre que l'agrandissement de la famille est pratiquement terminé après une telle durée de mariage. La parité après 20 ans de mariage² peut être interprétée de la même manière que le nombre moyen d'enfants à l'âge de 42 ans et correspond donc bien à la descendance complète.

¹ Voir chapitre 5, note 5.

² Strictement parlant, ce raisonnement est inexact. Il s'agit de la parité moyenne 20 ans après la date du premier mariage. Il n'est pas évident que l'ensemble des femmes soient restées mariées pendant 20 ans. Certaines sont

Figure 8.1 - Descendance atteinte (parité) selon la durée de mariage et la génération ; le Royaume ; Belges exclusivement (valeurs lissées)



La baisse se rapporte aux cohortes nées entre 1930 et 1945. Elle est liée à l'achèvement de la première transition démographique qui a comme une fin tardive en Flandre (voir chapitre 7). Le résultat indiqué dans la figure 8.1 souligne que la diminution était bel et bien relative à la fécondité des mariages.

De plus, la figure 8.1 montre une évolution quasi lisse de la parité sur une durée de mariage de zéro année. Bien que la pratique des rapports sexuels avant le mariage ait augmenté (cf. Lodewijckx, 1987) et qu'il semble probable que les grossesses prénuptiales soient plus fréquentes, les données ne sont pas informatives à ce sujet, puisque ces grossesses sont généralement suivies de près par un mariage. En outre, il est un fait

devenues veuves, d'autres ont divorcé ou se sont remariées une ou plusieurs fois depuis cette date. Cependant, les données ne permettent pas d'apporter d'autres précisions sur ces changements éventuels.

qu'à la différence d'un passé assez récent, un nombre non-négligeable de grossesses pré-nuptiales d'aujourd'hui sont des grossesses planifiées (Lodewijckx & Impens, 1988)³. La diminution de la parité après 2 ans de mariage dénote d'ailleurs une régulation des naissances accrue chez les cohortes jeunes. Ajoutez à cela que les données suggèrent que pour donner naissance, beaucoup de femmes attendent jusqu'à 2 à 4 ans de mariage. La planification efficace des naissances ressort également du fait qu'environ 80% de l'ensemble des naissances ont lieu dans les six ans après le mariage.

Le présent paragraphe se termine par une remarque plutôt technique. Il n'aura pas échappé à l'attention du lecteur que le nombre de points d'observation dans la figure 8.1 est relativement petit par rapport à, p. ex., celui des figures 7.6 ou 7.9. Cela s'explique par le fait qu'une partie de l'information disponible en queue de chaque série de valeurs de parité par durée a été éloignée pour préserver le schéma d'un effet de sélection. L'effet de sélection se produit parce que pour être comprises dans les résultats, il faut non seulement que les femmes aient été mariées, mais qu'elles aient été mariées avant un âge déterminé. Un exemple éclairera le problème. Les femmes nées en 1962 —ont atteint l'âge de 28 ans en 1990⁴. Afin de contribuer au calcul de la parité sur une durée de mariage de 4 ans il faut que ces femmes soient mariées en 1986 au plus tard, l'année où elles ont eu 24 ans. Il s'agit d'un groupe sélectionné, en ce sens qu'elles se sont mariées à un âge relativement jeune. Il semble justifié de supposer que la planification des naissances chez les femmes qui se marient jeunes diffère de celle des femmes qui se marient à un âge plus élevé (Corijn, 1995 b). Sans la moindre correction pour l'effet de sélection, les résultats montrent en effet une hausse dans la queue de chaque série de valeurs de parité. En pratique la correction consiste à rejeter les points informatifs qui se rapportent à moins de 80% de l'ensemble des femmes (ayant été mariées) de la génération.

8.2. Changements à l'échelon régional

La figure 8.2 fournit les mêmes données que la figure 8.1, bien que réparties selon la région. Grosso modo, les mêmes schémas sont observés dans les trois régions. La différence la plus marquée, c'est la forte baisse après 20 ans de mariage en Région flamande, toujours attribuable à l'achèvement de la première transition démographique. Ce qui est également remarquable, ce sont les valeurs de parité basses dans la Région de Bruxelles-Capitale. Nous devons cependant ajouter que cela ne vaut que pour la descendance finale, c.-à-d. pour les valeurs de parité après 10 et 20 ans de mariage. Sur une durée de mariage plus courte on remarque —du moins pour les cohortes jeunes— que les valeurs de parité en Région de Bruxelles-Capitale et en Région wallonne sont pratiquement identiques. Jusqu'à une durée de mariage de 4 années entières les valeurs de parité en Flandre sont inférieures à celles du reste du pays. La forte baisse observée en Région flamande après 1 et 2 ans de mariage dénote un report des naissances dans le mariage et semble plus marquée que dans les autres régions.

³ Résultats sur la base d'une enquête réalisée en Flandre.

⁴ Comme on a dit plus haut, la durée de mariage a été calculée en années et les événements au cours des premiers mois de 1991 n'ont pas été pris en compte.

Figure 8.2 - Fécondité atteinte (parité) selon la durée de mariage et la génération, par région ; Belges exclusivement (valeurs lissées)

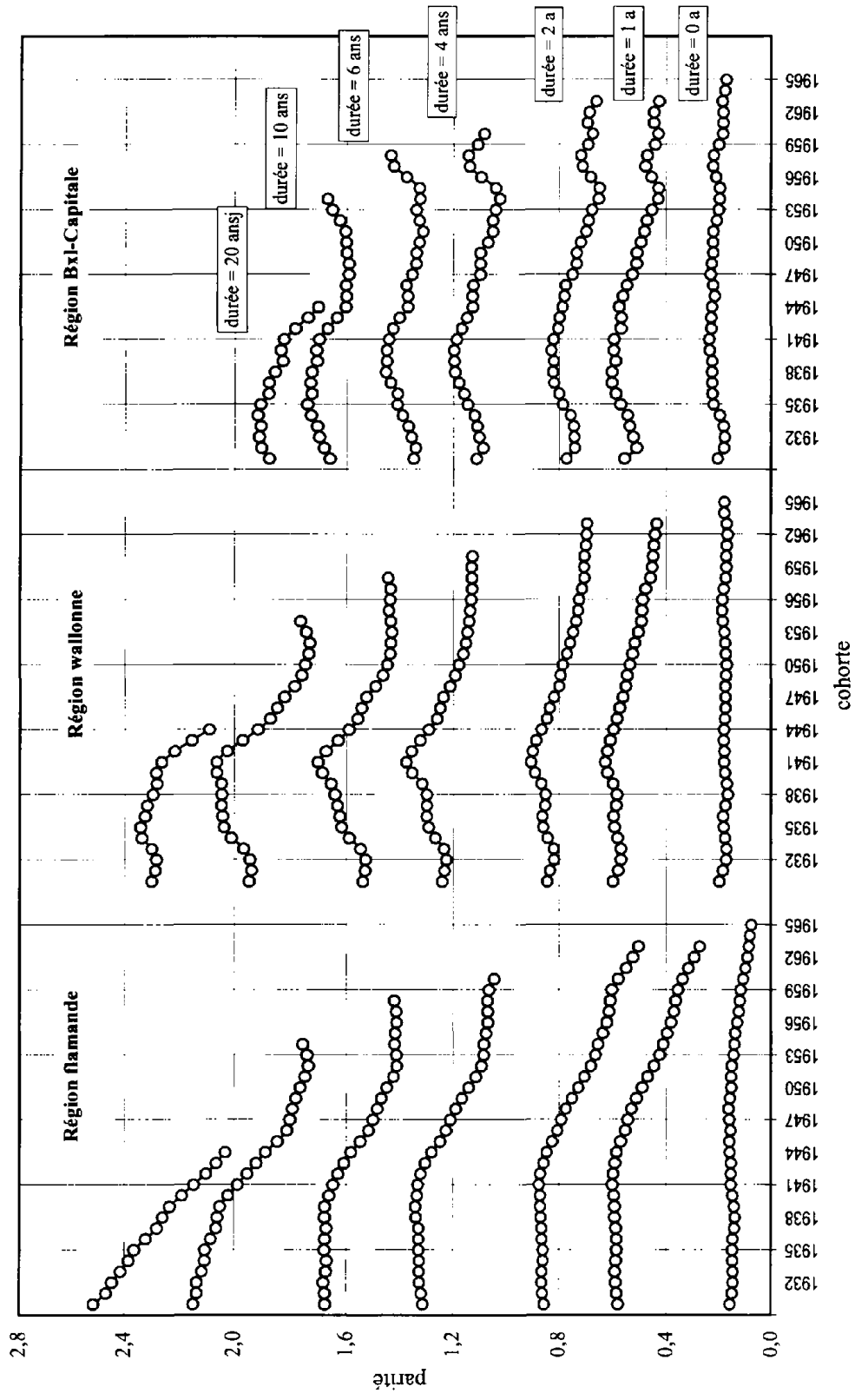
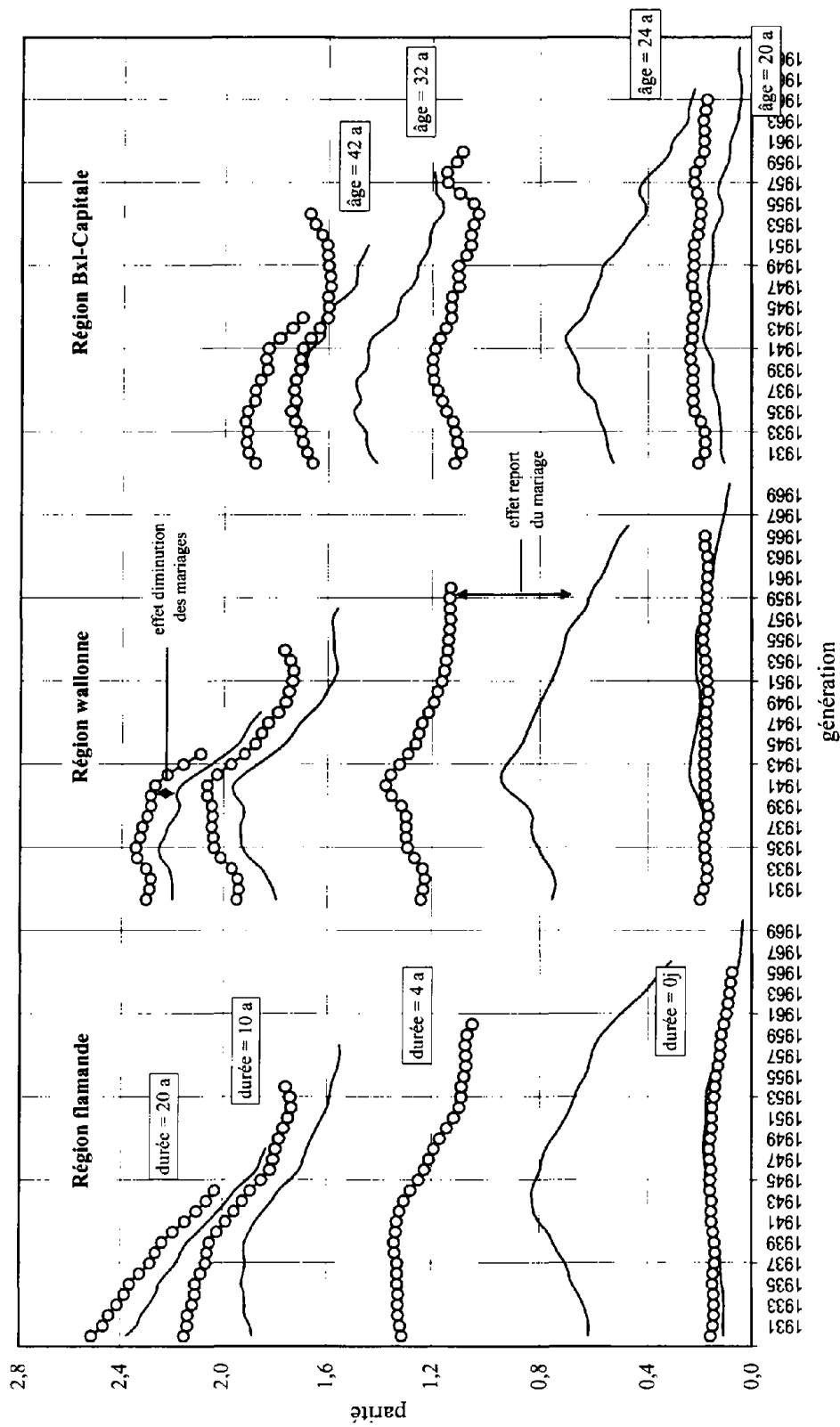


Figure 8.3 - Comparaison entre la fécondité des mariages (petites boules) et la fécondité générale (ligne continue) ; évolution de la parité selon génération pour la durée de mariage et l'âge, par région ; Belges exclusivement (valeurs lissées)



La Flandre connaît également la parité la plus basse au début du mariage (durée de mariage de zéro an). De plus, c'est la seule région où pour les cohortes jeunes on enregistre une baisse après une courte durée de mariage.

Quant à la descendance finale des valeurs similaires sont observées en Flandre et en Wallonie. En revanche, la Région de Bruxelles-Capitale montre un niveau de fécondité très bas. Pour le schéma de l'agrandissement de la famille dans le mariage, il semble exister plus de similitudes entre la partie bruxelloise et la partie wallonne du pays. Nous y reviendrons au paragraphe suivant.

8.3. Comparaison entre la fécondité des mariages et la fécondité générale

La figure 8.3 comporte des chiffres sur la fécondité générale et la fécondité des mariages. La figure est, pour ainsi dire, un résumé des résultats de la figure 7.9 (pour la fécondité générale) et des chiffres de la figure 8.2 (pour la fécondité des mariages). La figure 8.3 illustre les valeurs de parité sur une durée de mariage de 0, 4, 10 et 20 ans (fécondité des mariages : petites boules blanches) et pour les âges de 20, 23, 32 et 42 ans (fécondité générale : ligne continue).

Ainsi qu'il est dit plus haut, la parité à l'âge de 42 ans et la parité après une durée de mariage de 20 ans constituent de bons indicateurs pour la descendance finale, car après cet âge ou après 20 ans de mariage, peu de femmes donnent encore naissance. C'est pourquoi la différence entre les deux indicateurs peut être interprétée comme l'effet du « non-mariage » (: renonciation au mariage) sur la fécondité. D'une manière identique les différences de parité dans le groupe jeune et sur les durées de mariage plus courtes peuvent s'expliquer par l'effet du report de mariage.

Les résultats dans la figure 8.3 montrent que tant en Flandre qu'en Wallonie, l'effet du non-mariage est très faible. Pour les cohortes 1940-1944 la différence entre la parité après 20 ans de mariage et la parité à l'âge de 42 ans n'excède pas 0,10 enfants (valeur moyenne) dans les deux parties du pays. La fécondité des mariages, qui dans les deux régions oscille autour de 2,15 enfants (une moyenne de 2,11 pour la Flandre contre 2,20 pour la Wallonie), dépasse dès lors la fécondité générale d'environ 5% (2,02 en Flandre, 2,10 en Wallonie). Dans la Région de Bruxelles-Capitale, l'effet du « non-mariage » est un peu plus grand : valeurs de parité de 1,78 enfants contre 1,64 (ou -7%), mais ici également, l'effet du non-mariage sur la fécondité est restreint. Ce qui est le plus remarquable pour la Région de Bruxelles-Capitale c'est que les valeurs de parité sont manifestement inférieures à celles de la Flandre et de la Wallonie, tant pour la fécondité des mariages que pour la fécondité générale.

Cependant, si l'on compare les valeurs de parité après 4 ans de mariage avec celles à l'âge de 24 ans, la différence est nette. Aussi bien en Région flamande qu'en Région wallonne on note une différence d'un peu plus de 40% et, en Région de Bruxelles-Capitale même de 65%. On peut interpréter ces différences comme un indice du report de mariage. Comme ce report est le plus important dans la Région de Bruxelles-Capitale, c'est là aussi que l'on enregistre les différences les plus marquées. Les chiffres de la figure 8.3 font présumer qu'à l'avenir les différences peuvent encore augmenter et être plus considérables en Flandre qu'en Wallonie.

9. LA FECONDITE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION

Il est évident que le nombre des naissances et l'espacement de celles-ci diffèrent d'une femme à l'autre. Ils sont notamment liés aux préférences de chacune d'elles pour le nombre (petit/grand) et le moment (tôt/tard) et à l'âge de la femme au début de sa relation (durable) et ou à l'âge à son premier mariage. Les préférences concernant la constitution de la famille et le comportement final à cet égard sont codéterminées par l'instruction, la conception de la vie, les préoccupations quotidiennes relatives à l'emploi et au revenu de chacun des époux ou partenaires relationnels.

Ce chapitre examine les effets du niveau d'instruction sur la fécondité. Le niveau d'instruction peut être pris comme critère de la formation professionnelle, le profil sur le marché du travail et, corollairement, le revenu¹.

Des recherches récentes, effectuées sur la base des données de l'enquête NEGOS V de 1991, ont démontré que la formation professionnelle et la conception de l'existence² en Flandre continuent à exercer une influence considérable sur l'espacement des naissances et le nombre d'enfants (Callens & Schoenmaeckers, 1993 ; de Jong & Lodewijckx, sous presse). Les conclusions principales de ces analyses sont que l'arrivée du premier enfant —schéma initial de la fécondité— dépend en premier lieu du niveau de formation et que les femmes porteuses d'un diplôme d'études universitaires —les plus enclines à différer les naissances— n'ont pas moins d'enfants que les femmes porteuses d'un diplôme d'études secondaires supérieures, bien au contraire, et ce tant chez les femmes catholiques que chez les libres penseuses.

Tout d'abord, le paragraphe 9.1 traitera des effets du niveau d'instruction sur la fécondité générale. Ensuite, le paragraphe 9.2 examinera certains effets sur la fécondité des mariages. Il s'agit en premier lieu de données transversales permettant de se représenter la situation pendant la période 1986-1990.

9.1. Différences dans la fécondité générale

9.1.1. A la lumière des données transversales

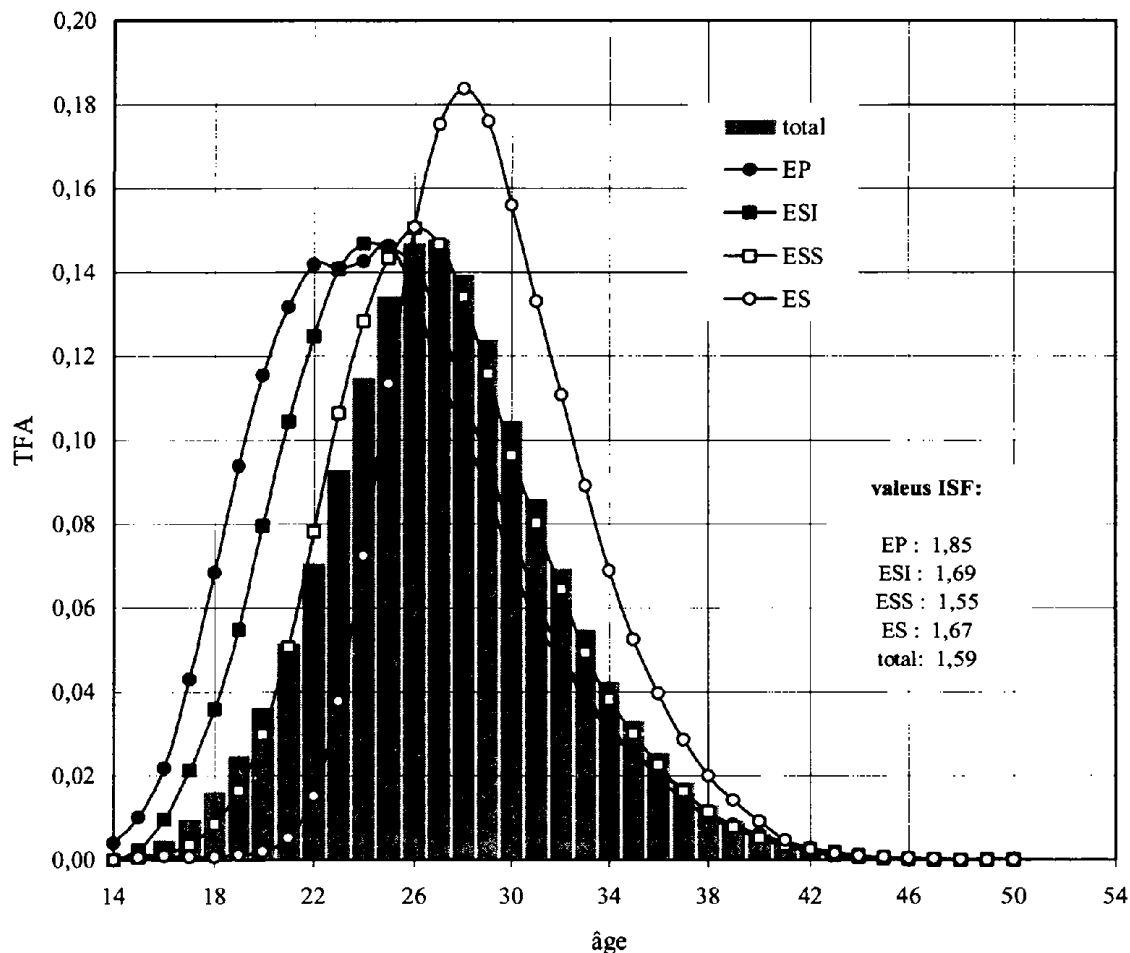
La figure 9.1 montre les courbes de fécondité par âge selon le niveau d'instruction pour les années 1986-1990. Le niveau d'instruction est matérialisé par quatre catégories de diplômes : études primaires (indiquées dans les figures par EP), études secondaires inférieures (ESI), études secondaires supérieures (ESS) et études supérieures, universitaires ou non-universitaires (ES)³.

¹ Le recensement renseigne aussi sur l'activité professionnelle. On notera cependant qu'il s'agit de la profession actuelle et non de la profession au début de la constitution de la famille. Il est généralement admis que le fait d'avoir des enfants ou non, a une incidence sur l'emploi de la femme (Pauwels et autres, 1988). Ce chapitre a en premier lieu pour objet la fécondité et la mesure dont celle-ci est tributaire de facteurs socio-économiques. C'est pourquoi on a décidé de limiter l'analyse aux effets du niveau d'instruction, dont il est permis de supposer qu'il ne change guère au cours du cycle de vie et qu'il exerce une influence continue sur la constitution de la famille, abstraction faite de la carrière professionnelle.

² Dont l'information n'est pas disponible au Service des Recensements.

³ Il s'agit en principe du diplôme le plus élevé de la femme. Dans certains cas, cette information est inconnue. Pour ces femmes on prendra comme critère du diplôme le plus élevé l'âge de fin d'études, à savoir, entre 6 et 14 ans pour les études primaires, entre 15 et 17 ans pour les études secondaires inférieures et à partir de 18 ans pour les études secondaires supérieures. Les femmes dont ni le diplôme, ni l'âge de fin d'études sont connus ou qui, au moment du recensement, poursuivent leurs études, n'ont pas été retenues dans l'analyse.

**Figure 9.1 - Taux de fécondité par âge selon le diplôme ; le Royaume, Belges
exclusivement ; moyennes des années 1986-1990
(valeurs lissées)**



EP=études primaires; ESI=études secondaires inférieures, ESS=études secondaires supérieures, ES=études supérieures, universitaires ou non-universitaires

Ce qui frappe dans la figure 9.1, c'est la position particulière des diplômées de l'enseignement supérieur. En effet, la courbe dénote un report des naissances plus élevé. Ainsi elle présente un sommet très pointu (vers l'âge de 28ans) par rapport aux femmes dont le niveau d'études est moins élevé.

Le report en question s'allie à une forte fécondité au-delà de l'âge de 30 ans. La figure montre clairement que le niveau d'études a une incidence considérable sur le moment de la première naissance : si le niveau d'études est plus élevé la première naissance est systématiquement différée à un âge plus avancé. En outre, le lien causal entre le niveau d'études et le nombre total d'enfants est manifeste : la valeur de l'ISF baisse selon que le niveau d'études monte, à l'exception des diplômées de l'enseignement supérieur qui ont un plus grand nombre d'enfants que les diplômées de l'enseignement secondaire supérieur.

En somme, les résultats dans la figure 9.1 montrent indéniablement une fécondité maîtrisée chez l'ensemble des femmes, quel que soit leur niveau d'études. Toutes les catégories présentent une valeur de l'ISF très au-dessous du seuil de remplacement. Le nombre d'enfants des diplômées de l'enseignement primaire —dont la parité est la plus élevée— n'excède pas 1,85 enfants⁴. En outre, il est évident que les femmes qui sont les plus précoces à avoir des enfants —précisément parce qu'elles n'ont pas poursuivi des études— présentent les taux de fécondité les plus bas aux âges plus élevés. Elles se distinguent donc par un schéma d'arrêt anticipé. Ainsi qu'il est dit plus haut, seules les femmes diplômées de l'enseignement supérieur présentent un schéma d'arrêt nettement plus tardif. Les schémas d'arrêt anticipé pour les catégories « études primaires » et « études secondaires inférieures » permettent de croire que les grossesses non désirées sont pratiquement inexistantes. La différence est manifeste par rapport à la situation d'il y a à peine 25 à 30 ans, où encore un peu plus d'un tiers de toutes les grossesses étaient inopportunes ou carrément non désirées, —le type de fécondité appelé en anglais « excess fertility »⁵. L'image évoquée par l'information du recensement correspond aux résultats de l'enquête « NEGOS V » enregistrés pour la Flandre en 1991. Ceux-ci montrent que 5% de l'ensemble des grossesses de la période 1986-1991 étaient des grossesses non désirées (Lodewijckx, 1993). La majorité des femmes interrogées, âgées de 21 à 40 ans, pratiquaient la contraception moderne. Environ 95% des femmes sexuellement actives qui, au moment du questionnaire, n'étaient pas enceintes, ne désiraient pas l'être et s'estimaient fertiles, utilisaient des moyens anticonceptionnels modernes. Un peu plus de la moitié d'entre elles prenaient la pilule⁶. Rien qu'une petite minorité, soit 5%, des personnes utilisant des méthodes anticonceptionnelles pratiquaient le coït interrompu et/ou l'abstinence périodique (*idem*: tableau 4.1, p.55). Les résultats des enquêtes « NEGOS » démontrent qu'en Flandre, au cours des années 1966-1971 l'usage de la pilule chez les femmes mariées a augmenté énormément, soit d'un peu moins de 10% à près de 60% (*idem*: figure 4.2, p.62). Il n'existe pas de chiffres sur les changements intervenus dans la pratique de la contraception à Bruxelles et en Wallonie. Cependant, il a été établi qu'au début des années 1990 l'emploi des méthodes modernes était fréquent dans ces deux régions (Lodewijckx, 1999; Visser et autres, 1991), ce qui permet de supposer que l'évolution y soit analogue à celle de la Flandre.

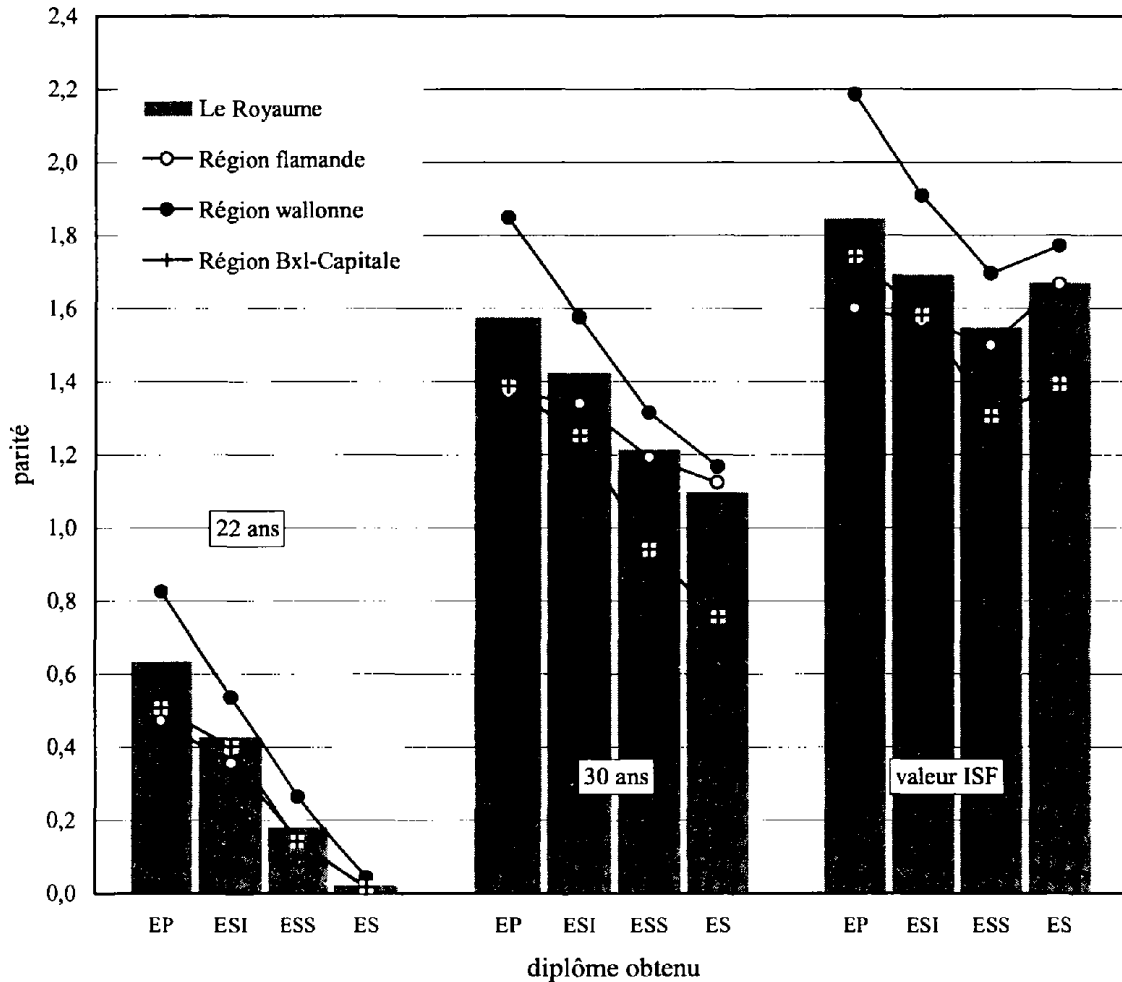
La figure 9.2 indique les valeurs de parité aux âges de 22 et de 30 ans, ainsi que l'ISF la figure 9.1, est basée sur les données transversales, de nouveau pour la période de 1986 à 1990, mais réparties selon la région. Jusqu'à l'âge de 30 ans inclusivement, les valeurs de parité présentent des différences qui sont conformes aux glissements dans le schéma de départ, et l'on constate une baisse systématique du nombre d'enfants selon le niveau d'instruction. Pour l'ISF le schéma varie et, consécutivement à la fécondité plus forte aux âges plus avancés, l'on observe le plus grand nombre d'enfants chez les diplômées de l'enseignement supérieur.

⁴ Il n'aura pas échappé au lecteur attentif que la valeur de l'indice synthétique de fécondité dans la figure 9.1 est pour chaque groupe de diplômées un peu plus élevée que celle de la fécondité générale dans la figure 6.1, soit 1,59 enfants contre 1,50. Cette surestimation s'explique par le fait que les femmes qui, au moment du recensement, pour suivaient des études, n'ont pas été comprises dans le calcul. Ce groupe est censé être essentiellement composé de femmes jeunes, dont la majorité n'a pas encore d'enfants; Le fait que ce groupe a été exclu du calcul, a donné lieu à une (légère) surestimation du nombre total d'enfants. Puisque les femmes qui poursuivent des études font surtout partie de la catégorie "études supérieures", l'effet sera le plus puissant pour la catégorie "diplômées de l'enseignement supérieur". Comme nous allons démontrer ci-après sur la base des données longitudinales, le schéma général ne sera pas perturbé par ce biais.

⁵ Voyez les résultats de l'enquête, dite NEGOS II, menée en 1971 parmi les femmes mariées de 30 à 34 ans. Des 6.626 grossesses rapportées 21% ont été qualifiées d'inopportunes et 12% de "non désirées". Pour la Communauté culturelle flamande ces chiffres s'élevaient respectivement à 21% et à 9%, pour la Communauté culturelle française à 22% et à 16% (Cliquet & Schoenmaeckers, 1975: p. 146)

⁶ Les autres méthodes modernes prises en considération sont: le préservatif, le stérilet, la stérilisation de la femme ou de l'homme.

Figure 9.2 - Parité aux âges de 22 et de 30 ans et valeur de l'ISF selon le diplôme, par région; Belges exclusivement; moyennes des années 1986-1990



EP= études primaires, ESI= études secondaires inférieures, ESS= études secondaires supérieures, ES= études supérieures, universitaires ou non universitaires

La figure 9.2 revêt une importance particulière parce qu'elle permet de noter que les diplômées de l'enseignement supérieur ont le plus grand nombre d'enfants dans les trois régions. La figure montre également que les différences dans la valeur de l'ISF entre les trois niveaux les plus sont plus grandes en Wallonie et à Bruxelles qu'en Flandre, où la différence entre le groupe des diplômées de l'enseignement primaire et celui des diplômées de l'enseignement secondaire inférieur est minime.

En général, les différences entre les groupes de diplômées sont analogues dans les trois régions. Il est exact qu'à chaque âge les femmes de la Région wallonne présentent la parité la plus élevée, quel que soit leur niveau d'instruction. La différence de parité entre la Flandre et la Wallonie est pour chaque âge la plus forte chez les femmes les moins instruites. Pour les diplômées de l'enseignement supérieur les différences sont pratiquement insignifiantes. Finalement, la position particulière de la Région de Bruxelles-Capitale retient

de nouveau l'attention. Les valeurs de parité peu élevées à l'âge de 30 ans dénotent un report très marqué de la naissance du premier enfant et un déficit des naissances qui, dans les catégories de diplômées de l'enseignement supérieur n'est compensé que partiellement après l'âge de 30 ans par rapport aux deux autres régions.

9.1.2. A la lumière des données longitudinales

Les figures 9.3, 9.4 et 9.5 comprenant les résultats par génération, tracent l'évolution de la fécondité pour les diplômées des différents niveaux d'études. La figure 9.3 donne un aperçu de l'évolution de la fécondité par niveau d'études, alors que la figure 9.4 permet d'établir des comparaisons par région. La figure 9.5 réinsère une partie des données de la figure 9.4 et fournit une image plus détaillée des changements dans le nombre d'enfants à l'âge de 42 ans. Finalement les figures 9.6A et 9.6B prêtent attention à l'évolution du pourcentage de femmes sans enfants selon leur niveau d'études.

La figure 9.3 indique le nombre moyen d'enfants (parité) aux âges de 22, 30 et 42 ans. Les résultats montrent clairement une baisse générale de la fécondité pour tous les niveaux d'études, et ce à partir de la génération de 1945 pour les femmes qui au moment du recensement. La baisse se manifeste à tous les niveaux d'études, bien qu'elle ne soit pas pleinement parallèle. On observe des signes de stabilisation à l'âge de 42 ans chez les diplômées de l'enseignement secondaire supérieur et de l'enseignement secondaire supérieur et de l'enseignement supérieur. On note les mêmes signes à l'âge de 30 ans chez les diplômées de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire inférieur et de l'enseignement secondaire supérieur.

Nombre total d'enfants selon le niveau d'études, à la lumière des données transversales et longitudinales

	Niveau d'études (sur la base du diplôme le plus élevé)			
	EP (études primaires)	ESI (études secondaires inférieurs)	ESS (études secondaires supérieures)	ES (études supérieures)
Données transversales (valeur de l'ISF des années 1986-1990)	1,85	1,69	1,55	1,67
Données longitudinales (parité à l'âge de 42 ans, moyenne des cohortes 1946/1948)	1,98	1,79	1,71	1,82

Les chiffres suggèrent même —sans preuve évidente bien entendu— une stabilisation à l'âge de 22 ans pour les catégories de diplômées de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire inférieur. En d'autres termes, les données dénotent une stabilisation des naissances à tous les niveaux d'études (estompement du report) qui intervient généralement aux âges plus jeunes chez les femmes d'un niveau d'études primaires.

Figure 9.3 - Parité aux âges de 22, 30 et 42 ans, selon le diplôme et la génération ; Belges exclusivement (valeurs lissées)

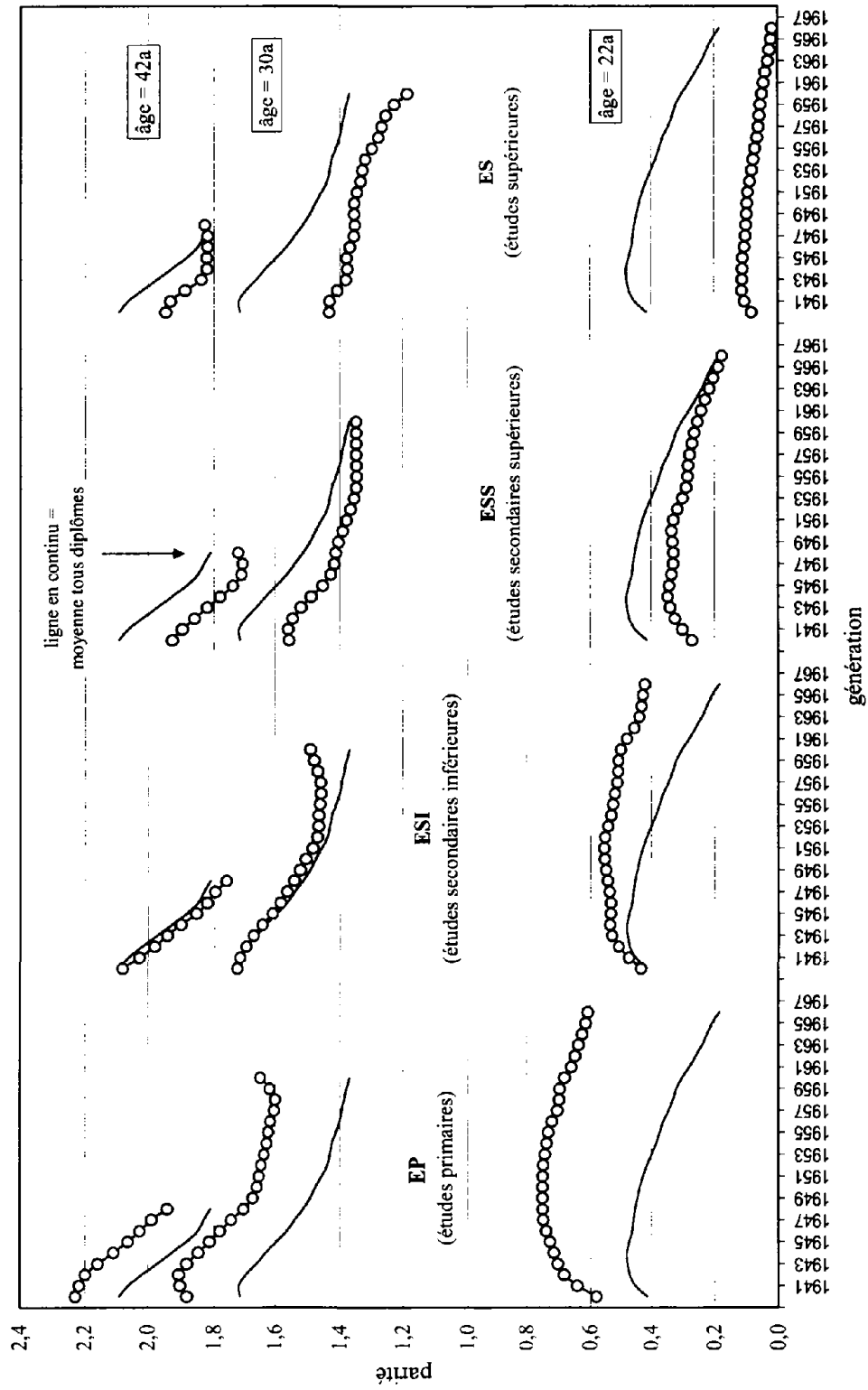
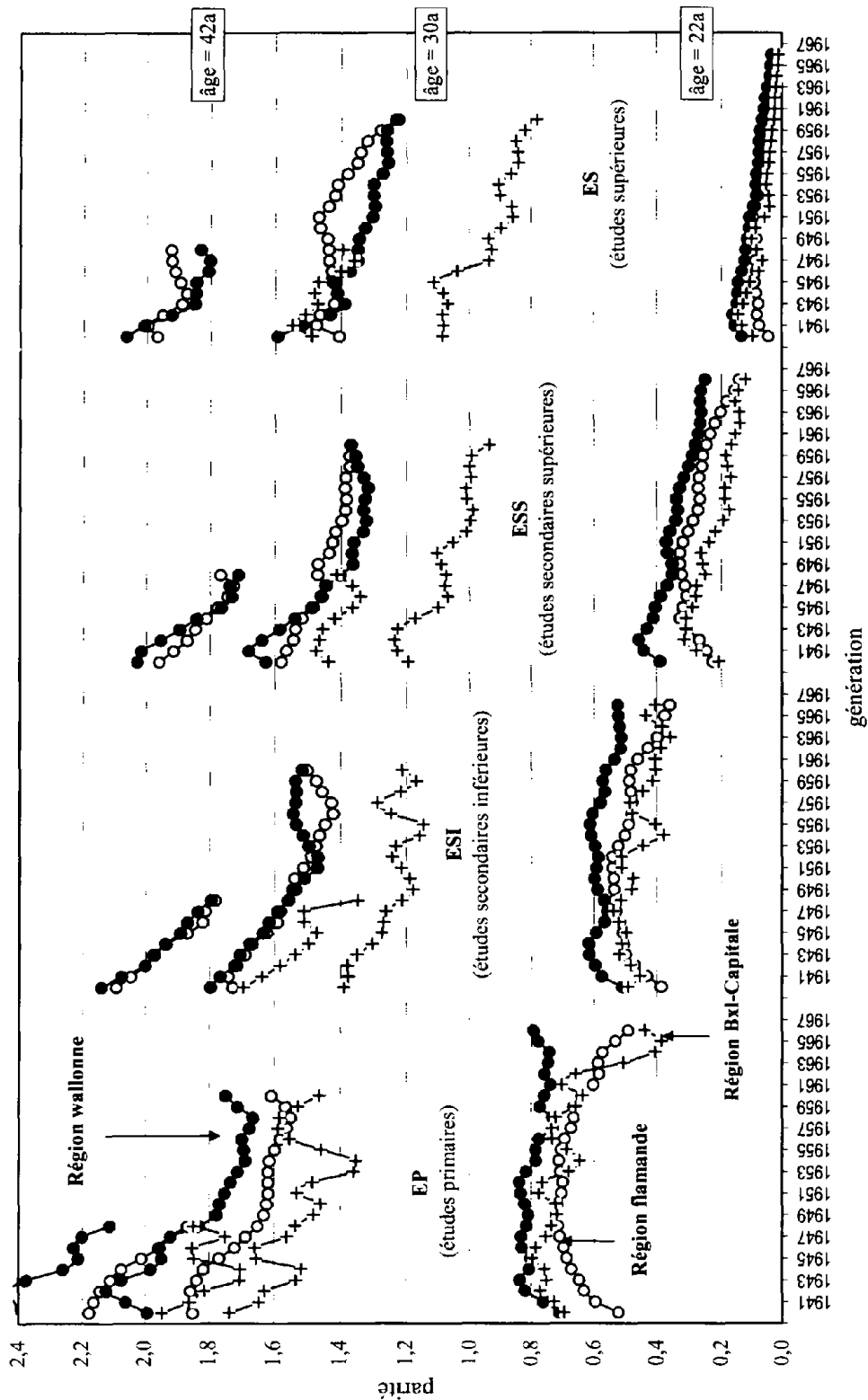


Figure 9.4 - Parité aux âges de 22, 30 et 42 ans, selon le diplôme et la génération ; par région ; Belges exclusivement (valeurs lissées)



Les différences entre les catégories de diplômées, telles que celles-ci ont été observées sur la base des données transversales, sont également indiquées dans la figure 9.3. Il est à nouveau question d'une (légère) baisse du nombre d'enfants selon le niveau d'études, mais à l'exception des diplômées de l'enseignement secondaire supérieur. Le schéma est similaire supérieur, mais comme le montre le tableau ci-dessus, il existe une différence entre les données transversales et les données longitudinales.

Les chiffres longitudinaux sont un peu plus élevés que les chiffres transversaux, soit 0,10 à 0,16 enfants de plus. En réalité, cette différence peut encore être (un peu) plus grande; En excluant les femmes qui poursuivent leurs études, les valeurs de l'ISF sont probablement surestimées (surtout pour les diplômées de l'enseignement supérieur: voir note 4). Par ailleurs, les valeurs longitudinales dénotent une sous-estimation (légère) de la descendance finale, car il s'agit de la parité à un âge de seulement 42 ans.

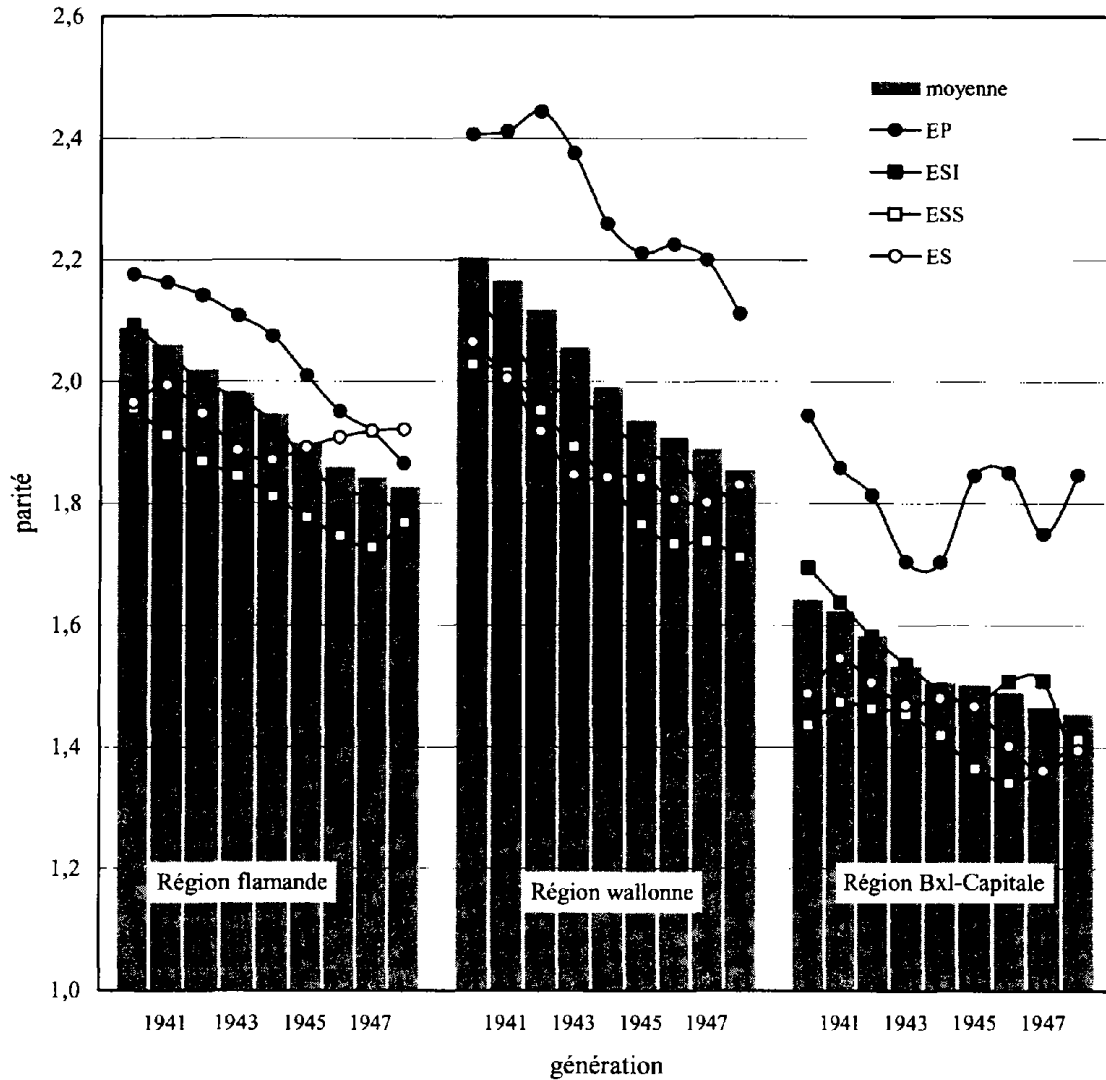
La figure 9.4 présente les mêmes données que la figure 9.3, mais par région. En général, l'image ne change pas, bien qu'il existe des différences entre les régions. La différence la plus frappante concerne la valeur basse dans la Région de Bruxelles-Capitale. Les femmes de cette région, quel que soit leur niveau d'études, ont, tant à l'âge de 30 ans qu'à celui de 42 ans, environ 0,2 à 0,5 enfants de moins que les femmes flamandes et wallonnes (voir tableau récapitulatif figurant plus bas). Les différences sont pratiquement les mêmes. Ce n'est donc pas le milieu caractéristique des grandes villes qui détermine avant tout le report de la première naissance, mais des études plus longues. Cela s'explique si l'on compare les chiffres de chaque région (voir tableau récapitulatif): à l'âge de 30 ans les différences selon le niveau d'études sont plus marquées de rares qu'à l'âge de 42 ans et, à de rares exceptions près, les différences de parité selon le niveau d'instruction sont insignifiantes.

*Parité à l'âge de 30 ans (moyennes des cohortes 1958/1960) et
à l'âge de 42 ans (moyennes des cohortes 1946/1948), selon le niveau d'études et la région*

	Niveau d'études (sur la base du diplôme le plus élevé)			
	EP (études primaires)	ESI (études secondaires inférieurs)	ESS (études secondaires supérieures)	ES (études supérieures)
A l'âge de 30 ans:				
Région flamande	1,6	1,5	1,4	1,3
Région wallonne	1,7	1,5	1,4	1,3
Région de Bruxelles-Capitale	1,5	1,2	1,0	0,8
A l'âge de 42 ans:				
Région flamande	1,9	1,8	1,8	1,9
Région wallonne	2,2	1,8	1,7	1,8
Région de Bruxelles-Capitale	1,8	1,5	1,4	1,4

A la lumière des valeurs de parité basses observées à Bruxelles, les différences entre la Flandre et la Wallonie sont insignifiantes, à de rares exceptions près. A l'âge de 42 ans les différences sont significatives entre les diplômées de l'enseignement supérieur. Le nombre d'enfants du premier groupe de diplômées est plus élevé en Wallonie qu'en Flandre. La différence est relativement importante puisqu'elle est de 0,3

Figure 9.5 - Parité à l'âge de 42 ans selon le diplôme, la génération et la région ; Belges exclusivement (valeurs lissées)



enfants (moyenne des cohortes 1946-1948). Les diplômées wallonnes de l'enseignement primaire constituent ainsi le seul groupe dont le niveau de fécondité dépasse celui du seuil de remplacement. Pour le groupe de diplômées de l'enseignement supérieur c'est exactement l'inverse et ce sont les femmes flamandes qui ont plus d'enfants. Cependant, la différence est minime: 1,9 contre 1,8 enfants.

Il convient de noter également que la parité des femmes wallonnes est plus élevée que celle des femmes flamandes pour les diplômées de l'enseignement primaire dans le groupe des 30 ans et pour les diplômées de l'enseignement secondaire inférieur et de l'enseignement secondaire supérieur dans le groupe des 22 ans. Chez les 22 ans la différence augmente pour les cohortes les plus jeunes, ce qui indique qu'à cet âge le mouvement de report ne se poursuit qu'en Flandre. Cependant, cela n'est valable que pour les âges très jeunes. Comme le montre déjà la figure 9.3, le mouvement de report aurait pris fin à l'âge de 30 ans, et cela

tant en Wallonie qu'en Flandre. Il en est de même pour la Région de Bruxelles-Capitale, pour autant qu'il s'agisse des deux catégories les moins diplômées.

Une partie des données de la figure 9.4. est reprise dans la figure 9.5, notamment les valeurs de parité à l'âge de 42 ans. Ce procédé nous permet d'illustrer, selon le niveau d'études, les différences dans la descendance finale ou, du moins dans la valeur de parité qui se rapproche très fort du nombre final d'enfants. Les données sont redispesées dans la figure 9.5 pour faire ressortir les différences dans chaque région.

A nouveau on obtient le tableau d'une baisse générale de la fécondité. La fin de la baisse de la fécondité chez les diplômées de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur est mise en évidence pour toutes les régions. Seulement chez les diplômées de l'enseignement primaire ou de l'enseignement secondaire inférieur, la baisse de la fécondité ne semble pas encore avoir pris fin. En Région de Bruxelles-Capitale une stabilisation se manifeste chez les diplômées de l'enseignement primaire. Cependant, il convient de noter que les données peuvent être influencées par le fait que dans la Région de Bruxelles-Capitale les femmes, dont le diplôme se limite aux études primaires, sont plutôt rares⁷.

La conclusion la plus importante qui se dégage de la figure 9.5 est que la position des diplômées de l'enseignement primaire est différente dans les trois régions. Ces femmes ont toujours le plus grand nombre d'enfants, mais les différences par rapport aux autres femmes varient par région. En Flandre il s'agit d'une différence relativement petite, alors qu'en Wallonie et à Bruxelles les diplômées de l'enseignement primaire présentent une fécondité beaucoup plus grande que les diplômées des autres niveaux d'études. Les différences sont telles que les femmes qui n'ont fréquenté que l'école primaire semblent constituer une classe sociale distincte en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale.

Afin d'obtenir une idée plus précise de l'impact du niveau d'études sur le report de la première naissance, ce paragraphe se terminera par un aperçu de l'évolution du pourcentage de femmes sans enfants. La figure 9.6A montre le pourcentage de femmes restées sans enfants jusqu'à l'âge de 26 et de 36 ans, selon la génération et pour les quatre catégories de diplômées dans l'ensemble des régions. La figure 9.6B est basée sur les mêmes données mais montre les « lignes de tendance »⁸. A la lumière des résultats de la figure 9.6A les données relatives à la Région wallonne et à la Région flamande seront illustrées d'une seule ligne de tendance.

La figure 9.6A. qui est, pour ainsi dire, l'image inverse de la figure 9.4., indique une augmentation manifeste du pourcentage de femmes sans enfants, selon la génération et le niveau d'études. De nouveau nous constatons une nette distinction entre la Région flamande et la Région wallonne, d'une part, et la Région de Bruxelles-Capitale, d'autre part. La hausse par génération apparaît plus grande à l'âge de 26 ans qu'à l'âge de 36 ans. Les lignes de tendance font ressortir que la hausse s'accroît avec le niveau d'études, notamment avec celui des études secondaires supérieures et celui des études supérieures. La Région de

⁷ Les neuf générations de diplômées de l'enseignement primaire comprises dans le calcul de la parité à l'âge de 42 ans, soit celles de 1940 à 1948 inclusivement, ne représentent qu'une moyenne de 138 personnes interrogées. Cela est peu par rapport à la moyenne de la Région flamande (2.138) et de la Région wallonne (877).

⁸ Ces "lignes de tendances" ont été obtenues au moyen de la fonction 'trend' du programme 'Excel-software' et indiquent la tendance linéaire déduite de l'information recueillie.

Figure 9.6A - Pourcentage de femmes sans enfants aux âges de 26 et de 36 ans, selon le diplôme et la génération, par région ; Belges exclusivement (valeurs lissées)

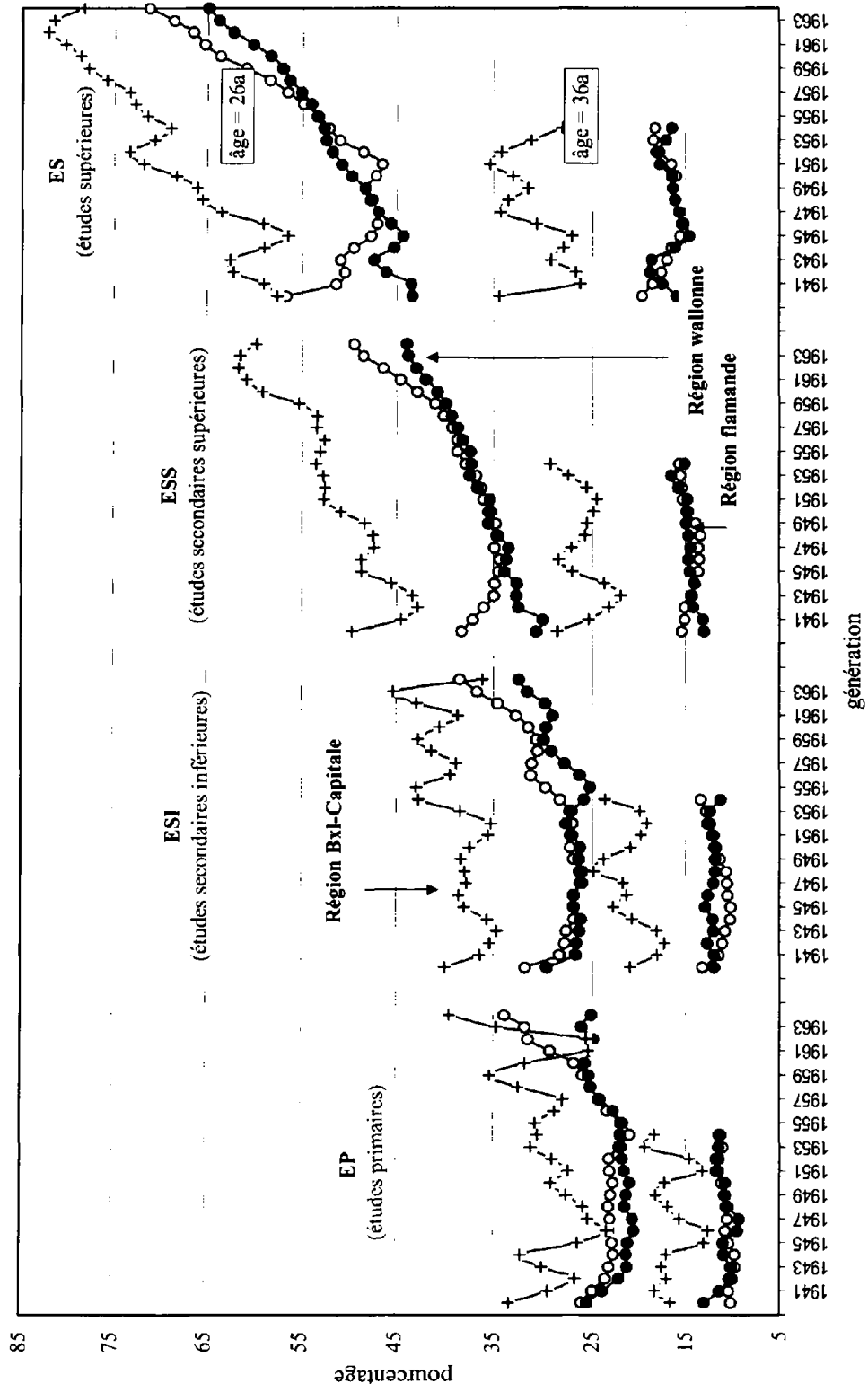
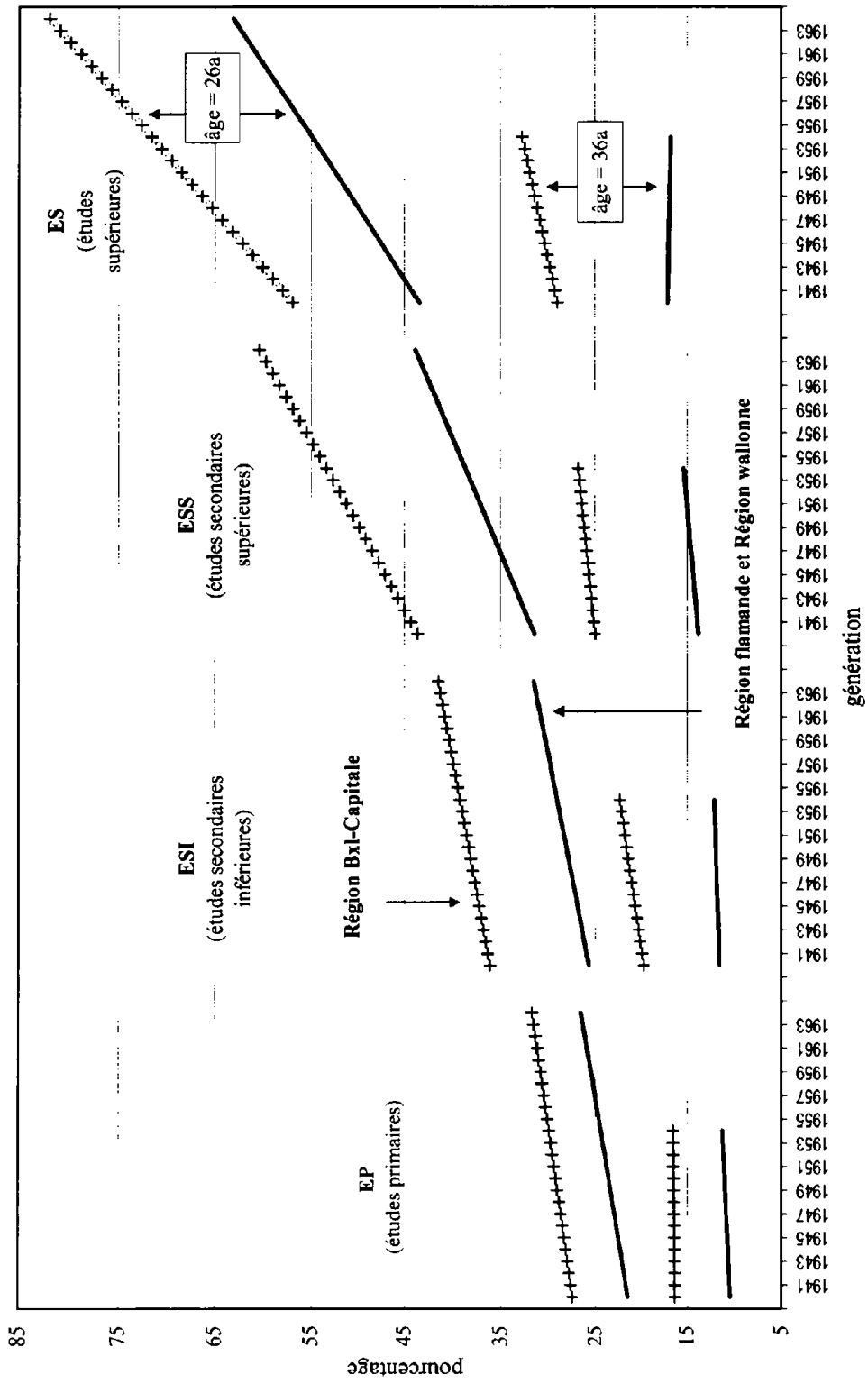


Figure 9.6B (sur la base des données de la figure 9.6.A.) – Lignes de tendance du pourcentage de femmes sans enfants aux âges de 26 et de 36 ans, selon le diplôme et la génération ; Belges exclusivement



Bruxelles-Capitale présente une augmentation encore plus forte que les autres régions. Chez les diplômées de l'enseignement supérieur le pourcentage sans enfants à l'âge de 26 ans a monté de 57 à 82% entre la cohorte de 1940 et celle de 1964, soit une hausse moyenne de un point de pourcentage sur une base annuelle. Dans l'ensemble constitué par la Flandre et la Wallonie, l'augmentation est passée de 44 à 63%, ce qui représente 0,8 points de pourcentage en moyenne⁹.

Cependant, il serait erroné de croire que l'augmentation en Flandre et en Wallonie s'est réalisée de manière identique. La figure 9.6A démontre que la hausse chez les cohortes les plus jeunes est beaucoup plus forte en Flandre qu'en Wallonie et qu'elle y est même plus marquée qu'en Région de Bruxelles-Capitale. On observe ce phénomène pour tous les niveaux d'études. En Flandre la naissance du premier enfant est différée systématiquement chez les jeunes générations, jusqu'après l'âge de 26 ans, quel que soit le niveau d'études.

A l'âge de 36 ans le tableau change. L'augmentation par génération est beaucoup plus faible qu'à l'âge de 26 ans, ce qui fait conclure de nouveau que les changements dans la fécondité sont étroitement liés au report de la première naissance. Le fait irréfutable que pour la plupart des groupes l'on note néanmoins une hausse du pourcentage de femmes sans enfants à l'âge de 36 ans permet d'admettre qu'une partie du report se traduira en perte. Le seul groupe pour lequel la hausse n'est pas poursuivie est celui des diplômées de l'enseignement supérieur en Wallonie et en Flandre. Pour cette catégorie le pourcentage sans enfants semble s'être stabilisé à 17% à l'âge de 36 ans (voir figure 9.6B). Dans la Région de Bruxelles-Capitale ce pourcentage est beaucoup plus élevé et est d'un peu plus de 25 à 30%. La ligne de tendance donne à penser que la hausse se poursuivra, mais les résultats relatifs aux cohortes les plus jeunes le contredisent (voir figure 9.6A).

Le paragraphe 7.4 port de l'hypothèse que de plus en plus de femmes donnent naissance après l'âge de 40 ans. Ces pourcentages sans enfants en l'espèce à l'âge de 36 ans, au chapitre 7 à l'âge de 38 ans) ne fournissent donc pas un indice sûr d'une infécondité définitive. Une légère hausse de ces pourcentages ne constitue pas non plus un indice indubitable d'une baisse de la fécondité.

9.2. Différences dans la fécondité des mariages

La figure 9.7 donne une idée de la fécondité pré-nuptiale selon le diplôme et la génération. Il s'agit d'une estimation de la fécondité pré-nuptiale parce que nous entendons par naissances pré-nuptiales celles qui ont eu lieu dans l'année ou les années qui précèdent le premier mariage. Les naissances dans la même année civile que le mariage (pouvant être pré-nuptiales) n'ont pas été prises en compte¹⁰. En d'autres termes, les taux de la figure 9.7 donnent une image incomplète de la réalité et représentent probablement une (légère) sous-estimation des nombres réels¹¹.

Ces restrictions n'empêchent pas que la figure 9.7 contient des données utiles. En général il y est question d'une légère baisse de la fécondité pré-nuptiale. Or, cette évolution n'est pas parallèle pour les différents groupes de diplômées. Pour les femmes dont le niveau d'études est plus élevé (enseignement secondaire supérieur et enseignement supérieur), l'on note une baisse pour les cohortes nées après la période 1950-1955. Pour les diplômées de l'enseignement

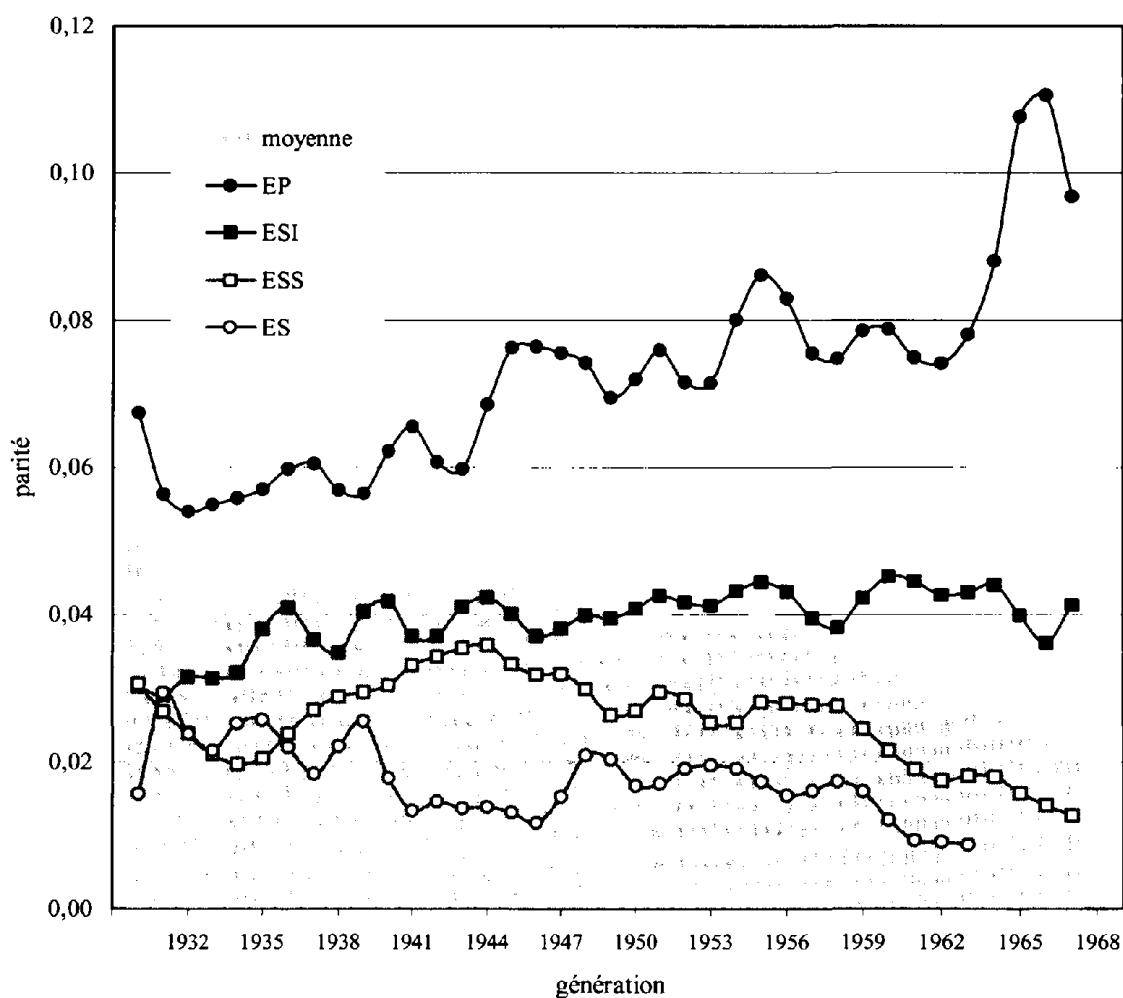
⁹ Pour les diplômées de l'enseignement secondaire supérieur on enregistre les pourcentages suivant: 44 à 60% en Région de Bruxelles-Capitale (0,6 point de pourcentage en moyenne sur une base annuelle) et 32 à 44% dans l'ensemble Région wallonne – Région flamande (0,5 point de pourcentage en moyenne sur une base annuelle).

¹⁰ Ce choix s'inspire du fait que le mois de naissance de l'enfant est inconnu.

¹¹ Il est évident que l'image est également incomplète parce qu'on ne peut pas tenir compte d'autres types d'union que le mariage. Dans ce contexte, il ne sert à rien de parler d'une sous-estimation de la réalité.

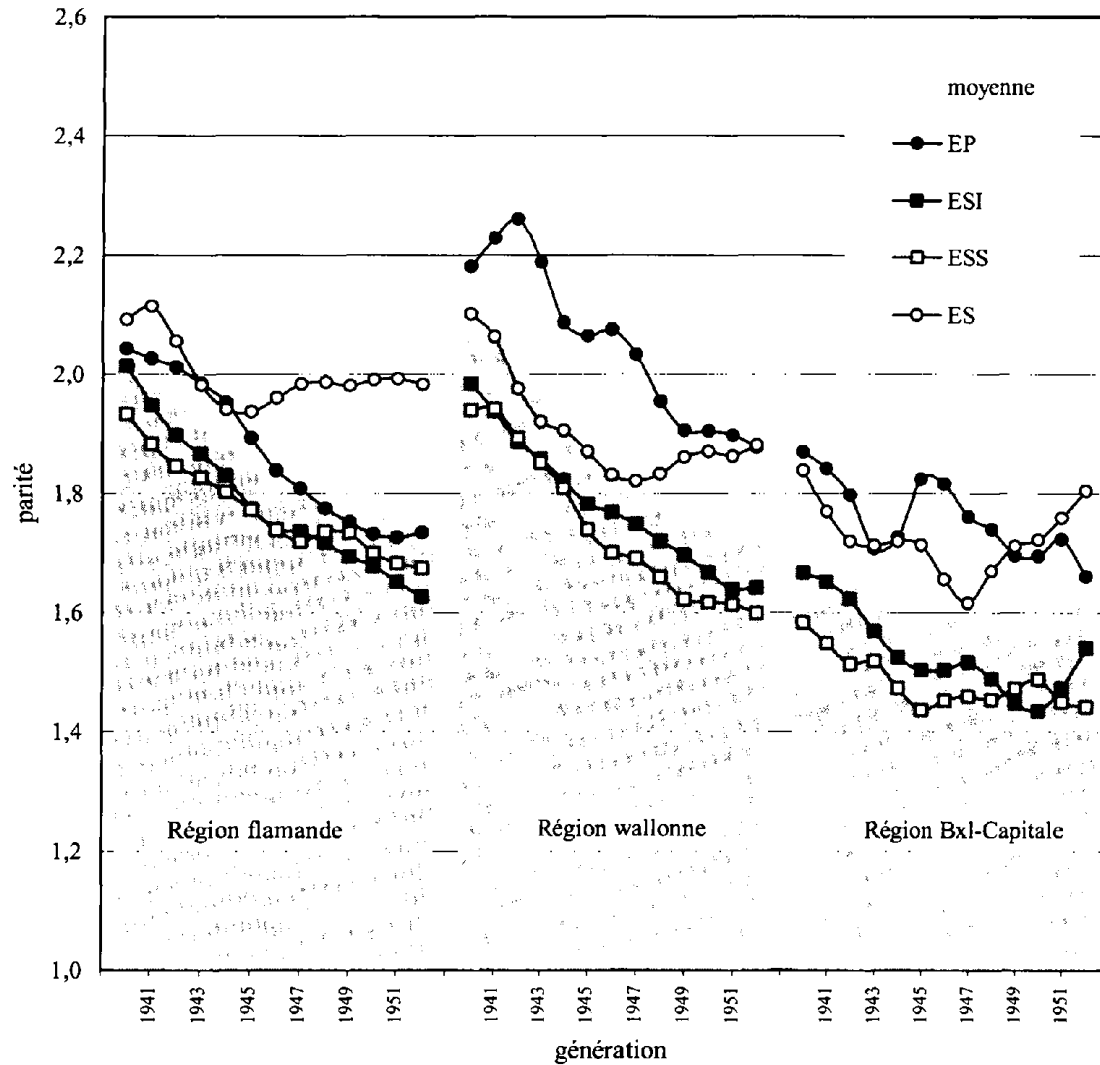
secondaire inférieur aucun changement ne semble être intervenu. C'est seulement chez les diplômées de l'enseignement primaire qu'une tendance ascendante se manifeste, d'une parité d'environ 0,06 à environ 0,08 enfants (sans tenir compte du pic soudain pour les dernières cohortes). En dépit de cette hausse les moyennes restent très basses. L'observation la plus significative c'est que l'écart entre le groupe des diplômées de l'enseignement primaire et les autres groupes continue à augmenter. Sur le plan du comportement procréateur la société belge évolue apparemment de plus en plus vers une société duale. Cette hypothèse correspond aux différences indiquées dans la figure 9.5. Selon ces résultats la polarisation se manifeste surtout en région wallonne et en région de Bruxelles-Capitale.

Figure 9.7 - Fécondité prénuptiale* selon la génération et le diplôme ; Belges exclusivement (valeurs lissées)



* des femmes mariées ou ayant été mariées. Par naissances prénuptiales on entend les naissances qui ont lieu dans l'année ou les années qui précèdent l'année du mariage.

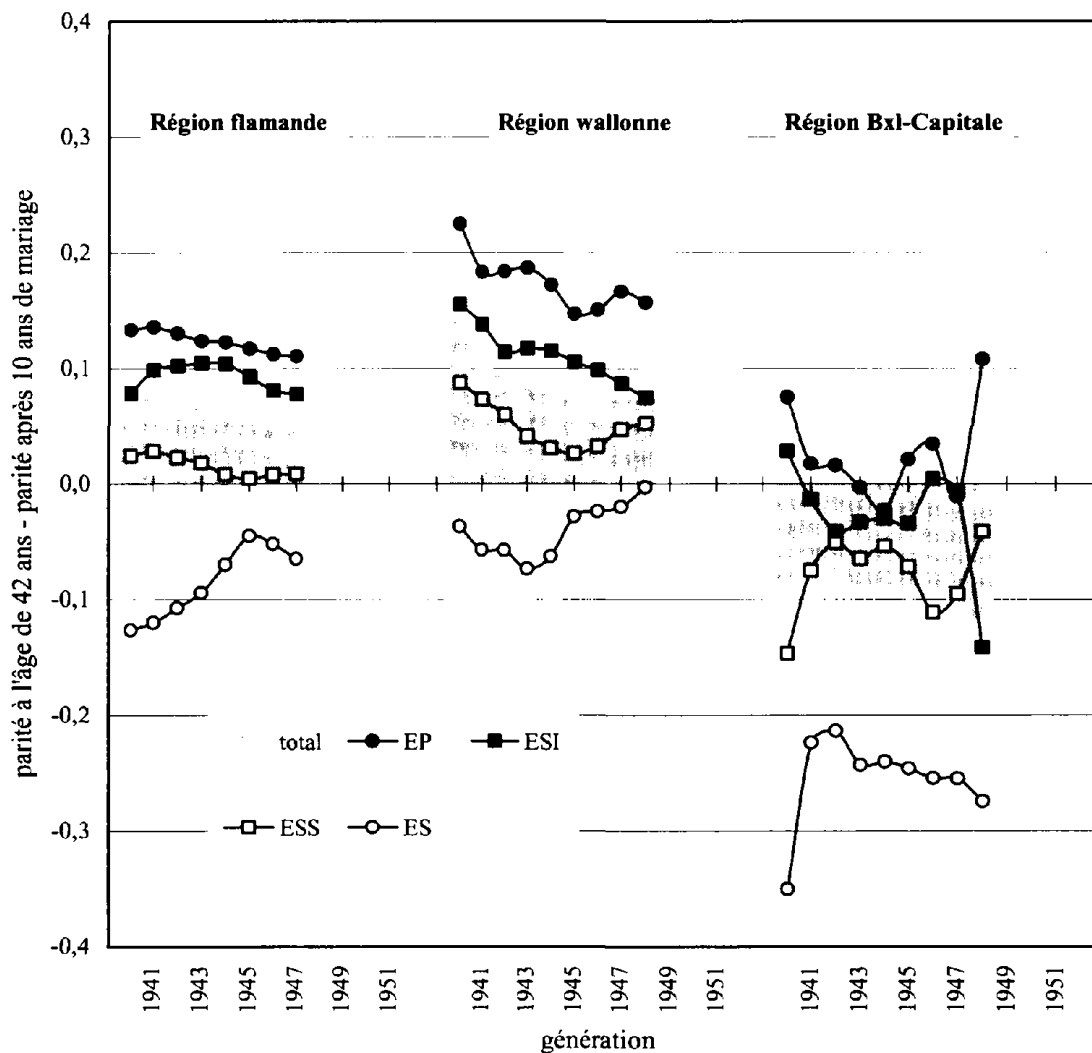
Figure 9.8 - Parité après une durée de mariage de 10 ans, selon le diplôme, la génération et la région ; Belges exclusivement (valeurs lissées)



La figure 9.8 montre que des changements se sont également produits dans le mariage. Cela ait déjà été mis en évidence, notamment par la figure 8.3. Une baisse de la parité après 10 ans de mariage a été observée pour toutes les femmes, quel que soit leur diplôme. Pour les cohortes les plus jeunes cette baisse semble avoir pris fin, surtout chez les diplômées de l'enseignement supérieur. Chez elle la fin de la baisse est liée au report du mariage et de la première naissance à un moment très tardif. Ce qui frappe également, c'est la parité relativement élevée chez les diplômées de l'enseignement supérieur en Flandre, où elle est de l'ordre de 2 enfants, soit, pour les cohortes de 1950, 1951 et 1952, une moyenne de 1,99 contre 1,87 en Wallonie.

La figure 9.9 montre la différence du nombre moyen d'enfants après une durée de mariage de 10 ans et à l'âge de 42 ans. Les valeurs positives indiquent donc que l'âge moyen au mariage est inférieur à 32 ans, alors que les valeurs négatives permettent de supposer que celui-ci soit supérieur à 32 ans.

Figure 9.9 - Différences de parité à l'âge de 42 ans (cf. figure 9.5) et après une durée de mariage de 10 ans (cf. figure 9.8), selon le diplôme, la génération et les régions ; Belges exclusivement (valeurs lissées)



Pour la Région flamande on note des valeurs positives plus petites que pour la Région wallonne. Cela démontre qu'en général l'on se marie plus tard en Flandre qu'en Wallonie, quelque soit le niveau d'études. De plus, les valeurs négatives pour les diplômées de l'enseignement supérieur sont plus basses en Flandre qu'en Wallonie, ce qui permet de conclure que les femmes les plus instruites s'y marient plus tard. Dans la Région de Bruxelles-Capitale on n'enregistre guère des valeurs positives : pour l'ensemble des femmes l'âge moyen au mariage y est supérieur à 32 ans. Dans toutes les régions les diplômées de l'enseignement supérieur se marient nettement plus tard. Tant en Région flamande qu'en Région wallonne l'âge plus élevé au mariage est manifestement lié à un niveau de formation supérieur. Cela ne s'applique pas à la Région de Bruxelles-Capitale. En général, les femmes de cette région se marient plus tard (les différences sont essentiellement négatives) et l'on n'y constatera guère des différences entre les groupes de diplômées de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire inférieur et de l'enseignement secondaire supérieur.

Seules les femmes diplômées de l'enseignement supérieur se distinguent par une position particulière. La différence considérable n'est pas seulement due à l'âge plus élevé au mariage dans ce groupe, mais aussi au non-mariage définitif, ce qui a pour corollaire un pourcentage élevé de femmes définitivement sans enfants (voir le pourcentage sans enfants à l'âge de 36 ans dans la figure 9.6A).

A la lumière de l'information sur la fécondité générale (figure 9.5) nous avons déjà constaté que dans la société belge les femmes les plus instruites n'ont pas nécessairement le nombre d'enfants le moins élevé. Ce phénomène se manifeste très nettement dans la fécondité des mariages (figure 9.8). Il est surtout marqué en Région flamande où les diplômées de l'enseignement supérieur ont un nombre d'enfants nettement supérieur à celui d'autres groupes de diplômées. Or, le phénomène existe aussi en Région de Bruxelles-Capitale et même en Wallonie. En fait, le schéma se rencontre dans les trois régions, mais en Wallonie et à Bruxelles il est éclipsé par la forte fécondité des diplômées de l'enseignement primaire. La profonde différence entre la Région flamande et les autres régions c'est que les diplômées de l'enseignement supérieur en Flandre ont manifestement plus d'enfants que le même groupe de diplômées en Wallonie ou à Bruxelles : 1,99 contre 1,87 et 1,76 enfants.

Il est normal que la fécondité des mariages présente des valeurs de parité supérieures à celles de la fécondité générale. Cependant, pour les femmes diplômées de l'enseignement supérieur la différence est telle qu'elle mérite une attention soutenue. Il est évident que la fécondité générale est fortement influencée par le nombre relativement élevé de femmes, à l'intérieur de ce groupe, qui ne se marient jamais. Cela s'applique particulièrement aux femmes de la Région de Bruxelles-Capitale. Il en résulte que si seules les femmes mariées sont prises en compte, ce sont les femmes les plus instruites qui ont également le plus grand nombre d'enfants.

10. FECONDITE DES POPULATIONS TURQUES ET MAROCAINES

10.1. Introduction

Déjà au paragraphe 6.3 nous avons signalé le fait que pendant les 25 à 30 dernières années la présence d'étrangers originaires de pays non-européens a augmenté fortement. Les Turcs et les Marocains représentent ensemble un peu plus de 2/3 des étrangers venant de pays extérieurs à l'Union européenne. Du fait que dans les deux cas il s'agit de populations essentiellement islamiques dont les conceptions et les styles de vie, notamment à l'égard de la constitution de la famille, diffèrent sensiblement de ceux de la population belge, et qu'en plus elles constitueront, dans peu de temps, une partie assez importante de la population, il nous a semblé justifié de consacrer un chapitre aux changements dans le comportement procréateur des migrantes turques et marocaines.

L'intérêt pour les changements démographiques et sociologiques qui se produisent chez les migrants turcs et marocains ne date pas de l'analyse de l'information du recensement de 1991 ni même de l'élaboration de cette monographie. Dès le début des années 1990 des recherches scientifiques avaient déjà été effectuées, notamment sur la constitution de la famille, les valeurs familiales, l'histoire de la migration, la scolarisation, l'emploi et l'orientation des valeurs des femmes turques et marocaines. (Les Etudiants de la Maîtrise en Démographie, 1995's Wijewickrema & Lesthaeghe, 1990 ; Lesthaeghe, 1997 ; et autres). Une partie de ces analyses est basée sur les enquêtes organisées par le 'Centrum voor Sociologie' (Centre de Sociologie) de la VUB (Vrije Universiteit Brussel - Université libre néerlandophone de Bruxelles) et le 'Vakgroep Bevolkingswetenschappen' (Unité d'Etudes et de Recherches démographiques) de l'Université de Gand (UG), d'une part, et le CBGS (Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie - Centre d'Etudes de la Population et de la Famille), d'autre part¹.

Le chapitre 10 présente un intérêt particulier parce que les résultats considérés reposent en grande partie sur des recherches antérieures et des acquis obtenus à la lumière des données d'enquête (Lodewijckx et autres, 1995 ; *idem*, 1996 ; Schoenmaeckers et autres, 1997 ; *idem*, 1998). De ce fait, il illustre excellemment la complémentarité entre les résultats des données d'enquête et ceux des matériaux de recensement. L'information sur (les changements dans) les normes et les valeurs, la pratique de la contraception et le nombre d'enfants désiré ne peut être obtenue qu'à l'aide des matériaux d'enquête. Elle sert de base à l'interprétation de l'évolution des taux de fécondité, dont l'image ne peut être mise en évidence qu'à la lumière d'un vaste ensemble de données, tel que celui dont dispose le Service des Recensements.

Avant de présenter les résultats proprement dits, obtenus sur la base des données de recensement, nous commencerons par un bref aperçu des résultats et acquis essentiels des recherches antérieures et parallèles. Ces données permettront de mieux comprendre les changements dans la fécondité, tels que ceux-ci ont été observés sur la base des données de recensement.

10.2. Résultats et acquis de recherches parallèles

Une enquête sur les jugements de valeur a amené Lesthaeghe et Surkyn (1994) à conclure qu'il existe des différences de mentalité et de comportement entre les femmes turques et les femmes marocaines, bien que les deux groupes ethniques appartiennent à la même culture islamique. Les femmes turques continuent à

¹ Ces enquêtes menées conjointement par la VUB et l'UG en 1991 et en 1992 en Région flamande et en Région de Bruxelles-Capitale ont rassemblé des données sur 850 femmes turques et 868 femmes marocaines âgées de 17 à 49 ans. L'enquête réalisée par le CBGS en 1993 s'est limitée à la Région de Bruxelles-Capitale et a recueilli des données sur 385 femmes turques et 381 femmes marocaines âgées de 18 à 44 ans. Pour la description technique des enquêtes VUB.-UG, voyez Lesthaeghe (1997) et pour l'enquête du CBGS, voyez Daelemans et Callens (1994).

attacher plus d'importance à la religion que les femmes marocaines. Il est concevable que ce soit une manière de souligner leur propre identité culturelle dans une société qui leur est étrangère. De plus, comparées aux Marocaines, les femmes turques sont beaucoup moins actives sur le marché de l'emploi.

Tant dans la communauté turque que dans la communauté marocaine, le fait d'avoir des enfants et de les éduquer revêt une importance toute particulière. Cela est étroitement lié au rôle traditionnel assigné à la femme (voir Benedict, 1974 ; Delvecchio-Good, 1980 ; Naamane-Guessous, 1988 ; et autres). Cependant, les recherches de Page et de Segaert (1995) ont révélé que les femmes jeunes désirent avoir moins d'enfants que les femmes plus âgées. La divergence d'idées entre les générations jeunes et les générations plus âgées s'avère plus aiguë chez les femmes marocaines que chez les femmes turques.

Une analyse de régression sur la base de données d'enquête a établi que, dans le mariage, seules les femmes marocaines diffèrent (légèrement) leur acte de donner naissance (Lodewijckx et autres, 1996). Par contre, les femmes turques tiennent à être enceintes le plus rapidement possible pour démontrer qu'elles sont fertiles (Lodewijckx et autres, 1995).

Surkyn et Reniers (1996) ont fait des recherches sur les lieux d'origine des migrants turcs et marocains. Dans les deux cas, la majorité des migrants sont originaires d'un nombre restreint de régions du pays d'origine. Plus de la moitié des turcs viennent de l'Anatolie occidentale, située au centre de Turquie. La plupart des Marocains sont originaires des provinces septentrionales, de Tanger et de Nador. La différence notable entre les deux groupes de migrants est que les Turcs sont essentiellement originaires de régions rurales, alors que les Marocains viennent plutôt des grands centres urbains et administratifs.

Dans la même ligne de recherches nous constatons que la raison principale de la migration est différente dans les deux groupes. Pour les Turcs cette raison serait simplement d'ordre économique, tandis que pour les Marocains elle serait également de nature socioculturelle. Les Marocains seraient attirés par le style de vie occidental et moderne. De ce fait on pourrait admettre, a priori, que la migration des Turcs sera surtout temporaire, alors que celle des Marocains sera plutôt définitive. Cela explique pourquoi lors du premier courant migratoire des années 1960, il y avait plus d'hommes seuls parmi les Turcs que parmi les Marocains, hommes seuls qui n'ont été rejoints par leurs femmes que plus tard.

Un autre indice de la nature temporaire des migrations des Turcs est qu'ils restent en contact étroit avec leurs amis et parents du pays d'origine, du moins dans une plus large mesure que les Marocains. La preuve en est notamment le grand nombre de 'femmes à marier importées' chez les migrants turcs (Surkyn, 1993 ; Lesthaeghe et Surkyn, 1994 ; Lievens, 1996). L'usage des mariages arrangés avec une personne du pays d'origine s'applique tant aux hommes qu'aux femmes à marier. Il existe également dans la communauté marocaine, bien que dans une mesure moindre que dans la communauté turque, ou il a engendré des 'migrations en chaîne'. Selon Surkyn et Reniers (1996) un peu plus de 80% des mariages conclus avec un Turc vivant en Belgique, ont motivé la migration, alors que cette proportion n'est que de 40% pour les Marocains.

L'existence des mariages arrangés, les migrations en chaîne qu'ils provoquent et les contacts apparemment permanents avec le pays d'origine expliquent le fait que les Turcs représentent généralement une communauté plus fermée que les Marocains. Cela serait attribuable à la plus grande importance que les Turcs accordent à leur union intime avec l'Islam et à leur observance plus stricte des préceptes qui enseignent l'importance des naissances et d'avoir des enfants le plus rapidement possible après que le mariage a été conclu. La présence d'une communauté assez fermée n'est pas un phénomène uniquement observé en Belgique, puisqu'il existe dans d'autres pays, tels que la France (Tribalat, 1995).

Outre les conclusions de l'enquête conjointe de la VUB et de l'UG et de l'enquête du CBGS, réalisées en Belgique, nous avons pu utiliser les résultats des enquêtes appelées DHS qui ont été menées tant en Turquie

qu'au Maroc au début des années 1990 (Ergöçmen et autres, 1995 ; Azelmat et autres, 1993)². Ces résultats démontrent que les changements socio-démographiques chez les Turcs et les Marocains ne se produisent pas seulement chez les migrants en Belgique, mais aussi chez ceux qui sont restés dans leur pays d'origine. Ils permettent de conclure que les jeunes femmes turques et marocaines, tant en Belgique qu'en Turquie et au Maroc, diffèrent de plus en plus le moment de leur mariage (Lodewijckx et autres, 1995).

En interprétant les changements de la fécondité —graphiquement représentés plus bas— Il faut tenir compte du fait que l'on constate des changements comparables dans les pays d'origine. Cela ne signifie pas que l'importance et le rythme des changements dans les pays d'origine soient identiques à ceux que l'on observe en Belgique. Il est raisonnable d'admettre qu'en Belgique il s'agit de changements plus radicaux du fait même que les migrantes turques et marocaines qui y vivent, emploient des méthodes anticonceptionnelles plus modernes et plus efficaces que leurs compatriotes des pays d'origine. Les enquêtes belges ont révélé que 75% des femmes turques et marocaines mariées pratiquent la contraception et que la majorité d'entre elles, soit 90%, utilisent des méthodes modernes (Lodewijckx, 1996). Ces proportions offrent un contraste frappant avec celles des pays d'origine, en l'espèce la Turquie, où seulement 64% des femmes mariées pratiquent la contraception, et le Maroc, où ce chiffre n'atteint que 40%. Dans les pays d'origine seules les Marocaines emploient surtout des moyens anticonceptionnels modernes, tandis que les femmes turques de servent plutôt de méthodes traditionnelles, telles que le coït interrompue et l'abstinence périodique.

En interprétant les disparités dans les taux de fécondité des deux populations allochtones il y a lieu de tenir compte du fait que les deux communautés ont une histoire démographique différente. La fécondité, tant en Turquie qu'au Maroc, présente une tendance à la baisse. En Turquie, déjà en 1935 des indices permettaient, de conclure à une baisse de la fécondité consécutive à l'urbanisation et à la modernisation de la société (Shorter, 1968). Même avant 1960 il y était question d'une baisse systématique (Shorter, 1968 ; Behar, 1995). En revanche, au Maroc la fécondité n'a diminué qu'à la fin des années 1970.

Par conséquent, à la lumière des informations d'enquête du début des années 1990 on enregistre pour les femmes de 40 à 49 ans une descendance moins élevée en Turquie qu'au Maroc, soit 4,6 enfants contre 6,5 (Ergöçmen et autres, 1995) ; Azelmat et autres, 1993). Par ailleurs, les changements des valeurs de l'ISF, calculés sur la base des données du Registre nationale, permettent de croire qu'à présent la baisse de la fécondité soit plus importante au Maroc qu'en Turquie (Lodewijckx et autres, 1996).

Il est évident que les disparités démographiques entre les deux pays sont indissociables des différences socio-politiques historiques. La Turquie n'a jamais été colonisée et est, de par les réformes de Kemal Atatürk, depuis le début de ce siècle, une république moderne avec des structures d'Etat nettement séculières. Le Maroc, par contre, est resté sous protectorat français jusqu'en 1957, ce qui a favorisé, notamment par le biais de l'éducation, le contact d'un grand nombre de Marocains avec la culture et la société françaises ou, plus généralement, occidentales. Le Maroc est une monarchie constitutionnelle dont le roi fait également fonction de chef spirituel.

Compte tenu de ce qui précède il semble probable que la fécondité actuelle des Marocaines en Belgique soit plus élevée que celle des femmes turques (la fécondité est plus forte au Maroc qu'en Turquie). Dans le même ordre d'idées, il nous semble raisonnable de supposer que les changements dans le comportement démographique n'évolueront pas de façon parallèle dans les deux communautés en raison des différences relativement profondes de leur passé socioculturel et du fait que l'assimilation à l'ensemble de la population du pays d'accueil ne se déroulera pas de manière identique.

² Les enquêtes appelées Demographic and Health Surveys constituent un projet international financé essentiellement par des fonds américains (USAID). Le projet a été entrepris au début des années 1980. Son objet principal est de recueillir, sur le plan national, des informations sur la constitution de la famille, la santé des jeunes enfants et les mesures relatives à la santé reproductive.

Avant d'analyser les taux de fécondité proprement dits nous prêterons attention aux résultats des contrôles nécessaires pour « première et deuxième génération de migrants » et aux implications pour le nombre d'observations.

10.3. Définition de « première génération » et de « deuxième génération » de migrants et problèmes de sélection

Non pas tous les habitants de nationalité étrangère ne peuvent être considérés, techniquement parlant, comme des migrants, en ce sens que, nés à l'étranger, ils ont décidé, à un certain moment de leur existence, d'aller s'établir en Belgique. Une grande partie d'entre eux sont nés en Belgique ou y sont arrivés enfants en raison de la migration de leurs parents. Ils ont, dès lors, passé toute leur jeunesse ou, le cas échéant, la plus grande partie de celle-ci, dans un milieu social différent de celui du lieu d'origine de leurs parents. Il semble donc probable que le cadre de vie, les espérances ou le style de vie de ceux qui ont été socialisés en Belgique soient différents de ceux qui ont grandi en Turquie ou au Maroc et ne sont entrés en Belgique qu'à l'âge adulte. Des recherches effectuées à la lumière de données d'enquête ont démontré que leurs désires et comportements relatifs au mariage et aux naissances sont différents (voir Lodewijckx et autres, 1995).

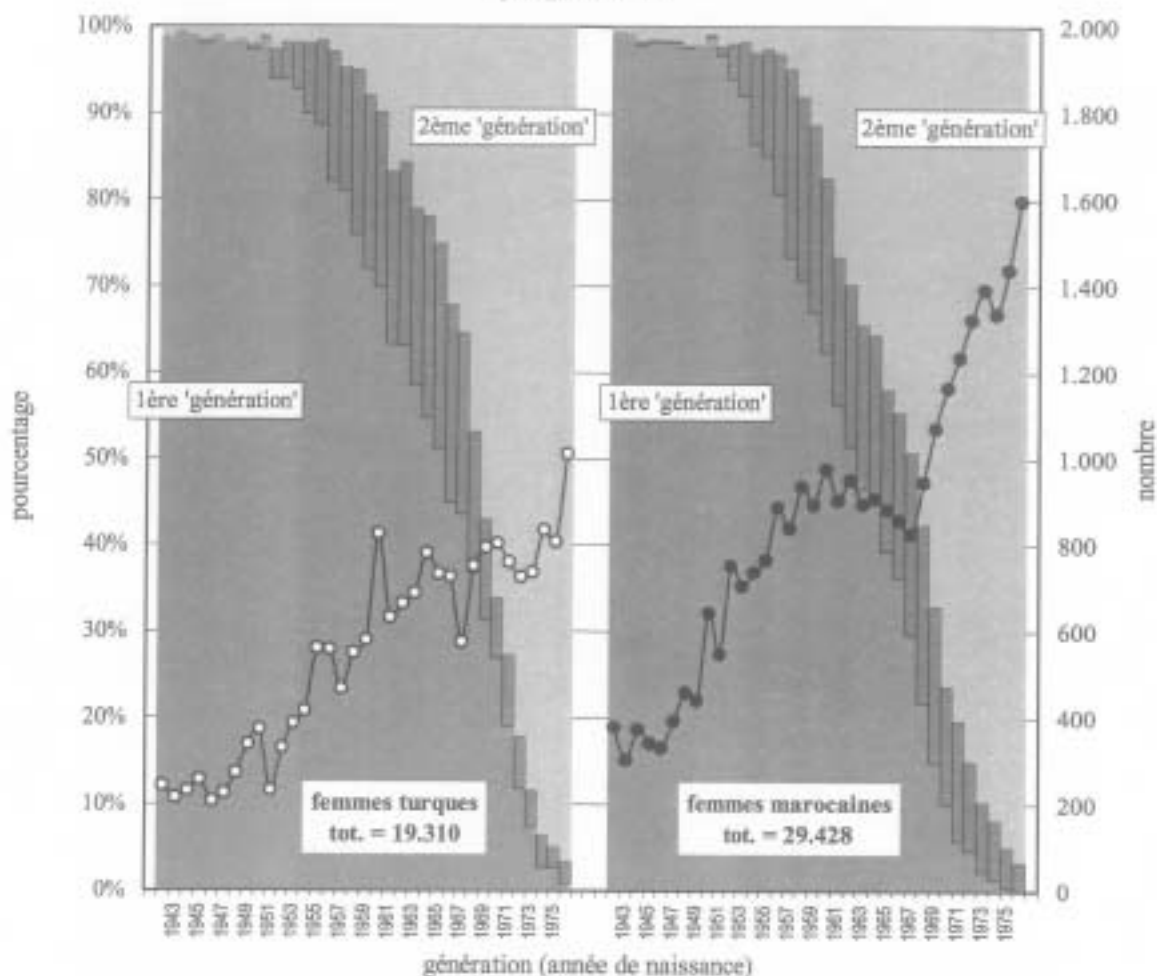
C'est pourquoi la présente analyse fait une distinction entre la 'première et la deuxième génération' de migrants. Ces concepts sont opérationnalisés en tenant compte de l'âge de l'arrivée en Belgique. A la première génération appartiennent les femmes entrées en Belgique après leur quatorzième anniversaire, qui ont passé toute leur jeunesse en Turquie ou au Maroc et dont la socialisation complète s'est déroulée dans le pays d'origine. La deuxième génération est composée de femmes nées en Belgique ou qui y sont entrées avant leur septième anniversaire et dont la socialisation s'est réalisée intégralement ou en majeure partie en Belgique. Cet état de choses a entraîné l'existence d'un groupe intermédiaire — d'une génération intermédiaire — de femmes qui, en partie, ont grandi en Belgique et, en partie, dans le pays d'origine. L'information sur ce dernier groupe n'a pas été utilisée dans l'analyse. En fait, il s'agit d'un groupe numériquement (très) peu important. De plus, les résultats antérieurs ont démontré que leurs comportements seraient intermédiaires, en ce sens qu'ils présentent des points communs tant avec l'une qu'avec l'autre génération de migrantes³.

La figure 10.1 indique des nombres absolus ainsi que la répartition en pourcentage des générations de migrantes turques et marocaines entre 15 et 50 ans selon la génération. Elle permet de constater que les nombres sont en hausse et que la communauté marocaine est de loin la plus largement représentée (cf. paragraphe 6.3).

L'information principale de la figure 10.1 nous instruit sur la répartition en pourcentage des migrantes selon la première et la deuxième génération et sur les changements dans celle-ci par génération. Dans les cohortes nées avant 1960 il n'y a guère de migrants de la deuxième génération, alors que les cohortes les plus jeunes se composent presque exclusivement de migrantes de la deuxième génération, tant chez les femmes turques que chez les Marocaines. Les changements sont partiellement liés à l'histoire de la migration. La majorité des cohortes les plus âgées de la première génération sont des femmes et des filles qui sous le régime du regroupement familial adopté en Belgique en 1960, ont rejoint respectivement leur mari et leur père entré en Belgique comme travailleur migrant à la fin des années 1950. En 1974 un arrêt à la migration a été promulgué, en ce sens qu'il était dorénavant interdit d'immigrer que dans le cadre du regroupement familial ou de la conclusion de mariage (Michiels, 1988). La présence de cohortes plus jeunes de la première génération est par conséquent attribuable à l'usage précité de mariages arrangés et au fait que les jeunes

³ Les limites d'âge pour définir les générations de migrants sont en partie arbitraires. Dans d'autres analyses l'on utilise parfois des limites d'âge différentes.

Figure 10.1 - Répartition en pourcentage (échelle gauche) selon les migrantes de la première et de la deuxième 'génération' et évolution du nombre absolu (échelle droite) de femmes turques (à gauche) et marocaines (à droite) de 15 à 49 ans, par génération



gens qui ont grandi en Belgique cherchent leur conjoint ou conjointe dans le pays d'origine (Lievens, 1996 ; Surkyn et Reniers, 1996). Comme nous avons déjà dit, cet usage est plus répandu dans la communauté turque que dans la communauté marocaine, ce qui, pour les cohortes plus jeunes, se manifeste dans les pourcentages plus élevés de migrantes turques de la première génération.

Pour l'analyse, l'implication pratique des glissements dans la ventilation selon la première et la deuxième génération de migrantes est que si l'on répartit les données par génération, les points d'observation relatifs à la deuxième génération, seront limités aux cohortes les plus jeunes.

10.4. Changements dans la fécondité

Cette section traitera d'abord de la fécondité actuelle et des changements dans la fécondité générale (paragraphe 10.4.1.). Ensuite, nous ajouterons des précisions sur les changements de la fécondité dans le mariage (paragraphe 10.4.2). Dans les deux cas, nous ferons connaître les résultats des contrôles, d'abord pour la première et la deuxième génération de migrantes et ensuite pour le niveau d'études.

10.4.1. Généralités

La figure 10.2 présente les taux de fécondité transversaux par âge pour les femmes turques et marocaines pour les années 1986-1990. Les chiffres relatifs aux Belges y sont mentionnés à titre de comparaison (cf. figure 6.1).

Il est manifeste que la fécondité des Turcs et des Marocains est plus élevée que celle des Belges. La valeur de l'ISF des années 1986-1990 s'élève à 3,18 enfants pour les femmes turques et à 4,18 pour les Marocaines, soit 2 à 3 enfants de plus que celle des Belges, qui est de 1,50 enfants. Comme le laissent prévoir les schémas démographiques des pays d'origine, les migrantes marocaines présentent un nombre moyen d'enfants supérieur à celui des migrantes turques.

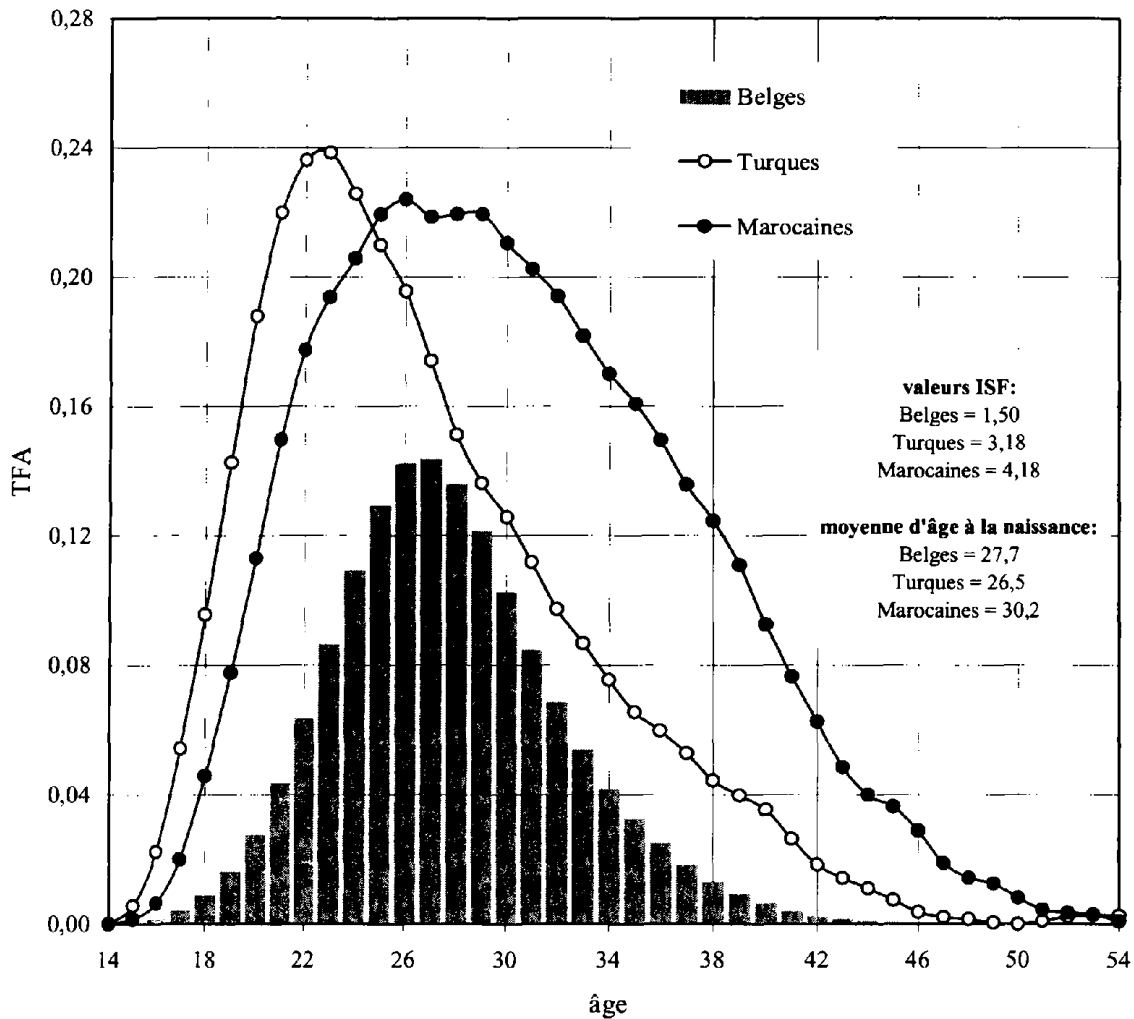
Les disparités ne se limitent pas à l'intensité de la fécondité. Les courbes illustrent également les différences dans les us et coutumes par rapport à la constitution de la famille. Ainsi que le démontrent les données d'enquête, les femmes des deux communautés se marient à un âge assez précoce comparé à celui des femmes belges (voir Lodewijckx et autres, 1995). Les femmes turques se marient encore plus jeunes que les Marocaines et ont aussi plus rapidement des enfants après que leur mariage a été conclu. La figure 10.2 le montre clairement par les taux de fécondité élevés chez les jeunes femmes turques. A l'âge de 20 ans, p. ex., le taux de fécondité des femmes turques est très supérieur à celui des Marocaines, soit, une valeur du T.F.A. de près de 0,19 naissances contre moins de 0,12. La courbe pour les femmes turques et, notamment, la baisse très brusque des taux de fécondité après les valeurs de pic, sont également des indices d'un schéma appelé d'arrêt, par lequel les femmes turques, en dépit de la fécondité plus élevée aux âges jeunes, ont finalement moins d'enfants que les Marocaines. Ces disparités correspondent aux différences dans la pratique de la contraception, dans les pays d'origine, —plus répandue en Turquie qu'au Maroc. En l'espèce, on part évidemment de l'hypothèse que la contraception est pratiquée en premier lieu dans le but de limiter le nombre des naissances⁴. La courbe pour les Marocaines suit un mouvement très déviateur et correspond à un point de départ relativement tardif, à une évolution assez régulière entre les âges de 24 et 30 ans et à une forte fécondité aux âges plus élevés (ayant pour effet un âge moyen plus élevé à la naissance que chez les Belges).

La figure 10.2 présente en grande partie les différences intrinsèques entre les femmes turques et marocaines sur le plan du comportement procréateur et, plus généralement, de la constitution de la famille. La figure 10.2 montre cependant une image statique et ne fournit donc aucun indice sur des changements éventuels. A cet effet nous avons tracé les figures 10.3A et 10.3B.

La figure 10.3A présente les courbes de fécondité des femmes turques et marocaines selon la génération et l'année civile. Pour plus de clarté nous n'avons retenu qu'une génération sur quatre (1942, 1946, 1950, ...).

⁴ Les chiffres de la figure 10.2 sont des résultats transversaux et les taux de fécondité aux âges plus avancés concernent essentiellement des femmes de la première génération dont il est vraisemblable que le comportement correspondra en grande partie à celui des pays d'origine.

Figure 10.2 - Taux de fécondité par âge des femmes turques et marocaines, comparés à ceux des femmes belges ; moyennes des années 1986-1990 (valeurs lissées)



Tant chez les femmes turques que chez les Marocaines il existe de fortes différences dans l'évolution de la fécondité entre les cohortes successives. Ce qui est surtout remarquable, c'est la baisse de la fécondité chez les cohortes les plus jeunes, soit les femmes nées en 1958 et après. Cette baisse est la plus forte chez les Marocaines, mais pour les cohortes les plus jeunes l'effet de troncation ne permet que de connaître des chiffres relatifs aux âges jeunes. Pour les cohortes les plus âgées, les différences sont moins nettes. Une hausse est apparemment intervenue autour des âges de pic, mais les courbes suivent un mouvement assez bizarre. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'un effet de variance statistique, puisque le fichier complet a été

Figure 10.3A - Courbes de fécondité des femmes turques et marocaines, par génération (sélection : 1942, 1946, ...) et année civile (valeurs lissées)

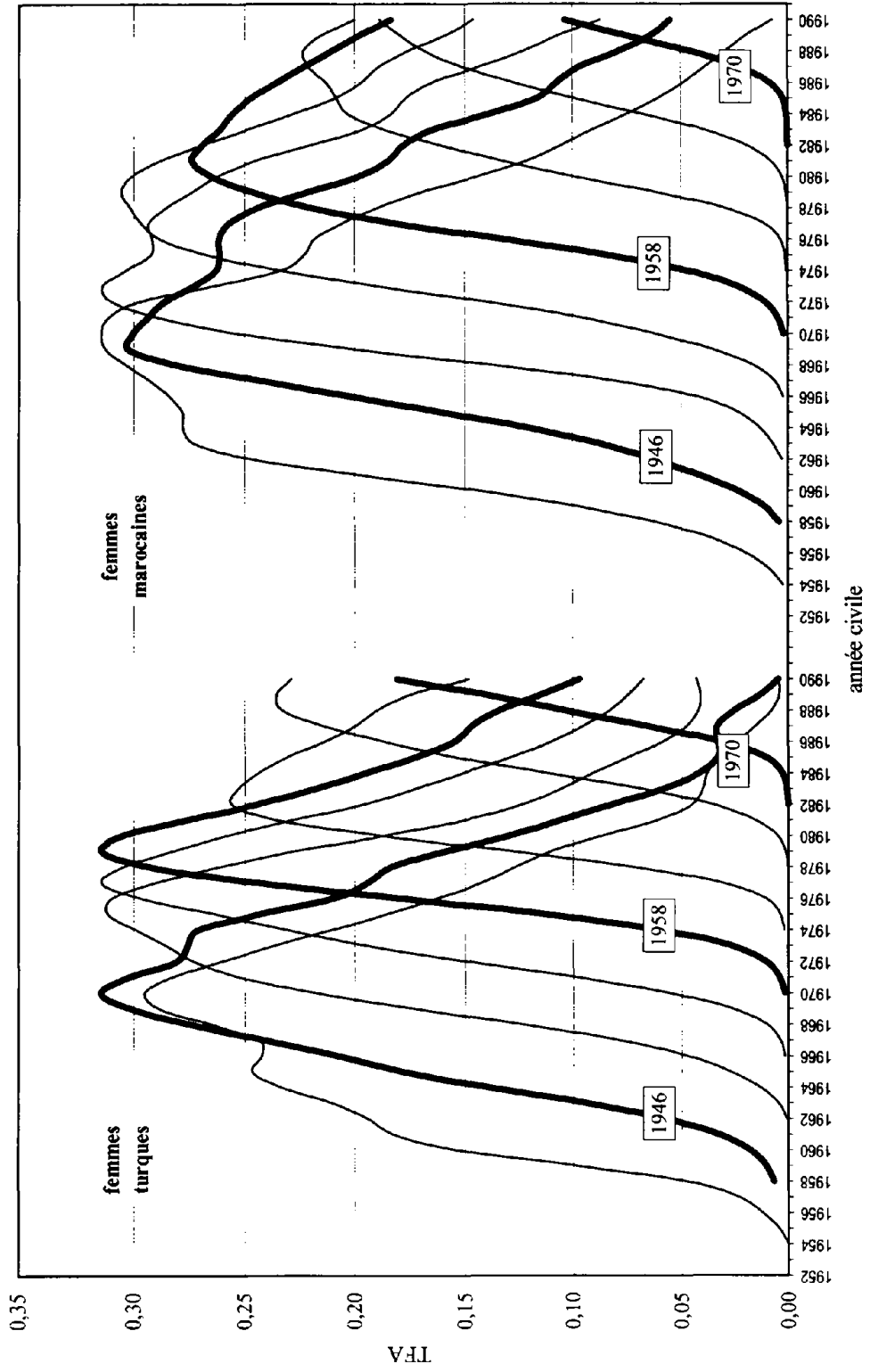
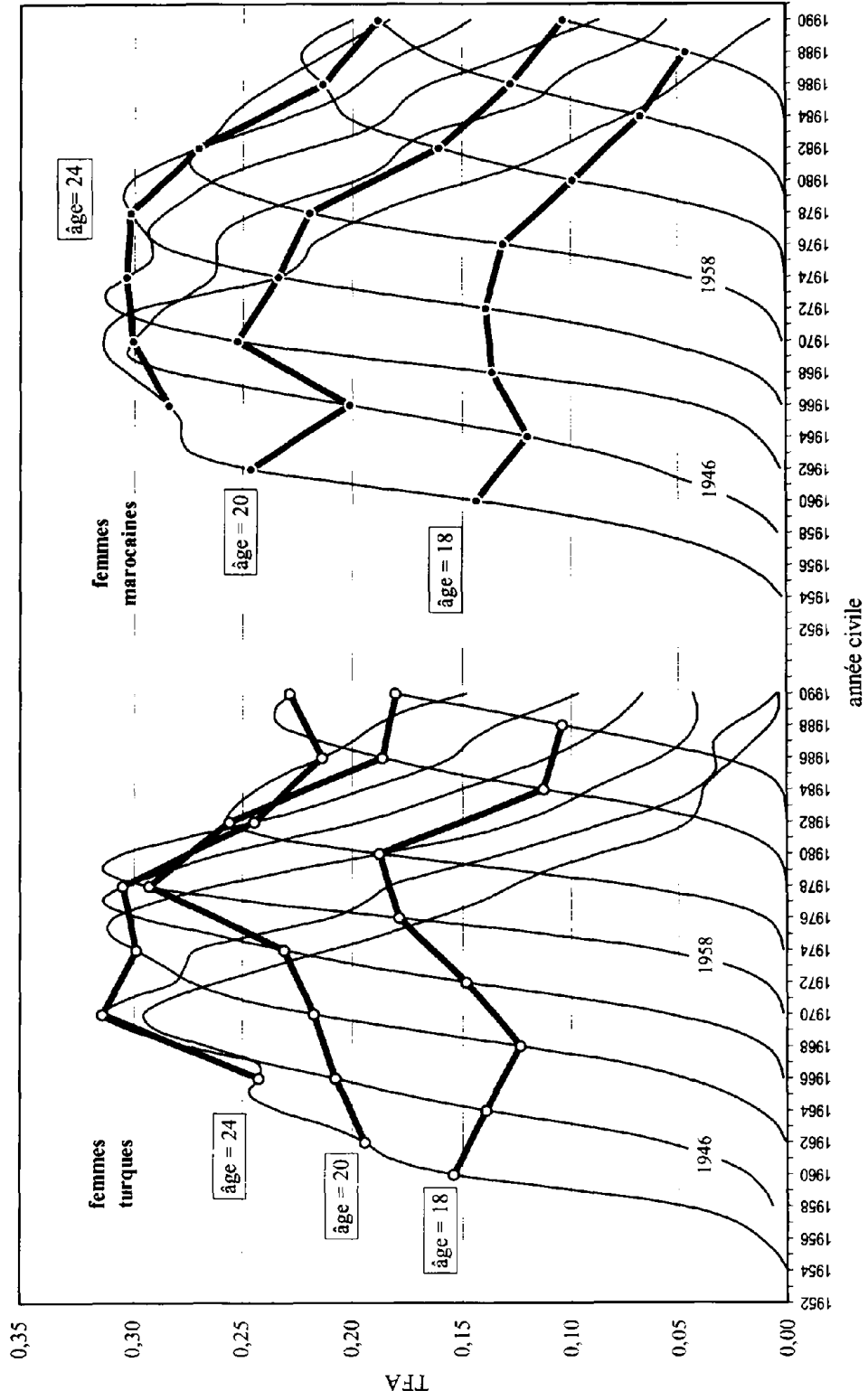


Figure 10.3B (sur la base de la figure 10.3.A) - Evolution des taux de fécondité par âge (sélection des âges de 18, 20 et 24 ans) des femmes turques et marocaines



utilisé⁵, mais de l'impact de l'histoire de la migration. Ainsi qu'il est dit plus haut, lors de la première vague d'immigration beaucoup d'hommes arrivaient seuls en Belgique et n'étaient rejoints par leurs femmes et enfants que plus tard, ce qui se manifeste par une baisse temporaire des taux de fécondité par âge.

Dans la figure 10.3B les données de la figure 10.3A sont présentées différemment et pour plusieurs cohortes les taux relatifs à quelques âges spécifiques —pour plusieurs cohortes 18, 20 et 24 ans— sont reliés. Chez les Marocaines il est question d'une baisse manifeste des taux de fécondité par âge. Entre la cohorte de 1954 et celle de 1970 la valeur du TFA à l'âge de 18 ans a baissé de 0,139 à 0,046, soit une diminution de près de 70%. Pour les valeurs aux âges de 20 et de 24 ans des diminutions similaires peuvent être observées. Or, rien que sur la base de ces données il est difficile de prévoir dans quelle mesure cette baisse entraînera une diminution du nombre total d'enfants. Cependant, il est manifeste que les Marocaines jeunes diffèrent beaucoup plus l'acte de donner naissance que celles qui sont plus âgées.

Chez les femmes turques on observe un schéma plus bizarre. La hausse qui précède la baisse et qui se manifeste surtout à l'âge de 20 ans, peut être attribuée à l'augmentation constante de femmes à manier importées quelques années après l'arrêt à la migration de 1974, femmes dont il semble probable qu'elles se marieront jeunes et qu'elles auront leur premier enfant à un âge relativement jeune.

Pour la communauté marocaine également, l'évolution des taux de fécondité dénote la présence de femmes à manier importées, quoique le phénomène des mariages arrangés n'y soit pas aussi important. Généralement, la baisse aux âges de 18, 20 et 24 ans est moins forte chez les femmes turques que chez les Marocaines. Il s'ensuit que chez les femmes turques les cohortes les plus jeunes présentent des taux de fécondité nettement supérieurs à ceux des Marocaines⁶.

Selon toute probabilité, la baisse relative aux cohortes les plus jeunes est attribuable à la part croissante des migrants de la deuxième génération, tant turques que marocaines (cf. figure 10.1). La fécondité plus élevée chez les jeunes femmes turques pourrait s'expliquer par les préceptes socioculturels qui incitent à avoir des enfants à un âge précoce. Nous fournirons des précisions aux paragraphes suivants.

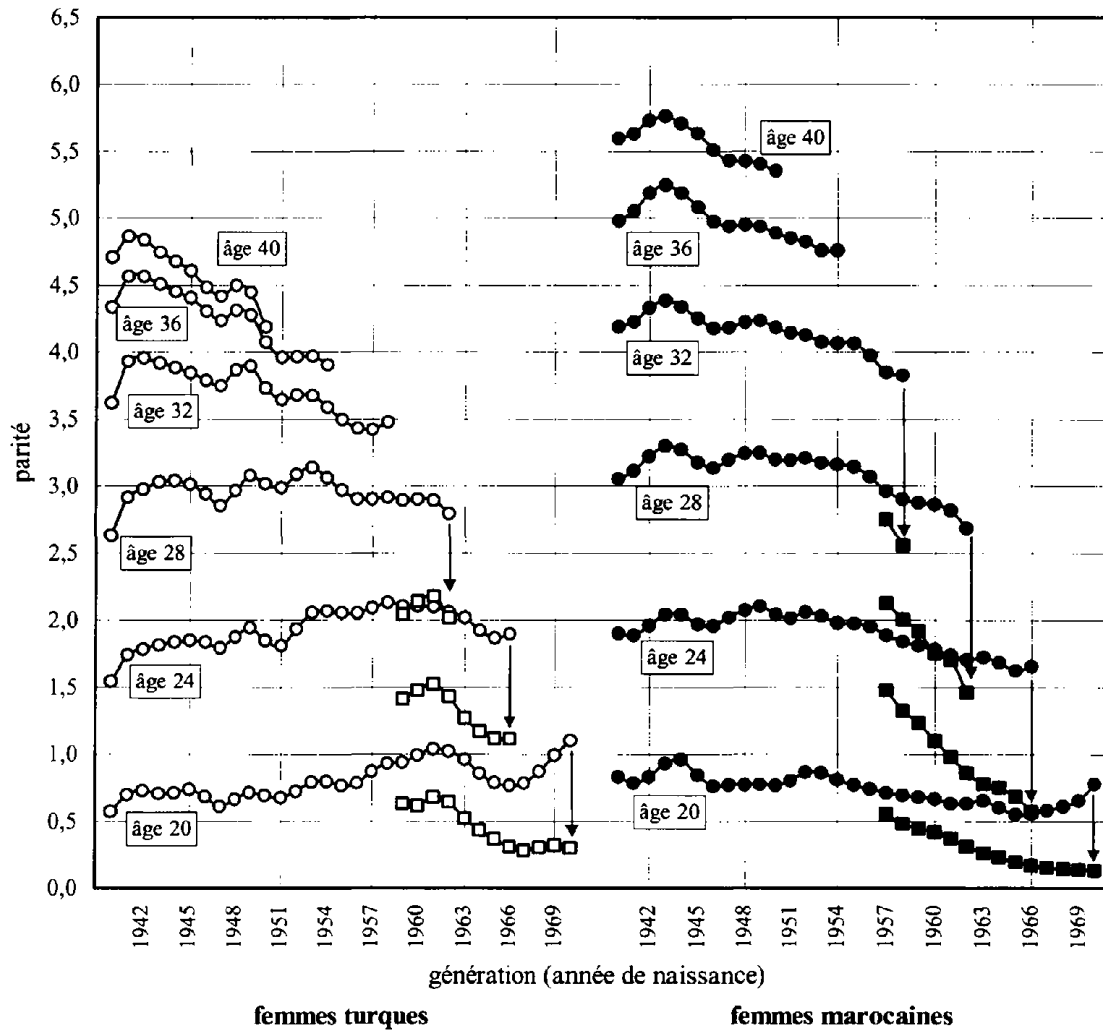
Changements selon la génération (année de naissance), la première et la deuxième génération de migrants et le diplôme

Les figures 10.4 et 10.5 présentent la parité selon la génération à des âges sélectionnés. La figure 10.4 comprend les résultats des contrôles pour la première et la deuxième génération de migrantes et la figure 10.5 ceux relatifs au diplôme. La figure 10.6 montre la parité à l'âge de 24 ans —de nouveau selon la génération— et contient cette fois-ci les résultats des contrôles pour la première et la deuxième génération de migrantes et ceux relatifs au diplôme. Ces figures ont ceci de spécifique que le nombre de générations avec des points d'observation varie entre les sous-groupes. Cela est en premier lieu dû à la composition changeante des groupes de population de la première et de la deuxième génération de migrantes, comme le montre la figure 10.1. De plus il existe une répartition inégale selon le niveau d'études en ce sens que tant chez les femmes turques que chez les Marocaines il y a nettement plus de femmes jeunes que des femmes plus âgées qui sont diplômées de l'enseignement supérieur. Nous avons convenu de ne retenir dans les figures que les cohortes représentées par 25 personnes interrogées au moins.

⁵ Ceci constitue donc une différence méthodologique importante avec l'analyse relative aux femmes belges, qui est basée sur un échantillon du fichier complet.

⁶ Pour l'âge de 18 ans, la valeur du TFA est de 0,104 pour les femmes turques contre 0,046 pour les Marocaines; l'âge de 20 ans, ces valeurs s'élèvent respectivement à 0,180 et à 0,103.

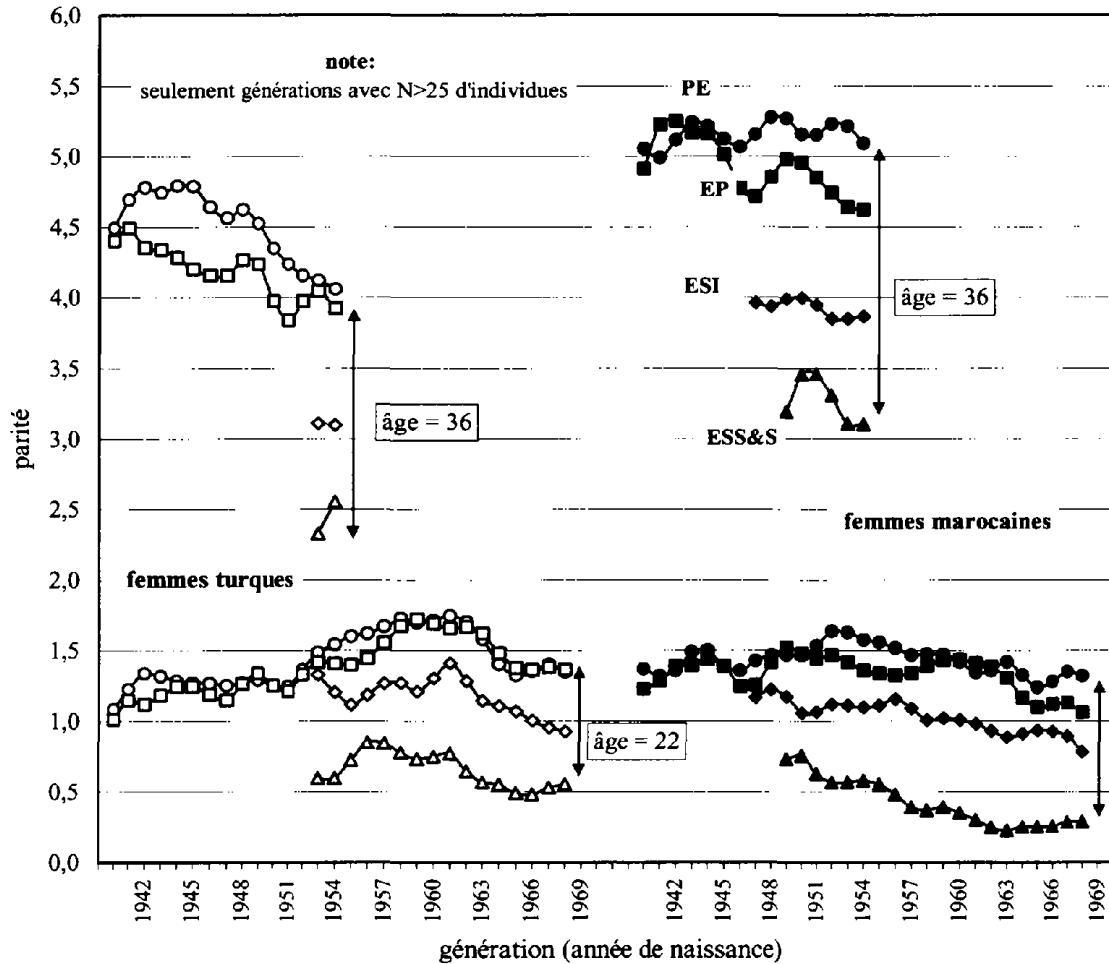
Figure 10.4 - Parité aux âges de 20, 24, 28, 32, 36 et 40 ans des femmes turques et marocaines, selon la génération et les migratnes de la première génération (= petite boule) et de la deuxième génération (=petit carré) (valeurs lissées)



La figure 10.4 illustre l'effet de la socialisation en Belgique. A égalité d'âge les migrantes tant turques que marocaines de la deuxième génération présentent une parité inférieure à celles de la première génération. La différence est surtout frappante chez les Marocaines. A l'âge de 24 ans les Marocaines de la première génération nées dans la période 1964-1966 ont un nombre moyen d'environ 1,65 enfants, alors qu'au même âge celui-ci n'atteint qu'à peine 0,67 enfants chez celles de la deuxième génération, soit une différence moyenne d'un enfant. Chez les femmes turques les moyennes s'élèvent à respectivement 1,89 et 1,13 enfants, soit une différence nettement plus petite.

La figure 10.4 n'indique pas seulement les différences entre la première et la deuxième génération de migrants, mais illustre également les différences dans le comportement procréateur entre les deux

Figure 10.5 - Parité aux âges de 22 et de 36 ans des femmes turques et marocaines, selon la génération et le diplôme (valeurs lissées)



PE = pas d'études; EP = études primaires; ESI = études secondaires inférieures;
ESS&S = études secondaires supérieures & études supérieures

communautés. Conformément à la tradition, les femmes turques présentent une fécondité plus faible que celle des Marocaines : les valeurs de parité aux âges de 36 et de 40 ans chez les femmes turques sont nettement inférieures à celles des Marocaines et suggèrent une descendance complète de 5 enfants contre 6. En revanche, aux âges plus jeunes les femmes turques présentent une parité un peu plus élevée que les Marocaines, ce qui constitue un nouvel indice qu'en dépit de leur taux de fécondité inférieur, les femmes turques donnent naissance à leur premier enfant à un âge plus précoce. Les résultats indiquent que les jeunes femmes turques de la deuxième génération manifestent un comportement différent. Il n'en est pas moins vrai que ces jeunes femmes turques continuent à avoir des enfants à un âge plus précoce que les Marocaines de la deuxième génération.

Dans la figure 10.5. on répartit les deux groupes ethniques selon le diplôme ou le niveau d'études et on distingue quatre groupes : les femmes non diplômées (qui n'ont pas fréquenté l'école ou quelques années seulement), les diplômées de l'enseignement primaire, les diplômées de l'enseignement secondaire inférieur, les diplômées de l'enseignement secondaire supérieur et/ou de l'enseignement supérieur⁷. Pour plus de clarté la figure 10.5 n'indique que les valeurs de parité aux âges de 22 et de 36 ans.

Comme on pouvait le prévoir, le niveau d'études a un effet négatif sur la fécondité. Il n'existe qu'une différence légère entre les femmes sans formation et les femmes diplômées de l'enseignement primaire. Dans le groupe des femmes tant turques que marocaines, diplômées au moins de l'enseignement secondaire inférieur on constate des différences profondes. En outre, il existe des différences marquées entre les deux communautés. Chez les femmes turques une baisse de la fécondité se manifeste nettement à l'âge de 36 ans dans le groupe de celles qui n'ont pas ou qui ont peu fréquenté l'école. Cette tendance n'est pas observée chez les Marocaines, ni même dans le groupe des diplômées de l'enseignement secondaire inférieur ou d'un niveau supérieur⁸. Les valeurs de parité à l'âge de 36 ans sont limitées aux femmes nées avant 1955 et ne donnent aucune indication sur la descendance des cohortes plus jeunes. A l'âge de 22 on observe une tendance à la baisse —surtout chez les Marocaines— et cela par rapport à tous les niveaux d'études. A cet âge jeune, il est remarquable que dans les groupes les plus instruits les femmes turques ont un nombre moyen d'enfants plus élevé que les Marocaines. Cela démontre que les mécanismes culturels continuent à jouer un rôle chez les femmes turques, même parmi les plus instruites. On y reviendra.

Finalement, la figure 10.6 indique la parité à l'âge de 24 ans après les contrôles pour les migrantes de la première et de la deuxième génération et pour le niveau d'études. La figure 10.6 révèle bien que tant le niveau d'études que la génération ont pour effet —l'un indépendamment de l'autre— une diminution du nombre moyen d'enfants des jeunes femmes turques et marocaines. En outre, pour les deux communautés une tendance à la baisse se manifeste dans chaque génération. Cependant, l'effet est beaucoup plus marqué pour les femmes de la deuxième génération. Pour celles de la première génération il n'est constaté que chez les Marocaines du groupe des diplômées de l'enseignement secondaire supérieur et/ou de l'enseignement supérieur. De nouveau on observe que —à niveau d'études égal— la fécondité des femmes turques, surtout des plus instruites, est plus forte.

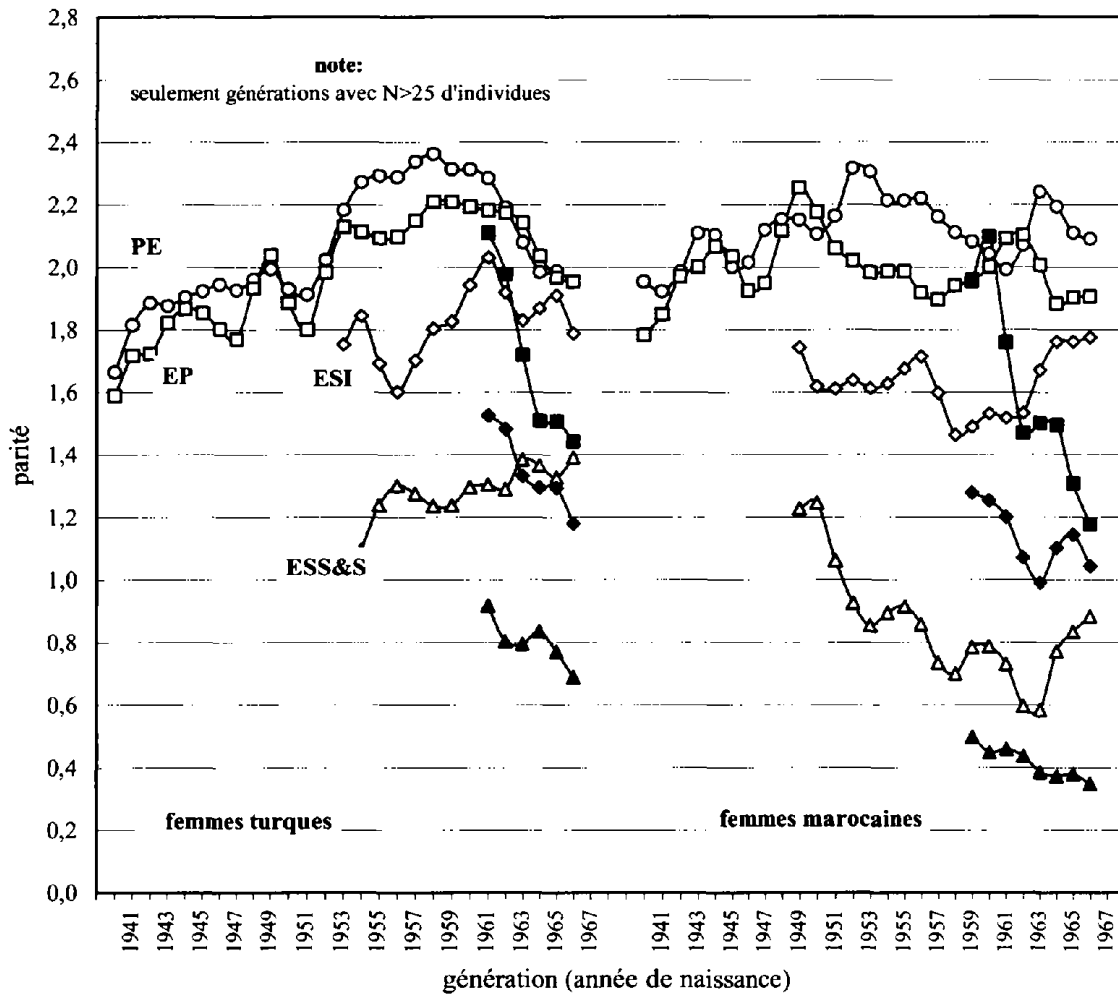
10.4.2. Dans le cadre du mariage

Les résultats de recherches parallèles font ressortir que dans les communautés turque et marocaine le comportement individuel subit toujours la forte influence des normes culturelles traditionnelles. C'est ainsi que le fait d'avoir des enfants et de les éduquer continue à s'inscrire presque exclusivement dans le cadre du mariage traditionnel. Dès lors, les changements dans le comportement procréateur, notamment chez les jeunes, s'expliquent sans doute par une modification du schéma de nuptialité. Cela soulève la question importante de savoir dans quelle mesure les changements sont attribuables à une modification du comportement procréateur dans le cadre du mariage. Nous nous efforcerons de répondre à cette question dans les paragraphes suivants.

⁷ Généralement les femmes turques et marocaines nées dans le pays d'origine ont un niveau d'études beaucoup plus bas que les femmes belges. Le groupe qui a suivi un enseignement universitaire ou équivalent, est tellement petit qu'il n'était pas justifié de l'analyser séparément.

⁸ Pour les valeurs de parité à l'âge de 36 ans des catégories ESI et ESS&S la figure 10.5. fournit plus d'informations sur les Marocaines que sur les femmes turques. Cela est attribuable au niveau de formation supérieur des jeunes marocaines, surtout celles de la deuxième génération (dont l'information est connue). Cependant, il serait erroné d'en conclure que le niveau d'instruction est en moyenne plus élevé au Maroc qu'en Turquie. Bien au contraire! Selon les rapports des DHS basés sur des enquêtes du début des années 1990, le pourcentage des femmes qui n'ont pas fréquenté l'école s'élève à 63% au Maroc contre 27% en Turquie (Azemat et autres, 1993; Ministry of Health, Turkey, 1994).

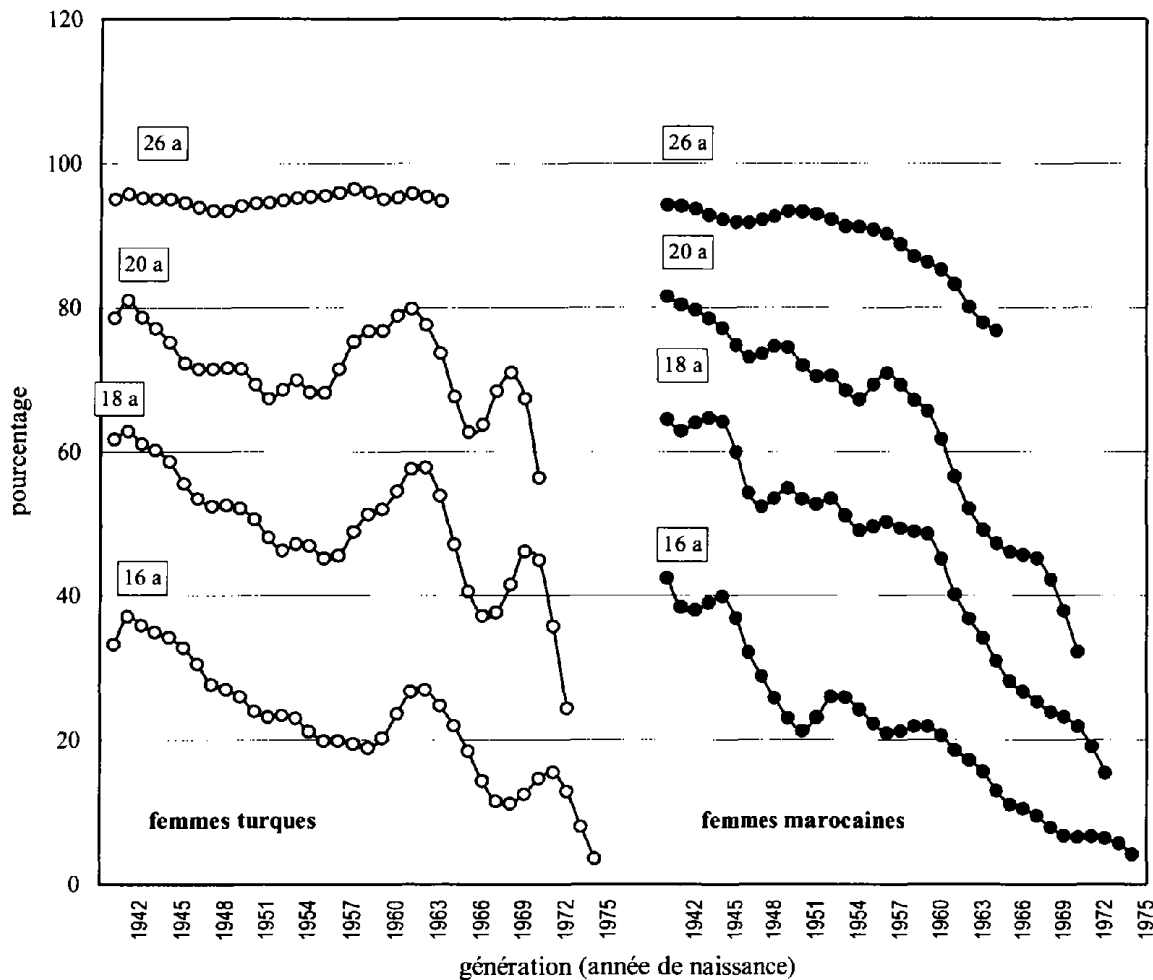
Figure 10.6 - Parité des femmes turques et marocaines à l'âge de 24 ans, selon la génération, le diplôme et les migrantes de la première génération (marques blanches) et de la deuxième génération (marques noires) (valeurs lissées)



PE = pas d'études; **EP** = études primaires; **ESI** = études secondaires inférieures;
ESS&S = études secondaires supérieures & études supérieures

Tout d'abord nous prêtons attention à l'évolution du schéma de nuptialité dans les deux communautés de migrants. La figure 10.7 révèle que, tant dans la communauté turque que dans la communauté marocaine, il existe une forte tendance à différer le mariage. Selon les données 30 à 40% des cohortes turques les plus âgées étaient déjà mariées à l'âge de 18 ans. Chez les femmes les plus jeunes même pas 10% ne se sont mariées à cet âge. Pour les Marocaines une tendance identique, voire plus forte, se manifeste puisque les pourcentages des femmes mariées sont encore plus élevés chez les femmes plus âgées et encore plus bas chez les femmes plus jeunes. Dans les deux communautés, surtout dans la communauté turque, les courbes

Figure 10.7 - Pourcentage des femmes turques et marocaines mariées à l'âge de 16, 18, 20 et 26 ans selon la génération (valeurs lissées)



suivent un mouvement irrégulier. Les hausses soudaines des pourcentages des femmes mariées dans certaines cohortes sont dues à une sur représentation des 'femmes à marier importées' et à un nombre accru de femmes qui, à un âge précoce, se sont mariées avec un 'homme à marier importé'.

Quoique les taux montrent nettement une tendance au report du mariage, ils nous indiquent également que la majorité des femmes des deux communautés continuent à se marier à un âge relativement jeune. A l'âge de 26 ans déjà plus de 90% des femmes turques se sont déjà mariées, sans que se manifeste une tendance à la baisse. La situation est différente chez les Marocaines. Bien que la plupart d'entre elles soient déjà mariées à l'âge de 26 ans, il est indéniable que la tendance à la baisse se poursuit.

La figure 10.8. indique le pourcentage des femmes mariées à l'âge de 20 ans, selon la cohorte, les migrantes de la première et de la deuxième génération et le niveau d'études. Tant pour les femmes turques que pour les

Marocaines les courbes présentent une évolution bizarre, surtout si l'on considère le petit nombre d'observations dans chaque sous-groupe (cf. figure 10.1). Il est cependant possible de distinguer quelques orientations nettes. Pour la première génération on observe une hausse du pourcentage des femmes mariées à l'âge de 20 ans et cela dans les deux communautés, bien que plus marquée chez les femmes turques que chez les Marocaines. Cela peut s'expliquer par la proportion croissante des femmes à marier importées de la première génération. Pour la deuxième génération aucune augmentation du pourcentage des femmes mariées n'est constatée. Ce qui est cependant plus important c'est l'observation que les pourcentages des femmes mariées de la deuxième génération sont nettement plus bas et qu'en plus, ils sont plus petits pour les Marocaines que pour les femmes turques. Ce qui est finalement remarquable c'est que pour les femmes turques de la deuxième génération les différences entre les deux groupes de niveau d'études⁹ sont minimales.

Afin d'étudier les taux de fécondité selon la durée de mariage, nous avons établi les figures 10.9 et 10.10. Celles-ci présentent respectivement les valeurs de parité et le pourcentage des femmes ayant déjà donné naissance à des moments différents de leur mariage. Les deux figures indiquent les taux pour la première et la deuxième génération des migrantes.

Pour les femmes de la première génération il est, dans les deux figures, d'abord question d'une hausse et ensuite d'un nivellement ou même d'une baisse des taux. L'augmentation du nombre d'enfants et du pourcentage des femmes avec une première naissance s'explique probablement par le fait déjà cité qu'à l'origine beaucoup d'hommes de la première vague migratoire étaient arrivés seuls en Belgique. Entre la première et la deuxième génération des migrantes il existe des différences considérables. La deuxième génération présente pour chaque durée de mariage une parité plus basse et un pourcentage plus petit des femmes avec une première naissance, et cela, d'ailleurs, tant pour les femmes turques que pour les Marocaines. Les différences sont surtout marquées chez les Marocaines et après une durée de mariage relativement longue. Sur une durée de mariage courte (2 ans pour la parité, un an pour le pourcentage avec une première naissance) des différences entre la première et la deuxième génération n'existent guère. Cependant, on ne perdra pas de vue que les taux sont plus bas pour les Marocaines que pour les femmes turques.

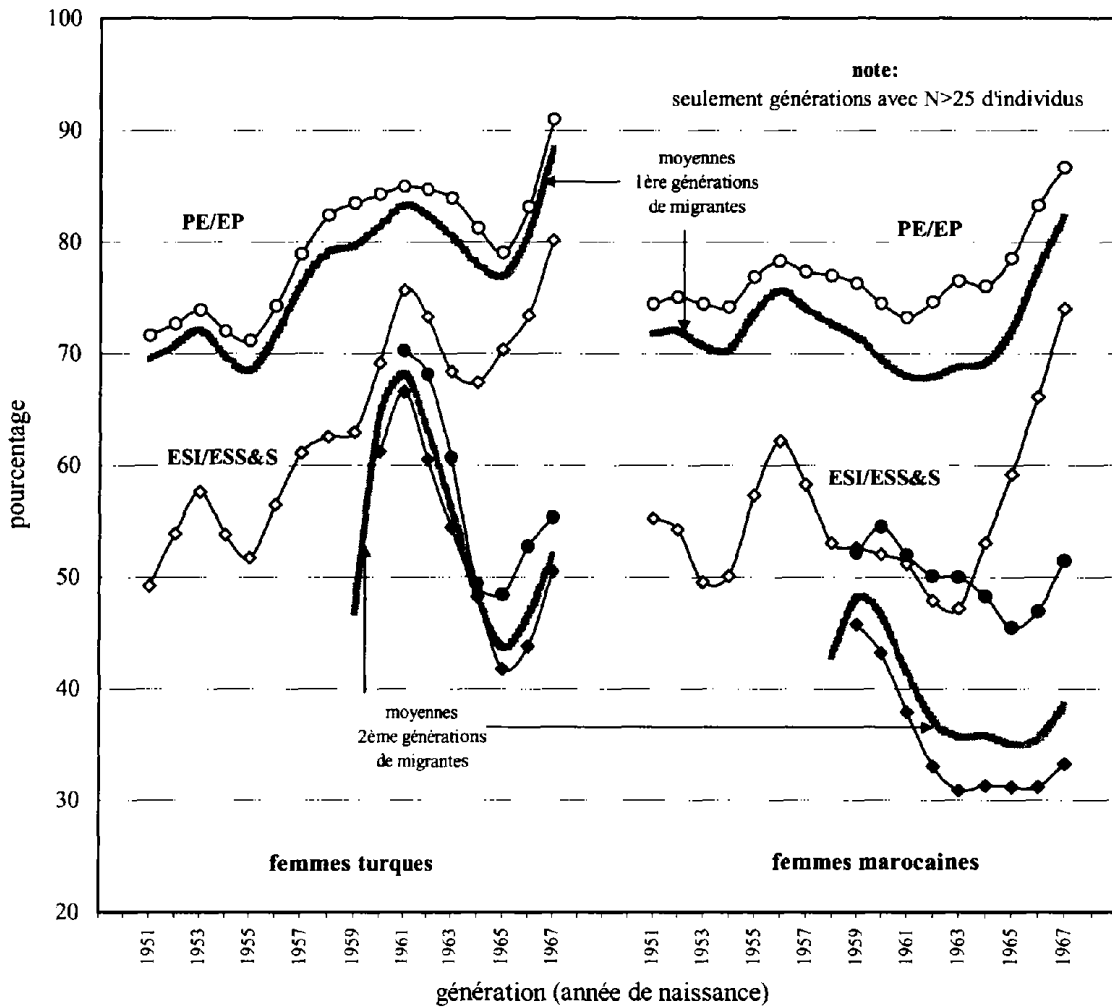
La figure 10, 11 illustre la parité après 2 et 10 ans de mariage selon la génération et le diplôme. Après 2 ans de mariage l'on note seulement de petites disparités dans le nombre moyen d'enfants entre les groupes de niveau d'études, quoique les femmes plus instruites présentent en moyenne une parité (un peu) plus basse. La différence entre les deux communautés, avec la parité la plus basse pour les Marocaines, est certainement aussi importante que la différenciation selon le niveau d'études.

Après une durée de mariage de 10 ans les disparités de la fécondité selon le niveau d'études se manifestent plus nettement, surtout chez les Marocaines. Les Marocaines non diplômées, nées dans la période 1961-1963, ont en moyenne 3,6 enfants après 10 ans de mariage.

Les Marocaines nées à la même époque et diplômées de l'enseignement secondaire et/ou supérieur ont une moyenne de 2,5 enfants, soit une différence d'un peu plus de 1 enfant de moins. Chez les Marocaines il est question d'un rapport monotonement négatif entre la fécondité des mariages et le niveau d'études. Chez les Turcs deux groupes semblent se distinguer, à savoir, celui des non-diplômées ou des diplômées de l'enseignement primaire et celui des diplômées de l'enseignement secondaire inférieur ou supérieur à celui-ci. Ce qui frappe également, c'est que les femmes turques, qui ont le plus grand nombre d'enfants, c.-à-d. le premier groupe, ont cependant moins d'enfants que les Marocaines dont le niveau d'études est identique. De

⁹ En raison du petit nombre de personnes interrogées par sous-groupe, les 4 prévus initialement, ont été réduits à 2 (voir figures 10.5 et 10.6).

Figure 10.8 - Pourcentage des femmes turques et marocaines mariées à l'âge de 20 ans, selon la génération, le diplôme, les migrantes de la première génération (marques blanches) et de la deuxième génération (marques noires) (valeurs lissées)

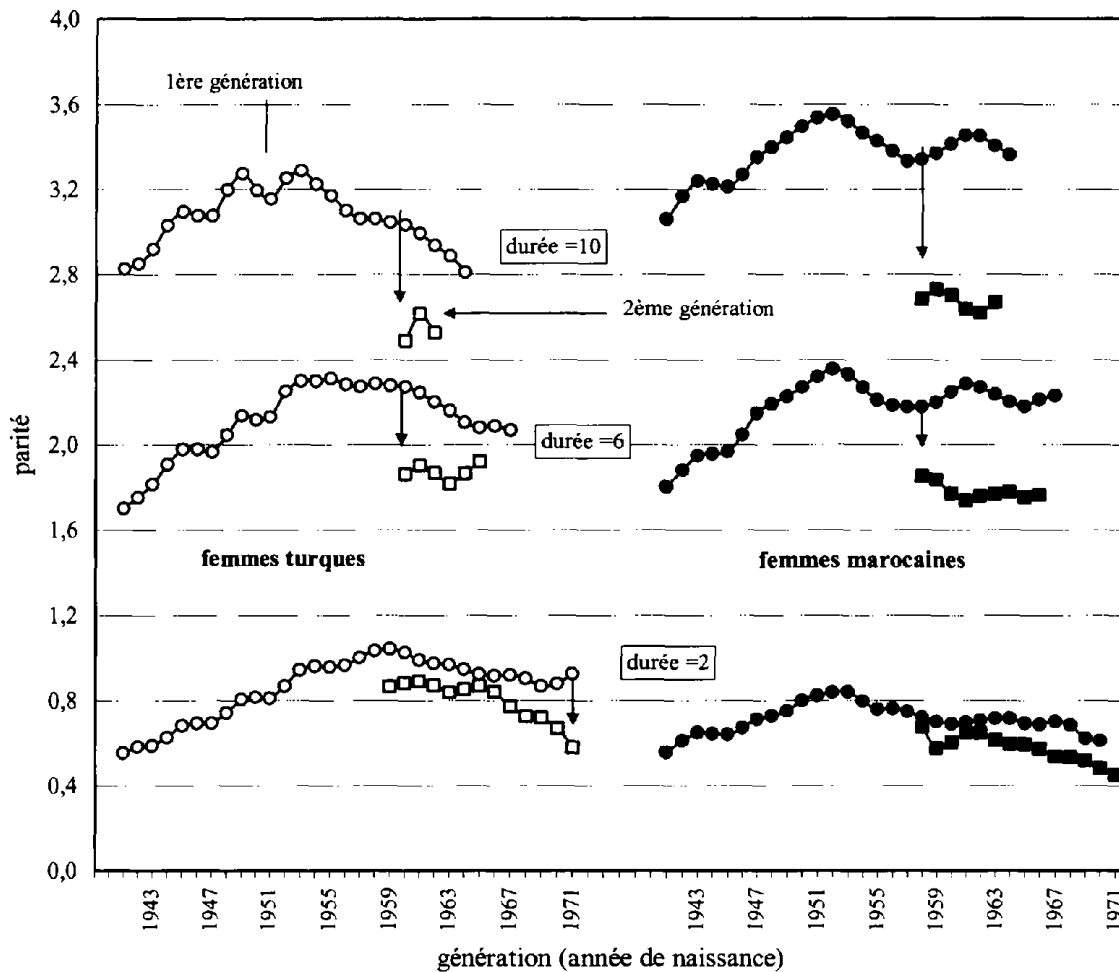


PE/EP = pas d'études/études primaires;
 ESI/ESS&S = études secondaires inférieures/études secondaires supérieures & études supérieures

plus, on observe chez les femmes turques une nette tendance à la baisse du nombre d'enfants, quel que soit leur niveau d'études. Pour les Marocaines une telle tendance n'est constatée que chez les femmes qui ont un niveau d'études supérieur.

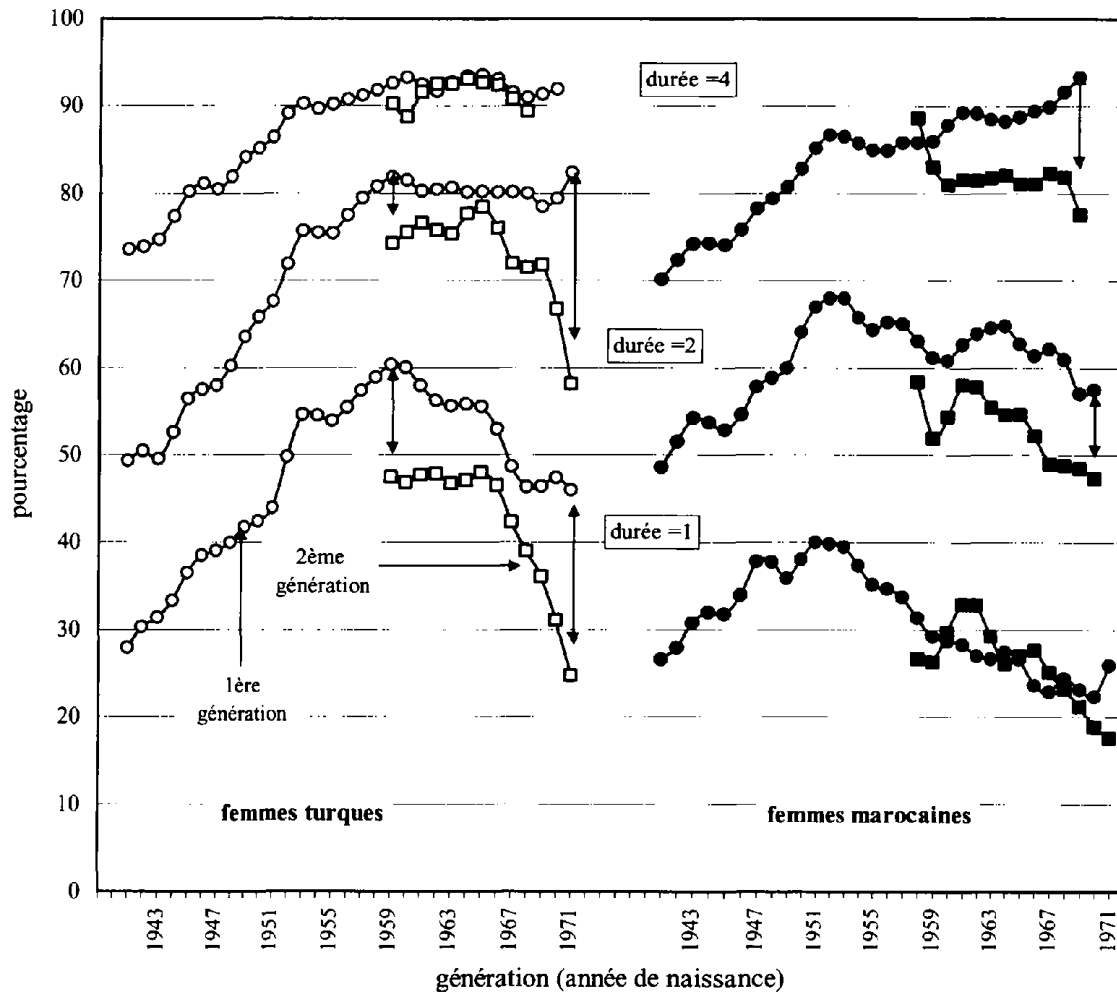
Les figures 10.12 et 10.13 se rapportent respectivement aux valeurs de parité et aux pourcentages des femmes qui ont eu leur premier enfant à des nombres d'années différents après le mariage, tant selon la première et la deuxième génération des migrants que selon le niveau d'études. En raison des nombres

Figure 10.9 - Parité des femmes turques et marocaines après une durée de mariage de 2, 6 et 10 ans, selon la génération et les migrantes de la première génération (=petites boules) et de la deuxième génération (=petits carrés) (valeurs lissées)



restreints il nous a été impossible de répartir les données selon la génération de sorte que nous avons dû nous contenter d'une image statique générale. Afin d'éliminer les éventuels effets relatifs à la génération, les données ne concernent que les femmes nées dans la période 1960-1964, soit les femmes qui, au moment du recensement, ont entre 27 et 31 ans. Pour plus de clarté, les deux figures ne sont pas basées sur les valeurs de parité ou pourcentages proprement dits, mais sur les différences de valeurs de parité et de pourcentages entre la première et la deuxième génération des migrantes.

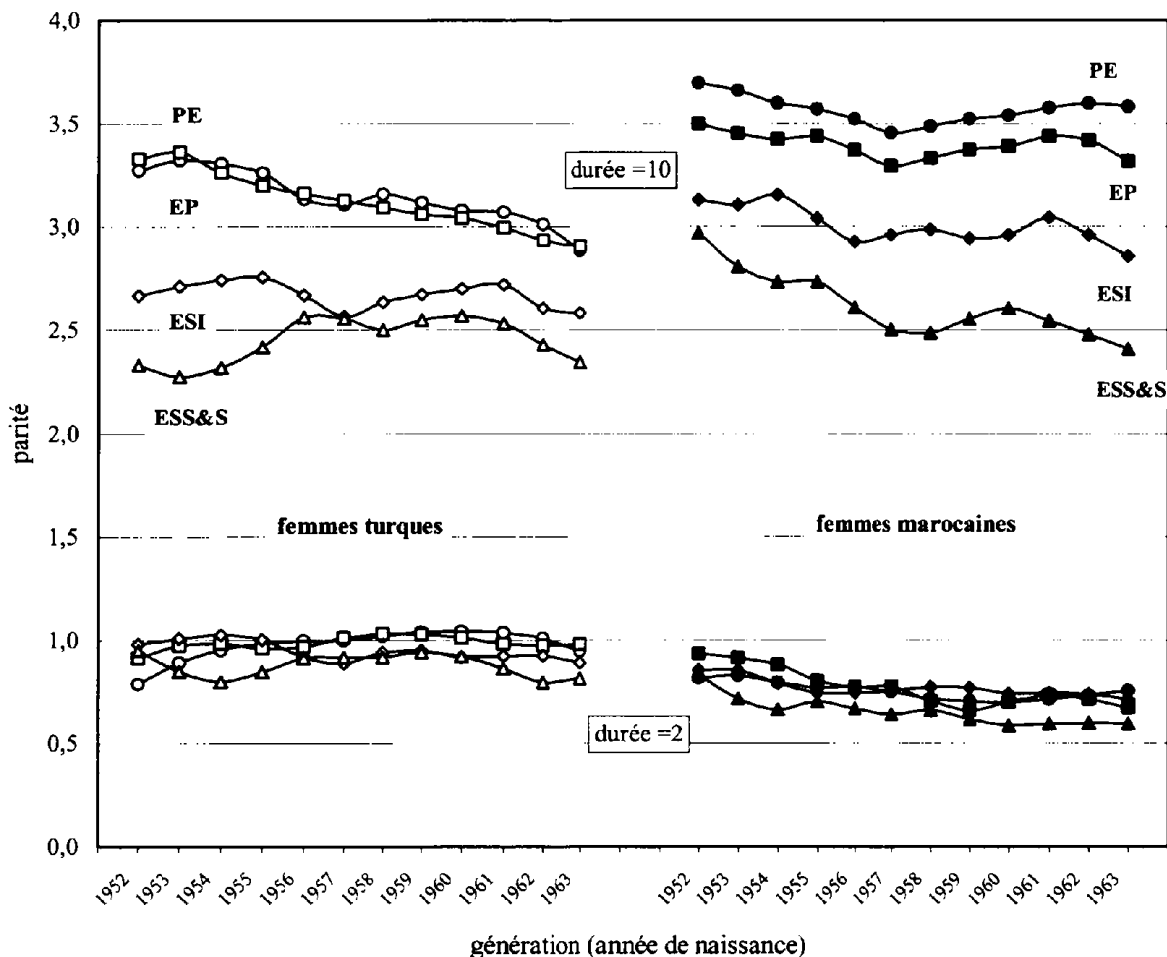
Figure 10.10 - Pourcentage de femmes turques et marocaines avec une 1ère naissance après une durée de mariage de 1, 2, et 4 ans, selon génération; pour la 1ère (=petites boules) et la 2ème génération de migrantes (=petits carrés) (valeurs lissées)



La figure 10.12 fait ressortir que les différences de parité sont plus fortes chez les Marocaines que chez les femmes turques. La figure 10.13 démontre clairement que les différences les plus marquées —ici pour les pourcentages relatifs à une première naissance— sont notées pour les femmes turques. Dans les deux figures les différences chez les Marocaines semblent augmenter selon le niveau d'études et cela quelle que soit la durée de mariage. Pour les femmes turques il n'existe pas de schéma aussi précis.

Quant aux valeurs de parité (figure 10.12) les différences chez les Marocaines sont surtout remarquables après une durée de mariage plus longue, après 6 et 10 ans. Chez les femmes turques il existe déjà des différences nettes du nombre moyen d'enfants après à peine 2 années de mariage.

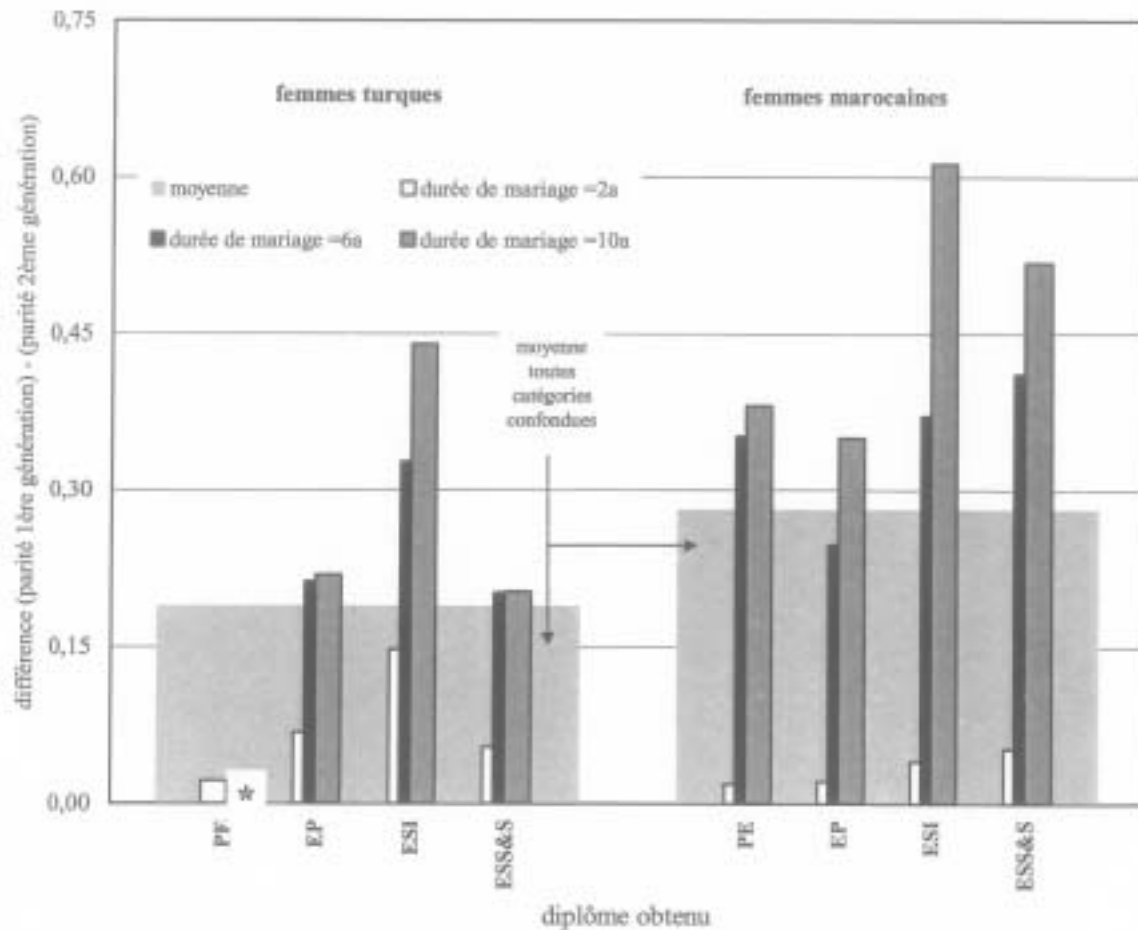
Figure 10.11 - Parité après 2 et 10 ans de mariage des femmes turques et marocaines, selon la génération et le diplôme (valeurs lissées)



PE = pas d'études; EP = études primaires; ESI = études secondaires inférieures;
ESS&S = études secondaires supérieures & études supérieures

Pour le pourcentage des femmes avec une première naissance (figure 10.13) les différences entre la première et la deuxième génération sont surprenantes chez les femmes turques, surtout celles ayant un niveau de formation supérieur, et cela quelle que soit la durée de mariage. Il ne fait aucun doute que les femmes turques de la deuxième génération diffèrent plus souvent la naissance de leur premier enfant que celles de la première génération. Chez les Marocaines les différences sont remarquablement menues et sur une durée de mariage de 1 an l'on note même une différence négative, ce qui signifie que les femmes de la deuxième génération ont, dans le cadre du mariage, leurs enfants plus rapidement que celles de la première génération. Nous reviendrons sur cette constatation significative. Les résultats figurant dans les dernières figures ont débouché sur quelques conclusions intéressantes. Il est lors de doute que, également dans le

Figure 10.12 - Différences de parité entre la 1ère et la 2ème génération des migrantes turques et marocaines sur une durée de mariage de 2, 6 et 10 ans, selon le niveau d'études ; générations de 1960-1964



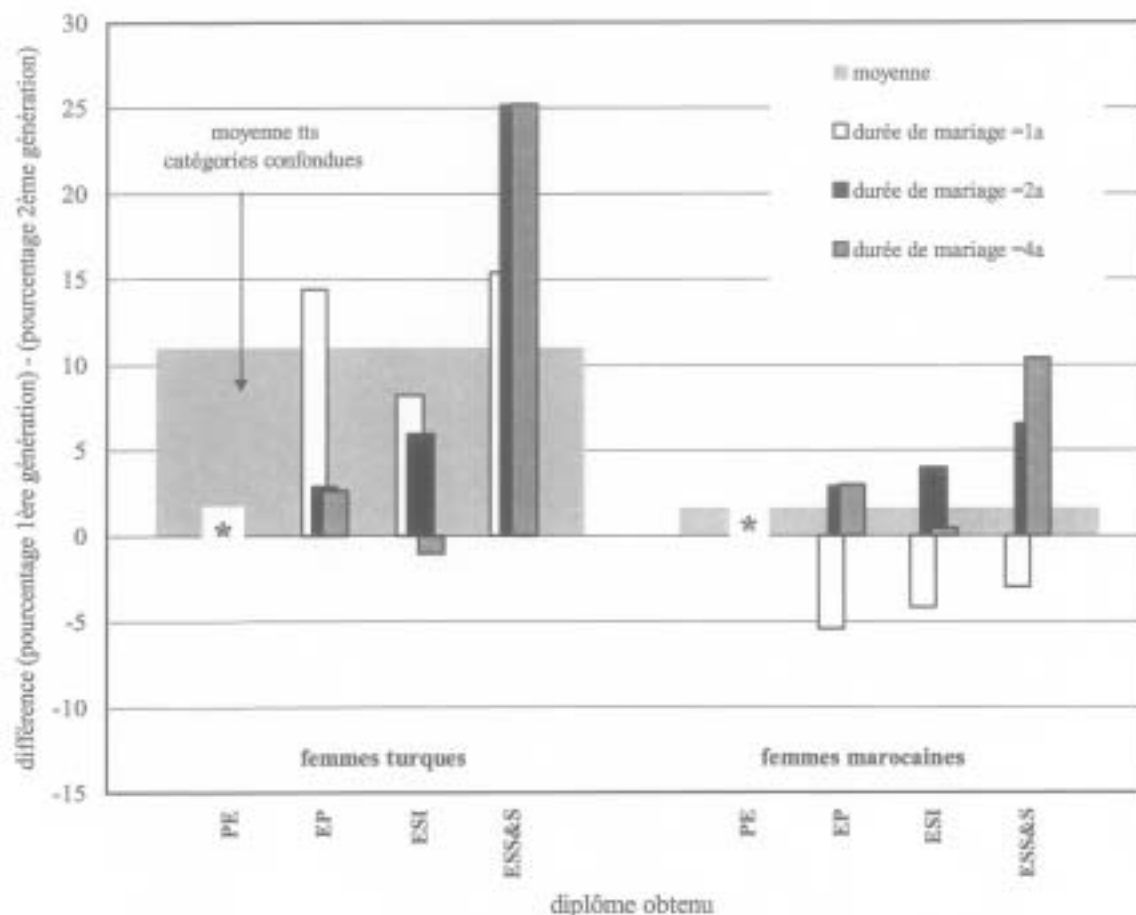
PE = pas d'études; EP = études primaires; ESI = études secondaires inférieures;
ESS&S = études secondaires supérieures & études supérieures

* observations N<25 pour durées de 6 et 10 ans

cadre du mariage, des changements importants sont intervenus sur le plan de la fécondité, et cela dans les deux communautés. Les femmes de la deuxième génération ont moins d'enfants, en premier lieu en raison de leur socialisation dans le pays d'adoption et en second lieu par la formation reçue et le diplôme obtenu. Les changements chez les femmes turques ne sont pas identiques à ceux chez les Marocaines, ce qui permet de conclure que des différences socioculturelles exercent une influence.

Pour une meilleure compréhension des divers processus sous-jacents nous avons adopté une analyse multivariée en utilisant la technique de la régression logistique.

Figure 10.13 - Différences de pourcentage entre la 1^{ère} et la 2^e génération de migrantes turques et marocaines ayant déjà donné naissance après 1, 2 et 4 ans de mariage ; selon le niveau d'études ; générations de 1960-1964



PE = pas d'études; EP = études primaires; ESI = études secondaires inférieures;
ESS&S = études secondaires supérieures & études supérieures

* observations N<25 pour la 2^{ème} génération

Cette technique nous permet d'établir une comparaison des risques en fonction d'un certain nombre de paramètres ou de différentes variables explicatives. Le risque a trait ici à la survenue d'une première naissance à un âge donné et est exprimé selon un certain nombre de caractéristiques, telles la nationalité (turque/marocaines), la génération des migrants (première/deuxième) et le niveau d'études (non diplômée/diplômée)¹⁰. L'utilisation d'une analyse de régression logistique produit une série de coefficients

¹⁰ La mesure qui est centrale dans cette analyse s'appelle "odds ratio" ou "rapport de cotes", qui exprime le rapport entre la survenue ou non d'un événement dans un groupe donné (p. ex., celui des diplômées de l'enseignement secondaire inférieur, de l'enseignement secondaire supérieur et de l'enseignement universitaire ou équivalent)

de régression [B]. L'interprétation de l'analyse ne se fait cependant pas sur la base des coefficients de régression mêmes, mais au moyen des valeurs exponentielles de ceux-ci ($\exp [B]$). Une valeur exponentielle égale à 1 signifie que l'effet est nul ou que le risque est identique à celui du groupe de référence ; une valeur inférieure à 1 indique que le risque de la survenue d'une première naissance est inférieur à celui du groupe de référence (une valeur supérieure à 1 dénote que le risque est supérieur). Une valeur de p. ex. $\exp [B] = 0,461$ pour les femmes de la deuxième génération indique que leur risque de la survenue d'une naissance à un âge déterminé est plus de 50% inférieur à celui du groupe de référence, en l'occurrence, les femmes de la première génération.

L'attrait que présente l'analyse multivariée est surtout attribuable au calcul de l'effet relatif d'une caractéristique donnée qui sert à contrôler simultanément d'autres caractéristiques. Les tableaux 10.1 et 10.2 comprennent les résultats des analyses de régression logistique¹¹. Le tableau 10.1 présente les résultats de deux modèles, l'un sans, l'autre avec les termes d'interaction. La variable dépendante concerne le fait d'avoir déjà donné naissance aux âges de 20, 22 et 24 ans¹². Les variables indépendantes ou explicatives sont « nationalité » (2 catégories), « 1ère et 2° génération des migrants » (idem) et « niveau d'études » ou « diplôme » (3 catégories).

Les modèles sans termes d'interaction font ressortir que toutes les variables explicatives ont un effet certain sur le fait d'avoir ou de ne pas avoir un enfant vers l'âge de 20, 22 ou 24 ans. L'effet le plus important est produit par le niveau d'études. Le risque de la survenue d'une naissance pour les diplômées de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur est près de 80% inférieur à celui des non-diplômées ou diplômées de l'enseignement primaire (les valeurs $\exp [B]$ s'élèvent pour l'âge de 20 ans à 0,201 ; pour l'âge de 22 ans à 0,221 ; et pour l'âge de 24 ans derechef à 0,221). L'effet d'un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur est beaucoup plus faible et correspond à une diminution de 20% à 30% (valeurs $\exp [B]$ de respectivement 0,758, 0,758 et 0,691). Les autres variables explicatives, nationalité et 1ère et 2° génération des migrants, ont également un effet négatif certain¹³ sur l'espacement des naissances, soit un impact d'environ 50%. Ce qui est intéressant à cet égard, c'est l'effet de la nationalité. Les données brutes (voir p. ex. la figure 10.4) ont déjà fait ressortir que les Marocaines commencent plus tard à avoir des enfants que les femmes turques. Or, la régression logistique révèle que l'effet de la nationalité est aussi fort que celui de la 1ère et de la 2ème génération des migrants et que la différence entre les femmes turques et les Marocaines augmente avec l'âge ;

Après avoir ajouté les termes d'interaction, les effets principaux restent pratiquement inchangés. D'ailleurs, la plupart des termes d'interaction ne semblent pas être statistiquement significatifs ; seule la combinaison 'nationalité et diplôme' apporte un surcroît de valeur explicative au modèle. Cela confirme que les Marocaines diplômées de l'enseignement supérieur diffèrent plus souvent l'acte de donner naissance que les femmes turques du même niveau de formation¹⁴.

relativement à ce même rapport observé dans un groupe de référence (p. ex., celui des non-diplômées et des diplômées de l'enseignement primaire).

¹¹ Les résultats ont été obtenus par le programme SPSS. Nous nous bornerons à vous les montrer. Une description plus détaillée de la réalisation des modèles est fournie dans Schoenmaeckers, Lodewijckx et Gadeyne, constituant la version adaptée d'une communication faite lors du Séminaire de l'IUSSP sur le thème "International Migration at Century's End: Trends and Issues", qui s'est tenu à Barcelone du 7 au 10 mai 1997 (en préparation).

¹² Les résultats se rapportent donc à un total de $2 \times 3 = 6$ modèles.

¹³ Il est évident que le fait qu'un effet négatif ou positif est obtenu dépend également du choix de la catégorie de référence.

¹⁴ Une autre approche consiste à considérer que, dans le modèle où le terme d'interaction n'est pas repris — voir la partie supérieure du tableau 10.1 —, l'effet d'être diplômée de l'enseignement supérieur est surestimé pour les femmes turques et sous-estimé pour les Marocaines.

Le tableau 10.2. concerne de nouveau le fait d'avoir eu ou non une première naissance à l'âge de 18 et 20 ans, mais cette fois-ci dans le cadre du mariage. Comme la conclusion du mariage en soi peut avoir un effet, les contrôles y relatifs sont effectués lors de la structuration du modèle. Cela s'est fait de diverses manières. En outre, une analyse séparée a porté sur le fait d'avoir été mariée ou non à l'âge de 18 et 20 ans. L'analyse précédente a révélé que les variables explicatives n'ont pas les mêmes effets sur les femmes turques et les Marocaines. Cela n'est pas surprenant si l'on tient compte des différences du contexte social, du développement démographique dans les pays d'origine et des motifs de la migration constatés dans des recherches parallèles. Lesthaeghe et Surkyn (1996) ont étudié le processus d'adaptation et ont conclu qu'il existe des différences nettes entre les deux communautés. L'insertion de 'nationalité' comme variable explicative aurait certainement créé le besoin de termes d'interaction complexes. C'est pourquoi l'on a décidé d'effectuer des analyses séparées pour les femmes turques et marocaines. Ainsi le tableau 10.2. présente les résultats (limités en l'occurrence par les valeurs exp. [B]) de 28 modèles.

Le modèle le plus simple (le modèle A du tableau) essaie d'expliquer le fait d'avoir été mariée au non à l'âge de 18 ou 20 ans par 'génération' de 'migrants' et 'diplôme'. Conformément aux résultats de l'analyse précédente, il apparaît que le fait d'être diplômée de l'enseignement supérieur exerce l'effet le plus important. Autrement dit, pour les diplômées de l'enseignement supérieur il est beaucoup moins probable d'avoir déjà été mariées à l'âge de 18 ou de 20 ans que pour le non-diplômées ou diplômées de l'enseignement primaire. De nouveau les résultats font conclure que les différences sont plus grandes chez les Marocaines que chez les femmes turques.

Le fait que les normes de comportement de la communauté turque diffèrent de celles de la communauté marocaine se manifeste surtout dans les modèles " " et "C", avec comme variable dépendante le fait d'avoir eu une naissance ou non après respectivement 2 et 4 ans de mariage. En général les effets des variables explicatives chez les femmes turques semblent négligeables et statistiquement peu significatifs. Cela est surtout constaté après une durée de mariage de 4 ans, quoique la tendance se manifeste déjà après 2 ans de mariage. En d'autres termes, les femmes turques mariées constituent leur famille très rapidement. L'exception sont les diplômées de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement universitaire, mariées avant l'âge de 18 ans. Pour ce groupe on enregistre une valeur exp. [B] de 0,545 après une durée de mariage de 4 ans. Cependant, il convient d'ajouter que pour les diplômées de l'enseignement supérieur, mariées après l'âge de 18 ans, l'on note un effet très positif, quoique statistiquement peu significatif (exp. [B] = 1,387). Cela pourrait indiquer que les femmes qui se marient relativement tard adoptent un comportement de compensation, notamment en devenant très vite mères après la conclusion du mariage. Il n'est pas improbable que cette recherche de compensation s'inspire aussi de quelques effets positifs, bien que statistiquement peu significatifs, associés au fait d'être mariées dès l'âge de 18 ou 20 ans. Les femmes mariées après cet âge attendraient moins longtemps pour faire un enfant.

Les résultats relatifs aux Marocaines donnent une image différente. Dans cette communauté les effets sont en général statistiquement significatif et assez considérables. Tant le fait d'être diplômée de l'enseignement secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur que celui d'appartenir à la deuxième génération exercent un impact négatif certain sur le moment de la première naissance. Cela signifie que chez les Marocaines le report de la première naissance s'effectue par deux biais, l'un résultant du report du mariage, l'autre du report de la naissance dans le mariage. Dans les deux cas ce sont les mêmes caractéristiques qui aboutissent au report. Chez les Marocaines aussi il est question d'un comportement de compensation, tel que le démontre l'effet positif de la variable « déjà mariée ». Certes, cet effet n'est noté que pour une durée de mariage de 2 ans ; après 4 ans il est statistiquement peu significatif.

Tableau 10.1 - Résultats d'analyses de régression logistique effectuées chez les femmes turques et marocaines pour déterminer la naissance éventuelle d'un premier enfant à l'âge de 20, 22 et 24 ans; variables explicatives: nationalité, génération des migrantes et diplôme

variables explicatives	coefficient de régression B (+ niveau de signification p)			exp(B)		
	âge 20	âge 22	âge 24	âge 20	âge 22	âge 24
modèle sans terme d'interaction						
nationalité=2	-0,6781	0,00	-1,0334	0,5076	0,4546	0,3558
génération=2	-0,7748	0,00	-0,8159	0,4608	0,4432	0,4422
diplôme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
diplôme=2	-0,2770	0,00	-0,3702	0,7581	0,7582	0,6906
diplôme=3	-1,6052	0,00	-1,5087	0,2008	0,2206	0,2212
constante	-0,7100	0,00	0,8539			
modèle avec terme d'interaction de 2ème ordre						
nationalité=2	-0,7457	0,00	-1,0474	0,4744	0,4395	0,3508
generatic=2	-0,8080	0,00	-0,8464	0,4457	0,4378	0,4290
diplôme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
diplôme=2	-0,2937	0,00	-0,3528	0,7455	0,7575	0,7027
diplôme=3	-1,6376	0,00	-1,4404	0,1944	0,2338	0,2368
nationalité(=2),génération(=2)	0,0862	0,34 *	0,1665	*	*	*
nationalité.diplôme	0,00	0,00	0,02			
nationalité(=2),diplôme(=2)	0,0833	0,41	-0,1516	1,0869	0,9724	0,8593
nationalité(=2),diplôme(=3)	-0,4674	0,00	-0,3883	0,6266	0,5987	0,6782
génération.diplôme	0,03	0,60 *	0,87 *			
'génération(=2),diplôme(=2)	-0,2665	0,01	-0,0074	0,7661	*	*
'génération(=2),diplôme(=3)	-0,1587	0,19	-0,0661	0,8533	*	*
constante	-0,6942	0,00	0,8603			

* terme écarté du modèle avec l'option SPSS 'backward conditional'.

Tableau 10.2 - Résultats des analyses de régression logistique (valeurs exp. [B] effectuées chez les femmes turques et marocaines, relatives au fait d'avoir été mariées ou non à l'âge de 18 et 20 ans et à celui d'avoir eu ou non une première naissance après une durée de mariage de 2 et 4 ans

diplôme : 1 sans instruction/études primaires (=réf) 2 études secondaires inférieures 3 études secondaires sup/ études supérieures	génération (=réf) 1 1ère génération (=réf) 2 2ème génération	génération (=réf) 1 1ère génération (=réf) 2 2ème génération	Variable dépendante: survenue éventuelle d'une naissance					
			durée de mariage t=2 ans			durée de mariage t=4 ans		
			A variable dépendante mariée à l'âge x	Ba1 mariée à l'âge x	Ba2 mariée après l'âge x	Bb modèle avec 3 variables	Ca1 mariée à l'âge x	Ca2 mariée après l'âge x
femmes turques, x=18 ans								
diplôme=2	0,7617	0,8546	0,7806 *	0,8230	0,7913	0,8858 *	0,8153 *	
diplôme=3	0,2115	0,7136	0,9145 *	0,8376	0,5454	1,3865 *	0,8767 *	
génération=2	0,4418	0,8392 *	0,7152	0,7747	0,9771 *	0,8258 *	0,9117 *	
déjà mariée=2	---	---	---	1,1233 *	---	---	1,1885 *	
femmes turques, x=20 ans								
diplôme=2	0,8091	0,8664 *	0,6404	0,8273	0,8387 *	0,6837 *	0,8226 *	
diplôme=3	0,3598	0,8503 *	0,8348	0,8584	0,9610 *	0,7298 *	0,9189 *	
génération=2	0,3790	0,7743	0,8094 *	0,7769	0,8577 *	1,5099 *	0,9149 *	
déjà mariée=2	---	---	---	1,0920 *	---	---	1,1172 *	
femmes marocaines, x=18 ans								
diplôme=2	0,7628	0,9826	1,0708	1,0240	0,9682	0,9882	0,9731	
diplôme=3	0,1733	0,5746	0,7152	0,6630	0,4836	0,6901	0,6078	
génération=2	0,4392	0,8276	0,6718	0,7393	0,5814	0,6040	0,5909	
déjà mariée=2	---	---	---	1,2662	---	---	1,0248 *	
femmes marocaines, x=20 ans								
diplôme=2	0,7439	1,0215	1,0799	1,0347	0,9200	1,3267 *	0,9742	
diplôme=3	0,2555	0,6721	0,7508	0,6982	0,5445	0,8563 *	0,6163	
génération=2	0,4835	0,7624	0,6992	0,7440	0,5852	0,5957	0,5904	
déjà mariée=2	---	---	---	1,1362	---	---	0,9811 *	

* non significatif au niveau p=.10; terme écarté du modèle avec l'option SPSS 'backward conditional'.

11. CONCLUSIONS

11.1. Situation dans les années 1986-1990

A la fin des années 1980 la Belgique, telle que la plupart des pays européens, connaît une fécondité très faible avec une valeur de l'ISF très inférieure au seuil de remplacement de 1,50 enfants. Il existe des différences de valeur de l'ISF entre les régions et à l'intérieur de celles-ci, entre les provinces. La Région wallonne accuse la fécondité la plus forte avec une valeur de l'ISF de 1,66 enfants, soit environ 0,2 enfant de plus que la Région flamande avec 1,45 enfants. La fécondité dans la Région de Bruxelles-Capitale avec une valeur de l'ISF d'à peine 1,26 enfants. A l'échelon provincial la fécondité la plus forte est enregistrée au Luxembourg (ISF = 1,89) et la plus faible au Limbourg et en Flandre orientale (ex aequo avec un ISF de 1,39). Le degré d'homogénéité entre les provinces flamandes est un peu plus élevé qu'entre les provinces wallonnes.

Près de 9% de la population belge est de nationalité étrangère. Au début des années 1990 environ un tiers des migrants sont originaires de pays extérieurs à l'Union européenne. La grande majorité de ces étrangers sont marocains (138.000) et turques (85.000). A l'échelon national l'effet de la présence des étrangers sur la fécondité est peu important. La valeur de l'ISF augmente de 1,50 à 1,55 enfants, une hausse d'à peine 3%. Sur le plan régional les différences sont plus importantes. L'effet le plus important est constaté dans la Région de Bruxelles-Capitale, où l'on note une augmentation de près de 17% (une hausse de l'ISF de 1,26 à 1,47 enfants). Elle est suivie par les provinces de Brabant (+5,5 %), de Limbourg (+ 5,2 %) et d'Anvers (+4,9 %). Dans les autres provinces l'augmentation s'élève à moins de 3%, ce qui permet de considérer qu'en général l'effet de la présence des étrangers sur la fécondité est assez limité et qu'il pourrait même s'atténuer à l'avenir. Une analyse séparée des changements dans le comportement procréateur des femmes turques et marocaines (chapitre 10) dénote une baisse de la fécondité des migrantes, notamment de celles de la deuxième génération, c.-à-d. qui sont nées en Belgique ou y sont entrées à un âge jeune.

11.2. Changements selon la génération

Pendant la période 1986-1990 la fécondité de la Région wallonne est nettement supérieure à celle de la Région flamande. Les résultats indiquent qu'à cette époque le nombre des naissances en Wallonie excède celui de la Flandre de 14%. Cela ne signifie pas pour autant que les femmes wallonnes donnent naissance à un nombre d'enfants qui est de 14% supérieur à celui des femmes flamandes. Les résultats relatifs à la période 1986-1990 sont basés sur une analyse transversale et, comme l'explique le chapitre 5, ceux-ci ne sont pas seulement fonction du niveau de la fécondité proprement dit la descendance moyenne qu'une femme a eue au cours de sa période fertile mais aussi du calendrier des naissances et, notamment, des glissements intervenus dans celui-ci. Comme dans d'autres pays européens, en Belgique la situation pendant la période 1986-1990 n'est pas seulement attribuable à une baisse de la fécondité depuis les années 1960, mais aussi à un schéma de report des naissances caractérisé par un report de la première naissance et par une 'récupération' à un âge plus élevé de la fécondité perdue à un âge plus jeune.

Le chapitre 7, relatif à l'analyse longitudinale de la fécondité, qui traite des différences selon la génération, fait ressortir que le phénomène du report des naissances s'est déroulé dans les trois régions, quoique d'une manière différente. Il a progressé le plus en Région de Bruxelles-Capitale. C'est surtout à Bruxelles que les femmes accusent un schéma de report qui présente des taux de fécondité extrêmement bas avant l'âge de 30 ans et assez élevés après cet âge. Il existe aussi des différences importantes entre la Flandre et la Wallonie. Le mouvement du report est plus marqué chez les femmes flamandes que chez les femmes wallonnes. Par ailleurs, en Flandre il n'est, pour l'instant, pratiquement pas question d'un rattrapage après l'âge de 30 ans, à la différence, certes, de la Région de Bruxelles-Capitale et, même, de la Région wallonne.

Il ne fait aucun doute qu'il existe une tendance de report et de récupération, tant en Flandre qu'en Wallonie, mais des différences d'intensité s'y manifestent et les glissements ne s'y produisent pas de façon synchronique. Ces différences se reflètent dans les disparités de moyenne d'âge à la naissance, notamment à la première naissance (voir tableau récapitulatif no. 1). Ce tableau montre nettement que se sont surtout les femmes bruxelloises qui donnent naissance à un âge plus élevé.

Tableau récapitulatif n° 1 : comparaison entre les trois régions

	Région flamande	Région wallonne	Région de Bruxelles- Capitale
<i>(a) sur la base des données transversales; période 1986-1990</i>			
Valeur de l'ISF (cf. figure 6.2)	1,45 (100%)	1,66 (114%)	1,26 (87%)
Moyenne d'âge à la naissance			
ensemble des naissances (cf. fig. 7.13)	27,6 (100%)	27,5 (100%)	28,8 (104%)
à la première naissance (cf. fig. 7.3)	25,8 (100%)	25,3 (98%)	26,8 (104%)
<i>(b) à la lumière des données longitudinales; valeur moyenne des générations 1950-1954</i>			
Parité à l'âge de 32 ans (fécondité générale – cf. figure 7.9)	1,61 (100%)	1,58 (98%)	1,20 (75%)
Parité après 10 ans de mariage (cf. figure 8.2)	1,75 (100%)	1,74 (99%)	1,63 (93%)

Le tableau mentionne les résultats tant longitudinaux que transversaux. Il permet de conclure qu'il n'existe pas de différences notables entre la Flandre et la Wallonie à l'égard du niveau de la fécondité. A l'âge de 32 ans les femmes flamandes et wallonnes ont pratiquement le même nombre d'enfants. Sur la base des valeurs de parité dans le cadre du mariage il se peut que la différence soit encore plus petite. Ces données longitudinales font ressortir la position particulière de la Région de Bruxelles-Capitale. Par rapport à la Flandre et à la Wallonie cette région présente une fécondité manifestement plus faible.

La fécondité générale atteint à Bruxelles à peine 75% du niveau des autres régions. Cette différence s'atténue pour les taux de fécondité dans le cadre du mariage. Dans la Région de Bruxelles-Capitale, le nombre moyen d'enfants des femmes mariées, ou strictement parlant, mariées une fois au moins, s'élève à 93% de celui des autres régions. Il en ressort que les femmes de cette région ont, même dans le cadre du mariage, un nombre d'enfants quelque peu inférieur à celui des femmes des autres régions. Cependant, les

taux démontrent que la fécondité faible de cette région est étroitement liée au plus petit nombre des mariages.

Faut-il en conclure qu'il n'existe pas de différences dans le comportement procréateur entre la Flandre et la Wallonie ? Il est évident que des différences existent, mais comme nous allons le constater, celles-ci ne sont pas significatives par rapport au niveau de la fécondité.

11.3. Différences proprement dites entre les régions

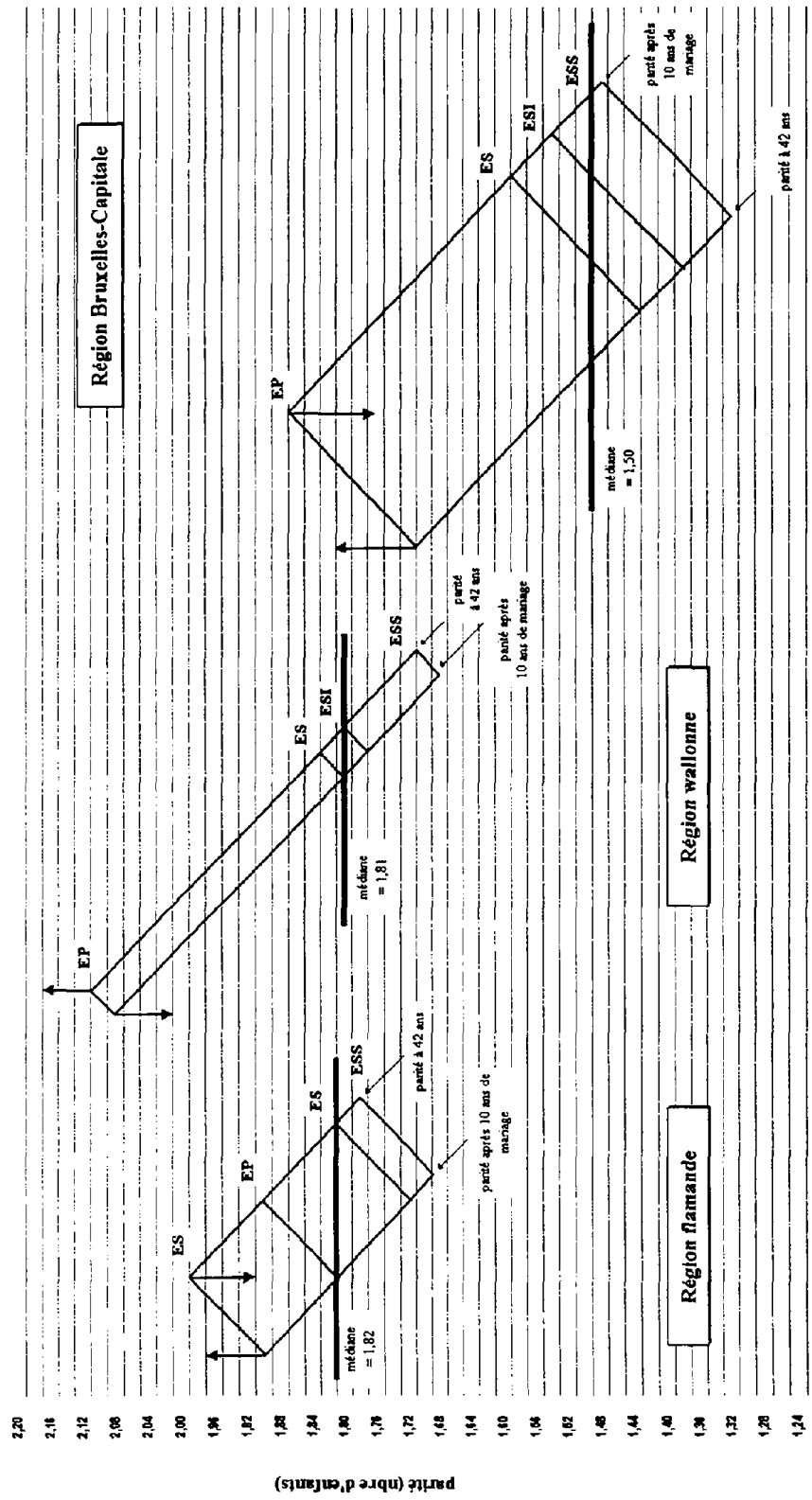
Un deuxième tableau récapitulatif réunit les résultats des figures 9.5 et 9.8. A nouveau il s'agit des résultats de la fécondité générale et de la fécondité des mariages, répartis cependant en fonction du diplôme. Les données sont traitées selon la technique appelée 'median polish' (Tukey, 1977). Cette technique simple permet de montrer les effets des variables 'explicatives', en l'espèce, le diplôme, d'une part, et la différence de parité entre l'ensemble des femmes et celui des femmes mariées, d'autre part. La technique a été utilisée pour chacune des trois régions. Le résultat est illustré par la figure à la page suivante¹.

Tableau récapitulatif no. 2 : comparaison de la fécondité générale et de la fécondité des mariages entre les trois régions selon le diplôme et sur la base des valeurs de parité moyennes pour les générations 1946-1948 (cf. figures 9.5 et 9.8)

	Région flamande	Région wallonne	Région de Bruxelles- Capitale
<i>(a) diplôme d'études primaires</i>			
Parité à 42 ans	1,91	2,18	1,82
Parité après 10 ans de mariage	1,81	2,02	1,77
<i>(b) diplôme d'études secondaires inférieures</i>			
Parité à 42 ans	1,81	1,83	1,45
Parité après 10 ans de mariage	1,73	1,75	1,50
<i>(c) diplôme d'études secondaires supérieures</i>			
Parité à 42 ans	1,75	1,73	1,37
Parité après 10 ans de mariage	1,73	1,68	1,46
<i>(d) diplôme d'études universitaires ou équivalentes</i>			
Parité à 42 ans	1,92	1,81	1,39
Parité après 10 ans de mariage	1,98	1,83	1,65

¹ Les diagonales correspondent aux valeurs estimées. Les flèches verticales montrent les valeurs résiduelles les plus importantes.

Parité à 42 ans et après 10 ans de mariage, selon le diplôme, par région:
 estimations sur base d'un 'median polish' *
 (sur base des parités observées pour les générations 1946-1948)



'Median polish' (Tukey, 1977). Un 'median polish' représente la structure des effets (des catégories des variables indépendantes), dans ce cas précis du mariage (par rapport à la fécondité générale) diagonale du coin en haut à gauche vers le coin en bas à droite) et du niveau d'instruction, mesuré par le biais du diplôme obtenu (diagonale du coin en haut à gauche vers le coin en bas à droite) sur le nombre d'enfants. Les intersections des diagonales correspondent aux estimations de la parité. Les flèches verticales indiquent les différences qui existent entre les valeurs estimées et les valeurs observées; en d'autres mots, la longueur des flèches indique la valeur 'résiduelle', et par conséquent elles sont une mesure pour la validité du modèle (additif). Il y a en tout 24 'résidus' (8 par région). Seulement les 6 les plus importantes sont représentées dans la figure.

Il est remarquable que l'image obtenue dénote une profonde différence entre les trois régions. Il apparaît que les effets sont les plus marquées en Région de Bruxelles-Capitale et les moins marqués en Région flamande. Il est bien évident que la Région de Bruxelles-Capitale se trouve dans une situation particulière. La parité moyenne y est manifestement inférieure à celle des deux autres régions : à Bruxelles l'on enregistre une médiane de 1,5 enfants², dans les deux autres régions de 1,8 en moyenne. Cela indique de nouveau qu'à l'égard de l'intensité de la fécondité il n'y a pas de différence essentielle entre la Flandre et la Wallonie.

Ce qui est spécifique pour Bruxelles c'est le fait que les valeurs de parité après 10 ans de mariage sont nettement supérieures à celles à l'âge de 42 ans. Ce résultat dénote une fois de plus que la faible fécondité générale en Région de Bruxelles-Capitale est en grande partie attribuable au nombre infime des mariages.

Tant en Flandre qu'en Wallonie la parité à l'âge de 42 ans est supérieure à celle enregistrée après 10 ans de mariage. Cette constatation qui, à première vue, semble contradictoire —il est imaginable a priori que les femmes mariées auront en moyenne plus d'enfants que l'ensemble des femmes et cela se concrétiserait ici également s'il s'agissait de la descendance complète— ne peut s'expliquer que par les effets de la planification et de la sélection. Les femmes dont on connaît la parité après 10 ans de mariage constituent, qu'elles aient été mariées ou non, un sous-groupe de l'ensemble des femmes, pour qui la parité a été calculée à l'âge de 42 ans (il s'agit dans les deux cas des femmes nées dans la période 1946-1948).

Les femmes dont on peut déterminer la parité après 10 ans de mariage forment un groupe sélectionné en ce sens qu'elles se sont mariées à un âge relativement jeune, ne dépassant pas en moyenne 32 ans. La parité plus élevée notée pour la fécondité générale ne s'explique que par le fait que beaucoup de femmes se marient après l'âge de 32 ans et que celles-ci sont supposées devenir plus vite mères que celles qui se sont mariées à un âge plus précoce. Dans ce contexte, il importe de savoir que le phénomène se produit surtout en Flandre. En Wallonie, on observe un nombre moins élevé de reports du mariage et, par conséquent, de la première naissance, si bien que les valeurs de parité après 10 ans de mariage et à l'âge de 42 ans sont pratiquement identiques.

Enfin, une autre observation remarquable relative à la Flandre mérite réflexion. Elle a trait à l'effet du diplôme, notamment la fécondité relativement forte des diplômées de l'enseignement universitaire ou équivalent. Ce n'est que dans la Région flamande que les femmes les plus instruites ont également le plus grand nombre d'enfants. Dans les deux autres régions on note le plus grand nombre d'enfants chez les femmes les moins instruites. De plus, les effets du niveau d'études dans ces deux régions sont plus importants qu'en Flandre. Il est également remarquable que les effets à Bruxelles et en Wallonie sont pratiquement identiques. Cependant, la forte fécondité observée en Flandre chez les diplômées de l'enseignement universitaire est moins exceptionnelle qu'il ne semble au premier abord. Il est vrai que c'est en Région flamande que le phénomène est le plus frappant. Or, la figure 9.8 fait ressortir qu'il existe tant en Wallonie qu'à Bruxelles une tendance à la hausse du nombre d'enfants chez les femmes les plus instruites. Cela nous permet de conclure qu'il semble probable que dans un proche avenir ces femmes auront un nombre d'enfants identique, sinon semblable à celui des femmes flamandes les plus instruites.

² Il s'agit de la médiane entre les valeurs cellulaires observées indiquées dans le tableau récapitulatif no. 2.

SUMMARY

The present study draws on the Belgian Population and Housing Census of March 1, 1991. The study deals with fertility and the changes therein during the last decades. All results are based on data for Belgian nationals only (except where explicitly stated otherwise). One entire chapter (Chapter 10) deals exclusively with data of Moroccan and Turkish migrant women.

Another particular characteristic of the study is that all the results of Belgian women are systematically subdivided by region: the Flemish Region, the Walloon Region and the Brussels Capital Region. Finally, the number of tables are being kept to a strict minimum. Alternatively, the study is largely a 'visual analysis'—the detection of patterns through the use of graphs—with as consequence the inclusion of a fairly large amount of figures. In order to better detect these patterns (and the differences between age groups, birth cohorts, regions, and so on...) the 'observed' values have been smoothed by a simple EDA-technique. (However, not to disappoint those readers who are fond of figures, it was decided to present the observed values that were assembled for the construction of the figures in a set of Appendix tables—48 in total—that can be consulted at the end of this volume.)

The present fertility study deviates from more classical census analyses in the sense that it emphasises a longitudinal approach, or the analysis of birth cohort data, and that a lot of attention is given to the differences between successive birth cohorts. Such approach seemed justified in the light of the knowledge that, as in all industrialised countries, the changes in fertility as observed in Belgium are to a great extent the consequence of changes in the *timing* of fertility, more particularly the postponement of first birth. Concurrently, only longitudinal data provide an unbiased description for demographic behaviour during the life course, and a truthful description of life course events is after all the essence of demographic analysis.

A final remark is that the analysis was based on a sample of the data, because it needed to be realised on a personal computer and could therefore not be based on the entire data set. It turned out that the choice of a 20 percent sample was a reasonable one: only the results for the Brussels Capital Region seem to be affected by statistical variance (the implication of course was that it was pointless to perform the analysis for lower administrative units such as the 'arrondissement' or much smaller still the 'commune'). Note, however, that the analysis on Turkish and Moroccan women is based on the entire data set (here the irregularities in the results are due to the small numbers of observation after sub-dividing the data).

The study is organised around in total six chapters. The first, [Chapter 5](#)^{*}, deals mainly with some methodological remarks, a/o the calculation and interpretation of the fertility rates. [Chapter 6](#) gives a general overview of fertility in the period 1986-1990 (i.e., the five calendar years preceding the census). It is the only chapter in the study where the results are exclusively based on transversal data. It presents fertility data (age-specific fertility rates and total fertility rate) for Belgium as a whole and for large administrative units (region, province, arrondissement). It moreover deals with the effect of the presence of foreign-born migrant populations on Belgian fertility. Finally, the Belgian fertility situation is compared to the rest of Europe and the chapter concludes with an overview of the early Belgian fertility decline that was observed in the 19th century. The subject of [Chapter 7](#) deals with the more recent changes in fertility. The chapter starts with a

^{*} It should be repeated here that the fertility analysis is the second part of the census monograph "Nuptiality and Fertility", the first 4 chapters being devoted to the analysis of nuptiality.

comparison of the situation of the period 1986-1990 and 10 years earlier (1976-1980); for the latter the data of the 1981 Population Census are used. The main part, however, of the chapter is a description of the evolution of fertility based on a comparison of birth cohort data, starting with women born in 1930 (and reaching age 61 in the year of the census). The comparison is made for all Belgian women and then repeated by region. **Chapter 8** deals with the changes in marital fertility, meaning that the data are restricted to ever married women (the data do not permit more refined analyses such as, for example, controlling for the rank of marriage or investigating the effect of re-marriage). In accordance with the analysis in **Chapter 7**, here too the changes are observed on the basis of the differences between successive birth cohorts. **Chapter 9** deals with the effect of the level of education on fertility. As in the previous chapters, an important part focuses on the differences between birth cohorts and therefore on the changes over time. Also, as in the previous chapters, the results are presented for the three major regions. As said, the subject of **Chapter 10** concerns the changes in fertility behaviour of Moroccan and Turkish women. It seems fair to underline that it is the first time that an entire chapter of a census analysis is devoted to the behaviour of foreign-born residents. The chapter is also special because it includes large references to parallel work based on surveys, from colleagues from the Free University of Brussels (VUB) and the University of Ghent (UG) as well as of the CBGS itself. This work provides insight on the reasons for migration and the socio-cultural characteristics of the migrant populations, on the similarities but also on the differences between the two communities—it provides information that is essential for a better understanding of fertility changes but that is not available as part of the census exercise. In this respect **Chapter 10** is an example of the complementary between 'small scale' survey work with detailed information and statistically robust census data (but relatively poor with individual background information). As the other chapters, also **Chapter 10** essentially concerns the changes that can be observed between successive birth cohorts; in addition, the necessary distinction is made between foreign-born migrants and those who were born in Belgium (or at least had the largest part of their upbringing in Belgium)—i.e., a distinction between 'first' and 'second generation' migrants. The analysis of Turkish and Moroccan migrants concludes with a logistic regression analysis on early family formation, with controls for 'migrant generation' and level of education.

The main results:

1. As observed for the period 1986-1990 (transversal data)

In the period 1986-1990 the fertility of Belgian women corresponds to a (period) total fertility rate of 1.50 children (**Figure 6.1**). The presence of foreigners in the country has only a limited impact on the overall fertility level: their inclusion makes the TFR change from 1.50 to 1.55 children, an increase of only 3 percent. Current fertility in Belgium is well below replacement level. The situation is not substantially different from that in other European countries (**Figure 6.12**, **Table 6.1**).

The transversal data for the years 1986-1990 clearly indicate the existence of three different fertility 'regimes', one for each region (**Figure 6.2**, **Table 6.2**). However, the importance of the differences is not the same between all regions. The Flemish and the Walloon regions differ so that Wallonia has higher age-specific fertility rates at both younger and older ages than Flanders; consequently the fertility schedule in the Walloon Region corresponds to a higher (period) TFR of 1.66 children as compared to 1.45 children in the Flemish Region (a difference of +14%). In spite of their differences the Flemish and Walloon regions show quite similar fertility patterns when compared to the Brussels Region. Brussels has a (period) TFR of only 1.26 children. But more important, Brussels has much lower fertility rates at young ages than the two other

regions and clearly has the highest rates at older ages (age 32 and above). The Brussels Region is clearly the region with a distinct 'old' fertility regime.

There are also differences at the provincial level (Figure 6.3A, Figure 6.3B and Table 6.3). However, there appears to be more homogeneity between the Flemish provinces than between the Walloon ones. In the Flemish Region there appears to be one 'outlier', i.e., West Flanders with a distinct higher fertility level than the other provinces (a TFR-value of 1.60 as opposed to 1.43 for Antwerp and 1.39 for both East Flanders and Limburg). The higher fertility level in West Flanders is the result of higher rates at the youngest ages and at the peak age (i.e., around age 26). As said, the provinces in the Walloon Region show more heterogeneity. The by far highest fertility (in the region but also in the country) is observed in Luxembourg, with a TFR equal to 1.89 children. This is followed by Namur (1.73), Liège (1.61) and Hainaut (1.59). Note that all Walloon provinces show fertility levels that are higher than those observed in the Flemish provinces (disregarding West Flanders which has a level about the same as Liège or Hainaut). All over the country the lowest fertility is observed in the arrondissement where the administrative seat of the provincial government is located.

Compared to the values that are observed at the national level, the Flemish provinces show low fertility figures at the two extremes of the fertility curve (Figure 6.7, Table 6.4). As for the Walloon provinces the picture is just the opposite. But it is in the Brussels Region and in the surrounding arrondissements of the former province of Brabant that one finds the extremely low figures at young age and the extremely high figures at older ages. It is in the Brussels area that the postponement of the first child and also the 'recuperation' of fertility at older age are furthest advanced. The net result of the varying patterns in the fertility schedule is a slightly higher mean age at birth in Flanders than in Wallonia: 27.7 years vs. 27.5 years. But obviously the highest mean age is recorded in the Brussels Region: 28.8 years, 1.2 years higher than in Flanders and 1.4 years higher than in Wallonia.

Overall, the effect of the presence of foreign-born residents on fertility appears negligible, as already noted above an increase of only 3 percent at the national level. In both the Flemish and the Walloon Region the impact of the presence of foreigners on the level of fertility is smaller still. It is only in the Brussels Region that the impact can be said to be 'significant'. Here, taking into account the fertility of foreign residents increases the total level by as much as 17 percent, from a (period) TFR of 1.26 children to one of 1.47 children. Knowing that close to 40 percent of the 881 thousand foreign residents in the country live in Brussels and the surrounding arrondissements of the former Brabant, this should not come as a surprise. But one should also bear in mind that the observed effect is a function of both the fertility of the Belgian nationals and of the one of the foreign residents.

2. The changes in fertility

The analysis of the changes in fertility starts with a transversal analysis including a comparison of the situation in 1986-1990 with that of 10 years earlier, 1976-1980 (Figure 7.1). During this period, the overall level has decreased with 7 percent, from a (period) TFR of 1.62 children to one of 1.50 children. At the same time, the fertility schedule has shifted to the right, which is translated into an increase of the mean age at childbirth from 26.5 to 27.7 years (from 24.2 to 25.7 years at first childbirth). The biggest changes are observed for the Flemish provinces, especially for Limburg that has experienced a decline of its TFR by no less than -24 percent, from a value of 1.82 to 1.39 (see Table A7.2 in Appendix). In the other provinces, the

changes vary from -6 percent (Antwerp) and -15 percent (East Flanders). The Walloon provinces show much less change. In the provinces of Hainaut and Liège the decline is less than -1 percent. Only Namur has a moderate decline of -5 percent. The province of Luxemburg is the only one with a (small) increase of its TFR of 2 percent; Luxemburg is the province with the highest fertility in the country, with TFR-values of 1.85 in 1976-1980 and of 1.89 in 1986-1990.

These changes in total fertility have been accompanied by (and most probably to a certain extent caused by) changes in the timing of fertility, more particularly in the postponement of the first birth (Figure 7.3; see also Table A7.3 in Appendix). In all provinces—Flemish and Walloon—the mean age at first birth has indeed increased between the years 1976-1980 and 1986-1990. At national level, the increase corresponds to +6.3 percent, from a mean of 24.2 years in 1976-1980 to a mean of 25.7 years in 1986-1990. In the Flemish provinces, the increase is somewhat more important than in the Walloon provinces, on average 6.7 percent vs. 5.6 percent. The difference between Flanders and Wallonia becomes, however, more apparent when looking at the absolute numbers: +1.61 years in Flanders vs. +1.33 years in Wallonia (from 24.17 years to 25.78 years, and from 23.93 to 25.26 years, resp.). The highest increase is observed in Limburg: an addition of 1.85 years (or +7.7%, from 23.99 to 25.84 years); the lowest in Luxemburg: +1.10 years (or +4.6%, from 23.94 to 25.04 years). Immediately following Limburg are the Brussels Region (+7.2%) and the former province Brabant (+7.4%); Brussels and Brabant are also the areas where the highest mean values are recorded: 25.02 and 24.76 years (in 1976-1980) and 26.81 and 26.58 years (in 1986-1990). Clearly, the changes in fertility are not just a matter of declining fertility, but also one of changes in the timing of fertility. To obtain an unbiased picture, the analysis further focuses on the differences between successive birth cohorts (longitudinal approach).

A series of figures (Figure 7.4 through Figure 7.9) whereby the data are ordered by birth cohort and calendar year, and which additionally are sub-divided by region, reveal the following patterns (see especially Figure 7.8):

- the increase of fertility at young age (ages 18 through 24), in the three regions, until the beginning of the sixties (what has contributed to the so-called 'baby-boom');
- the decline at older ages (age 28 and above), also in all three regions, until the mid-seventies, as the result of the increasing control of the total number of children, thanks to the availability of modern contraceptives;
- the decline of fertility at young age (ages 18 through 24) starting in the mid-sixties, again in all three regions, as the result of the postponement of the first birth, which no doubt is linked to the changing status of women and the generalised use of contraception for the timing of births;
- the increase of fertility after age 30 and about, since the end of the seventies, begin of the eighties, in all three regions, but definitely strongest in the Brussels Region and weakest in Flanders, as part of the 'ageing' of the fertility schedule and the (partial) recuperation of fertility 'lost' at young age.

The differences in the changes in timing between the Flemish and the Walloon Region during the last decades—the more pronounced decline in fertility in Flanders at young age, the stronger 'recuperation' of fertility in Wallonia at older age—explain to a large extent the higher (period) TFR in 1986-1990 for Wallonia as compared to Flanders (1.66 vs. 1.45 children). The difference in the level of fertility between the two regions would, however, be much less than what is suggested by the one suggested by the TFR-values: a difference of 0.21 children. Cohort data suggest a difference of only 0.03 to 0.05 children (less than one

fourth of the difference between TFR-values^{*}). The parity values at age 42 that can be observed for cohorts 1946-1948, suggest a total offspring of (slightly above) 1.84 in Flanders and 1.89 in Wallonia.

It can be hypothesised that the differences in fertility as currently observed between Flanders and Wallonia are mainly the result of a dyssynchronisation in the changes in the timing of fertility between the two regions, rather than the result of a difference in the total number of offspring Flemish and Walloon women have. The same cannot be said about the Brussels Region. Here too, one can observe the patterns of postponement of first birth and of the recuperation of fertility at older age, and they actually appear to be stronger than in Flanders and Wallonia. However, the Brussels Region differentiates itself mainly by having a distinct lower level of fertility, of about 1.47 children (average parity-value at age 42 between cohorts 1946-1948) —i.e., 25% less as compared to Flanders (1.84) and 29% less as compared to Wallonia (1.89).

3. The effects of marriage and level of education

The fact that there are differences in the timing of fertility between Flemish and Walloon women is also observed when looking at legitimate fertility (Figure 8.2). In Flanders, women postpone childbearing more than in Wallonia, with the result that after 2 years of marriage Flemish women have a distinctly lower parity than Walloon women, of 0.55 children as opposed to 0.70 children (average value for birth cohorts 1959-1963). Rather remarkable is the fact that early in marriage Walloon women appear to have a similar pattern of childbearing than those women living in the Brussels Capital Region, by having after 2 years of marriage about the same average of 0.68 children. The picture changes, however, when longer marriage durations are considered. After 10 years of marriage, both in Flanders and in Wallonia women have, on average, 1.75 children, which is distinctly higher than the average of 1.63 that can be observed for the Brussels Region.

The lower fertility at young age in the Flemish Region as compared to the Walloon Region must be the result of later marriage but also of postponing childbearing in the first years of marriage. Ultimately, however, in both regions married women will practically have the same number of offspring. The situation is quite different in the Brussels Region. Here, women marry less (which is by and large 'translated' in the high percentage of women that remain childless, see Figure 7.10), but also within marriage women in the Brussels Region have somewhat less children than those in Flanders and Wallonia (about -7%). The main differences between the regions are given in the Summary table in the concluding chapter (Chapter 11).

There exists the general belief that more educated women would have smaller families. The idea stems from the sixties when, because of a better knowledge of and a more easy access to contraceptives, higher educated women were less confronted with 'excess fertility' problems than lesser educated women. To a certain extent the pattern still holds, and women with the lowest level of education indeed have the highest number of children, but those with the highest level do not have the smallest families. Consequently, in 1986-1990 women with a degree of lower education have a (period) TFR of 1.85 children, those with a degree of lower secondary 1.69 and those with a degree of higher secondary school 1.55 children; but women with a university degree (or equivalent) have as many as 1.67 children (Figure 9.1). This inverse 'J'-pattern is true for all three regions (Figure 9.2). In spite of their relative high fertility however, women with a university

* Derived from the average parities at ages 32 and 42 between cohorts 1956-1958 (1.55 for Flanders and 1.58 for Wallonia) and 1946-1948 (1.84 and 1.89), resp. (see also Table A7.9 in Appendix).

degree start childbearing much later than other women with the result that they show the lowest parity up to age 30.

Longitudinal data (Figure 9.3) indicate that the postponement of childbearing exist among women of all educational groups. The trend seems to have stopped, however, for the lower educational categories; only women with a university degree would continue to postpone childbearing beyond age 30. The same data also show that there would be no further decline in completed fertility among more educated women, i.e. those with a degree of higher secondary school and university.

When looking at the data by region (Figure 9.5), the most striking observation are the high parity values at age 42 in both the Walloon and the Brussels Region. The situation is quite different in the Flemish Region. Here, the parity differences between all educational groups are much smaller. Also, among the most recent cohorts (women born in 1946-1948) women with the highest and the lowest degree have about the same parity; moreover, for those with a degree of lower education, the parity appears to be further declining by birth cohort whereas for those with a university degree the decline has stopped.

A similar pattern as the one for Flanders also appears for the two other regions when the data are restricted to married women (Figure 9.8). In all three regions women with a university degree show after 10 years of marriage parity values close to and for the most recent cohorts even higher than those with a degree of lower education. The pattern is especially pronounced in Flanders, where women with a university degree who were born in 1949-1952 have close to 2 children —on average 0.2 children more than in the other groups. The parity values are somewhat lower in the other two regions (1.87 in Wallonia and 1.76 children in Brussels), but also in these regions women with a university degree who are married (or have been married) have definitely a higher completed fertility than those with a degree of lower or of higher secondary education.

4. Changes in childbearing amongst Turkish and Moroccan immigrant populations

As said, Chapter 10 exclusively deals with the fertility of Moroccan and Turkish migrant women. This choice is justified by the fact that the Turkish and Moroccan communities constitute the most important migrant populations in Belgium of countries from outside the European Union. The analysis is not about the level of fertility per se but focuses rather on the changes in fertility behaviour partly as a result of migration. As is the case for Belgian women, here too an important part of the analysis consists of a comparison of fertility experience between successive birth cohorts. In addition, the data are subdivided between 'first generation' and 'second generation' migrants; the first group encompassing those who were born and lived through their youth in their country of origin, the second group being those who were born in Belgium or who arrived in Belgium at a young age (before age 7) and had an important part of their upbringing in their new home country.

There is no doubt that the Moroccan and Turkish migrant communities both experience profound changes with respect to fertility behaviour and family formation in general and that Moroccan and Turkish women will have less children in the future. In spite of this, current fertility levels are still much higher than that of Belgian women. For 1986-1990, period TFR-values are 3.18 children for Turkish and 4.18 children for Moroccan women (as opposed to 1.50 for Belgian women).

The differences that are observed between Turkish and Moroccan women residing in Belgium can be traced back to the fertility patterns that exist in the countries of origin. Fertility decline started later in Morocco than in Turkey, with the result that Moroccan women continue to have larger families than Turkish women. At the same time it is observed that especially Turkish women continue to observe the tradition of starting childbearing soon after marriage.

The characteristics in childbearing and the changes herein are not just a reflection of the behaviour in the countries of origin but also of the specificities of migration itself. The stronger adherence to traditional behaviour of Turkish women (in spite of the ongoing changes the continuation of marrying relatively young and the start of childbearing soon after marriage) is probably the effect of a pronounced pattern of 'chain-migration' among Turks, thereby maintaining strong economic and also emotional links with relatives in the country of origin. Most Turkish migrants stem from rural villages whereas Moroccans rather come from urban centres.

The data clearly show that there exists a declining fertility trend by birth cohort (Figure 10.4). In addition, there exist downward effects by migrant generation and by level of education. These effects are, however, quite different between Turkish and Moroccan women. The results of a logistic regression-analysis (Tables 10.1 and 10.2) clearly indicate that, as opposed to Moroccan women, the effects are generally small for Turkish women to the extent of statistically being non-significant. This implies that even second generation Turkish migrant women with a degree of higher education do not postpone childbearing within marriage. The results are furthermore indicative of the existence of 'compensatory' behaviour among women who were married at a relatively 'late' age (after age 18); such 'compensatory' behaviour is not only observed for Turkish but also for Moroccan women.

BIBLIOGRAPHIE

- Azelmat, M., Ayad, M., Housni, E. A. (1993): Enquête Nationale sur la Population et la Santé (ENPS-II) 1992, Ministère de la Santé Publique/Macro International Inc., Rabat/Columbia.
- Beets, G., Verloove-Vanhoorick, P. (red.) (1992): Een slimme meid regelt haar zwangerschap op tijd, Swets & Zeitlinger, Amsterdam/Lisse.
- Behar, C. (1995): "The fertility transition in Turkey: Reforms, policies and family structure.", in C. M. Obermeyer (ed): Family, Gender and Population in the Middle East, American University in Cairo Press, Cairo: 36-56.
- Benedict, P. (1974): Ula, an Anatolian town, Brill, Leiden.
- Boulanger, P.-M., Lambert, A., Deboosere, P., R. Lesthaeghe, R., Surkyn, J. (1997): Algemene Volks- en Woningtelling op 1 maart 1991: Huishoudens en gezinnen, Monografie nr. 4, Brussel, Ministerie van Economische zaken, Nationaal Instituut voor de Statistiek, Federale diensten voor wetenschap-pelijke, technische en culturele aangelegenheden.
- Callens, M. (1995): "Family life cycle and employment in Flanders: Results from NEGOS V (1991)", in H. van den Brekel & Deven, F. (red.): Population and Family in the Low Countries 1994, Selected Current Issues, European Studies of Population 2. Kluwer Academic Publishers, Dordrecht: 81-106.
- Callens, M., Deven, F. (1993): "Kindertal: ideaal en wens", in R. Cliquet & Callens, M. (red.): Gezinsvorming in Vlaanderen: hoe en wanneer?, Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie, CBGS-Monografie 1993/1, Brussel: 97-122.
- Callens, M., Schoenmaeckers, R. (1993): "Kinderen: Hoeveel en wanneer?", in R. Cliquet, Callens, M. (red.): Gezinsvorming in Vlaanderen: hoe en wanneer?, Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie, CBGS Monografie 1993/1, Brussel: 77-96.
- Cliquet, R.L. (1991): The second demographic transition: fact or fiction?, Population Studies no. 23. Council of Europe, Strasbourg.
- Cliquet, R.L., Callens, M. (1993) (red.): Gezinsvorming in Vlaanderen: hoe en wanneer?, Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie, CBGS Monografie 1993/1, Brussel.
- Cliquet, R.L., Lodewijckx, E. (1986): "The contraceptive transition in Flanders", European Journal of Population, 2: 71-84.
- Cliquet, R.L., Schoenmaeckers, R. (1975): Van toevallig naar gepland ouderschap, Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie, Studies en Documenten 6, De Sikkel/De Nederlandsche Boekhandel.

- Cliquet, R.L., Debusschere, R., Deven, F. (1983): Gezinsvorming in Vlaanderen. Resultaten van de Nationale Enquête Gezinsontwikkeling 1975-1976 (NEGO-III), Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie, CBGS-Rapport 1983/58, Brussel.
- Corijn, M. (1993): Leefvormen in Vlaanderen, Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie, CBGS-Monografie 1993/2, Brussel.
- Corijn, M. (1995a): De overgang naar volwassenheid in Vlaanderen, Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie, CBGS-Monografie 1995/1, Brussel.
- Corijn, M. (1995b): "Determinanten van de leefvorm en van de aanvang van de gezinsvorming in Vlaanderen. Resultaten van het NEGO V-onderzoek, in Gezinstypes en intergenerationele netwerken, Verslagboek Tweede Vlaamse Gezinsconferentie, Brussel: 47-82.
- Daelemans, I., Callens, M. (1994): De "Fertility and Family Survey" in Brussel, Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie, CBGS-Document 1994/6, Brussel.
- Damas, H., Wattelar, C., Veys, D., Poulain, M. (1988): "Demographie: La Belgique en 43 arrondissements", Collection Science de la Population, De Boeck Universit , Bruxelles.
- de Jong, A.H., Lodewijckx, E.: "Fertility in Belgium and the Netherlands", in de Beer, J., Deven, F. (eds) Fertility and Family Survey Research in Belgium and the Netherlands, European Studies of Population (in press)
- de Singly, F. (1993): Sociologie de la famille contemporaine, Editions Nathan (128), Paris.
- Delvecchio-Good, M.J. (1980): "Of blood and babies: the relationship of popular islamitic physiology to fertility", Social Science and Medicine, 14: 147-156.
- Deven, F., Debusschere, R. (1984): "Kinderen hebben: wanneer en hoeveel?", in Cliquet, R.L., Debusschere, R. (red.), Relationeel en reproductief gedrag in Vlaanderen, Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie, CBGS-Monografie 1984/1, Brussel: 101-122.
- Erg cmen, B., Hancioglu, A., Unalan, T. (1995): Trends in Fertility, Family Planning and Childhood Mortality in Turkey, Ministry of Health and Hacettepe University/Macro International Inc., Calverton, Ankara.
- Gullestad, M., Segalen, M. (1997): Family and Kinship in Europe, London/Washington, Pinter (Social Change in Western Europe)
- Hoffmann-Nowotny, H.J. (1988): "Structural and cultural determinants of Europes second demographic transition", Bevolking en Gezin, 1: 73-89.
- Hulkko, J. (1989): Parental responsibilities. Committee of experts on parental responsibilities and other life style options, Council of Europe, Straatsburg.

- Keilman, N. (1990): "Kritische bijdrage. Transitie in de opvattingen van demografen", Mens en Maatschappij, 65 (1): 64-69.
- Leridon, H. (1987): La seconde révolution contraceptive. La régulation des naissances en France de 1950 à 1985, INED, Travaux et Documents nr. 117, Presses Universitaires de France.
- Les Etudiants de la Maîtrise en Démographie, 1991-1992 (1995): La fécondité des marocains en Belgique, Université catholique de Louvain, Institut de Démographie, Working Paper 177.
- Lesthaeghe, R.J. (1972): "Vruchtbaarheidscontrole, nuptialiteit en sociaal-economische veranderingen in België, 1846-1910", Bevolking en Gezin, 2: 251-305.
- Lesthaeghe, R.J. (1977): The Decline of Belgian Fertility, 1800-1970, Princeton University Press, Princeton, New Jersey.
- Lesthaeghe, R. (red.) (1997): Diversiteit in sociale verandering. Turkse en Marokkaanse vrouwen in België, VUB Press, Brussel.
- Lesthaeghe, R., Surkyn, J. (1994): Turkse en Marokkaanse vrouwen in België: gezinsvorming en waarden bij de generatiewisseling, Centrum voor Sociologie, VUB, Working Paper 1994-2, Brussel.
- Lesthaeghe, R., van de Kaa, D.J. (1986): "Twee demografische transitie's?", in van de Kaa, D.J. & Lesthaeghe R. (red.), Bevolking: groei en krimp, Van Loghum Slaterus, Deventer: 9-24.
- Lievens, J. (1996): "Kenmerken van gezinsvormende migratie", in Lesthaeghe R. (red.), Diversiteit in sociale verandering. Turkse en Marokkaanse vrouwen in België, Boekaflevering Bevolking en Gezin, 1996/1: 73-104.
- Lodewijckx, E. (1987): "First intercourse, contraception and first pregnancy in Flanders. Changes during the past 30 years", Journal of Biosocial Science, 19: 439-452.
- Lodewijckx, E. (1993): "Geboortenregelend gedrag", in R. Cliquet, Callens, M. (red.), Gezinsvorming in Vlaanderen: hoe en wanneer?, Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie, CBGS-Monografie 1993/1, Brussel: 53-76.
- Lodewijckx, E. (1996): "Anticonceptie en abortus bij Turkse en Marokkaanse vrouwen in België en in de herkomstlanden", in Lesthaeghe R. (red.), Diversiteit in sociale verandering. Turkse en Marokkaanse vrouwen in België, Boekaflevering Bevolking en Gezin, 1996/1: 139-161.
- Lodewijckx, E. (1998): De 'Fertility and Family Surveys' in landen van de Europese Gemeenschap. Het rapport voor België, Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie, CBGS-Document 1998/5, Brussel.
- Lodewijckx, E., Cliquet, R.L. (1988): "De anticonceptietransitie", in Lodewijckx E. (red.), Gezinsplanning in Vlaanderen, Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie, CBGS-Monografie 1988/3, Brussel: 48-59.

- Lodewijckx, E., Impens, K.K. (1988): "Vruchtbaarheid en anticonceptie", in Lodewijckx E. (red.), Gezinsplanning in Vlaanderen, Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie, CBGS-Monografie 1988/3, Brussel: 83-103.
- Lodewijckx, E., Schoenmaeckers, R.C. (1993): "Changes in fertility as a result of prior pregnancy-related experiences: an exploratory analysis", Population and Family in the Low Countries, 30: 25-49.
- Lodewijckx, E., Page, H., Schoenmaeckers, R.(1995): "Changes in family formation among Turkish and Moroccan women in Belgium", Genus, LI/3-4: 205-227.
- Lodewijckx, E., Page, H., Schoenmaeckers, R. (1996): "Turkse en Marokkaanse gezinnen in verandering: de nuptialiteits- en vruchtbaarheidstransities", in Lesthaeghe R. (red.), Diversiteit in sociale verandering. Turkse en Marokkaanse vrouwen in België, Boekaflevering Bevolking en Gezin, 1996/1: 105-137.
- Lodewijckx, E. (1999): "Anticonceptie en (on)gewenstheid van de zwangerschappen", in Schoenmaeckers, R.C., Callens, M. (red.), Gezinsvorming in Brussel. Resultaten van de 'Fertility and Family Survey' (FFS) in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie, CBGS-Publicaties 1999, Garant, Leuven-Apeldoorn: 55-75.
- Pressat, R. (1991): "La France/France", in Rallu, J. en A. Blum (red.), European Population (I. Country Analysis), Published for the European Population Conference, Paris, 21-25 oktober 1991 (EAPS-IUSSP/UIESP-INED), Parijs: Editions John Libbey Eurotext.
- Michiels, L. (1988): "Integratiebeleid in België - Vlaanderen: een beleid zonder keuzen", in Borghardt, M.B., Corver, C.J.M., Lissenberg, E. (red.) "Sociale problemen in België en Nederland", SISWO publikatie 326, Amsterdam: 59-66.
- Ministry of Health [Turkey], Hacettepe University Institute of Population Studies and Macro International Inc, Columbia (Maryland) (1994): Turkish Demographic and Health Survey 1993, Ankara.
- Naamane-Guessous, S. (1988): Au delà de toute prudeur, Sodon, Casablanca.
- Nations Unies (1969): Recommandations Européennes concernant les recensements de la populations de 1970, ST/C.E.S./13, New York.
- Nationaal Instituut voor de Statistiek (1975): Volkstelling 1970. Deel 7-Huwelijksvruchtbaarheid, NIS, Brussel.
- Nationaal Instituut voor de Statistiek (1989): Algemene Volks- en Woningtelling 1981. Deel 7-Vruchtbaarheid, Echtparen, NIS, Brussel.
- Nationaal Instituut voor de Statistiek (1991): Bevolkingsstatistieken nr. 1 (loop van de bevolking), NIS, Brussel.

- Nationaal Instituut voor de Statistiek, Federaal Planbureau (1997): Bevolkingsvooruitzichten 1995-2050, NIS, Brussel.
- Page, H., Segaert, A. (1996): "Zonen en dochters: veranderingen inzake kinderwens", in Lesthaeghe R. (red.), Diversiteit in sociale verandering. Turkse en Marokkaanse vrouwen in België, Boek-aflevering Bevolking en Gezin, 1996/1: 163-199.
- Pauwels, K., Van Dongen, W., Deschamps, L., Bosman, E. (1988): "De arbeidsparticipatie van de vrouw en de gezinsopbouw", Bevolking en Gezin, 3: 95-114.
- Pavlik, Z. (1989): Demographic revolution as a part of a global revolution of modern times and the concept of development, Seminar demographic trends and population policy, Interuniversity Centre of post-graduate studies, Dubrovnik.
- Population Division (1997: voorlopige versie): World Population Prospects: The 1996 Revision, VN: Department of Economic and Social Affairs, New York.
- Pressat, R. (1961): L'analyse démographique, Presses universitaires de France, Paris.
- Raad van Europa (1992): Recent demographic developments in Europe and North America 1992, Council of Europe Press, Straatsburg.
- Raad van Europa (1993): Recent demographic developments in Europe and North America 1993, Council of Europe Press, Straatsburg.
- Raad van Europa (1996): Recent demographic developments in Europe and North America 1996, Council of Europe Press, Straatsburg.
- Ryder, N.B. (1964): "The process of demographic translation", Demography I(1): 74-82.
- Schoenmaeckers, R., Callens, M. (red.) (1999): Gezinsvorming in Brussel. Resultaten van de 'Fertility and Family Survey' (FFS) in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie, CBGS-Publicaties 1999, Garant, Leuven-Apeldoorn.
- Schoenmaeckers, R., Lodewijckx, E. (1997): Changes in demographic behaviour in Europe: Some results from FFS-country reports and suggestions for further research, Paper voorgesteld op de XXIIIe Internationale Conferentie van IUSSP, 11-17 oktober 1997, Beijing.
- Schoenmaeckers, R.C., Lodewijckx, E., Gadeyne, S. (1997): Fertility change among Turkish and Moroccan women in Belgium: results from census data, Paper prepared for the IUSSP seminar "International Migration at Century's End: Trends and Issues", 7-10 May 1997, Barcelona.
- Schoenmaeckers, R.C., Lodewijckx, E., Gadeyne, S. (1998): Changes in family formation among Turkish and Moroccan women in Belgium: Results from census data, Paper prepared for the Annual PAA Conference, 2-4 April 1998, Chicago.

- Shorter, F.C. (1968): "Information on fertility, mortality and population growth in Turkey", in Shorter, F. C., Güvenç, B. (eds.): Turkish Demography: Proceedings of a Conference, Hacettepe University Publications No. 7, Ankara: 19-41.
- Siegers, J.J., De Jong-Gierveld, J., Van Imhoff, E. (1991): Female Labour Market Behaviour and Fertility. A Rational-Choice Approach, Springer-Verlag, Berlin.
- Stoop, R., Surkijn, J. (1997): "In de wetenschap van het niet weten", Census Belgica, 2,; 28-52.
- Surkyn, J. (1993): Het gezins- en waardeonderzoek bij Turkse en Marokkaanse vrouwen in Vlaanderen en Brussel. Een overzicht van de resultaten naar leeftijd en verblijfsduur, Centrum voor Sociologie (VUB) en Seminarie voor Demografie (UG), Working papers "Ethische minderheden in België" 1993-6, Brussel/Gent.
- Surkyn, J., Reniers, G. (1996): "Selecte gezelschappen. Over de migratiegeschiedenis en de interne dynamiek van migratieprocessen", in Lesthaeghe R. (red.), Diversiteit in sociale verandering. Turkse en Marokkaanse vrouwen in België, Boekaflevering Bevolking en Gezin, 1996/1: 41-72.
- Tribalat, M. (1995): Faire France, Editions La Découverte, Paris.
- Tukey (1977): Exploratory Data Analysis, Reading, Massachusetts.
- van de Kaa, D.J. (1987): "Europe's second demographic transition", Population Bulletin, Population Reference Bureau, 42 (1): 1-58.
- van de Walle, E. (1974): The female population of France in the nineteenth century, Princeton University Press, Princeton, New Jersey.
- Van Dongen, W., Malfait, D., Pauwels, K. (1995): De dagelijkse puzzel 'gezin en arbeid', Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie, CBGS-Monografie 1995/2, Brussel.
- Van Peer, C., Lodewijckx, E. (1996): "Gewenst kindertal, geboorteregeling en vruchtbaarheid", in Cliquet, R. (red.), Gezinnen in de verandering. Veranderende gezinnen, Centrum voor Bevolkings- en Gezinsstudie, CBGS-Monografie 1996/2, Brussel.
- Visser, A. Ph., Geeraert, A., Lehert, P. (1991): Seksualiteit en relatievorming. Anticonceptie in België, Acco, Leuven/Amersfoort.
- Westoff, C.F., Ryder, N.B. (1977): The Contraceptive Revolution, Princeton University Press, Princeton.
- Wijewickrema, S., Lesthaeghe, R. (1990): Nuptialiteit en reproductie bij Moslimminderheden in België, Steunpunt voor Demografie, VUB Working Paper 1990/1.
- Wijewickrema, S., Willems, P. (1984): "De Belgische vruchtbaarheid: een vergelijkende studie van de jongste ontwikkelingen in Europees verband", Bevolking en Gezin, 2: 117-140.

Willems, P. (1995): “Demografische context”. Administratie Planning en Statistiek (red.): Vlaamse Regionale Indicatoren 1995, Brussel: 27-39.

Wunsch, G, Termote, M. (1978): Introduction to Demographic Analysis. Principles and Methods, Plenum Press, New York and London.

**Recensement général de la Population et des Logements
au 1er mars 1991**

NUPTIALITE ET FECONDITE

PARTIE B : *FECONDITE*

ANNEXE

INTRODUCTION

Comme il a été dit dans le chapitre 5, portant sur les "Considérations méthodologiques", cette analyse sur la "Fécondité" a été réalisée sous la forme d'une exploration visuelle des niveaux et changements de la fécondité durant les décennies précédentes le recensement de 1991. Par conséquent, l'analyse se présente comme une succession de figures sans tableaux, sauf quelques rares exceptions, comme les tableaux présentant les taux de fécondité par âge pour les années 1986-1990. Toutefois, comme geste vis-à-vis les lecteurs qui sont plus particulièrement intéressés par les chiffres, éventuellement afin de les utiliser pour leurs propres besoins, et afin d'éviter que pour cela ils soient obligés d'utiliser eux-mêmes les fichiers du recensement, nous avons décidé d'inclure les chiffres qui sont à la base des figures dans cette monographie sous forme de tableaux 'Annexe'.

Le point de départ des tableaux ci-après sont les figures des chapitres 6 à 10 inclus. La conséquence directe de cette approche est que la numérotation des tableaux correspond à celle des figures. Par exemple, Tableau 7.1 présente les taux de fécondité par âge dont les courbes font partie de la Figure 7.1.

Toutefois, les chiffres dans les tableaux ne sont pas rigoureusement les mêmes que ceux utilisés dans les figures. Dans la plupart des cas, dans les figures on a utilisé les valeurs dites 'lissées'. Le but a été d'améliorer la lisibilité des figures afin de mieux discerner l'évolution et la 'structure' éventuelle. En d'autres mots, dans les tableaux ne sont pas présentées les valeurs lissées, mais bien les valeurs 'observées' (ou les valeurs 'brutes'). En cas de besoin, les valeurs lissées peuvent être obtenues avec la formule "trimean" de Tukey:

$$T_i = \frac{1}{4} * (r_{i-1} + 2 * r_i + r_{i+1}).$$

(voir paragraphe 5.3.3 *L'utilisation des échantillons et la technique du 'lissage'*). Dans les quelques exceptions où le tableau présente les valeurs lissées, ceci se trouve explicitement mentionné dans le titre.

Pour les remarques méthodologiques concernant le calcul des taux de fécondité par âge (TFA) ou de l'indice synthétique de fécondité (ISF), le lecteur est prié de se référer au paragraphe 5.2 Quelques définitions et remarques méthodologiques (chapitre 5).

**Tableau A6.1 - Taux de fécondité par âge pour le
Royaume, Belges exclusivement, Belges et étrangers
conjointement, des années 1986-1990
(Recensement 1991, échantillon de 20%)**

âge	Belges exclusivement	Belges et étrangers
14	0,0001	0,0001
15	0,0002	0,0003
16	0,0013	0,0017
17	0,0036	0,0048
18	0,0082	0,0102
19	0,0151	0,0180
20	0,0262	0,0307
21	0,0427	0,0468
22	0,0623	0,0667
23	0,0866	0,0898
24	0,1106	0,1116
25	0,1299	0,1304
26	0,1471	0,1457
27	0,1445	0,1435
28	0,1379	0,1362
29	0,1230	0,1230
30	0,1014	0,1029
31	0,0846	0,0865
32	0,0680	0,0704
33	0,0534	0,0563
34	0,0407	0,0437
35	0,0321	0,0346
36	0,0253	0,0273
37	0,0175	0,0196
38	0,0127	0,0146
39	0,0089	0,0105
40	0,0063	0,0075
41	0,0034	0,0043
42	0,0024	0,0031
43	0,0016	0,0019
44	0,0007	0,0011
45	0,0005	0,0007
46	0,0003	0,0005
47	0,0001	0,0003
48	0,0000	0,0002
49	0,0001	0,0002
50	0,0000	0,0002
51	0,0000	0,0001
52	0,0000	0,0001
53	0,0000	0,0001
54	0,0000	0,0000
ISF	1,50	1,55
moyenne d'âge à la naissance	27,68	27,71

Tableau A6.2 - Taux de fécondité par âge pour le Royaume et par région, Belges exclusivement; valeurs moyennes des années 1986-1990 (Recensement 1991, échantillon de 20%)

âge	Royaume	Région Bxl-Capitale	Région flamande	Région wallonne
14	0,0001	0,0000	0,0000	0,0002
15	0,0002	0,0000	0,0000	0,0006
16	0,0013	0,0012	0,0005	0,0029
17	0,0036	0,0034	0,0019	0,0069
18	0,0082	0,0085	0,0052	0,0139
19	0,0151	0,0147	0,0106	0,0239
20	0,0262	0,0171	0,0188	0,0433
21	0,0427	0,0283	0,0364	0,0591
22	0,0623	0,0389	0,0559	0,0817
23	0,0866	0,0514	0,0828	0,1038
24	0,1106	0,0686	0,1101	0,1224
25	0,1299	0,0785	0,1310	0,1403
26	0,1471	0,0921	0,1529	0,1483
27	0,1445	0,1050	0,1502	0,1420
28	0,1379	0,1063	0,1415	0,1379
29	0,1230	0,1081	0,1259	0,1205
30	0,1014	0,0961	0,1007	0,1040
31	0,0846	0,0884	0,0832	0,0866
32	0,0680	0,0746	0,0641	0,0744
33	0,0534	0,0649	0,0502	0,0573
34	0,0407	0,0567	0,0353	0,0478
35	0,0321	0,0425	0,0272	0,0393
36	0,0253	0,0356	0,0217	0,0298
37	0,0175	0,0235	0,0137	0,0232
38	0,0127	0,0185	0,0098	0,0167
39	0,0089	0,0135	0,0070	0,0114
40	0,0063	0,0121	0,0044	0,0085
41	0,0034	0,0047	0,0028	0,0041
42	0,0024	0,0020	0,0022	0,0030
43	0,0016	0,0028	0,0012	0,0019
44	0,0007	0,0005	0,0006	0,0011
45	0,0005	0,0005	0,0005	0,0007
46	0,0003	0,0000	0,0002	0,0004
47	0,0001	0,0000	0,0001	0,0002
48	0,0000	0,0000	0,0001	0,0000
49	0,0001	0,0003	0,0000	0,0001
50	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
51	0,0000	0,0000	0,0000	0,0001
52	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
53	0,0000	0,0000	0,0000	0,0001
54	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
ISF moyenne d'âge à la naissance	1,50 27,68	1,26 28,84	1,45 27,66	1,66 27,49

Tableau A6.3A -Taux de fécondité par âge de chaque province:
(A) Région flamande, Belges exclusivement; moyennes des années 1986-1990
(Recensement 1991, échantillon de 20%)

âge	Région flamande	Anvers	Limbourg	Flandre orientale	Flandre occidentale
14	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
15	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0001
16	0,0005	0,0005	0,0000	0,0007	0,0007
17	0,0019	0,0016	0,0019	0,0015	0,0021
18	0,0052	0,0061	0,0042	0,0058	0,0054
19	0,0106	0,0112	0,0072	0,0113	0,0138
20	0,0188	0,0192	0,0173	0,0193	0,0243
21	0,0364	0,0349	0,0315	0,0386	0,0479
22	0,0559	0,0536	0,0519	0,0528	0,0758
23	0,0828	0,0789	0,0847	0,0812	0,0989
24	0,1101	0,1068	0,1079	0,1127	0,1325
25	0,1310	0,1305	0,1208	0,1293	0,1458
26	0,1529	0,1504	0,1535	0,1465	0,1725
27	0,1502	0,1471	0,1540	0,1426	0,1637
28	0,1415	0,1425	0,1383	0,1290	0,1500
29	0,1259	0,1190	0,1287	0,1201	0,1351
30	0,1007	0,1019	0,0957	0,0929	0,0984
31	0,0832	0,0822	0,0828	0,0812	0,0830
32	0,0641	0,0649	0,0603	0,0571	0,0686
33	0,0502	0,0512	0,0427	0,0497	0,0497
34	0,0353	0,0361	0,0316	0,0354	0,0339
35	0,0272	0,0252	0,0218	0,0245	0,0308
36	0,0217	0,0216	0,0190	0,0209	0,0206
37	0,0137	0,0135	0,0120	0,0134	0,0147
38	0,0098	0,0107	0,0052	0,0099	0,0124
39	0,0070	0,0061	0,0057	0,0060	0,0097
40	0,0044	0,0042	0,0028	0,0042	0,0043
41	0,0028	0,0032	0,0024	0,0021	0,0042
42	0,0022	0,0018	0,0021	0,0017	0,0019
43	0,0012	0,0005	0,0009	0,0011	0,0022
44	0,0006	0,0006	0,0005	0,0009	0,0003
45	0,0005	0,0003	0,0003	0,0007	0,0005
46	0,0002	0,0000	0,0003	0,0006	0,0002
47	0,0001	0,0000	0,0000	0,0000	0,0002
48	0,0001	0,0001	0,0000	0,0000	0,0000
49	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0002
50	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0002
51	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
52	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
53	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
54	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
ISF moyenne d'âge à la naissance	1,45 27,66	1,43 27,67	1,39 27,56	1,39 27,58	1,60 27,42

Tableau A6.3B - Taux de fécondité par âge de chaque province:
(B) Région wallonne, Belges exclusivement; moyennes des années 1986-1990
(Recensement 1991, échantillon de 20%)

âge	Région wallonne	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
14	0,0002	0,0000	0,0002	0,0007	0,0004
15	0,0006	0,0010	0,0002	0,0000	0,0008
16	0,0029	0,0030	0,0033	0,0033	0,0030
17	0,0069	0,0091	0,0057	0,0032	0,0080
18	0,0139	0,0159	0,0133	0,0171	0,0148
19	0,0239	0,0294	0,0200	0,0201	0,0264
20	0,0433	0,0539	0,0402	0,0327	0,0431
21	0,0591	0,0711	0,0532	0,0597	0,0520
22	0,0817	0,0924	0,0713	0,0995	0,0810
23	0,1038	0,1049	0,0982	0,1277	0,1169
24	0,1224	0,1259	0,1117	0,1439	0,1337
25	0,1403	0,1377	0,1340	0,1706	0,1480
26	0,1483	0,1402	0,1457	0,1820	0,1494
27	0,1420	0,1329	0,1358	0,1720	0,1534
28	0,1379	0,1229	0,1429	0,1463	0,1411
29	0,1205	0,1067	0,1205	0,1447	0,1226
30	0,1040	0,0899	0,1071	0,1156	0,1119
31	0,0866	0,0703	0,0877	0,1068	0,1013
32	0,0744	0,0671	0,0778	0,0738	0,0720
33	0,0573	0,0465	0,0578	0,0622	0,0644
34	0,0478	0,0461	0,0435	0,0416	0,0525
35	0,0393	0,0339	0,0372	0,0521	0,0399
36	0,0298	0,0248	0,0332	0,0356	0,0271
37	0,0232	0,0212	0,0244	0,0272	0,0218
38	0,0167	0,0158	0,0170	0,0162	0,0169
39	0,0114	0,0107	0,0115	0,0110	0,0106
40	0,0085	0,0080	0,0075	0,0105	0,0089
41	0,0041	0,0045	0,0027	0,0071	0,0044
42	0,0030	0,0029	0,0042	0,0017	0,0012
43	0,0019	0,0013	0,0026	0,0036	0,0017
44	0,0011	0,0006	0,0012	0,0019	0,0024
45	0,0007	0,0009	0,0004	0,0000	0,0000
46	0,0004	0,0000	0,0004	0,0000	0,0011
47	0,0002	0,0000	0,0004	0,0000	0,0000
48	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
49	0,0001	0,0000	0,0002	0,0000	0,0000
50	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
51	0,0001	0,0000	0,0000	0,0000	0,0005
52	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
53	0,0001	0,0000	0,0000	0,0000	0,0005
54	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
ISF	1,66	1,59	1,61	1,89	1,73
moyenne d'âge à la naissance	27,49	27,06	27,67	27,51	27,48

Tableau A6.4 - Indice synthétique de fécondité (ISF)
selon la région et l'arrondissement (groupés par province), Belges exclusivement; moyennes des années 1986-1990

Région Bxl-Capitale	1,26
province Brabant	
arr. Bruxelles-Capitale	1,26
arr. Halle-Vilvorde	1,46
arr. Louvain	1,39
arr. Nivelles	1,73
Région Flamande	1,45
province Anvers	
arr. Anvers	1,44
arr. Malines	1,36
arr. Turnhout	1,45
province Limbourg	
arr. Hasselt **	1,36
arr. Maaseik	1,48
arr. Tongres	1,34
province Flandre orientale	
arr. Alost	1,30
arr. Termonde	1,39
arr. Eeklo	1,45
arr. Gand **	1,39
arr. Audenarde	1,48
arr. St-Nicolas	1,46
province Flandre occidentale	
arr. Bruges **	1,50
arr. Dixmude	1,82
arr. Ypres	1,76
arr. Courtrai	1,57
arr. Ostende	1,51
arr. Roulers	1,71
arr. Tielt	1,66
arr. Furnes	1,74

* Région Bxl-Capitale =arrondissement de Bruxelles

** Arrondissement du chef-lieu.

Tableau A6.4 - Suite

Région wallonne	1.66
province Hainaut	
arr. Ath	1.54
arr. Mons **	1.52
arr. Charleroi	1.60
arr. Tournai	1.61
arr. Moescron	1.71
arr. Thuin	1.68
arr. Soignies	1.57
province Liège	
arr. Waremme	1.64
arr. Huy	1.70
arr. Liège **	1.52
arr. Verviers	1.78
province Luxembourg	
arr. Arlon **	1.59
arr. Bastogne	2.06
arr. Marche-en-Famenne	2.02
arr. Neufchâteau	1.93
arr. Virton	1.89
province Namur	
arr. Dinant	1.77
arr. Namur **	1.72
arr. Philippeville	1.72

** Arrondissement du chef-lieu

**Tableau A6.5 - Taux de fécondité par âge des groupes d'âge de 20 à 34 ans, selon la région et l'arrondissement (groupés par province),
Belges exclusivement, moyennes des années 1986-1990
(Recensement 1991, échantillon de 20%)**

région/arrondissement	âges		
	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans
Région Bxl-Capitale *	0,2044	0,4899	0,3807
province Brabant			
arr. Bruxelles-Capitale **	0,2044	0,4899	0,3807
arr. Hal-Vilvorde	0,2524	0,7145	0,3738
arr. Louvain	0,2264	0,6843	0,3586
arr. Nivelles	0,3048	0,7614	0,4695
Région flamande	0,3040	0,7016	0,3334
province Anvers			
arr. Anvers **	0,2721	0,6750	0,3678
arr. Malines	0,2857	0,6727	0,3119
arr. Turnhout	0,3439	0,7323	0,2868
province Limbourg			
arr. Hasselt **	0,2813	0,6717	0,3181
arr. Maaseik	0,3142	0,7718	0,3149
arr. Tongres	0,2909	0,6505	0,3003
province Flandre orientale			
arr. Alost	0,3130	0,6135	0,2837
arr. Termonde	0,3334	0,6679	0,2916
arr. Eeklo	0,3276	0,6983	0,3092
arr. Gand **	0,2741	0,6587	0,3388
arr. Audenarde	0,3587	0,6949	0,3262
arr. St-Nicolas	0,3031	0,7342	0,3237
province Occidentale			
arr. Bruges **	0,3322	0,7267	0,3253
arr. Dixmude	0,4564	0,7965	0,3903
arr. Ypres	0,4946	0,8116	0,3336
arr. Courtrai	0,3658	0,7481	0,3351
arr. Ostende	0,3703	0,6875	0,3230
arr. Roulers	0,3931	0,8581	0,3217
arr. Tielt	0,3756	0,8485	0,3196
arr. Furnes	0,3923	0,8150	0,4023

* Région Bxl-Capitale = arrondissement Bruxelles-Capitale

** Arrondissement du chef-lieu

Tableau A6.5 - Suite

région/arrondissement	âges		
	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans
Région wallonne	0,4103	0,6890	0,3701
province Hainaut			
arr. Ath	0,4439	0,6297	0,3017
arr. Mons **	0,4235	0,6060	0,3289
arr. Charleroi	0,4711	0,6229	0,3070
arr. Tournai	0,4218	0,6684	0,3333
arr. Moescron	0,4629	0,7365	0,3171
arr. Thuin	0,4737	0,6689	0,3387
arr. Soignies	0,4274	0,6488	0,3184
province Liège			
arr. Waremme	0,4072	0,7223	0,3218
arr. Huy	0,4438	0,7066	0,3660
arr. Liège **	0,3548	0,6311	0,3549
arr. Verviers	0,3831	0,7571	0,4337
province Luxembourg			
arr. Arlon **	0,3625	0,6786	0,3572
arr. Bastogne	0,5113	0,8537	0,4509
arr. Marche-en-Famenne	0,5455	0,8502	0,3998
arr. Neufchâteau	0,4278	0,8448	0,4501
arr. Virton	0,4884	0,8730	0,3505
province Namur			
arr. Dinant	0,4623	0,7249	0,3976
arr. Namur **	0,3925	0,7171	0,4107
arr. Philippeville	0,5151	0,6791	0,3660

** Arrondissement du chef-lieu

Tableau A6.6 - Age moyen à la naissance selon la région et l'arrondissement groupés (par province), Belges exclusivement, moyennes des années 1986-1990 (Recensement 1991, échantillon de 20%)

Région Bxl-Capitale *	28,84
province Brabant	
arr. Brussel Hoofdstad **	28,84
arr. Hal-Vilvorde	28,09
arr. Louvain	28,18
arr. Nivelles	28,43
Région flamande	27,66
province Anvers	
arr. Anvers**	27,95
arr. Malines	27,49
arr. Turnhout	27,18
province Limbourg	
arr. Hasselt **	27,66
arr. Maaseik	27,42
arr. Tongres	27,54
province Flandre orientale	
arr. Alost	27,39
arr. Termonde	27,33
arr. Eeklo	27,33
arr. Gand **	27,85
arr. Audenarde	27,47
arr. St-Nicolas	27,55
province Flandre occidentale	
arr. Bruges **	27,60
arr. Dixmude	27,45
arr. Ypres	26,98
arr. Courtrai	27,51
arr. Ostende	27,34
arr. Roulers	27,35
arr. Tielt	27,39
arr. Furnes	27,57

* Région Bxl-Capitale = arrondissement Bruxelles

** Arrondissement du chef-lieu

Tableau A6.6 - Suite

Région wallonne	27,49
province Hainaut	
arr. Ath	27,03
arr. Mons **	27,20
arr. Charleroi	26,83
arr. Tournai	27,41
arr. Moescron	27,18
arr. Thuin	27,00
arr. Soignies	27,14
province Liège	
arr. Waremme	27,22
arr. Huy	27,43
arr. Liège **	27,68
arr. Verviers	27,85
province Luxembourg	
arr. Arlon **	27,74
arr. Bastogne	27,61
arr. Marche-en-Famenne	27,31
arr. Neufchâteau	27,62
arr. Virton	27,34
province Namur	
arr. Dinant	27,34
arr. Namur **	27,69
arr. Philippeville	26,78

** Arrondissement du chef-lieu

**Tableau A6.7A - Comparaison du calendrier de la fécondité des provinces
et des arrondissements des chefs-lieux avec celui du Royaume,
Belges exclusivement, moyennes 1986-1990
(A) valeurs observées**

	TFA				ISF
	15-24	25-29	30-34	35-44	
Royaume	0,357	0,682	0,348	0,111	1,50
Région Bxl-capitale	0,232	0,490	0,381	0,156	1,26
province Brabant	0,256	0,636	0,388	0,134	1,41
arr. Hal-Vilvorde	0,264	0,714	0,374	0,108	1,46
arr. Louvain	0,241	0,684	0,359	0,103	1,39
arr. Nivelles	0,327	0,761	0,470	0,170	1,73
Région flamande	0,322	0,702	0,333	0,091	1,45
province Anvers	0,313	0,689	0,336	0,088	1,43
arr. Anvers	0,293	0,675	0,368	0,103	1,44
arr. Malines	0,305	0,673	0,312	0,068	1,36
arr. Turnhout	0,362	0,732	0,287	0,068	1,45
province Limbourg	0,306	0,695	0,313	0,073	1,39
arr. Hasselt	0,294	0,672	0,318	0,074	1,36
arr. Maaseik	0,327	0,772	0,315	0,063	1,48
arr. Tongres	0,307	0,651	0,300	0,081	1,34
province Flandre orientale	0,324	0,667	0,316	0,085	1,39
arr. Alost	0,328	0,613	0,284	0,074	1,30
arr. Termonde	0,353	0,668	0,292	0,075	1,39
arr. Eeklo	0,357	0,698	0,309	0,084	1,45
arr. Gand	0,295	0,659	0,339	0,096	1,39
arr. Audenarde	0,373	0,695	0,326	0,084	1,48
arr. St-Nicolas	0,323	0,734	0,324	0,074	1,46
province Flandre occidentale	0,402	0,767	0,334	0,101	1,60
arr. Bruges	0,349	0,727	0,325	0,099	1,50
arr. Dixmude	0,486	0,796	0,390	0,142	1,81
arr. Ypres	0,519	0,812	0,334	0,093	1,76
arr. Courtrai	0,383	0,748	0,335	0,100	1,57
arr. Ostende	0,404	0,687	0,323	0,098	1,51
arr. Roulers	0,423	0,858	0,322	0,107	1,71
arr. Tielt	0,394	0,849	0,320	0,095	1,66
arr. Furnes	0,419	0,815	0,402	0,105	1,74

**Tableau A6.7B - Comparaison du calendrier de la fécondité des provinces
et des arrondissements des chefs-lieux avec celui du Royaume,
Belges exclusivement, moyennes 1986-1990
(B) valeurs relatives (en tant que pourcentage de l'ISF)**

	TFA				ISF (=100%)
	15-24	25-29	30-34	35-44	
Royaume	24	46	23	7	1,50
Région Bxl-Capitale	18	39	30	12	1,26
province Brabant	18	45	27	9	1,41
arr. Hal-Vilvorde	18	49	26	7	1,46
arr. Louvain	17	49	26	7	1,39
arr. Nivelles	19	44	27	10	1,73
Région flamande	22	48	23	6	1,45
province Anvers	22	48	24	6	1,43
arr. Anvers	20	47	26	7	1,44
arr. Malines	22	50	23	5	1,36
arr. Turnhout	25	51	20	5	1,45
province Limbourg	22	50	23	5	1,39
arr. Hasselt	22	49	23	5	1,36
arr. Maaseik	22	52	21	4	1,48
arr. Tongres	23	49	22	6	1,34
province Flandre orientale	23	48	23	6	1,39
arr. Alost	25	47	22	6	1,30
arr. Termonde	25	48	21	5	1,39
arr. Eeklo	25	48	21	6	1,45
arr. Gand	21	47	24	7	1,39
arr. Audenarde	25	47	22	6	1,48
arr. St-Nicolas	22	50	22	5	1,46
province Flandre occidentale	25	48	21	6	1,60
arr. Bruges	23	48	22	7	1,50
arr. Dixmude	27	44	22	8	1,81
arr. Ypres	30	46	19	5	1,76
arr. Courtrai	24	48	21	6	1,57
arr. Ostende	27	45	21	6	1,51
arr. Roulers	25	50	19	6	1,71
arr. Tielt	24	51	19	6	1,66
arr. Furnes	24	47	23	6	1,74

**Tableau A6.7C - Comparaison du calendrier de la fécondité des provinces
et des arrondissements des chefs-lieux avec celui du Royaume,
Belges exclusivement, moyennes 1986-1990
(C) différence en pourcentage des valeurs relatives pour le Royaume**

	TFA				ISF
	15-24	25-29	30-34	35-44	
Royaume valeurs observées	0,357	0,682	0,348	0,111	1,50
valeurs relatives	24	46	23	7	100
Région Bxl-Capitale	-23	-15	30	67	-16
province Brabant	-24	-1	18	28	-6
arr. Hal-Vilvorde	-24	7	10	0	-2
arr. Louvain	-27	8	11	0	-7
arr. Nivelles	-20	-3	17	33	15
Région flamande	-7	6	-1	-16	-3
province Anvers	-8	6	1	-17	-5
arr. Anvers	-15	3	10	-3	-4
arr. Malines	-6	9	-1	-33	-9
arr. Turnhout	5	11	-15	-37	-3
province Limbourg	-7	10	-3	-29	-7
arr. Hasselt	-9	9	1	-27	-9
arr. Maaseik	-7	15	-8	-43	-1
arr. Tongres	-4	7	-3	-18	-11
province Flandre orientale	-2	5	-2	-18	-7
arr. Alost	6	4	-6	-24	-13
arr. Termonde	7	6	-10	-27	-7
arr. Eeklo	3	6	-8	-22	-3
arr. Gand	-11	4	5	-7	-7
arr. Audenarde	6	3	-5	-23	-1
arr. St-Nicolas	-7	10	-5	-32	-2
province Flandre occidentale	5	5	-10	-15	7
arr. Bruges	-2	6	-7	-11	0
arr. Dixmude	12	-4	-7	5	21
arr. Ypres	24	1	-18	-29	17
arr. Courtrai	3	5	-8	-14	5
arr. Ostende	12	0	-8	-13	1
arr. Roulers	4	10	-19	-16	14
arr. Tielt	0	12	-17	-22	11
arr. Furnes	1	3	-1	-18	16

**Tableau A6.7A - Comparaison du calendrier de la fécondité des provinces
et des arrondissements des chefs-lieux avec celui du Royaume,
Belges exclusivement, moyennes 1986-1990
(A) valeurs observées - Suite**

	TFA				ISF
	15-24	25-29	30-34	35-44	
Région wallonne	0,459	0,689	0,370	0,139	1,66
province Hainaut	0,506	0,640	0,320	0,124	1,59
arr. Ath	0,496	0,630	0,302	0,108	1,53
arr. Charleroi	0,546	0,623	0,307	0,122	1,60
arr. Mons	0,474	0,606	0,329	0,113	1,52
arr. Moescron	0,508	0,736	0,317	0,145	1,71
arr. Soignies	0,477	0,649	0,318	0,120	1,56
arr. Thuin	0,538	0,669	0,339	0,133	1,68
arr. Tournai	0,461	0,668	0,333	0,143	1,61
province Liège	0,417	0,679	0,374	0,141	1,61
arr. Huy	0,486	0,707	0,366	0,133	1,69
arr. Liège	0,396	0,631	0,355	0,135	1,52
arr. Verviers	0,426	0,757	0,434	0,164	1,78
arr. Waremme	0,465	0,722	0,322	0,128	1,64
provinie Luxembourg	0,507	0,816	0,400	0,167	1,89
arr. Arlon	0,410	0,679	0,357	0,148	1,59
arr. Bastogne	0,563	0,854	0,451	0,196	2,06
arr. Marche-en-Famenne	0,601	0,850	0,400	0,173	2,02
arr. Neufchâteau	0,476	0,845	0,450	0,163	1,93
arr. Virton	0,502	0,873	0,351	0,161	1,89
provincie Namen	0,480	0,715	0,402	0,135	1,73
arr. Dinant	0,512	0,725	0,398	0,137	1,77
arr. Namen	0,443	0,717	0,411	0,143	1,71
arr. Philippeville	0,583	0,679	0,366	0,091	1,72

Tableau A6.7B - Comparaison du calendrier de la fécondité des provinces
et des arrondissements des chefs-lieux avec celui du Royaume,
Belges exclusivement, moyennes 1986-1990
(B) valeurs relatives (en tant que pourcentage de l'ISF) - Suite

	TFA				TVC (=100%)
	15-24	25-29	30-34	35-44	
Région wallonne	28	42	22	8	1,66
province Hainaut	32	40	20	8	1,59
arr. Ath	32	41	20	7	1,53
arr. Charleroi	34	39	19	8	1,60
arr. Mons	31	40	22	7	1,52
arr. Moesron	30	43	19	8	1,71
arr. Soignies	31	41	20	8	1,56
arr. Thuin	32	40	20	8	1,68
arr. Tournai	29	42	21	9	1,61
province liège	26	42	23	9	1,61
arr. Huy	29	42	22	8	1,69
arr. Liège	26	42	23	9	1,52
arr. Verviers	24	43	24	9	1,78
arr. Waremme	28	44	20	8	1,64
province Luxembourg	27	43	21	9	1,89
arr. Arlon	26	43	22	9	1,59
arr. Bastogne	27	41	22	9	2,06
arr. Marche-en-Famenne	30	42	20	9	2,02
arr. Neufchâteau	25	44	23	8	1,93
arr. Virton	27	46	19	9	1,89
province Namur	28	41	23	8	1,73
arr. Dinant	29	41	22	8	1,77
arr. Namur	26	42	24	8	1,71
arr. Philippeville	34	40	21	5	1,72

**Tableau A6.7C - Comparaison du calendrier de la fécondité des provinces
et des arrondissements des chefs-lieux avec celui du Royaume,
Belges exclusivement, moyennes 1986-1990
(C) différence en pourcentage des valeurs relatives
pour le Royaume - Suite**

	TFA				ISF
	15-24	25-29	30-34	35-44	
Région wallonne	16	-9	-4	13	11
province hainaut	34	-12	-13	5	6
arr. Ath	36	-10	-15	-5	2
arr. Charleroi	44	-14	-17	3	7
arr. Mons	31	-13	-7	0	2
arr. Moescron	25	-5	-20	14	14
arr. Soignies	28	-9	-12	4	4
arr. Thuin	35	-13	-13	7	12
arr. Tournai	21	-9	-11	20	7
province Liège	9	-7	0	18	8
arr. Huy	21	-8	-7	6	13
arr. Liège	10	-9	1	20	1
arr. Verviers	0	-7	5	24	19
arr. Waremme	19	-3	-15	5	9
province Luxembourg	13	-5	-9	19	26
arr. Arlon	8	-6	-4	25	6
arr. Bastogne	15	-9	-6	28	38
arr. Marche-en-Famenne	25	-8	-15	16	35
arr. Neufchâteau	3	-4	0	14	29
arr. Virton	12	2	-20	15	26
province Namur	16	-9	0	5	16
arr. Dinant	21	-10	-3	4	18
arr. Namur	9	-8	3	12	14
arr. Philippeville	42	-13	-8	-29	15

**Tableau A6.8 - Répartition du nombre d'étrangers selon la région et la province, situation au 1er janvier 1990
(Données de l'INS, 1991)**

Royaume	880.812
Région Bxl-Capitale	267.769
province 'Brabant' *	68.354
Région flamande	244.640
province Anvers	85.622
province Limbourg	68.222
province orientale	34.519
province occidentale	14.728
Région wallonne	368.403
provinie Hainaut	184.076
provinie Liège	128.079
provinie Luxembourg	9.066
provinie Namur	20.377

* Les résultats pour la province du Brabant incluent seulement les étrangers résidant à Hal-Vilvorde, Louvain et Nivelles, mais pas ceux résidant à l'arrondissement Bruxelles-Capitale, à savoir la Région Bruxelles-Capitale

Tableau A6.9 - Taux de fécondité par âge des Belges (échantillon de 20%), des étrangers originaires d'un état membre de l'Union européenne (UE-15) et des étrangers ressortissants d'un autre pays (hors UE) (échantillon de 10%), moyennes années 1986-1990

âge	Belges exclusivement	EU-15	non-EU
14	0,0001	0,0006	0,0000
15	0,0002	0,0005	0,0026
16	0,0013	0,0020	0,0097
17	0,0036	0,0034	0,0228
18	0,0082	0,0094	0,0454
19	0,0151	0,0225	0,0732
20	0,0262	0,0387	0,1265
21	0,0427	0,0524	0,1392
22	0,0623	0,0679	0,1768
23	0,0866	0,0842	0,1694
24	0,1106	0,0921	0,1689
25	0,1299	0,1093	0,1712
26	0,1471	0,1082	0,1889
27	0,1445	0,1099	0,1733
28	0,1379	0,1126	0,1502
29	0,1230	0,1034	0,1575
30	0,1014	0,0944	0,1618
31	0,0846	0,0895	0,1416
32	0,0680	0,0681	0,1413
33	0,0534	0,0509	0,1411
34	0,0407	0,0514	0,1211
35	0,0321	0,0399	0,0873
36	0,0253	0,0323	0,0935
37	0,0175	0,0258	0,0954
38	0,0127	0,0200	0,0893
39	0,0089	0,0187	0,0602
40	0,0063	0,0122	0,0480
41	0,0034	0,0104	0,0328
42	0,0024	0,0044	0,0313
43	0,0016	0,0048	0,0096
44	0,0007	0,0007	0,0217
45	0,0005	0,0000	0,0125
46	0,0003	0,0007	0,0041
47	0,0001	0,0000	0,0064
48	0,0000	0,0000	0,0045
49	0,0001	0,0000	0,0120
50	0,0000	0,0000	0,0000
51	0,0000	0,0000	0,0028
52	0,0000	0,0000	0,0060
53	0,0000	0,0000	0,0000
54	0,0000	0,0000	0,0036
ISF	1,50	1,44	3,10
moyenne d'âge à la naissance	27,68	28,08	28,81

Tabel A6.10 - Pourcentage d'étrangers dans la population, toutes nationalités, ressortissants de l'Union européenne (UE-15) et ressortissants d'un autre pays hors UE (non-UE), pour la Région Bruxelles-Capitale (Données INS, 1991) et les provinces (Recensement 1991, échantillon de 20%)

région/province	toutes nationalités	UE-15	non-UE
Région Bruxelles-Capitale	27,8	12,9	14,8
province 'Brabant' *	16,0	8,9	7,1
province Anvers	5,0	2,4	2,6
province Limbourg	8,7	5,5	3,2
province Flandre orientale	2,4	0,7	1,7
province Flandre occidentale	1,1	0,8	0,3
province Hainaut	14,4	11,8	2,6
province Liège	12,5	9,8	2,7
province Luxembourg	4,0	3,2	0,8
province Namur	4,5	3,2	1,3

* Les résultats pour la province du Brabant incluent seulement les étrangers résidant à Hal-Vilvorde, Louvain et Nivelles, mais pas ceux résidant à l'arrondissement Bruxelles-Capitale, à savoir la Région Bruxelles-Capitale

Tabel A6.11 - Valeurs ISF- et TFA pour la population de nationalité belge, pour la Région de Bruxelles-Capitale et les provinces (panel A) et les effets de la présence d'étrangers exprimés en pourcentage (panel B), moyennes années 1986-1990 (Recensement 1991, échantillon de 20%)

<i>A. valeurs absolues</i>					
région/province	ISF	valeurs TFA			
		15-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-44 ans
Région Bruxelles-Capitale	1,26	0,2322	0,4899	0,3807	0,1558
prov. Brabant *	1,41	0,2555	0,6361	0,3883	0,1338
prov. Avers	1,43	0,3129	0,6894	0,3363	0,0875
prov. Limbourg	1,39	0,3064	0,6954	0,3130	0,0725
prov. Flandre orientale	1,39	0,3239	0,6675	0,3163	0,0848
prov. Flandre occidentale	1,60	0,4016	0,7671	0,3336	0,1011
prov. Hainaut	1,59	0,5065	0,6404	0,3200	0,1239
prov. Liège	1,61	0,4173	0,6790	0,3739	0,1414
prov. Luxembourg	1,89	0,5079	0,8157	0,4000	0,1671
prov. Namur	1,73	0,4801	0,7146	0,4020	0,1350

<i>B. Effets en pourcentage</i>					
région/province	sur l'ISF	sur les valeurs TFA			
		15-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-44 ans
Région Bruxelles-Capitale	16,9	36,1	7,0	9,8	32,8
prov. Brabant *	5,5	14,4	-0,9	4,5	19,3
prov. Avers	4,9	9,9	0,6	5,1	17,5
prov. Limbourg	5,2	16,5	0,5	2,2	15,9
prov. Flandre orientale	2,5	7,0	0,1	1,6	7,9
prov. Flandre occidentale	0,5	0,9	-0,2	0,9	2,8
prov. Hainaut	2,0	3,3	-0,3	2,7	5,3
prov. Liège	2,3	4,5	-0,7	3,0	7,4
prov. Luxembourg	0,1	0,3	-1,1	2,1	0,7
prov. Namur	-0,3	-0,7	-0,8	-0,3	2,4

* Les résultats de la province de Brabant comprennent également les femmes de l'arrondissement de Bruxelles-Capitale, soit la Région de Bruxelles-Capitale

**Tabel A6.12 - Evolution de l'Indice synthétique de fécondité (ISF)
depuis 1960 dans quelques pays européens
(source: Conseil de l'Europe, 1996)**

pays	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995
Europe du Nord								
Denmark	2,54	2,61	1,95	1,92	1,55	1,45	1,67	--
Finlande	2,71	2,47	1,83	1,69	1,63	1,64	1,78	1,81
Norvège	2,94	2,73	1,98	1,72	1,68	1,93	1,87	--
Suède	2,13	2,41	1,94	1,78	1,68	1,73	2,14	1,74
Europe de l'Ouest								
Belgique	2,54	2,71	2,25	1,74	1,69	1,51	1,62	--
FRG	2,37	2,51	2,02	1,45	1,45	1,28	1,45	--
France	2,73	2,84	2,47	1,93	1,95	1,82	1,78	1,70
GRD	2,33	2,48	2,19	1,54	1,94	1,73	1,52	--
Irlande	3,76	4,03	3,87	3,40	3,23	2,50	2,12	1,87
Luxembourg	2,28	2,38	1,97	1,52	1,50	1,38	1,62	1,67
Pays Bas	3,12	3,04	2,57	1,66	1,60	1,51	1,62	1,53
Autriche	2,69	2,70	2,29	1,83	1,65	1,47	1,45	1,40
Royaume Uni	2,71	2,87	2,45	1,81	1,89	1,80	1,83	1,69
Europe du Sud								
Grèce	2,23	2,32	2,43	2,28	2,23	1,68	1,43	1,35
Italie	2,41	2,67	2,43	2,21	1,68	1,45	1,36	--
Portugal	3,01	3,08	2,76	2,52	2,19	1,73	1,57	1,41
Slovenie	2,23	2,43	2,10	2,18	2,11	1,72	1,48	1,29
Espagne	--	2,97	2,86	2,80	2,21	1,64	1,36	1,24

Tableau A7.1 - Taux de fécondité par âge des années 1976-1980 (Recensement 1981, échantillon de 1%) et des années 1986-1990 (Recensement 1991, échantillon de 20%); le Royaume; Belges exclusivement

âge	1976-80	1986-90
14	0,0000	0,0001
15	0,0003	0,0002
16	0,0025	0,0013
17	0,0121	0,0036
18	0,0187	0,0082
19	0,0385	0,0151
20	0,0568	0,0262
21	0,0843	0,0427
22	0,1010	0,0623
23	0,1248	0,0866
24	0,1449	0,1106
25	0,1536	0,1299
26	0,1503	0,1471
27	0,1341	0,1445
28	0,1159	0,1379
29	0,1006	0,1230
30	0,0872	0,1014
31	0,0664	0,0846
32	0,0514	0,0680
33	0,0375	0,0534
34	0,0369	0,0407
35	0,0243	0,0321
36	0,0216	0,0253
37	0,0146	0,0175
38	0,0138	0,0127
39	0,0081	0,0089
40	0,0101	0,0063
41	0,0040	0,0034
42	0,0022	0,0024
43	0,0022	0,0016
44	0,0011	0,0007
45	0,0000	0,0005
46	0,0003	0,0003
47	0,0007	0,0001
48	0,0000	0,0000
49	0,0000	0,0001
50	0,0000	0,0000
51	0,0000	0,0000
52	0,0000	0,0000
53	0,0000	0,0000
54	0,0000	0,0000
ISF	1,62	1,50
âge moyen à la 1ere naissance	24,16	25,68
âge moyen tts naissances	26,53	27,68
% de femmes de 45-54 ans sans enfants	8	12

Tableau A7.2 - Comparaison entre la valeur de l'ISF des années 1976-1980 (Recensement de 1981) et celle des années 1986-1990 (Recensement de 1991), le Royaume, selon la région et la province, Belges exclusivement

région/province	1976-80	1986-90
Le Royaume	1,62	1,50
Région Bxl-Capitale	1,27	1,26
province Brabant *	1,46	1,41
Région flamande	1,66	1,45
province Anvers	1,52	1,43
province Limbourg	1,82	1,39
provinie Flandre orientale	1,64	1,39
province Flandre occidentale	1,81	1,60
Région wallonne	1,64	1,66
province Hainaut	1,60	1,59
province Liège	1,62	1,61
province Luxembourg	1,85	1,89
province Namur	1,82	1,73

* Les résultats de la province de Brabant comprennent également les femmes de l'arrondissement de Bruxelles-Capitale, soit la Région de Bruxelles-Capitale

Tableau A7.3 - Comparaison de la moyenne d'âge à la première naissance entre les années 1976-1980 (Recensement 1981, échantillon de 1%) et 1986-1990 (Recensement 1991, échantillon de 20%); le Royaume, selon la région et la province, Belges exclusivement

région/province	1976-80	1986-90
Le Royaume	24,16	25,68
Région Bxl-Capitale	25,02	26,81
province Brabant *	24,76	26,58
Région flamande	24,17	25,78
province Anvers	24,16	25,80
province Limbourg	23,99	25,84
province Flandre orientale	24,21	25,64
province Flandre occidentale	23,99	25,30
Région wallonne	23,93	25,26
province Hainaut	23,25	24,81
province Liège	24,16	25,50
province Luxembourg	23,94	25,04
province Namur	23,74	25,13

* Les résultats de la province de Brabant comprennent également les femmes de l'arrondissement de Bruxelles-Capitale, soit la Région de Bruxelles-Capitale

Tableau A7.4 - Taux de fécondité par âge, selon la génération (sélection) et l'année civile; le Royaume Belges exclusivement (Recensement 1991, échantillon de 20%)

année civile	cohorte de naissance										
	1930	1934	1938	1942	1946	1950	1954	1958	1962	1966	1970
1944	0,0000	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
1945	0,0002	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
1946	0,0023	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
1947	0,0067	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
1948	0,0185	0,0001	--	--	--	--	--	--	--	--	--
1949	0,0421	0,0007	--	--	--	--	--	--	--	--	--
1950	0,0662	0,0018	--	--	--	--	--	--	--	--	--
1951	0,0901	0,0076	--	--	--	--	--	--	--	--	--
1952	0,1210	0,0173	0,0006	--	--	--	--	--	--	--	--
1953	0,1437	0,0359	0,0003	--	--	--	--	--	--	--	--
1954	0,1632	0,0703	0,0019	--	--	--	--	--	--	--	--
1955	0,1613	0,0976	0,0075	--	--	--	--	--	--	--	--
1956	0,1651	0,1359	0,0177	0,0000	--	--	--	--	--	--	--
1957	0,1671	0,1541	0,0417	0,0012	--	--	--	--	--	--	--
1958	0,1591	0,1709	0,0773	0,0022	--	--	--	--	--	--	--
1959	0,1451	0,1822	0,1059	0,0095	--	--	--	--	--	--	--
1960	0,1339	0,1828	0,1446	0,0261	0,0003	--	--	--	--	--	--
1961	0,1147	0,1686	0,1696	0,0562	0,0007	--	--	--	--	--	--
1962	0,1074	0,1575	0,1867	0,0908	0,0027	--	--	--	--	--	--
1963	0,0959	0,1499	0,1970	0,1240	0,0090	--	--	--	--	--	--
1964	0,0883	0,1365	0,1943	0,1642	0,0265	0,0001	--	--	--	--	--
1965	0,0674	0,1124	0,1689	0,1851	0,0577	0,0008	--	--	--	--	--
1966	0,0548	0,0919	0,1509	0,1896	0,0935	0,0027	--	--	--	--	--
1967	0,0424	0,0776	0,1300	0,1798	0,1258	0,0109	--	--	--	--	--
1968	0,0341	0,0669	0,1132	0,1641	0,1455	0,0296	0,0000	--	--	--	--
1969	0,0272	0,0495	0,0960	0,1495	0,1640	0,0537	0,0006	--	--	--	--
1970	0,0181	0,0463	0,0769	0,1301	0,1749	0,0882	0,0022	--	--	--	--
1971	0,0131	0,0339	0,0725	0,1245	0,1685	0,1185	0,0133	--	--	--	--
1972	0,0093	0,0265	0,0556	0,0949	0,1538	0,1338	0,0296	0,0001	--	--	--
1973	0,0047	0,0188	0,0386	0,0808	0,1338	0,1471	0,0562	0,0008	--	--	--
1974	0,0027	0,0113	0,0271	0,0588	0,1161	0,1458	0,0822	0,0048	--	--	--
1975	0,0012	0,0078	0,0194	0,0477	0,1007	0,1422	0,0898	0,0128	--	--	--
1976	0,0006	0,0046	0,0141	0,0389	0,0856	0,1486	0,1117	0,0242	0,0001	--	--
1977	0,0000	0,0027	0,0090	0,0243	0,0658	0,1371	0,1327	0,0425	0,0008	--	--
1978	0,0000	0,0017	0,0065	0,0200	0,0549	0,1218	0,1452	0,0597	0,0026	--	--
1979	0,0000	0,0008	0,0041	0,0170	0,0432	0,1064	0,1528	0,0783	0,0087	--	--
1980	0,0000	0,0006	0,0026	0,0118	0,0318	0,0904	0,1501	0,1027	0,0182	0,0000	--
1981	--	0,0003	0,0016	0,0074	0,0268	0,0725	0,1388	0,1236	0,0317	0,0003	--
1982	--	0,0000	0,0007	0,0062	0,0196	0,0506	0,1277	0,1414	0,0478	0,0026	--
1983	--	0,0000	0,0002	0,0031	0,0147	0,0428	0,1063	0,1463	0,0654	0,0066	--
1984	--	0,0000	0,0003	0,0027	0,0107	0,0327	0,0856	0,1410	0,0849	0,0106	0,0000
1985	--	--	0,0002	0,0018	0,0075	0,0269	0,0726	0,1376	0,1012	0,0190	0,0007
1986	--	--	0,0001	0,0008	0,0058	0,0255	0,0624	0,1290	0,1224	0,0293	0,0015
1987	--	--	0,0000	0,0004	0,0028	0,0166	0,0512	0,1193	0,1333	0,0425	0,0034
1988	--	--	0,0000	0,0003	0,0022	0,0136	0,0394	0,1023	0,1513	0,0572	0,0093
1989	--	--	--	0,0001	0,0018	0,0095	0,0319	0,0882	0,1459	0,0807	0,0123
1990	--	--	--	0,0000	0,0010	0,0073	0,0276	0,0737	0,1491	0,1043	0,0233

Tableau A7.5 - Taux de fécondité par âge (sélection), selon la génération et l'année civile; le Royaume; Belges exclusivement (Recensement 1991, échantillon de 20%)

année civile	âge						
	18 ans	20 ans	24ans	28 ans	32ans	36 ans	40 ans
1948	0,0185	--	--	--	--	--	--
1949	0,0207	--	--	--	--	--	--
1950	0,0160	0,0662	--	--	--	--	--
1951	0,0182	0,0659	--	--	--	--	--
1952	0,0173	0,0666	--	--	--	--	--
1953	0,0170	0,0623	--	--	--	--	--
1954	0,0182	0,0703	0,1632	--	--	--	--
1955	0,0179	0,0695	0,1621	--	--	--	--
1956	0,0177	0,0741	0,1648	--	--	--	--
1957	0,0200	0,0704	0,1718	--	--	--	--
1958	0,0204	0,0773	0,1709	0,1591	--	--	--
1959	0,0257	0,0777	0,1800	0,1607	--	--	--
1960	0,0261	0,0793	0,1754	0,1597	--	--	--
1961	0,0249	0,0904	0,1825	0,1572	--	--	--
1962	0,0297	0,0908	0,1867	0,1575	0,1074	--	--
1963	0,0271	0,0954	0,1953	0,1662	0,1010	--	--
1964	0,0265	0,0977	0,1965	0,1616	0,1094	--	--
1965	0,0282	0,0942	0,1915	0,1618	0,1030	--	--
1966	0,0305	0,0935	0,1896	0,1509	0,0919	0,0548	--
1967	0,0280	0,0918	0,1829	0,1485	0,0870	0,0497	--
1968	0,0296	0,0870	0,1755	0,1467	0,0867	0,0453	--
1969	0,0268	0,0885	0,1712	0,1454	0,0841	0,0461	--
1970	0,0296	0,0882	0,1749	0,1301	0,0769	0,0463	0,0181
1971	0,0324	0,0904	0,1664	0,1280	0,0714	0,0389	0,0210
1972	0,0296	0,0888	0,1641	0,1272	0,0731	0,0382	0,0155
1973	0,0321	0,0834	0,1513	0,1213	0,0618	0,0307	0,0147
1974	0,0314	0,0822	0,1458	0,1161	0,0588	0,0271	0,0113
1975	0,0280	0,0723	0,1402	0,1216	0,0550	0,0268	0,0103
1976	0,0242	0,0690	0,1420	0,1154	0,0547	0,0277	0,0088
1977	0,0233	0,0611	0,1437	0,1169	0,0540	0,0249	0,0076
1978	0,0221	0,0597	0,1452	0,1218	0,0549	0,0200	0,0065
1979	0,0188	0,0577	0,1384	0,1227	0,0594	0,0245	0,0086
1980	0,0182	0,0541	0,1446	0,1180	0,0604	0,0203	0,0070
1981	0,0158	0,0522	0,1468	0,1201	0,0578	0,0189	0,0062
1982	0,0151	0,0478	0,1414	0,1277	0,0506	0,0196	0,0062
1983	0,0110	0,0423	0,1291	0,1233	0,0538	0,0191	0,0051
1984	0,0106	0,0405	0,1316	0,1217	0,0563	0,0192	0,0056
1985	0,0094	0,0329	0,1199	0,1237	0,0575	0,0187	0,0049
1986	0,0092	0,0293	0,1224	0,1290	0,0624	0,0255	0,0058
1987	0,0086	0,0264	0,1097	0,1311	0,0659	0,0224	0,0058
1988	0,0093	0,0244	0,1105	0,1363	0,0678	0,0243	0,0063
1989	0,0064	0,0274	0,1056	0,1440	0,0702	0,0265	0,0064
1990	0,0076	0,0233	0,1043	0,1491	0,0737	0,0276	0,0073

Tableau A7.6 - Parité des groupes d'âge sélectionnés, selon la génération et l'année civile; le Royaume; Belges exclusivement (Recensement 1991, échantillon de 20%)

année civile	âge						
	18 ans	20 ans	22 ans #	24 ans	26 ans	28ans	30 ans
1948	0,0281	--	--	--	--	--	--
1949	0,0298	--	--	--	--	--	--
1950	0,0242	0,1365	--	--	--	--	--
1951	0,0259	0,1368	--	--	--	--	--
1952	0,0276	0,1292	0,3476	--	--	--	--
1953	0,0254	0,1272	0,3423	--	--	--	--
1954	0,0264	0,1338	0,3437	0,6545	--	--	--
1955	0,0264	0,1381	0,3396	0,6473	--	--	--
1956	0,0280	0,1409	0,3673	0,6588	0,9809	--	--
1957	0,0301	0,1386	0,3676	0,6636	0,9777	--	--
1958	0,0298	0,1471	0,3835	0,6922	1,0084	1,3071	--
1959	0,0368	0,1544	0,3823	0,7124	1,0181	1,3116	--
1960	0,0390	0,1548	0,3976	0,7246	1,0572	1,3413	1,5861
1961	0,0377	0,1823	0,4090	0,7342	1,0864	1,3376	1,5952
1962	0,0431	0,1861	0,4148	0,7538	1,0880	1,3833	1,6297
1963	0,0409	0,1848	0,4660	0,7754	1,1138	1,4332	1,6103
1964	0,0393	0,1980	0,4742	0,7860	1,1452	1,4278	1,6697
1965	0,0414	0,1928	0,4781	0,8477	1,1575	1,4575	1,7131
1966	0,0470	0,1904	0,4896	0,8489	1,1676	1,4649	1,6828
1967	0,0413	0,1898	0,4753	0,8413	1,2122	1,4744	1,7083
1968	0,0443	0,1959	0,4617	0,8368	1,1928	1,4793	1,7082
1969	0,0409	0,1835	0,4611	0,8106	1,1685	1,5020	1,7171
1970	0,0450	0,1862	0,4538	0,8006	1,1769	1,4723	1,7101
1971	0,0451	0,1862	0,4485	0,7899	1,1410	1,4492	1,7290
1972	0,0457	0,1912	0,4385	0,7786	1,1229	1,4531	1,6918
1973	0,0481	0,1875	0,4288	0,7538	1,1063	1,4033	1,6495
1974	0,0519	0,1841	0,4179	0,7314	1,0729	1,3727	1,6360
1975	0,0459	0,1723	0,3989	0,7041	1,0446	1,3568	1,5869
1976	0,0429	0,1702	0,3856	0,6886	1,0222	1,3150	1,5589
1977	0,0389	0,1535	0,3679	0,6716	0,9978	1,2952	1,5390
1978	0,0365	0,1452	0,3663	0,6635	0,9837	1,2811	1,5089
1979	0,0315	0,1356	0,3428	0,6333	0,9696	1,2550	1,4859
1980	0,0305	0,1269	0,3262	0,6360	0,9664	1,2392	1,4779
1981	0,0264	0,1174	0,3230	0,6118	0,9457	1,2326	1,4500
1982	0,0259	0,1100	0,2983	0,5913	0,9350	1,2330	1,4346
1983	0,0198	0,0976	0,2729	0,5719	0,9062	1,2037	1,4196
1984	0,0201	0,0913	0,2603	0,5446	0,8786	1,1901	1,4249
1985	0,0164	0,0779	0,2251	0,5013	0,8601	1,1687	1,3988
1986	0,0174	0,0685	0,2187	0,4839	0,8332	1,1451	1,3918
1987	0,0147	0,0609	0,1961	0,4295	0,7839	1,1351	1,3848
1988	0,0149	0,0595	0,1682	0,4180	0,7684	1,1096	1,3667
1989	0,0116	0,0571	0,1590	0,3883	0,7032	1,0709	1,3614
1990	0,0130	0,0506	0,1557	0,3532	0,6898	1,0635	1,3438

Tableau A7.6 - Suite

année civile	âge						
	32 ans	34 ans	36 ans	38 ans	40 ans	42 ans	44 ans
1948	--	--	--	--	--	--	--
1949	--	--	--	--	--	--	--
1950	--	--	--	--	--	--	--
1951	--	--	--	--	--	--	--
1952	--	--	--	--	--	--	--
1953	--	--	--	--	--	--	--
1954	--	--	--	--	--	--	--
1955	--	--	--	--	--	--	--
1956	--	--	--	--	--	--	--
1957	--	--	--	--	--	--	--
1958	--	--	--	--	--	--	--
1959	--	--	--	--	--	--	--
1960	--	--	--	--	--	--	--
1961	--	--	--	--	--	--	--
1962	1,8082	--	--	--	--	--	--
1963	1,8117	--	--	--	--	--	--
1964	1,8613	1,9925	--	--	--	--	--
1965	1,8375	1,9839	--	--	--	--	--
1966	1,8741	2,0233	2,1147	--	--	--	--
1967	1,9035	1,9813	2,0928	--	--	--	--
1968	1,8711	2,0186	2,1259	2,1912	--	--	--
1969	1,8840	2,0447	2,0869	2,1629	--	--	--
1970	1,8811	2,0050	2,1143	2,1938	2,2365	--	--
1971	1,8778	2,0078	2,1335	2,1524	2,2082	--	--
1972	1,8732	2,0092	2,0900	2,1748	2,2336	2,2589	--
1973	1,8739	1,9889	2,0831	2,1836	2,1873	2,2257	--
1974	1,8314	1,9708	2,0748	2,1327	2,2049	2,2505	2,2664
1975	1,7791	1,9624	2,0476	2,1254	2,2110	2,1992	2,2307
1976	1,7612	1,9180	2,0284	2,1083	2,1565	2,2174	2,2555
1977	1,7092	1,8605	2,0171	2,0795	2,1446	2,2215	2,2038
1978	1,6797	1,8402	1,9622	2,0591	2,1238	2,1639	2,2218
1979	1,6676	1,7854	1,9146	2,0475	2,0988	2,1539	2,2249
1980	1,6403	1,7547	1,8877	1,9909	2,0768	2,1305	2,1673
1981	1,6156	1,7466	1,8288	1,9409	2,0617	2,1068	2,1572
1982	1,6010	1,7177	1,8010	1,9144	2,0045	2,0839	2,1328
1983	1,5735	1,6927	1,7911	1,8536	1,9539	2,0663	2,1097
1984	1,5572	1,6765	1,7627	1,8265	1,9269	2,0103	2,0868
1985	1,5497	1,6523	1,7379	1,8144	1,8674	1,9598	2,0680
1986	1,5598	1,6372	1,7289	1,7867	1,8398	1,9338	2,0129
1987	1,5410	1,6334	1,7022	1,7639	1,8287	1,8732	1,9625
1988	1,5383	1,6503	1,6936	1,7591	1,8014	1,8449	1,9358
1989	1,5368	1,6406	1,6923	1,7339	1,7793	1,8347	1,8746
1990	1,5286	1,6397	1,7098	1,7279	1,7759	1,8076	1,8477

Tableau A7.7 - Taux de fécondité par âge (sélection), selon la génération et l'année civile, par région; Belges exclusivement (Recensement 1991, échantillon de 20%)

année civile	A. Région Bxl-Capitale				
	cohorte de naissance				
	1930	1938	1946	1954	1962
1944	0,0000	--	--	--	--
1945	0,0000	--	--	--	--
1946	0,0050	--	--	--	--
1947	0,0079	--	--	--	--
1948	0,0139	--	--	--	--
1949	0,0417	--	--	--	--
1950	0,0377	--	--	--	--
1951	0,0784	--	--	--	--
1952	0,1032	0,0000	--	--	--
1953	0,1290	0,0000	--	--	--
1954	0,1121	0,0026	--	--	--
1955	0,1310	0,0106	--	--	--
1956	0,1339	0,0185	--	--	--
1957	0,1310	0,0396	--	--	--
1958	0,1319	0,0858	--	--	--
1959	0,0962	0,0844	--	--	--
1960	0,1042	0,1306	0,0010	--	--
1961	0,0933	0,1412	0,0000	--	--
1962	0,0625	0,1544	0,0021	--	--
1963	0,0585	0,1491	0,0126	--	--
1964	0,0516	0,1517	0,0231	--	--
1965	0,0367	0,1174	0,0451	--	--
1966	0,0387	0,1148	0,0765	--	--
1967	0,0357	0,0923	0,1143	--	--
1968	0,0218	0,0844	0,1122	0,0000	--
1969	0,0179	0,0752	0,1247	0,0011	--
1970	0,0099	0,0541	0,1048	0,0023	--
1971	0,0089	0,0435	0,1268	0,0181	--
1972	0,0050	0,0409	0,1090	0,0181	--
1973	0,0050	0,0211	0,0922	0,0395	--
1974	0,0010	0,0251	0,1048	0,0372	--
1975	0,0000	0,0092	0,0922	0,0485	--
1976	0,0000	0,0040	0,0818	0,0677	0,0000
1977	0,0000	0,0079	0,0618	0,0835	0,0022
1978	0,0000	0,0053	0,0556	0,1016	0,0022
1979	0,0000	0,0026	0,0419	0,1106	0,0055
1980	0,0000	0,0013	0,0356	0,1219	0,0131
1981	--	0,0013	0,0220	0,1219	0,0197
1982	--	0,0000	0,0210	0,1084	0,0175
1983	--	0,0013	0,0178	0,0937	0,0470
1984	--	0,0000	0,0147	0,0711	0,0470
1985	--	0,0000	0,0063	0,0587	0,0437
1986	--	0,0000	0,0063	0,0688	0,0820
1987	--	0,0000	0,0042	0,0632	0,0787
1988	--	0,0000	0,0031	0,0598	0,0995
1989	--	--	0,0052	0,0451	0,1137
1990	--	--	0,0000	0,0451	0,1213

Tableau A7.7 - Suite

année civile	<i>B. Région flamande</i>				
	cohorte de naissance				
	1930	1938	1946	1954	1962
1944	0,0000	--	--	--	--
1945	0,0003	--	--	--	--
1946	0,0018	--	--	--	--
1947	0,0042	--	--	--	--
1948	0,0144	--	--	--	--
1949	0,0351	--	--	--	--
1950	0,0538	--	--	--	--
1951	0,0809	--	--	--	--
1952	0,1173	0,0005	--	--	--
1953	0,1401	0,0002	--	--	--
1954	0,1720	0,0009	--	--	--
1955	0,1690	0,0066	--	--	--
1956	0,1780	0,0156	--	--	--
1957	0,1814	0,0345	--	--	--
1958	0,1750	0,0698	--	--	--
1959	0,1603	0,1013	--	--	--
1960	0,1469	0,1401	0,0004	--	--
1961	0,1268	0,1694	0,0004	--	--
1962	0,1198	0,1949	0,0017	--	--
1963	0,1098	0,2050	0,0072	--	--
1964	0,1019	0,2033	0,0244	--	--
1965	0,0751	0,1741	0,0532	--	--
1966	0,0598	0,1561	0,0919	--	--
1967	0,0441	0,1388	0,1238	--	--
1968	0,0371	0,1179	0,1457	0,0000	--
1969	0,0293	0,0985	0,1677	0,0004	--
1970	0,0185	0,0806	0,1755	0,0018	--
1971	0,0124	0,0744	0,1664	0,0114	--
1972	0,0106	0,0559	0,1617	0,0286	--
1973	0,0051	0,0382	0,1384	0,0544	--
1974	0,0030	0,0270	0,1183	0,0787	--
1975	0,0013	0,0199	0,1020	0,0825	--
1976	0,0007	0,0139	0,0873	0,1155	0,0001
1977	0,0000	0,0084	0,0687	0,1388	0,0005
1978	0,0000	0,0057	0,0565	0,1564	0,0020
1979	0,0000	0,0041	0,0439	0,1627	0,0079
1980	0,0000	0,0032	0,0306	0,1575	0,0164
1981	--	0,0014	0,0235	0,1452	0,0279
1982	--	0,0008	0,0178	0,1339	0,0433
1983	--	0,0000	0,0146	0,1073	0,0639
1984	--	0,0002	0,0094	0,0870	0,0829
1985	--	0,0000	0,0077	0,0698	0,1009
1986	--	0,0002	0,0040	0,0600	0,1216
1987	--	0,0000	0,0025	0,0472	0,1359
1988	--	0,0000	0,0021	0,0344	0,1592
1989	--	--	0,0017	0,0265	0,1545
1990	--	--	0,0008	0,0244	0,1560

Tableau A7.7 - Suite

année civile	C. Région wallonne				
	cohorte de naissance				
	1930	1938	1946	1954	1962
1944	0,0000	--	--	--	--
1945	0,0000	--	--	--	--
1946	0,0025	--	--	--	--
1947	0,0109	--	--	--	--
1948	0,0276	--	--	--	--
1949	0,0553	--	--	--	--
1950	0,0974	--	--	--	--
1951	0,1105	--	--	--	--
1952	0,1331	0,0010	--	--	--
1953	0,1546	0,0006	--	--	--
1954	0,1610	0,0038	--	--	--
1955	0,1555	0,0086	--	--	--
1956	0,1499	0,0219	--	--	--
1957	0,1504	0,0572	--	--	--
1958	0,1370	0,0909	--	--	--
1959	0,1303	0,1208	--	--	--
1960	0,1181	0,1573	0,0000	--	--
1961	0,0982	0,1767	0,0014	--	--
1962	0,0968	0,1774	0,0046	--	--
1963	0,0807	0,1920	0,0115	--	--
1964	0,0734	0,1860	0,0310	--	--
1965	0,0617	0,1704	0,0687	--	--
1966	0,0500	0,1488	0,1001	--	--
1967	0,0410	0,1208	0,1321	--	--
1968	0,0321	0,1103	0,1527	0,0000	--
1969	0,0260	0,0957	0,1664	0,0010	--
1970	0,0195	0,0747	0,1897	0,0029	--
1971	0,0156	0,0757	0,1818	0,0160	--
1972	0,0081	0,0585	0,1499	0,0342	--
1973	0,0039	0,0435	0,1350	0,0633	--
1974	0,0028	0,0277	0,1146	0,0990	--
1975	0,0011	0,0210	0,1001	0,1133	--
1976	0,0006	0,0168	0,0833	0,1135	0,0003
1977	0,0000	0,0105	0,0615	0,1310	0,0012
1978	0,0000	0,0086	0,0519	0,1322	0,0040
1979	0,0000	0,0045	0,0423	0,1422	0,0112
1980	0,0000	0,0016	0,0329	0,1414	0,0232
1981	--	0,0022	0,0339	0,1295	0,0427
1982	--	0,0006	0,0226	0,1196	0,0646
1983	--	0,0003	0,0142	0,1070	0,0726
1984	--	0,0006	0,0122	0,0861	0,0981
1985	--	0,0006	0,0074	0,0810	0,1148
1986	--	0,0000	0,0091	0,0657	0,1335
1987	--	0,0000	0,0031	0,0565	0,1400
1988	--	0,0000	0,0022	0,0449	0,1457
1989	--	--	0,0012	0,0398	0,1345
1990	--	--	0,0017	0,0301	0,1405

Tableau A7.8 - Taux de fécondité par âge des groupes d'âge sélectionnés selon l'année civile et la région; Belges exclusivement (Recensement 1991, échantillon de 20%)

année civile	A. Région Bxl-Capitale						
	âge						
	18 ans	20 ans	24 ans	28 ans	32 ans	36 ans	40 ans
1948	0,0139	--	--	--	--	--	--
1949	0,0179	--	--	--	--	--	--
1950	0,0133	0,0377	--	--	--	--	--
1951	0,0218	0,0625	--	--	--	--	--
1952	0,0152	0,0598	--	--	--	--	--
1953	0,0130	0,0540	--	--	--	--	--
1954	0,0202	0,0556	0,1121	--	--	--	--
1955	0,0225	0,0713	0,1183	--	--	--	--
1956	0,0185	0,0657	0,1329	--	--	--	--
1957	0,0275	0,0687	0,1253	--	--	--	--
1958	0,0074	0,0858	0,1429	0,1319	--	--	--
1959	0,0183	0,0625	0,1440	0,1350	--	--	--
1960	0,0377	0,0975	0,1176	0,1229	--	--	--
1961	0,0236	0,0867	0,1635	0,0908	--	--	--
1962	0,0305	0,0935	0,1544	0,0986	0,0625	--	--
1963	0,0161	0,0871	0,1425	0,1180	0,0692	--	--
1964	0,0231	0,0830	0,1448	0,1315	0,0886	--	--
1965	0,0259	0,0919	0,1517	0,1149	0,0805	--	--
1966	0,0236	0,0765	0,1448	0,1148	0,0670	0,0387	--
1967	0,0218	0,0831	0,1318	0,1113	0,0739	0,0346	--
1968	0,0256	0,0562	0,1136	0,0990	0,0582	0,0421	--
1969	0,0303	0,0759	0,1267	0,1133	0,0699	0,0264	--
1970	0,0238	0,0567	0,1048	0,0980	0,0541	0,0341	0,0099
1971	0,0208	0,0664	0,1241	0,0970	0,0525	0,0143	0,0112
1972	0,0181	0,0595	0,1102	0,0891	0,0561	0,0190	0,0066
1973	0,0135	0,0531	0,1161	0,0994	0,0500	0,0337	0,0138
1974	0,0319	0,0372	0,1012	0,1048	0,0407	0,0251	0,0063
1975	0,0264	0,0339	0,1037	0,0874	0,0398	0,0300	0,0091
1976	0,0180	0,0604	0,0822	0,0720	0,0513	0,0162	0,0025
1977	0,0128	0,0341	0,0969	0,0920	0,0422	0,0183	0,0012
1978	0,0104	0,0444	0,1016	0,1001	0,0556	0,0151	0,0053
1979	0,0175	0,0362	0,0959	0,0816	0,0453	0,0162	0,0038
1980	0,0131	0,0385	0,0992	0,1038	0,0562	0,0183	0,0044
1981	0,0078	0,0311	0,0979	0,1050	0,0540	0,0149	0,0033
1982	0,0105	0,0175	0,0909	0,1084	0,0556	0,0210	0,0060
1983	0,0039	0,0223	0,0713	0,1106	0,0559	0,0216	0,0037
1984	0,0106	0,0200	0,0708	0,0946	0,0703	0,0247	0,0024
1985	0,0051	0,0136	0,0573	0,0858	0,0577	0,0241	0,0037
1986	0,0097	0,0184	0,0820	0,0888	0,0688	0,0289	0,0063
1987	0,0135	0,0081	0,0581	0,1191	0,0722	0,0350	0,0129
1988	0,0051	0,0194	0,0829	0,1083	0,0753	0,0281	0,0090
1989	0,0042	0,0216	0,0612	0,0952	0,0715	0,0415	0,0138
1990	0,0104	0,0202	0,0599	0,1213	0,0846	0,0451	0,0189

Tableau A7.8 - Suite

année civile	B. Région flamande						
	âge						
	18 ans	20 ans	24 ans	28 ans	32 ans	36 ans	40 ans
1948	0,0144	--	--	--	--	--	--
1949	0,0164	--	--	--	--	--	--
1950	0,0126	0,0538	--	--	--	--	--
1951	0,0139	0,0562	--	--	--	--	--
1952	0,0141	0,0611	--	--	--	--	--
1953	0,0136	0,0564	--	--	--	--	--
1954	0,0134	0,0613	0,1720	--	--	--	--
1955	0,0147	0,0619	0,1684	--	--	--	--
1956	0,0156	0,0668	0,1710	--	--	--	--
1957	0,0152	0,0622	0,1828	--	--	--	--
1958	0,0168	0,0698	0,1706	0,1750	--	--	--
1959	0,0223	0,0714	0,1845	0,1716	--	--	--
1960	0,0201	0,0665	0,1803	0,1731	--	--	--
1961	0,0205	0,0798	0,1804	0,1726	--	--	--
1962	0,0276	0,0788	0,1949	0,1738	0,1198	--	--
1963	0,0258	0,0870	0,2054	0,1761	0,1124	--	--
1964	0,0244	0,0902	0,2017	0,1707	0,1180	--	--
1965	0,0264	0,0889	0,1927	0,1687	0,1087	--	--
1966	0,0301	0,0919	0,1942	0,1561	0,0957	0,0598	--
1967	0,0281	0,0885	0,1915	0,1565	0,0882	0,0514	--
1968	0,0318	0,0889	0,1872	0,1503	0,0921	0,0453	--
1969	0,0258	0,0875	0,1798	0,1481	0,0870	0,0455	--
1970	0,0281	0,0871	0,1755	0,1370	0,0806	0,0494	0,0185
1971	0,0316	0,0878	0,1685	0,1335	0,0726	0,0398	0,0225
1972	0,0286	0,0843	0,1676	0,1340	0,0728	0,0417	0,0153
1973	0,0284	0,0799	0,1544	0,1242	0,0630	0,0286	0,0148
1974	0,0287	0,0787	0,1516	0,1183	0,0619	0,0270	0,0096
1975	0,0251	0,0695	0,1428	0,1245	0,0560	0,0261	0,0086
1976	0,0221	0,0618	0,1488	0,1244	0,0553	0,0262	0,0092
1977	0,0221	0,0548	0,1510	0,1288	0,0551	0,0255	0,0071
1978	0,0192	0,0586	0,1564	0,1280	0,0565	0,0206	0,0057
1979	0,0159	0,0555	0,1438	0,1339	0,0633	0,0240	0,0085
1980	0,0164	0,0491	0,1502	0,1252	0,0632	0,0194	0,0061
1981	0,0112	0,0479	0,1571	0,1264	0,0596	0,0197	0,0059
1982	0,0125	0,0433	0,1484	0,1339	0,0482	0,0178	0,0068
1983	0,0080	0,0385	0,1389	0,1282	0,0514	0,0176	0,0047
1984	0,0085	0,0348	0,1348	0,1269	0,0531	0,0163	0,0050
1985	0,0055	0,0285	0,1261	0,1279	0,0557	0,0150	0,0037
1986	0,0069	0,0207	0,1216	0,1313	0,0600	0,0214	0,0040
1987	0,0058	0,0225	0,1110	0,1312	0,0645	0,0203	0,0033
1988	0,0060	0,0168	0,1099	0,1421	0,0638	0,0211	0,0043
1989	0,0036	0,0181	0,1043	0,1464	0,0623	0,0211	0,0045
1990	0,0038	0,0157	0,1028	0,1560	0,0699	0,0244	0,0057

Tableau A7.8 -Suite

<i>C. Région wallonne</i>							
année civile	âge						
	18 ans	20 ans	24 ans	28 ans	32 ans	36 ans	40ans
1948	0,0276	--	--	--	--	--	--
1949	0,0297	--	--	--	--	--	--
1950	0,0235	0,0974	--	--	--	--	--
1951	0,0262	0,0855	--	--	--	--	--
1952	0,0247	0,0793	--	--	--	--	--
1953	0,0251	0,0770	--	--	--	--	--
1954	0,0281	0,0929	0,1610	--	--	--	--
1955	0,0235	0,0848	0,1613	--	--	--	--
1956	0,0219	0,0919	0,1609	--	--	--	--
1957	0,0282	0,0885	0,1619	--	--	--	--
1958	0,0312	0,0909	0,1787	0,1370	--	--	--
1959	0,0344	0,0952	0,1798	0,1462	--	--	--
1960	0,0364	0,1021	0,1805	0,1433	--	--	--
1961	0,0349	0,1128	0,1923	0,1437	--	--	--
1962	0,0341	0,1169	0,1774	0,1384	0,0968	--	--
1963	0,0325	0,1157	0,1872	0,1577	0,0872	--	--
1964	0,0310	0,1180	0,1986	0,1501	0,0981	--	--
1965	0,0318	0,1051	0,1982	0,1600	0,0974	--	--
1966	0,0328	0,1001	0,1908	0,1488	0,0903	0,0500	--
1967	0,0292	0,0997	0,1779	0,1409	0,0878	0,0503	--
1968	0,0266	0,0902	0,1660	0,1511	0,0828	0,0461	--
1969	0,0280	0,0929	0,1647	0,1472	0,0817	0,0527	--
1970	0,0338	0,0972	0,1897	0,1227	0,0747	0,0429	0,0195
1971	0,0362	0,1001	0,1719	0,1243	0,0739	0,0436	0,0206
1972	0,0342	0,1046	0,1694	0,1222	0,0780	0,0362	0,0182
1973	0,0432	0,0962	0,1534	0,1208	0,0622	0,0344	0,0147
1974	0,0366	0,0990	0,1449	0,1146	0,0565	0,0277	0,0162
1975	0,0341	0,0856	0,1433	0,1241	0,0568	0,0275	0,0142
1976	0,0296	0,0853	0,1427	0,1085	0,0544	0,0338	0,0095
1977	0,0278	0,0796	0,1398	0,1009	0,0546	0,0251	0,0102
1978	0,0311	0,0654	0,1322	0,1152	0,0519	0,0197	0,0086
1979	0,0251	0,0671	0,1369	0,1114	0,0555	0,0279	0,0100
1980	0,0232	0,0684	0,1429	0,1071	0,0564	0,0228	0,0097
1981	0,0276	0,0663	0,1368	0,1114	0,0554	0,0183	0,0073
1982	0,0218	0,0646	0,1390	0,1196	0,0539	0,0226	0,0050
1983	0,0189	0,0555	0,1223	0,1164	0,0577	0,0213	0,0063
1984	0,0152	0,0582	0,1394	0,1170	0,0594	0,0231	0,0077
1985	0,0185	0,0471	0,1223	0,1235	0,0608	0,0243	0,0074
1986	0,0137	0,0510	0,1335	0,1333	0,0657	0,0322	0,0091
1987	0,0130	0,0394	0,1198	0,1337	0,0673	0,0236	0,0086
1988	0,0166	0,0407	0,1190	0,1307	0,0744	0,0296	0,0093
1989	0,0122	0,0467	0,1197	0,1511	0,0856	0,0333	0,0080
1990	0,0142	0,0389	0,1199	0,1405	0,0786	0,0301	0,0076

Tableau A7.9 - Evolution des valeurs de parité (des groupes d'âge sélectionnés), selon la génération et la région; Belges exclusivement (Recensement 1991, échantillon de 20%)

cohorte	âge				
	20 ans	24 ans	28 ans	32 ans	42 ans
1930	0,11	0,53	1,06	1,41	1,70
1931	0,13	0,55	1,07	1,45	1,73
1932	0,12	0,56	1,07	1,45	1,72
1933	0,13	0,56	1,09	1,46	1,70
1934	0,11	0,57	1,08	1,46	1,72
1935	0,14	0,61	1,20	1,57	1,77
1936	0,12	0,56	1,10	1,41	1,62
1937	0,16	0,67	1,20	1,52	1,73
1938	0,16	0,67	1,20	1,51	1,67
1939	0,15	0,64	1,15	1,43	1,60
1940	0,16	0,68	1,17	1,46	1,62
1941	0,17	0,67	1,15	1,44	1,65
1942	0,22	0,74	1,17	1,46	1,59
1943	0,16	0,67	1,13	1,38	1,53
1944	0,18	0,64	1,07	1,33	1,50
1945	0,17	0,62	1,08	1,33	1,47
1946	0,16	0,62	1,05	1,34	1,51
1947	0,18	0,60	1,02	1,27	1,45
1948	0,16	0,56	0,96	1,25	1,45
1949	0,16	0,59	0,99	1,27	--
1950	0,14	0,52	0,91	1,23	--
1951	0,16	0,49	0,89	1,20	--
1952	0,15	0,48	0,88	1,23	--
1953	0,14	0,43	0,87	1,19	--
1954	0,12	0,42	0,88	1,17	--
1955	0,09	0,37	0,78	1,11	--
1956	0,16	0,48	0,88	1,23	--
1957	0,11	0,40	0,83	1,16	--
1958	0,12	0,40	0,80	1,19	--
1959	0,08	0,33	0,73	--	--
1960	0,08	0,31	0,70	--	--
1961	0,09	0,32	0,69	--	--
1962	0,06	0,28	0,69	--	--
1963	0,05	0,22	--	--	--
1964	0,05	0,28	--	--	--
1965	0,04	0,22	--	--	--
1966	0,04	0,22	--	--	--
1967	0,04	--	--	--	--
1968	0,06	--	--	--	--
1969	0,05	--	--	--	--
1970	0,05	--	--	--	--

Tableau A7.9 - Suite

cohorte	âge				
	20 ans	24 ans	28 ans	32 ans	42 ans
1930	0,11	0,62	1,32	1,88	2,38
1931	0,11	0,61	1,32	1,87	2,31
1932	0,11	0,63	1,36	1,93	2,34
1933	0,11	0,64	1,36	1,90	2,27
1934	0,11	0,66	1,38	1,90	2,26
1935	0,12	0,68	1,44	1,93	2,26
1936	0,12	0,69	1,43	1,91	2,21
1937	0,12	0,70	1,45	1,90	2,17
1938	0,13	0,73	1,47	1,91	2,16
1939	0,13	0,76	1,50	1,92	2,15
1940	0,13	0,75	1,47	1,87	2,08
1941	0,16	0,82	1,50	1,88	2,07
1942	0,16	0,82	1,47	1,83	2,01
1943	0,16	0,82	1,46	1,80	1,98
1944	0,18	0,83	1,47	1,79	1,96
1945	0,18	0,81	1,42	1,74	1,90
1946	0,18	0,79	1,38	1,69	1,85
1947	0,18	0,79	1,38	1,70	1,85
1948	0,19	0,78	1,34	1,67	1,83
1949	0,18	0,75	1,33	1,66	--
1950	0,18	0,73	1,31	1,64	--
1951	0,18	0,70	1,30	1,62	--
1952	0,18	0,69	1,27	1,60	--
1953	0,18	0,67	1,27	1,58	--
1954	0,18	0,67	1,27	1,59	--
1955	0,16	0,62	1,23	1,57	--
1956	0,15	0,62	1,21	1,55	--
1957	0,14	0,61	1,19	1,55	--
1958	0,14	0,60	1,17	1,55	--
1959	0,13	0,58	1,16	--	--
1960	0,11	0,54	1,13	--	--
1961	0,10	0,50	1,08	--	--
1962	0,10	0,47	1,07	--	--
1963	0,08	0,41	--	--	--
1964	0,08	0,39	--	--	--
1965	0,06	0,35	--	--	--
1966	0,05	0,31	--	--	--
1967	0,04	--	--	--	--
1968	0,04	--	--	--	--
1969	0,04	--	--	--	--
1970	0,03	--	--	--	--

Tableau A7.9 - suite

<i>C. Région wallonne</i>					
cohorte	âge				
	20 ans	24 ans	28 ans	32 ans	42 ans
1930	0,19	0,75	1,35	1,79	2,20
1931	0,18	0,74	1,35	1,79	2,19
1932	0,17	0,75	1,38	1,84	2,21
1933	0,17	0,75	1,36	1,82	2,18
1934	0,19	0,80	1,46	1,92	2,27
1935	0,18	0,80	1,48	1,92	2,26
1936	0,19	0,83	1,50	1,92	2,21
1937	0,18	0,83	1,54	1,94	2,23
1938	0,18	0,82	1,51	1,91	2,18
1939	0,20	0,84	1,50	1,90	2,15
1940	0,21	0,89	1,58	1,97	2,21
1941	0,24	0,95	1,60	1,97	2,17
1942	0,25	0,94	1,56	1,93	2,11
1943	0,24	0,92	1,51	1,85	2,04
1944	0,23	0,89	1,51	1,81	2,00
1945	0,23	0,85	1,44	1,74	1,92
1946	0,22	0,86	1,44	1,74	1,92
1947	0,21	0,82	1,40	1,71	1,89
1948	0,21	0,82	1,35	1,67	1,85
1949	0,19	0,80	1,30	1,61	--
1950	0,21	0,78	1,31	1,61	--
1951	0,21	0,75	1,26	1,57	--
1952	0,22	0,74	1,26	1,56	--
1953	0,22	0,73	1,25	1,56	--
1954	0,22	0,71	1,24	1,58	--
1955	0,22	0,71	1,25	1,58	--
1956	0,22	0,70	1,22	1,57	--
1957	0,20	0,66	1,20	1,60	--
1958	0,17	0,62	1,17	1,56	--
1959	0,17	0,62	1,18	--	--
1960	0,16	0,62	1,17	--	--
1961	0,15	0,55	1,15	--	--
1962	0,15	0,57	1,13	--	--
1963	0,14	0,53	--	--	--
1964	0,14	0,53	--	--	--
1965	0,12	0,51	--	--	--
1966	0,12	0,47	--	--	--
1967	0,11	--	--	--	--
1968	0,10	--	--	--	--
1969	0,10	--	--	--	--
1970	0,09	--	--	--	--

Tabel A7.10 - Pourcentage de femmes sans enfants à l'âge de 22, 26 et 38 ans, selon la génération, le Royaume et par région, Belges exclusivement (Recensement 1991, échantillon de 20%)

cohorte	âge		
	22 ans	26 ans	38 ans
1940	69,3	33,5	13,8
1941	66,6	30,8	12,7
1942	66,1	31,9	13,5
1943	65,3	31,9	12,8
1944	64,6	31,3	12,7
1945	65,0	31,4	12,9
1946	65,8	32,0	13,3
1947	65,9	31,8	13,0
1948	66,2	32,5	13,5
1949	66,0	33,5	13,7
1950	66,6	33,8	14,0
1951	66,6	34,6	14,6
1952	67,2	35,3	15,4
1953	68,4	36,4	--
1954	69,3	36,1	--
1955	70,8	38,1	--
1956	71,1	38,7	--
1957	72,7	39,9	--
1958	73,9	41,8	--
1959	74,3	43,0	--
1960	76,2	45,5	--
1961	77,9	47,2	--
1962	79,1	48,8	--
1963	82,1	52,5	--
1964	82,4	53,6	--
1965	84,3	--	--
1966	86,5	--	--
1967	87,2	--	--
1968	87,4	--	--

Tableau A7.10 - Suite

<i>B. Région Bxl-Capitale</i>			
cohorte	âge		
	22 ans	26 ans	38 ans
1940	71,2	45,1	25,4
1941	70,8	41,2	19,2
1942	67,6	41,8	20,4
1943	70,8	43,2	22,0
1944	70,0	45,1	22,7
1945	72,9	44,8	24,2
1946	71,2	44,4	24,1
1947	72,4	46,1	26,3
1948	75,1	48,1	28,1
1949	72,5	47,1	25,4
1950	75,9	52,6	26,4
1951	75,1	51,4	25,4
1952	75,0	54,1	26,5
1953	80,5	54,1	--
1954	81,4	53,5	--
1955	82,5	60,2	--
1956	77,8	53,5	--
1957	82,8	57,6	--
1958	81,4	59,2	--
1959	84,7	63,6	--
1960	85,4	64,4	--
1961	86,1	66,5	--
1962	87,2	68,2	--
1963	90,5	72,0	--
1964	88,9	67,9	--
1965	90,4	--	--
1966	92,4	--	--
1967	92,1	--	--
1968	90,6	--	--

Tableau A7.10 - Suite

cohorte	âge		
	22 ans	26 ans	38 ans
1940	71,4	33,6	12,9
1941	68,3	30,9	12,2
1942	68,0	31,1	12,4
1943	66,6	31,2	11,6
1944	65,2	30,7	11,7
1945	65,0	30,0	11,2
1946	66,5	31,3	12,4
1947	65,7	30,4	11,7
1948	66,1	31,2	12,1
1949	66,1	32,3	12,5
1950	66,8	32,2	13,2
1951	66,6	32,8	13,7
1952	67,3	33,5	14,5
1953	68,8	34,9	--
1954	70,0	34,9	--
1955	72,4	37,4	--
1956	72,3	38,4	--
1957	73,5	39,2	--
1958	74,6	40,7	--
1959	75,2	41,9	--
1960	77,5	45,3	--
1961	78,8	47,0	--
1962	80,2	48,8	--
1963	83,7	52,8	--
1964	84,4	54,7	--
1965	86,7	--	--
1966	88,6	--	--
1967	89,3	--	--
1968	89,5	--	--

Tableau A7.10 - Suite

cohorte	âge		
	22 ans	26 ans	38 ans
1940	64,4	30,4	12,9
1941	62,2	28,1	12,1
1942	61,5	31,1	14,4
1943	61,0	30,2	13,0
1944	61,8	29,1	12,0
1945	63,2	31,1	13,5
1946	63,4	30,5	12,5
1947	64,9	31,1	12,2
1948	64,5	31,5	13,0
1949	64,4	32,7	13,5
1950	64,0	32,6	12,9
1951	64,9	34,2	13,8
1952	65,2	34,5	14,4
1953	65,3	35,4	--
1954	65,4	34,7	--
1955	65,2	34,8	--
1956	67,3	36,3	--
1957	69,0	37,4	--
1958	70,9	40,1	--
1959	70,2	40,6	--
1960	71,5	41,4	--
1961	74,1	43,0	--
1962	74,8	44,3	--
1963	76,4	47,1	--
1964	76,5	47,3	--
1965	77,9	--	--
1966	80,4	--	--
1967	81,7	--	--
1968	82,8	--	--

Tableau A7.11 - Pourcentage de femmes de 26 ans sans enfants par région et province raison entre les cohortes 1940-1944 et 1960-1964; Belges exclusivement (Recensement 1991, échantillon de 20%)

Région/province	cohortes	
	1940-44	1960-64
Région Bxl-capitale	43,2	67,8
province Brabant *	35,9	58,9
Région flamande	31,5	49,7
province Anvers	31,3	51,3
province Limbourg	29,5	48,9
province Flandre orientale	31,5	49,3
province Flandre occidentale	32,2	43,8
Région wallonne	29,8	44,6
province Hainaut	26,3	41,3
province Liège	33,7	48,0
province Luxembourg	27,9	39,7
province Namur	29,6	44,9

* Les résultats de la province de Brabant comprennent également les femmes de l'arrondissement de Bruxelles-Capitale, soit la Région de Bruxelles-Capitale

Tableau A7.12 - Comparaison des taux de fécondité par âge pour les cohortes 1941-1945 avec les moyennes des années 1986-1990; le Royaume; Belges exclusivement (Recensement 1991,

âge	cohortes 1941-45	années 1986-90
15	0,0008	0,0002
16	0,0024	0,0013
17	0,0095	0,0036
18	0,0268	0,0082
19	0,0556	0,0151
20	0,0939	0,0262
21	0,1271	0,0427
22	0,1609	0,0623
23	0,1775	0,0866
24	0,1814	0,1106
25	0,1752	0,1299
26	0,1649	0,1471
27	0,1473	0,1445
28	0,1297	0,1379
29	0,1117	0,1230
30	0,0892	0,1014
31	0,0749	0,0846
32	0,0566	0,0680
33	0,0454	0,0534
34	0,0365	0,0407
35	0,0270	0,0321
36	0,0216	0,0253
37	0,0160	0,0175
38	0,0113	0,0127
39	0,0078	0,0089
40	0,0055	0,0063
41	0,0033	0,0034
42	0,0025	0,0024
43	0,0014	0,0016
44	0,0007	0,0007
descendance/ISF âge moyen à la naissance	1,96 25,93	1,50 27,67

Tableau A7.13 - Comparaison des taux de fécondité par âge pour les cohortes 1941-1945 avec les moyennes relatives aux années civiles 1986-1990: différences par région; Belges exclusivement (Recensement 1991, échantillon de 20%), sur la base des valeurs

<i>A. Royaume</i>			
âge	cohortes 1941-45	années 1986-90	différence absolue
15	0,0008	0,0002	-0,0006
16	0,0038	0,0016	-0,0022
17	0,0121	0,0042	-0,0079
18	0,0297	0,0088	-0,0209
19	0,0580	0,0161	-0,0418
20	0,0926	0,0275	-0,0651
21	0,1272	0,0435	-0,0838
22	0,1566	0,0635	-0,0931
23	0,1743	0,0865	-0,0878
24	0,1789	0,1094	-0,0695
25	0,1742	0,1294	-0,0448
26	0,1631	0,1422	-0,0209
27	0,1473	0,1435	-0,0038
28	0,1296	0,1358	0,0062
29	0,1106	0,1213	0,0108
30	0,0912	0,1026	0,0114
31	0,0739	0,0847	0,0108
32	0,0584	0,0685	0,0101
33	0,0460	0,0539	0,0079
34	0,0363	0,0417	0,0054
35	0,0280	0,0326	0,0045
36	0,0215	0,0250	0,0035
37	0,0162	0,0182	0,0021
38	0,0116	0,0130	0,0014
39	0,0081	0,0092	0,0011
40	0,0056	0,0062	0,0007
41	0,0037	0,0039	0,0002
42	0,0024	0,0025	0,0000
43	0,0015	0,0016	0,0001
44	0,0007	0,0007	0,0001
descendance/ISF	1,96	1,50	-0,47
âge moyen à la naissance	25,93	27,67	1,74

Tableau A7.13 - Suite

<i>B. Région Bxl-Capitale</i>			
âge	cohortes 1941-45	années 1986-90	différence absolue
15	0,0011	0,0000	-0,0011
16	0,0053	0,0014	-0,0039
17	0,0131	0,0041	-0,0090
18	0,0274	0,0088	-0,0186
19	0,0522	0,0138	-0,0384
20	0,0812	0,0193	-0,0619
21	0,1039	0,0282	-0,0757
22	0,1205	0,0394	-0,0811
23	0,1291	0,0526	-0,0765
24	0,1297	0,0668	-0,0629
25	0,1248	0,0794	-0,0454
26	0,1175	0,0919	-0,0256
27	0,1098	0,1021	-0,0077
28	0,0984	0,1064	0,0080
29	0,0854	0,1046	0,0192
30	0,0734	0,0972	0,0238
31	0,0599	0,0869	0,0270
32	0,0471	0,0756	0,0285
33	0,0382	0,0653	0,0271
34	0,0310	0,0552	0,0242
35	0,0241	0,0443	0,0202
36	0,0190	0,0343	0,0154
37	0,0164	0,0253	0,0089
38	0,0129	0,0185	0,0056
39	0,0079	0,0144	0,0065
40	0,0044	0,0106	0,0062
41	0,0028	0,0059	0,0031
42	0,0021	0,0029	0,0008
43	0,0015	0,0020	0,0005
44	0,0011	0,0005	-0,0006
descendance/ISF	1,54	1,26	-0,28
âge moyen à la naissance	25,97	28,83	2,86

Tableau A7.13 - Suite

<i>C. Région flamande</i>			
âge	cohortes 1941-45	années 1986-90	différence absolue
15	0,0007	0,0000	-0,0007
16	0,0027	0,0007	-0,0020
17	0,0097	0,0024	-0,0074
18	0,0260	0,0057	-0,0202
19	0,0522	0,0113	-0,0409
20	0,0860	0,0212	-0,0648
21	0,1232	0,0369	-0,0863
22	0,1567	0,0578	-0,0989
23	0,1780	0,0829	-0,0952
24	0,1848	0,1085	-0,0763
25	0,1804	0,1313	-0,0491
26	0,1690	0,1468	-0,0222
27	0,1529	0,1487	-0,0042
28	0,1341	0,1398	0,0056
29	0,1139	0,1235	0,0096
30	0,0937	0,1026	0,0090
31	0,0754	0,0828	0,0074
32	0,0594	0,0654	0,0060
33	0,0466	0,0499	0,0033
34	0,0366	0,0370	0,0004
35	0,0282	0,0278	-0,0004
36	0,0215	0,0211	-0,0004
37	0,0157	0,0147	-0,0009
38	0,0108	0,0101	-0,0007
39	0,0074	0,0071	-0,0003
40	0,0051	0,0046	-0,0004
41	0,0033	0,0031	-0,0002
42	0,0022	0,0021	-0,0001
43	0,0013	0,0013	0,0000
44	0,0005	0,0006	0,0001
descendance/ISF	1,98	1,45	-0,53
âge moyen à la naissance	26,00	27,65	1,65

Tableau A7.13 - Suite

<i>D. Région wallonne</i>			
âge	cohortes 1941-45	années 1986-90	différence absolue
15	0,0010	0,0006	-0,0004
16	0,0057	0,0033	-0,0024
17	0,0167	0,0077	-0,0091
18	0,0381	0,0147	-0,0235
19	0,0716	0,0262	-0,0454
20	0,1097	0,0424	-0,0673
21	0,1418	0,0608	-0,0810
22	0,1655	0,0816	-0,0839
23	0,1777	0,1029	-0,0748
24	0,1786	0,1222	-0,0564
25	0,1735	0,1378	-0,0357
26	0,1621	0,1447	-0,0173
27	0,1450	0,1425	-0,0024
28	0,1278	0,1346	0,0067
29	0,1098	0,1207	0,0110
30	0,0906	0,1038	0,0132
31	0,0742	0,0879	0,0137
32	0,0590	0,0732	0,0142
33	0,0466	0,0592	0,0126
34	0,0372	0,0481	0,0108
35	0,0286	0,0390	0,0105
36	0,0222	0,0305	0,0083
37	0,0173	0,0232	0,0059
38	0,0130	0,0170	0,0040
39	0,0097	0,0120	0,0023
40	0,0069	0,0081	0,0012
41	0,0047	0,0050	0,0003
42	0,0031	0,0030	-0,0001
43	0,0018	0,0020	0,0002
44	0,0008	0,0011	0,0003
descendance/ISF	2,04	1,66	-0,38
âge moyen à la naissance	25,77	27,47	1,70

**Tableau A8.1 - Descendance atteinte (parité) selon la durée de mariage
et la génération; le Royaume; Belges exclusivement
(Recensement 1991, échantillon de 20%)**

cohorte	Durée de mariage								
	0 ans	1 ans	2 ans	4 ans	6 ans	8 ans	10 ans	12 ans	20 ans
1930	0,18	0,58	0,85	1,27	1,60	1,86	2,04	2,18	2,39
1931	0,16	0,57	0,85	1,27	1,60	1,84	2,02	2,15	2,35
1932	0,16	0,58	0,84	1,28	1,62	1,87	2,06	2,18	2,37
1933	0,16	0,57	0,84	1,27	1,60	1,85	2,02	2,15	2,33
1934	0,16	0,58	0,85	1,30	1,62	1,88	2,05	2,17	2,34
1935	0,17	0,58	0,85	1,30	1,65	1,90	2,07	2,18	2,34
1936	0,17	0,59	0,86	1,31	1,64	1,88	2,04	2,14	2,28
1937	0,16	0,58	0,86	1,30	1,64	1,88	2,03	2,14	2,26
1938	0,15	0,59	0,86	1,32	1,65	1,88	2,03	2,13	2,24
1939	0,16	0,59	0,87	1,32	1,65	1,88	2,03	2,11	2,22
1940	0,16	0,59	0,87	1,33	1,65	1,87	2,01	2,10	2,19
1941	0,18	0,61	0,90	1,35	1,66	1,87	2,00	2,08	2,17
1942	0,17	0,59	0,87	1,32	1,63	1,83	1,95	2,03	2,11
1943	0,17	0,59	0,86	1,30	1,59	1,79	1,91	1,98	2,06
1944	0,17	0,59	0,85	1,28	1,58	1,77	1,88	1,95	2,03
1945	0,17	0,57	0,82	1,24	1,53	1,72	1,83	1,89	1,97
1946	0,17	0,56	0,81	1,23	1,52	1,70	1,81	1,87	--
1947	0,17	0,54	0,80	1,21	1,50	1,69	1,79	1,86	--
1948	0,18	0,53	0,78	1,19	1,48	1,66	1,78	1,84	--
1949	0,17	0,52	0,76	1,17	1,46	1,64	1,75	1,82	--
1950	0,16	0,50	0,74	1,15	1,45	1,64	1,75	1,82	--
1951	0,17	0,49	0,72	1,12	1,41	1,61	1,73	1,80	--
1952	0,17	0,47	0,70	1,11	1,42	1,61	1,72	1,80	--
1953	0,16	0,45	0,68	1,10	1,41	1,61	1,73	1,81	--
1954	0,16	0,44	0,68	1,10	1,42	1,63	1,76	1,84	--
1955	0,16	0,42	0,66	1,09	1,42	1,63	1,77	--	--
1956	0,15	0,42	0,65	1,09	1,41	1,63	1,76	--	--
1957	0,15	0,41	0,65	1,09	1,42	--	--	--	--
1958	0,14	0,39	0,63	1,09	1,43	--	--	--	--
1959	0,14	0,39	0,64	1,09	1,44	--	--	--	--
1960	0,13	0,37	0,62	1,07	1,44	--	--	--	--
1961	0,12	0,36	0,59	1,05	--	--	--	--	--
1962	0,12	0,35	0,58	1,05	--	--	--	--	--
1963	0,11	0,32	0,56	--	--	--	--	--	--
1964	0,12	0,32	0,55	--	--	--	--	--	--
1965	0,11	0,31	0,53	--	--	--	--	--	--
1966	0,10	0,30	0,53	--	--	--	--	--	--
1967	0,10	--	--	--	--	--	--	--	--

Tableau A8.2 - Descendance atteinte (parité) selon la durée de mariage et la génération, par région ; Belges exclusivement
(Recensement 1991, échantillon de 20%)

<i>A. Région Bxl-Capitale</i>									
cohorte	Durée de mariage								
	0 an	1an	2 ans	4 ans	6 ans	8 ans	10 ans	12 ans	20 ans
1930	0,21	0,55	0,77	1,11	1,35	1,54	1,66	1,75	1,87
1931	0,18	0,51	0,74	1,09	1,34	1,55	1,68	1,78	1,90
1932	0,18	0,52	0,74	1,10	1,36	1,56	1,70	1,79	1,91
1933	0,18	0,53	0,74	1,11	1,37	1,57	1,70	1,79	1,91
1934	0,20	0,54	0,76	1,12	1,39	1,59	1,73	1,81	1,92
1935	0,22	0,57	0,78	1,15	1,41	1,62	1,74	1,81	1,91
1936	0,23	0,58	0,80	1,16	1,41	1,61	1,72	1,79	1,88
1937	0,23	0,60	0,82	1,18	1,44	1,62	1,73	1,80	1,87
1938	0,23	0,60	0,82	1,19	1,46	1,62	1,72	1,79	1,85
1939	0,23	0,58	0,82	1,20	1,45	1,61	1,71	1,76	1,83
1940	0,24	0,59	0,83	1,20	1,45	1,61	1,71	1,76	1,83
1941	0,24	0,59	0,82	1,19	1,44	1,60	1,70	1,76	1,82
1942	0,23	0,56	0,80	1,17	1,43	1,59	1,67	1,72	1,78
1943	0,23	0,56	0,80	1,15	1,40	1,55	1,63	1,68	1,74
1944	0,23	0,57	0,79	1,13	1,37	1,52	1,60	1,64	1,70
1945	0,22	0,56	0,78	1,13	1,37	1,51	1,60	1,64	--
1946	0,22	0,54	0,77	1,12	1,38	1,52	1,60	1,66	--
1947	0,23	0,52	0,75	1,10	1,36	1,50	1,59	1,65	--
1948	0,23	0,51	0,73	1,10	1,34	1,49	1,59	1,65	--
1949	0,22	0,51	0,73	1,10	1,34	1,49	1,60	1,66	--
1950	0,22	0,49	0,71	1,07	1,33	1,49	1,60	1,68	--
1951	0,22	0,48	0,69	1,05	1,31	1,50	1,60	1,68	--
1952	0,21	0,47	0,68	1,05	1,33	1,51	1,62	1,71	--
1953	0,20	0,45	0,67	1,04	1,34	1,52	1,65	1,73	--
1954	0,20	0,43	0,65	1,02	1,33	1,52	1,67	--	--
1955	0,20	0,43	0,64	1,04	1,33	--	--	--	--
1956	0,21	0,45	0,68	1,10	1,38	--	--	--	--
1957	0,22	0,48	0,71	1,14	1,42	--	--	--	--
1958	0,22	0,47	0,71	1,14	1,44	--	--	--	--
1959	0,20	0,44	0,69	1,11	--	--	--	--	--
1960	0,19	0,43	0,67	1,08	--	--	--	--	--
1961	0,18	0,44	0,69	--	--	--	--	--	--
1962	0,18	0,44	0,68	--	--	--	--	--	--
1963	0,19	0,43	0,66	--	--	--	--	--	--
1964	0,18	--	--	--	--	--	--	--	--
1965	0,17	--	--	--	--	--	--	--	--

Tableau A8.2 - Suite

<i>B. Région flamande</i>									
cohorte	Durée de mariage								
	0 an	1 an	2 ans	4 ans	6 ans	8 ans	10 ans	12 ans	20 ans
1930	0,16	0,57	0,86	1,31	1,67	1,95	2,15	2,29	2,51
1931	0,15	0,58	0,86	1,32	1,68	1,94	2,13	2,27	2,47
1932	0,15	0,58	0,87	1,33	1,68	1,94	2,13	2,26	2,44
1933	0,15	0,59	0,87	1,33	1,67	1,93	2,12	2,24	2,41
1934	0,15	0,58	0,86	1,33	1,67	1,93	2,11	2,22	2,38
1935	0,15	0,58	0,86	1,33	1,68	1,93	2,10	2,21	2,36
1936	0,15	0,58	0,87	1,33	1,67	1,92	2,08	2,19	2,32
1937	0,14	0,58	0,87	1,33	1,67	1,91	2,06	2,16	2,28
1938	0,14	0,59	0,87	1,34	1,68	1,91	2,06	2,15	2,26
1939	0,14	0,59	0,87	1,34	1,67	1,90	2,05	2,13	2,23
1940	0,15	0,59	0,87	1,33	1,66	1,88	2,02	2,10	2,19
1941	0,16	0,60	0,88	1,33	1,65	1,86	1,99	2,06	2,14
1942	0,16	0,59	0,87	1,32	1,63	1,83	1,95	2,02	2,10
1943	0,16	0,59	0,86	1,30	1,61	1,80	1,92	1,99	2,06
1944	0,16	0,58	0,85	1,28	1,58	1,77	1,89	1,95	2,03
1945	0,16	0,57	0,83	1,25	1,55	1,73	1,84	1,91	--
1946	0,16	0,55	0,80	1,23	1,52	1,70	1,81	1,87	--
1947	0,16	0,54	0,79	1,21	1,50	1,69	1,80	1,86	--
1948	0,17	0,53	0,77	1,19	1,48	1,68	1,79	1,85	--
1949	0,16	0,51	0,75	1,17	1,47	1,66	1,78	1,84	--
1950	0,16	0,49	0,72	1,14	1,45	1,65	1,76	1,83	--
1951	0,16	0,47	0,70	1,11	1,43	1,63	1,75	1,81	--
1952	0,15	0,45	0,67	1,09	1,41	1,62	1,73	1,80	--
1953	0,15	0,43	0,66	1,09	1,41	1,62	1,74	1,81	--
1954	0,14	0,41	0,65	1,08	1,42	1,63	1,75	--	--
1955	0,14	0,40	0,63	1,08	1,42	--	--	--	--
1956	0,13	0,38	0,61	1,07	1,41	--	--	--	--
1957	0,12	0,37	0,61	1,07	1,41	--	--	--	--
1958	0,12	0,36	0,60	1,07	1,42	--	--	--	--
1959	0,12	0,35	0,60	1,06	--	--	--	--	--
1960	0,11	0,34	0,57	1,05	--	--	--	--	--
1961	0,10	0,32	0,54	--	--	--	--	--	--
1962	0,09	0,29	0,52	--	--	--	--	--	--
1963	0,09	0,27	0,50	--	--	--	--	--	--
1964	0,08	--	--	--	--	--	--	--	--
1965	0,08	--	--	--	--	--	--	--	--

Tableau A8.2 - Suite

cohorte	Durée de mariage								
	0 an	1 an	2 ans	4 ans	6 ans	8 ans	10 ans	12 ans	20 ans
1930	0,20	0,59	0,84	1,24	1,54	1,77	1,95	2,08	2,30
1931	0,19	0,58	0,83	1,23	1,53	1,77	1,94	2,06	2,29
1932	0,17	0,56	0,82	1,23	1,53	1,77	1,94	2,07	2,28
1933	0,17	0,56	0,82	1,23	1,55	1,79	1,96	2,09	2,30
1934	0,18	0,58	0,84	1,27	1,59	1,83	2,01	2,14	2,34
1935	0,18	0,59	0,86	1,29	1,62	1,86	2,04	2,16	2,34
1936	0,19	0,59	0,86	1,30	1,62	1,87	2,04	2,16	2,33
1937	0,18	0,58	0,85	1,30	1,63	1,88	2,05	2,16	2,32
1938	0,17	0,58	0,85	1,30	1,64	1,88	2,04	2,16	2,30
1939	0,17	0,59	0,87	1,32	1,65	1,89	2,05	2,15	2,28
1940	0,18	0,61	0,89	1,35	1,69	1,91	2,06	2,16	2,28
1941	0,18	0,62	0,91	1,38	1,70	1,92	2,06	2,16	2,27
1942	0,18	0,61	0,90	1,36	1,67	1,88	2,03	2,11	2,22
1943	0,18	0,60	0,89	1,32	1,63	1,84	1,97	2,05	2,16
1944	0,18	0,59	0,87	1,29	1,59	1,79	1,91	1,99	2,09
1945	0,18	0,58	0,85	1,26	1,56	1,76	1,87	1,94	--
1946	0,18	0,57	0,84	1,25	1,54	1,74	1,85	1,92	--
1947	0,18	0,56	0,82	1,24	1,53	1,71	1,82	1,89	--
1948	0,18	0,55	0,80	1,21	1,49	1,67	1,78	1,86	--
1949	0,17	0,54	0,79	1,19	1,46	1,64	1,76	1,83	--
1950	0,17	0,53	0,78	1,18	1,45	1,63	1,75	1,82	--
1951	0,17	0,52	0,77	1,16	1,44	1,62	1,73	1,81	--
1952	0,18	0,51	0,76	1,15	1,43	1,61	1,73	1,81	--
1953	0,18	0,50	0,74	1,15	1,43	1,62	1,74	1,83	--
1954	0,19	0,49	0,73	1,14	1,43	1,63	1,76	--	--
1955	0,19	0,49	0,72	1,14	1,44	--	--	--	--
1956	0,19	0,49	0,72	1,13	1,44	--	--	--	--
1957	0,18	0,47	0,71	1,13	1,44	--	--	--	--
1958	0,18	0,46	0,70	1,13	1,45	--	--	--	--
1959	0,17	0,45	0,70	1,13	--	--	--	--	--
1960	0,17	0,45	0,70	1,13	--	--	--	--	--
1961	0,17	0,44	0,69	--	--	--	--	--	--
1962	0,17	0,44	0,69	--	--	--	--	--	--
1963	0,17	0,43	0,69	--	--	--	--	--	--
1964	0,18	--	--	--	--	--	--	--	--
1965	0,18	--	--	--	--	--	--	--	--

Tableau A8.3 - Comparaison entre la fécondité des mariages et la fécondité générale ; évolution de la parité selon génération pour la durée de mariage et l'âge, par région ; Belges exclusivement (Recensement 1991, échantillon de 20%)

<i>A. Région Bxl-Capitale</i>								
cohorte	Fécondité des mariages				Fécondité générale			
	0 an	4 ans	10 ans	20 ans	20 ans	24 ans	32 ans	42 ans
1930	0,21	1,11	1,66	1,87	0,11	0,53	1,41	--
1931	0,18	1,09	1,68	1,90	0,12	0,54	1,44	--
1932	0,18	1,10	1,70	1,91	0,12	0,55	1,45	--
1933	0,18	1,11	1,70	1,91	0,12	0,56	1,46	1,70
1934	0,20	1,12	1,73	1,92	0,12	0,58	1,49	1,72
1935	0,22	1,15	1,74	1,91	0,13	0,59	1,50	1,72
1936	0,23	1,16	1,72	1,88	0,13	0,60	1,48	1,71
1937	0,23	1,18	1,73	1,87	0,15	0,64	1,49	1,73
1938	0,23	1,19	1,72	1,85	0,15	0,66	1,49	1,72
1939	0,23	1,20	1,71	1,83	0,15	0,66	1,46	1,68
1940	0,24	1,20	1,71	1,83	0,16	0,67	1,45	1,69
1941	0,24	1,19	1,70	1,82	0,18	0,69	1,45	1,67
1942	0,23	1,17	1,67	1,78	0,19	0,71	1,43	1,62
1943	0,23	1,15	1,63	1,74	0,18	0,68	1,39	1,62
1944	0,23	1,13	1,60	1,70	0,17	0,64	1,34	1,63
1945	0,22	1,13	1,60	--	0,17	0,62	1,33	1,59
1946	0,22	1,12	1,60	--	0,17	0,61	1,32	1,54
1947	0,23	1,10	1,59	--	0,17	0,59	1,28	1,50
1948	0,23	1,10	1,59	--	0,16	0,58	1,26	1,49
1949	0,22	1,10	1,60	--	0,15	0,57	1,25	1,49
1950	0,22	1,07	1,60	--	0,15	0,53	1,23	1,46
1951	0,22	1,05	1,60	--	0,15	0,49	1,21	1,45
1952	0,21	1,05	1,62	--	0,15	0,47	1,21	--
1953	0,20	1,04	1,65	--	0,13	0,44	1,19	--
1954	0,20	1,02	1,67	--	0,12	0,41	1,16	--
1955	0,20	1,04	--	--	0,12	0,41	1,16	--
1956	0,21	1,10	--	--	0,13	0,43	1,18	--
1957	0,22	1,14	--	--	0,12	0,42	1,19	--
1958	0,22	1,14	--	--	0,11	0,38	1,19	--
1959	0,20	1,11	--	--	0,09	0,34	--	--
1960	0,19	1,08	--	--	0,08	0,32	--	--
1961	0,18	--	--	--	0,08	0,31	--	--
1962	0,18	--	--	--	0,07	0,27	--	--
1963	0,19	--	--	--	0,05	0,25	--	--
1964	0,18	--	--	--	0,05	0,25	--	--
1965	0,17	--	--	--	0,04	0,23	--	--
1966	--	--	--	--	0,04	0,22	--	--
1967	--	--	--	--	0,04	--	--	--
1968	--	--	--	--	0,05	--	--	--
1969	--	--	--	--	0,05	--	--	--
1970	--	--	--	--	0,05	--	--	--

Tableau A8.3 - Suite

cohorte	Fécondité des mariages				Fécondité Générale			
	0 ans	4 ans	10 ans	20 ans	20 ans	24 ans	32 ans	42 ans
1930	0,16	1,31	2,15	2,51	0,11	0,62	1,88	2,38
1931	0,15	1,32	2,13	2,47	0,11	0,62	1,89	2,33
1932	0,15	1,33	2,13	2,44	0,11	0,63	1,91	2,32
1933	0,15	1,33	2,12	2,41	0,11	0,64	1,91	2,29
1934	0,15	1,33	2,11	2,38	0,11	0,66	1,91	2,26
1935	0,15	1,33	2,10	2,36	0,12	0,68	1,92	2,24
1936	0,15	1,33	2,08	2,32	0,12	0,69	1,91	2,21
1937	0,14	1,33	2,06	2,28	0,12	0,70	1,90	2,18
1938	0,14	1,34	2,06	2,26	0,13	0,73	1,91	2,16
1939	0,14	1,34	2,05	2,23	0,13	0,75	1,91	2,14
1940	0,15	1,33	2,02	2,19	0,14	0,77	1,89	2,09
1941	0,16	1,33	1,99	2,14	0,15	0,80	1,86	2,06
1942	0,16	1,32	1,95	2,10	0,16	0,82	1,83	2,02
1943	0,16	1,30	1,92	2,06	0,17	0,83	1,80	1,98
1944	0,16	1,28	1,89	2,03	0,18	0,83	1,78	1,95
1945	0,16	1,25	1,84	--	0,18	0,81	1,74	1,90
1946	0,16	1,23	1,81	--	0,18	0,80	1,70	1,86
1947	0,16	1,21	1,80	--	0,18	0,79	1,69	1,84
1948	0,17	1,19	1,79	--	0,19	0,78	1,67	1,83
1949	0,16	1,17	1,78	--	0,18	0,75	1,66	--
1950	0,16	1,14	1,76	--	0,18	0,73	1,64	--
1951	0,16	1,11	1,75	--	0,18	0,71	1,62	--
1952	0,15	1,09	1,73	--	0,18	0,69	1,60	--
1953	0,15	1,09	1,74	--	0,18	0,67	1,59	--
1954	0,14	1,08	1,75	--	0,17	0,66	1,58	--
1955	0,14	1,08	--	--	0,16	0,63	1,57	--
1956	0,13	1,07	--	--	0,15	0,62	1,56	--
1957	0,13	1,07	--	--	0,14	0,61	1,55	--
1958	0,12	1,07	--	--	0,13	0,59	1,55	--
1959	0,12	1,06	--	--	0,13	0,57	--	--
1960	0,11	1,05	--	--	0,11	0,54	--	--
1961	0,10	--	--	--	0,10	0,50	--	--
1962	0,09	--	--	--	0,10	0,46	--	--
1963	0,09	--	--	--	0,08	0,42	--	--
1964	0,08	--	--	--	0,07	0,38	--	--
1965	0,08	--	--	--	0,06	0,35	--	--
1966	--	--	--	--	0,05	0,31	--	--
1967	--	--	--	--	0,04	--	--	--
1968	--	--	--	--	0,04	--	--	--
1969	--	--	--	--	0,04	--	--	--
1970	--	--	--	--	0,03	--	--	--

Tableau A8.3 - Suite

<i>C. Région wallonne</i>								
cohorte	Fécondité des mariages				Fécondité générale			
	0 ans	4 ans	10 ans	20 ans	20 ans	24 ans	32 ans	42 ans
1930	0,20	1,24	1,95	2,30	0,19	0,75	1,79	2,20
1931	0,19	1,23	1,94	2,29	0,18	0,74	1,80	2,20
1932	0,17	1,23	1,94	2,28	0,17	0,75	1,82	2,20
1933	0,17	1,23	1,96	2,30	0,17	0,76	1,85	2,21
1934	0,18	1,27	2,01	2,34	0,18	0,79	1,89	2,24
1935	0,18	1,29	2,04	2,34	0,19	0,81	1,92	2,25
1936	0,19	1,30	2,04	2,33	0,19	0,82	1,93	2,23
1937	0,18	1,30	2,05	2,32	0,18	0,83	1,93	2,22
1938	0,17	1,30	2,04	2,30	0,19	0,83	1,92	2,19
1939	0,17	1,32	2,05	2,28	0,20	0,85	1,92	2,17
1940	0,18	1,35	2,06	2,28	0,21	0,89	1,95	2,18
1941	0,18	1,38	2,06	2,27	0,23	0,93	1,96	2,16
1942	0,18	1,36	2,03	2,22	0,24	0,94	1,92	2,11
1943	0,18	1,32	1,97	2,16	0,24	0,92	1,86	2,05
1944	0,18	1,29	1,91	2,09	0,23	0,89	1,80	1,99
1945	0,18	1,26	1,87	--	0,23	0,86	1,76	1,94
1946	0,18	1,25	1,85	--	0,22	0,85	1,73	1,91
1947	0,18	1,24	1,82	--	0,21	0,83	1,70	1,89
1948	0,18	1,21	1,78	--	0,20	0,82	1,66	1,85
1949	0,17	1,19	1,76	--	0,20	0,80	1,63	--
1950	0,17	1,18	1,75	--	0,20	0,78	1,60	--
1951	0,17	1,16	1,73	--	0,21	0,76	1,58	--
1952	0,18	1,15	1,73	--	0,22	0,74	1,56	--
1953	0,18	1,15	1,74	--	0,22	0,73	1,57	--
1954	0,19	1,14	1,76	--	0,22	0,71	1,58	--
1955	0,19	1,14	--	--	0,22	0,71	1,58	--
1956	0,19	1,13	--	--	0,21	0,69	1,58	--
1957	0,18	1,13	--	--	0,19	0,66	1,58	--
1958	0,18	1,13	--	--	0,18	0,63	1,56	--
1959	0,17	1,13	--	--	0,17	0,62	--	--
1960	0,17	1,13	--	--	0,16	0,60	--	--
1961	0,17	--	--	--	0,15	0,57	--	--
1962	0,17	--	--	--	0,15	0,56	--	--
1963	0,17	--	--	--	0,14	0,54	--	--
1964	0,18	--	--	--	0,14	0,52	--	--
1965	0,18	--	--	--	0,13	0,50	--	--
1966	--	--	--	--	0,12	0,47	--	--
1967	--	--	--	--	0,11	--	--	--
1968	--	--	--	--	0,10	--	--	--
1969	--	--	--	--	0,09	--	--	--
1970	--	--	--	--	0,09	--	--	--

**Tableau A9.1 - Taux de fécondité par âge selon le diplôme, le Royaume,
Belges exclusivement, moyennes des années 1986-1990
(Recensement 1991, échantillon de 20%)**

âge	EP	ESI	ESS	ES	moyenne
14	0,0040	0,0000	0,0000	0,0000	0,0005
15	0,0091	0,0000	0,0002	0,0000	0,0009
16	0,0183	0,0086	0,0017	0,0020	0,0045
17	0,0418	0,0212	0,0025	0,0000	0,0088
18	0,0700	0,0341	0,0079	0,0009	0,0159
19	0,0917	0,0536	0,0154	0,0011	0,0240
20	0,1216	0,0780	0,0278	0,0017	0,0353
21	0,1268	0,1083	0,0484	0,0040	0,0505
22	0,1515	0,1231	0,0778	0,0117	0,0696
23	0,1371	0,1448	0,1085	0,0337	0,0928
24	0,1378	0,1498	0,1307	0,0717	0,1159
25	0,1575	0,1424	0,1435	0,1128	0,1347
26	0,1324	0,1483	0,1554	0,1560	0,1518
27	0,1157	0,1274	0,1477	0,1784	0,1490
28	0,1005	0,1117	0,1359	0,1880	0,1413
29	0,0909	0,0936	0,1165	0,1803	0,1256
30	0,0687	0,0790	0,0943	0,1550	0,1033
31	0,0552	0,0614	0,0808	0,1340	0,0859
32	0,0481	0,0478	0,0650	0,1093	0,0689
33	0,0379	0,0398	0,0474	0,0904	0,0543
34	0,0305	0,0312	0,0377	0,0664	0,0414
35	0,0237	0,0253	0,0299	0,0525	0,0327
36	0,0232	0,0203	0,0227	0,0390	0,0258
37	0,0155	0,0136	0,0153	0,0284	0,0177
38	0,0112	0,0099	0,0120	0,0187	0,0126
39	0,0082	0,0077	0,0066	0,0145	0,0090
40	0,0059	0,0054	0,0057	0,0091	0,0063
41	0,0041	0,0028	0,0030	0,0038	0,0034
42	0,0028	0,0020	0,0027	0,0023	0,0024
43	0,0017	0,0012	0,0021	0,0014	0,0016
44	0,0009	0,0003	0,0009	0,0009	0,0007
45	0,0004	0,0004	0,0006	0,0007	0,0005
46	0,0003	0,0001	0,0001	0,0004	0,0002
47	0,0001	0,0000	0,0002	0,0002	0,0001
48	0,0001	0,0000	0,0000	0,0002	0,0000
49	0,0001	0,0002	0,0000	0,0000	0,0001
50	0,0000	0,0001	0,0000	0,0000	0,0000
51	0,0000	0,0000	0,0000	0,0002	0,0000
52	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
53	0,0000	0,0000	0,0000	0,0002	0,0000
54	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
TVC	1,85	1,69	1,55	1,67	1,59

EP = études primaires, ESI = études secondaires inférieures, ESS = études secondaires supérieures,
ES = études supérieures, universitaires ou non-universitaires

Tabel A9.2 - Parité aux âges de 22 et de 30 ans et valeur ISF selon le diplôme, par région; Belges exclusivement; moyennes des années 1986-1990 (Recensement 1991, échantillon de 20%)

région/diplôme	Parité		ISF
	22 ans	30 ans	
Royaume			
études primaires	0,63	1,58	1,85
études secondaires inférieures	0,43	1,42	1,69
études secondaires supérieures	0,18	1,21	1,55
études supérieures, universitaires ou non-universitaires	0,02	1,10	1,67
Région Bxl-Capitale			
études primaires	0,51	1,39	1,74
études secondaires inférieures,	0,40	1,25	1,58
études secondaires supérieures	0,14	0,94	1,31
études supérieures, universitaires ou non-universitaires	0,02	0,76	1,39
Région flamande			
études primaires	0,47	1,37	1,60
études secondaires inférieures	0,36	1,34	1,57
études secondaires supérieures	0,15	1,19	1,50
études supérieures, universitaires ou non-universitaires	0,01	1,12	1,67
Région wallonne			
études primaires	0,83	1,85	2,19
études secondaires inférieures	0,54	1,58	1,91
études secondaires supérieures	0,26	1,32	1,70
études supérieures, universitaires ou non-universitaires	0,04	1,17	1,77

Tableau A9.3 - Parité aux âges de 22, 30 et 42 ans, selon le diplôme et la génération, Belges exclusivement (Recensement 1991, échantillon de 20%)

cohorte de naissance	études primaires			études secondaires inférieures			études secondaires supérieures			études supérieures			moyenne		
	22 ans	30 ans	42 ans	22 ans	30 ans	42 ans	22 ans	30 ans	42 ans	22 ans	30 ans	42 ans	22 ans	30 ans	42 ans
1940	0,58	1,88	2,23	0,43	1,72	2,08	0,27	1,55	1,93	0,08	1,43	1,94	0,41	1,72	2,09
1941	0,65	1,89	2,19	0,49	1,75	2,04	0,31	1,60	1,93	0,11	1,46	1,98	0,46	1,73	2,07
1942	0,70	1,96	2,26	0,50	1,68	1,94	0,32	1,51	1,83	0,13	1,41	1,88	0,48	1,70	2,02
1943	0,69	1,85	2,12	0,55	1,68	1,96	0,34	1,54	1,84	0,09	1,35	1,81	0,48	1,65	1,96
1944	0,72	1,87	2,14	0,54	1,65	1,91	0,36	1,49	1,78	0,11	1,36	1,80	0,49	1,64	1,94
1945	0,72	1,79	2,03	0,53	1,60	1,84	0,34	1,44	1,72	0,11	1,42	1,86	0,47	1,59	1,87
1946	0,74	1,79	2,03	0,53	1,56	1,80	0,33	1,43	1,71	0,10	1,34	1,80	0,46	1,56	1,84
1947	0,76	1,75	2,00	0,54	1,59	1,82	0,33	1,39	1,69	0,10	1,35	1,82	0,46	1,54	1,84
1948	0,74	1,69	1,94	0,54	1,52	1,76	0,33	1,44	1,72	0,10	1,35	1,83	0,45	1,51	1,81
1949	0,75	1,66	--	0,55	1,52	--	0,32	1,40	--	0,09	1,35	--	0,45	1,49	--
1950	0,75	1,66	--	0,55	1,52	--	0,35	1,39	--	0,09	1,36	--	0,44	1,48	--
1951	0,75	1,65	--	0,55	1,47	--	0,33	1,38	--	0,10	1,35	--	0,43	1,45	--
1952	0,74	1,66	--	0,56	1,46	--	0,32	1,37	--	0,08	1,32	--	0,42	1,44	--
1953	0,75	1,63	--	0,54	1,48	--	0,29	1,34	--	0,07	1,32	--	0,40	1,43	--
1954	0,73	1,63	--	0,52	1,45	--	0,29	1,36	--	0,08	1,35	--	0,38	1,43	--
1955	0,73	1,62	--	0,53	1,48	--	0,27	1,34	--	0,07	1,28	--	0,37	1,41	--
1956	0,74	1,63	--	0,52	1,45	--	0,29	1,35	--	0,06	1,27	--	0,37	1,40	--
1957	0,69	1,60	--	0,51	1,45	--	0,28	1,35	--	0,05	1,27	--	0,34	1,39	--
1958	0,67	1,57	--	0,50	1,48	--	0,26	1,34	--	0,06	1,26	--	0,33	1,39	--
1959	0,73	1,62	--	0,52	1,47	--	0,27	1,35	--	0,05	1,23	--	0,33	1,38	--
1960	0,67	1,65	--	0,51	1,49	--	0,25	1,35	--	0,05	1,18	--	0,30	1,37	--
1961	0,64	--	--	0,48	--	--	0,24	--	--	0,04	--	--	0,28	--	--
1962	0,65	--	--	0,45	--	--	0,24	--	--	0,04	--	--	0,26	--	--
1963	0,64	--	--	0,43	--	--	0,20	--	--	0,03	--	--	0,23	--	--
1964	0,63	--	--	0,42	--	--	0,21	--	--	0,02	--	--	0,23	--	--
1965	0,61	--	--	0,44	--	--	0,19	--	--	0,02	--	--	0,21	--	--
1966	0,62	--	--	0,41	--	--	0,16	--	--	0,01	--	--	0,18	--	--
1967	0,57	--	--	0,41	--	--	0,17	--	--	0,02	--	--	0,18	--	--
1968	0,67	--	--	0,42	--	--	0,17	--	--	0,02	--	--	0,20	--	--

Tableau A9.4 - Parité aux âges de 22, 30 et 42 ans, selon le diplôme et la génération, par région, Belges exclusivement (Recensement 1991, échantillon de 20%)

A. études primaires

cohorte de naissance	Région Bxl-Capitale			Région flamande			Région wallonne		
	22 ans	30 ans	42 ans	22 ans	30 ans	42 ans	22 ans	30 ans	42 ans
1940	0,69	1,74	1,94	0,52	1,85	2,18	0,71	1,99	2,41
1941	0,68	1,55	1,78	0,61	1,85	2,15	0,75	2,02	2,35
1942	0,86	1,74	1,93	0,64	1,88	2,17	0,84	2,21	2,54
1943	0,69	1,47	1,61	0,63	1,80	2,07	0,86	2,05	2,35
1944	0,76	1,43	1,66	0,68	1,85	2,12	0,80	1,99	2,27
1945	0,82	1,72	1,87	0,69	1,75	1,99	0,77	1,89	2,15
1946	0,80	1,73	1,97	0,68	1,71	1,94	0,86	2,01	2,27
1947	0,74	1,44	1,59	0,73	1,70	1,94	0,83	1,92	2,21
1948	0,74	1,62	1,85	0,70	1,63	1,87	0,82	1,83	2,11
1949	0,72	1,45	--	0,73	1,64	--	0,80	1,74	--
1950	0,69	1,39	--	0,72	1,62	--	0,82	1,80	--
1951	0,79	1,60	--	0,70	1,61	--	0,84	1,73	--
1952	0,83	1,53	--	0,70	1,63	--	0,83	1,74	--
1953	0,61	1,28	--	0,70	1,60	--	0,85	1,73	--
1954	0,67	1,35	--	0,72	1,63	--	0,74	1,66	--
1955	0,63	1,43	--	0,69	1,58	--	0,81	1,71	--
1956	0,82	1,62	--	0,71	1,59	--	0,78	1,69	--
1957	0,66	1,55	--	0,67	1,56	--	0,73	1,70	--
1958	0,80	1,64	--	0,65	1,54	--	0,69	1,60	--
1959	0,64	1,50	--	0,69	1,55	--	0,82	1,75	--
1960	0,56	1,46	--	0,63	1,61	--	0,76	1,75	--
1961	0,78	--	--	0,60	--	--	0,69	--	--
1962	0,69	--	--	0,57	--	--	0,81	--	--
1963	0,46	--	--	0,60	--	--	0,72	--	--
1964	0,39	--	--	0,59	--	--	0,74	--	--
1965	0,37	--	--	0,52	--	--	0,78	--	--
1966	0,42	--	--	0,50	--	--	0,81	--	--
1967	0,54	--	--	0,44	--	--	0,76	--	--
1968	0,56	--	--	0,61	--	--	0,77	--	--

Tableau A9.4 -Suite

B. études secondaires inférieures

cohorte de naissance	Région Bxl-Capitale			Région flamande			Région wallonne		
	22 ans	30 ans	42 ans	22 ans	30 ans	42 ans	22 ans	30 ans	42ans
1940	0,49	1,39	1,69	0,39	1,73	2,09	0,51	1,80	2,14
1941	0,41	1,35	1,64	0,43	1,77	2,06	0,61	1,79	2,12
1942	0,50	1,41	1,58	0,46	1,70	1,98	0,56	1,68	1,93
1943	0,52	1,35	1,52	0,51	1,69	1,98	0,64	1,73	2,02
1944	0,53	1,30	1,51	0,50	1,68	1,94	0,61	1,68	1,93
1945	0,45	1,27	1,43	0,51	1,62	1,87	0,60	1,62	1,87
1946	0,54	1,25	1,50	0,51	1,56	1,78	0,55	1,62	1,88
1947	0,55	1,30	1,59	0,53	1,61	1,84	0,56	1,60	1,83
1948	0,50	1,20	1,35	0,54	1,54	1,78	0,55	1,54	1,79
1949	0,49	1,16	--	0,53	1,54	--	0,60	1,54	--
1950	0,43	1,20	--	0,54	1,56	--	0,60	1,51	--
1951	0,54	1,20	--	0,53	1,50	--	0,59	1,46	--
1952	0,53	1,26	--	0,55	1,49	--	0,58	1,44	--
1953	0,45	1,25	--	0,52	1,47	--	0,59	1,53	--
1954	0,34	1,16	--	0,49	1,46	--	0,62	1,48	--
1955	0,38	1,06	--	0,50	1,46	--	0,60	1,56	--
1956	0,52	1,30	--	0,46	1,41	--	0,62	1,53	--
1957	0,49	1,32	--	0,48	1,41	--	0,57	1,55	--
1958	0,44	1,21	--	0,48	1,48	--	0,55	1,51	--
1959	0,40	1,13	--	0,49	1,46	--	0,59	1,56	--
1960	0,41	1,21	--	0,49	1,50	--	0,56	1,52	--
1961	0,40	--	--	0,46	--	--	0,53	--	--
1962	0,41	--	--	0,42	--	--	0,50	--	--
1963	0,32	--	--	0,39	--	--	0,51	--	--
1964	0,38	--	--	0,38	--	--	0,51	--	--
1965	0,46	--	--	0,39	--	--	0,53	--	--
1966	0,44	--	--	0,35	--	--	0,52	--	--
1967	0,27	--	--	0,36	--	--	0,53	--	--
1968	0,38	--	--	0,36	--	--	0,50	--	--

Tableau A9.4 - Suite

C. études secondaires supérieures

cohorte de naissance	Région Bxl-Capitale			Région flamande			Région wallonne		
	22 ans	30 ans	42 ans	22 ans	30 ans	42 ans	22 ans	30 ans	42 ans
1940	0,21	1,19	1,44	0,23	1,58	1,96	0,39	1,63	2,03
1941	0,27	1,26	1,52	0,25	1,58	1,92	0,44	1,74	2,04
1942	0,36	1,21	1,42	0,25	1,52	1,84	0,48	1,61	1,95
1943	0,26	1,27	1,49	0,32	1,56	1,87	0,41	1,59	1,87
1944	0,35	1,16	1,41	0,34	1,51	1,80	0,42	1,55	1,88
1945	0,27	1,10	1,37	0,32	1,48	1,77	0,40	1,46	1,73
1946	0,27	1,04	1,32	0,30	1,48	1,76	0,39	1,46	1,72
1947	0,32	1,11	1,36	0,31	1,40	1,69	0,36	1,44	1,76
1948	0,21	1,06	1,41	0,33	1,49	1,77	0,36	1,42	1,71
1949	0,27	1,07	--	0,32	1,48	--	0,34	1,32	--
1950	0,29	1,16	--	0,34	1,42	--	0,38	1,39	--
1951	0,21	1,03	--	0,32	1,43	--	0,36	1,36	--
1952	0,24	1,00	--	0,30	1,42	--	0,37	1,33	--
1953	0,18	1,01	--	0,29	1,39	--	0,33	1,30	--
1954	0,16	0,96	--	0,28	1,40	--	0,33	1,35	--
1955	0,18	1,02	--	0,25	1,37	--	0,35	1,32	--
1956	0,22	1,02	--	0,28	1,39	--	0,33	1,31	--
1957	0,13	0,97	--	0,27	1,40	--	0,32	1,32	--
1958	0,20	1,01	--	0,25	1,35	--	0,30	1,37	--
1959	0,20	1,01	--	0,26	1,38	--	0,29	1,34	--
1960	0,15	0,94	--	0,25	1,37	--	0,29	1,37	--
1961	0,17	--	--	0,23	--	--	0,26	--	--
1962	0,12	--	--	0,23	--	--	0,27	--	--
1963	0,13	--	--	0,19	--	--	0,26	--	--
1964	0,16	--	--	0,19	--	--	0,26	--	--
1965	0,15	--	--	0,15	--	--	0,28	--	--
1966	0,11	--	--	0,14	--	--	0,23	--	--
1967	0,11	--	--	0,14	--	--	0,25	--	--
1968	0,14	--	--	0,14	--	--	0,25	--	--

Tableau 9.4 -Suite

D. études supérieures

cohorte de naissance	Région Bxl-capitale			Région flamande			Région wallonne		
	22 ans	30 ans	42 ans	22 ans	30 ans	42 ans	22 ans	30 ans	42ans
1940	0,10	1,09	1,49	0,04	1,41	1,97	0,13	1,59	2,06
1941	0,13	1,07	1,61	0,08	1,51	2,04	0,15	1,52	2,02
1942	0,16	1,10	1,48	0,09	1,46	1,93	0,19	1,43	1,93
1943	0,12	1,08	1,46	0,06	1,41	1,89	0,12	1,35	1,81
1944	0,11	1,03	1,48	0,09	1,39	1,84	0,17	1,43	1,85
1945	0,12	1,21	1,50	0,10	1,45	1,92	0,13	1,44	1,87
1946	0,06	1,02	1,39	0,07	1,40	1,89	0,14	1,36	1,78
1947	0,06	0,91	1,33	0,09	1,45	1,93	0,11	1,34	1,80
1948	0,08	0,91	1,39	0,08	1,43	1,92	0,12	1,36	1,83
1949	0,11	0,98	--	0,08	1,43	--	0,11	1,33	--
1950	0,09	0,88	--	0,08	1,46	--	0,10	1,34	--
1951	0,05	0,85	--	0,10	1,49	--	0,11	1,28	--
1952	0,03	0,85	--	0,09	1,42	--	0,09	1,31	--
1953	0,04	0,89	--	0,07	1,41	--	0,08	1,28	--
1954	0,05	0,96	--	0,08	1,42	--	0,09	1,33	--
1955	0,05	0,80	--	0,07	1,38	--	0,08	1,26	--
1956	0,04	0,89	--	0,06	1,34	--	0,07	1,25	--
1957	0,04	0,79	--	0,04	1,34	--	0,07	1,27	--
1958	0,03	0,90	--	0,05	1,33	--	0,08	1,25	--
1959	0,03	0,80	--	0,05	1,28	--	0,07	1,28	--
1960	0,02	0,78	--	0,04	1,23	--	0,06	1,22	--
1961	0,02	--	--	0,04	--	--	0,06	--	--
1962	0,02	--	--	0,03	--	--	0,06	--	--
1963	0,02	--	--	0,02	--	--	0,05	--	--
1964	0,02	--	--	0,02	--	--	0,04	--	--
1965	0,01	--	--	0,02	--	--	0,04	--	--
1966	0,00	--	--	0,01	--	--	0,03	--	--
1967	0,02			0,01			0,03		
1968	0,03			0,01			0,03		

**Tableau A9.5 - Parité à l'âge de 42 ans selon le diplôme, la génération et la région,
Belges exclusivement (Recensement 1991, échantillon de 20%)**

Région/diplôme	cohorte de naissance								
	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948
Région Bxl-Capitale									
études primaires	1,94	1,78	1,93	1,61	1,66	1,87	1,97	1,59	1,85
études secondaires inférieures	1,69	1,64	1,58	1,52	1,51	1,43	1,50	1,59	1,35
études secondaires supérieures	1,44	1,52	1,42	1,49	1,41	1,37	1,32	1,36	1,41
études supérieures	1,49	1,61	1,48	1,46	1,48	1,50	1,39	1,33	1,39
moyenne	1,64	1,63	1,59	1,52	1,50	1,50	1,51	1,45	1,45
Région flamande									
études primaires	2,18	2,15	2,17	2,07	2,12	1,99	1,94	1,94	1,87
études secondaires inférieures	2,09	2,06	1,98	1,98	1,94	1,87	1,78	1,84	1,78
études secondaires supérieures	1,96	1,92	1,84	1,87	1,80	1,77	1,76	1,69	1,77
études supérieures	1,97	2,04	1,93	1,89	1,84	1,92	1,89	1,93	1,92
moyenne	2,09	2,07	2,02	1,97	1,96	1,90	1,85	1,85	1,83
Région wallonne									
études primaires	2,41	2,35	2,54	2,35	2,27	2,15	2,27	2,21	2,11
études secondaires inférieures	2,14	2,12	1,93	2,02	1,93	1,87	1,88	1,83	1,79
études secondaires supérieures	2,03	2,04	1,95	1,87	1,88	1,73	1,72	1,76	1,71
études supérieures	2,06	2,02	1,93	1,81	1,85	1,87	1,78	1,80	1,83
moyenne	2,20	2,17	2,13	2,05	2,00	1,92	1,91	1,90	1,85

Tableau A9.6 - Pourcentage de femmes sans enfants aux âges de 26 et de 36 ans, selon le diplôme et la génération, par région, Belges exclusivement (Recensement 1991, échantillon de 20%)

cohorte de naissance	<i>A. Région Bxl-Capitale</i>							
	EP		ESI		ESS		ES	
	26 ans	36 ans	26 ans	36 ans	26 ans	36 ans	26 ans	36 ans
1940	33,3	16,7	40,0	21,1	49,7	28,5	57,6	34,4
1941	30,5	21,2	34,1	16,8	43,1	24,1	57,0	21,5
1942	23,3	14,3	37,1	17,6	42,0	24,7	64,4	27,4
1943	29,6	18,2	32,8	16,9	43,8	19,7	63,0	30,2
1944	37,8	19,6	35,7	21,1	43,5	24,1	59,8	28,9
1945	23,5	10,9	38,1	24,2	50,9	27,1	53,2	23,7
1946	21,1	10,6	39,8	21,7	49,2	29,6	59,7	31,9
1947	28,2	18,3	36,2	17,8	45,5	27,0	63,7	35,1
1948	24,2	15,3	38,8	29,7	49,3	24,6	66,8	35,1
1949	27,1	18,8	37,7	22,1	45,7	26,5	64,5	28,6
1950	32,2	20,0	38,8	21,3	52,8	24,3	68,2	33,2
1951	25,2	10,3	34,3	19,3	52,4	24,2	72,0	36,7
1952	27,3	12,1	34,6	19,5	53,3	25,1	75,1	34,4
1953	36,4	23,6	37,4	18,4	51,5	27,7	71,1	31,0
1954	24,5	18,4	44,1	23,7	54,9	29,2	64,8	28,0
1955	36,5	--	45,0	--	53,0	--	74,6	--
1956	25,3	--	37,4	--	51,4	--	71,5	--
1957	27,9	--	38,0	--	54,9	--	73,2	--
1958	30,6	--	41,8	--	52,7	--	75,3	--
1959	40,5	--	43,7	--	53,5	--	79,3	--
1960	29,5	--	41,3	--	61,8	--	77,5	--
1961	27,5	--	35,5	--	59,3	--	80,6	--
1962	16,9	--	42,1	--	62,7	--	82,9	--
1963	41,1	--	51,4	--	61,6	--	82,5	--
1964	39,5	--	36,1	--	59,8	--	78,3	--

EP = études primaires, ESI = études secondaires inférieures, ESS = études secondaires supérieures,
ES = études supérieures, universitaires ou non-universitaires

Tableau A9.6 - Suite

B. Région flamande

cohorte de naissance	EP		ESI		ESS		ES	
	26 ans	36 ans	26 ans	36 ans	26 ans	36 ans	26ans	36 ans
1940	26,0	10,2	31,7	13,2	38,2	15,4	56,7	19,7
1941	25,7	11,0	26,6	10,5	36,5	14,3	49,3	18,3
1942	22,3	9,4	28,3	11,6	37,0	16,3	50,6	18,0
1943	24,3	10,2	27,6	10,6	33,4	13,3	51,6	15,9
1944	22,0	9,2	26,7	10,3	35,8	14,7	50,3	18,0
1945	22,8	10,5	26,1	9,6	34,2	13,2	46,1	14,0
1946	23,9	11,4	28,2	11,0	33,4	13,2	48,3	16,3
1947	22,4	9,9	24,9	10,4	36,2	14,2	45,4	15,0
1948	23,9	11,1	25,8	10,4	33,5	12,8	48,6	16,2
1949	22,9	10,6	27,4	11,5	35,2	13,7	48,5	16,7
1950	22,4	10,9	26,8	11,9	35,1	15,3	47,7	15,8
1951	23,5	12,3	27,8	12,1	36,4	15,2	44,9	15,8
1952	23,3	11,3	26,4	12,3	35,9	15,4	48,6	18,5
1953	22,8	10,9	27,4	12,7	36,9	15,5	52,1	18,5
1954	20,0	11,2	27,9	13,4	37,3	15,7	51,6	18,3
1955	21,5	--	29,6	--	39,5	--	53,5	--
1956	24,0	--	31,9	--	38,1	--	54,8	--
1957	24,2	--	31,2	--	38,8	--	56,6	--
1958	24,8	--	29,9	--	40,8	--	58,2	--
1959	26,5	--	30,6	--	39,9	--	60,5	--
1960	26,0	--	31,1	--	43,3	--	64,4	--
1961	28,8	--	32,6	--	44,3	--	65,3	--
1962	33,4	--	34,2	--	45,9	--	66,2	--
1963	29,9	--	37,0	--	49,3	--	68,4	--
1964	33,8	--	38,4	--	49,5	--	71,1	--

EP = études primaires, ESI = études secondaires inférieures, ESS = études secondaires supérieures,
 ES = études supérieures, universitaires ou non-universitaires

Tableau A9.6 - Suite

C. Région wallonne

cohorte de naissance	EP		ESI		ESS		ES	
	26 ans	36 ans	26 ans	36 ans	26 ans	36 ans	26ans	36 ans
1940	25,5	13,0	29,5	11,9	30,6	13,0	43,2	15,9
1941	24,3	11,2	24,6	10,5	26,8	12,3	42,0	17,6
1942	21,5	10,1	27,8	14,7	35,4	14,8	46,3	18,8
1943	21,3	10,0	25,9	10,5	31,8	14,6	49,7	20,2
1944	21,1	10,6	25,5	12,1	31,5	13,1	43,8	15,5
1945	22,1	12,6	27,4	13,4	35,5	15,2	43,6	13,2
1946	19,6	8,0	27,2	12,6	32,5	14,4	46,1	16,4
1947	20,9	9,3	25,4	11,8	33,8	14,4	46,6	14,7
1948	21,6	10,5	26,5	11,7	33,4	14,3	48,3	16,5
1949	22,1	11,6	26,6	12,0	37,1	15,4	47,0	16,7
1950	19,9	9,6	25,4	11,6	34,2	14,3	50,9	15,3
1951	22,5	12,3	27,3	11,6	35,2	14,7	50,2	18,4
1952	21,7	11,6	28,0	13,2	36,5	15,3	52,2	18,7
1953	21,6	11,5	27,1	12,5	38,3	17,9	52,8	16,5
1954	23,0	11,4	26,1	11,3	36,5	15,1	52,2	16,4
1955	20,5	--	23,9	--	37,5	--	53,9	--
1956	23,7	--	27,0	--	37,8	--	53,7	--
1957	23,2	--	27,0	--	39,1	--	54,8	--
1958	26,6	--	29,8	--	38,6	--	57,2	--
1959	24,3	--	29,4	--	40,7	--	56,1	--
1960	26,0	--	30,6	--	39,5	--	58,9	--
1961	26,4	--	27,8	--	43,0	--	59,4	--
1962	22,3	--	29,5	--	42,0	--	63,1	--
1963	28,3	--	32,0	--	44,4	--	63,5	--
1964	25,1	--	32,4	--	43,8	--	64,8	--

EP = études primaires, ESI = études secondaires inférieures, ESS = études secondaires supérieures,
 ES = études supérieures, universitaires ou non-universitaires

Tableau A9.7 - Fécondité prénuptiale* selon la génération et le diplôme, Belges exclusivement (Recensement 1991, échantillon de 20%)

cohorte de naissance	EP	ESI	ESS	ES	moyenne
1930	0,07	0,03	0,03	0,02	0,05
1931	0,05	0,03	0,03	0,04	0,04
1932	0,06	0,03	0,03	0,01	0,04
1933	0,05	0,03	0,02	0,03	0,04
1934	0,06	0,03	0,02	0,02	0,04
1935	0,05	0,04	0,02	0,03	0,04
1936	0,06	0,04	0,03	0,02	0,05
1937	0,06	0,04	0,03	0,02	0,04
1938	0,06	0,03	0,03	0,01	0,04
1939	0,05	0,04	0,03	0,04	0,04
1940	0,06	0,04	0,03	0,01	0,04
1941	0,07	0,03	0,03	0,01	0,05
1942	0,06	0,03	0,03	0,02	0,04
1943	0,05	0,04	0,03	0,01	0,04
1944	0,07	0,04	0,04	0,02	0,05
1945	0,08	0,04	0,03	0,01	0,05
1946	0,08	0,03	0,03	0,01	0,04
1947	0,07	0,04	0,03	0,01	0,04
1948	0,08	0,04	0,03	0,02	0,05
1949	0,06	0,04	0,02	0,02	0,04
1950	0,07	0,04	0,03	0,02	0,04
1951	0,08	0,04	0,03	0,02	0,04
1952	0,07	0,04	0,03	0,02	0,04
1953	0,07	0,04	0,02	0,02	0,04
1954	0,08	0,04	0,02	0,02	0,04
1955	0,09	0,05	0,03	0,02	0,04
1956	0,09	0,04	0,03	0,01	0,04
1957	0,07	0,04	0,03	0,02	0,03
1958	0,07	0,03	0,03	0,02	0,03
1959	0,08	0,04	0,02	0,02	0,03
1960	0,08	0,05	0,02	0,01	0,03
1961	0,08	0,05	0,02	0,01	0,03
1962	0,07	0,04	0,02	0,01	0,03
1963	0,09	0,04	0,02	0,01	0,03
1964	0,07	0,05	0,02	0,01	0,03
1965	0,12	0,04	0,01	--	0,02
1966	0,12	0,03	0,01	--	0,02
1967	0,09	0,04	0,01	--	0,02
1968	0,10	0,06	0,01	--	0,03

* des femmes mariées ou ayant été mariées.

Par naissances prénuptiales on entend les naissances qui ont lieu dans l'année ou les années qui précèdent l'année du mariage

EP = études primaires, ESI = études secondaires inférieures, ESS = études secondaires supérieures, ES = études supérieures, universitaires ou non-universitaires

Tableau A9.8 - Parité après une durée de mariage de 10 ans, selon le diplôme, la génération et la région, Belges exclusivement (Recensement 1991, échantillon de 20%)

Région/diplôme	cohorte de naissance												
	1940	1941	1942	1943	1944	1945	1946	1947	1948	1949	1950	1951	1952
Région Bxl-Capitale													
EP	1,87	1,81	1,88	1,62	1,71	1,86	1,86	1,69	1,81	1,65	1,67	1,78	1,65
ESI	1,67	1,65	1,64	1,57	1,50	1,53	1,46	1,57	1,46	1,46	1,42	1,45	1,57
ESS	1,58	1,58	1,44	1,59	1,45	1,40	1,49	1,43	1,50	1,39	1,61	1,35	1,50
ESI	1,84	1,77	1,69	1,72	1,72	1,73	1,68	1,54	1,71	1,72	1,69	1,79	1,77
moyenne	1,73	1,70	1,65	1,62	1,58	1,60	1,60	1,54	1,60	1,54	1,59	1,56	1,63
Région flamande													
EP	2,04	2,01	2,04	1,96	1,99	1,88	1,83	1,82	1,76	1,76	1,73	1,71	1,75
ESI	2,01	1,95	1,89	1,87	1,83	1,78	1,71	1,76	1,71	1,69	1,69	1,65	1,62
ESS	1,93	1,88	1,83	1,84	1,80	1,77	1,75	1,69	1,75	1,75	1,68	1,69	1,68
ESI	2,09	2,16	2,04	1,97	1,93	1,92	1,96	1,99	2,00	1,97	1,99	2,02	1,95
moyenne	2,02	1,99	1,95	1,91	1,89	1,83	1,80	1,80	1,78	1,77	1,76	1,75	1,73
Région wallonne													
EP	2,18	2,20	2,33	2,17	2,07	2,03	2,12	2,02	1,97	1,86	1,93	1,89	1,88
ESI	1,98	1,96	1,85	1,88	1,82	1,77	1,77	1,76	1,71	1,71	1,66	1,64	1,62
ESS	1,94	1,98	1,88	1,84	1,85	1,70	1,71	1,69	1,68	1,59	1,64	1,61	1,60
ESI	2,10	2,10	1,95	1,90	1,92	1,87	1,81	1,83	1,82	1,87	1,89	1,83	1,89
moyenne	2,06	2,06	2,03	1,96	1,92	1,84	1,85	1,82	1,78	1,74	1,76	1,72	1,72

EP = études primaires, ESI = études secondaires inférieures, ESS = études secondaires supérieures,
ES = études supérieures, universitaires ou non-universitaires

Tableau A9.9 - Différences de parité à l'âge de 42 ans (cf. tableau A9.5) et après une durée de mariage de 10 ans (cf. tableau A9.8), selon le diplôme, la génération et la régions, Belges exclusivement (Recensement 1991, échantillon de 20%)

Région/cohorte de naissance	différence absolue				
	EP	ESI	ESS	ES	total
Région Bxl-Capitale					
1940	0,08	0,03	-0,15	-0,35	-0,08
1941	0,02	-0,01	-0,07	-0,22	-0,07
1942	0,02	-0,04	-0,05	-0,21	-0,07
1943	0,00	-0,03	-0,06	-0,24	-0,09
1944	-0,02	-0,03	-0,05	-0,24	-0,09
1945	0,02	-0,03	-0,07	-0,25	-0,09
1946	0,03	0,00	-0,11	-0,25	-0,10
1947	-0,01	-0,01	-0,10	-0,25	-0,11
1948	0,11	-0,14	-0,04	-0,27	-0,12
Région flamande					
1940	0,13	0,08	0,02	-0,13	0,07
1941	0,14	0,10	0,03	-0,12	0,07
1942	0,13	0,10	0,02	-0,11	0,07
1943	0,12	0,10	0,02	-0,09	0,07
1944	0,12	0,10	0,01	-0,07	0,06
1945	0,12	0,09	0,00	-0,04	0,06
1946	0,11	0,08	0,01	-0,05	0,05
1947	0,11	0,08	0,01	-0,06	0,05
1948	0,09	0,07	0,03	-0,07	0,04
Région wallonne					
1940	0,23	0,16	0,09	-0,04	0,14
1941	0,18	0,14	0,07	-0,06	0,11
1942	0,18	0,11	0,06	-0,06	0,09
1943	0,19	0,12	0,04	-0,07	0,09
1944	0,17	0,12	0,03	-0,06	0,08
1945	0,15	0,11	0,03	-0,03	0,07
1946	0,15	0,10	0,03	-0,02	0,07
1947	0,17	0,09	0,05	-0,02	0,07
1948	0,16	0,07	0,05	0,00	0,07

EP = études primaires, ESI = études secondaires inférieures, ESS = études secondaires supérieures, ES = études supérieures, universitaires ou non-universitaires

Tableau A10.1 - Nombre absolu par année de naissance et pourcentage selon la première et la deuxième génération des femmes turques et marocaines de 15 à 49 (Recensement 1991, toutes les femmes)

Année de naissance	Femmes marocaines			Femmes turques		
	nombre de femmes	% 1ère gén	% 2ème gén	nombre de femmes	% 1ère gén	perc. 2ème gén.
1942	379	99,5	0,5	243	98,8	1,2
1943	303	99,3	0,7	215	99,5	0,5
1944	373	97,9	1,6	231	99,1	0,9
1945	341	98,2	1,5	257	98,1	1,6
1946	330	98,2	1,5	207	99,0	1,0
1947	392	98,2	1,5	225	98,2	1,8
1948	460	97,6	2,2	273	98,5	1,5
1949	441	98,0	2,0	338	97,3	2,1
1950	644	98,8	0,8	373	98,7	1,1
1951	548	96,7	2,2	232	94,0	2,6
1952	752	94,0	1,9	331	94,0	1,8
1953	705	92,1	1,7	387	92,8	1,8
1954	737	86,4	3,0	416	89,9	1,9
1955	766	85,1	2,5	562	88,6	1,6
1956	888	80,6	3,0	559	82,1	2,9
1957	840	73,3	4,8	468	81,0	4,7
1958	936	70,6	8,0	551	75,9	4,9
1959	893	67,0	11,3	580	71,9	7,9
1960	977	62,3	17,4	826	69,9	9,8
1961	904	56,2	26,5	632	63,3	16,8
1962	951	51,4	29,8	665	63,2	15,6
1963	895	46,6	34,4	689	58,5	21,0
1964	908	45,2	35,6	782	54,7	21,9
1965	883	39,3	41,9	733	51,0	25,1
1966	858	36,2	44,5	727	44,8	32,2
1967	826	29,7	49,2	576	43,6	35,4
1968	946	21,8	57,6	752	36,8	46,8
1969	1.071	14,8	66,9	795	31,4	57,0
1970	1.165	10,0	76,3	805	27,0	66,1
1971	1.234	5,8	80,2	761	19,1	72,7
1972	1.322	4,7	84,9	727	11,8	82,1
1973	1.391	2,2	89,6	737	7,5	88,3
1974	1.335	1,3	91,8	835	2,8	93,5
1975	1.437	0,4	94,9	808	2,6	94,9
1976	1.597	0,1	96,6	1012	0,8	96,5
totale	29.428			19.310		

Tableau A10.2 - Taux de fécondité par âge des femmes turques et marocaines (Recensement 1991, toutes les femmes), comparés à ceux des femmes belges (Recensement 1991, échantillon de 20%), moyennes des années 1986-1990

âge	Femmes belges	Femmes marocaines	Femmes turques
14	0,0001	0,0000	0,0000
15	0,0002	0,0006	0,0029
16	0,0013	0,0048	0,0164
17	0,0036	0,0151	0,0535
18	0,0082	0,0445	0,0931
19	0,0151	0,0784	0,1426
20	0,0262	0,1092	0,1918
21	0,0427	0,1554	0,2253
22	0,0623	0,1785	0,2367
23	0,0866	0,1973	0,2456
24	0,1106	0,2015	0,2257
25	0,1299	0,2224	0,2061
26	0,1471	0,2312	0,2014
27	0,1445	0,2110	0,1733
28	0,1379	0,2209	0,1485
29	0,1230	0,2249	0,1347
30	0,1014	0,2070	0,1272
31	0,0846	0,2031	0,1137
32	0,0680	0,1964	0,0925
33	0,0534	0,1802	0,0906
34	0,0407	0,1705	0,0732
35	0,0321	0,1591	0,0649
36	0,0253	0,1546	0,0588
37	0,0175	0,1298	0,0561
38	0,0127	0,1289	0,0402
39	0,0089	0,1107	0,0408
40	0,0063	0,0933	0,0371
41	0,0034	0,0729	0,0260
42	0,0024	0,0667	0,0157
43	0,0016	0,0439	0,0157
44	0,0007	0,0393	0,0097
45	0,0005	0,0371	0,0090
46	0,0003	0,0312	0,0017
47	0,0001	0,0157	0,0026
48	0,0000	0,0129	0,0017
49	0,0001	0,0155	0,0000
50	0,0000	0,0065	0,0000
51	0,0000	0,0038	0,0000
52	0,0000	0,0034	0,0034
53	0,0000	0,0039	0,0024
54	0,0000	0,0009	0,0026
ISF moyenne d'âge à la naissance:	1,50 27,68	4,18 30,21	3,18 26,51

Tableau A10.3 - Taux de fécondité des femmes turques et marocaines, par génération
(sélection : 1942, 1946, ...) et année civile
(Recensement 1991, toutes les femmes)

<i>A. Femmes marocaines</i>								
Année civile	année de naissance							
	1942	1946	1950	1954	1958	1962	1966	1970
1954	0,0024	--	--	--	--	--	--	--
1955	0,0047	--	--	--	--	--	--	--
1956	0,0165	--	--	--	--	--	--	--
1957	0,0330	--	--	--	--	--	--	--
1958	0,0566	0,0026	--	--	--	--	--	--
1959	0,0873	0,0079	--	--	--	--	--	--
1960	0,1509	0,0157	--	--	--	--	--	--
1961	0,1745	0,0471	--	--	--	--	--	--
1962	0,2877	0,0576	0,0028	--	--	--	--	--
1963	0,2665	0,0812	0,0043	--	--	--	--	--
1964	0,2972	0,1178	0,0128	--	--	--	--	--
1965	0,2547	0,1545	0,0185	--	--	--	--	--
1966	0,2972	0,2120	0,0356	0,0025	--	--	--	--
1967	0,2854	0,2330	0,0626	0,0037	--	--	--	--
1968	0,3042	0,2801	0,1337	0,0086	--	--	--	--
1969	0,3137	0,3456	0,2063	0,0307	--	--	--	--
1970	0,3302	0,2801	0,2632	0,0626	0,0019	--	--	--
1971	0,2854	0,2880	0,2959	0,0871	0,0038	--	--	--
1972	0,3420	0,3141	0,3172	0,1325	0,0066	--	--	--
1973	0,2618	0,2513	0,3215	0,1926	0,0188	--	--	--
1974	0,1981	0,2670	0,3115	0,2503	0,0385	0,0000	--	--
1975	0,2288	0,2565	0,2731	0,2528	0,0779	0,0019	--	--
1976	0,2358	0,2670	0,2916	0,3215	0,1268	0,0009	--	--
1977	0,1887	0,2618	0,3087	0,2785	0,1887	0,0037	--	--
1978	0,2075	0,2487	0,2831	0,3055	0,2329	0,0233	0,0000	--
1979	0,1604	0,2304	0,2703	0,3129	0,2394	0,0521	0,0000	--
1980	0,1557	0,1754	0,2703	0,3043	0,2732	0,1060	0,0010	--
1981	0,1038	0,1963	0,2504	0,2896	0,2845	0,1405	0,0052	--
1982	0,1108	0,1623	0,2233	0,2798	0,2761	0,1507	0,0146	0,0000
1983	0,0943	0,1911	0,1792	0,2344	0,2451	0,1935	0,0323	0,0000
1984	0,0684	0,1361	0,1892	0,2454	0,2723	0,2195	0,0666	0,0008
1985	0,0637	0,0864	0,1650	0,1853	0,2413	0,2000	0,1061	0,0000
1986	0,0448	0,1283	0,1920	0,2086	0,2385	0,2102	0,1207	0,0048
1987	0,0425	0,0969	0,1280	0,1804	0,2216	0,2251	0,1644	0,0160
1988	0,0212	0,0759	0,1181	0,1939	0,2085	0,2298	0,1644	0,0400
1989	0,0283	0,0576	0,1166	0,1411	0,2019	0,2195	0,1811	0,0800
1990	0,0071	0,0550	0,0868	0,1460	0,1831	0,2000	0,1883	0,1032

Tableau A10.3 - Suite

Année civile	année de naissance							
	1942	1946	1950	1954	1958	1962	1966	1970
1954	0,0000	--	--	--	--	--	--	--
1955	0,0000	--	--	--	--	--	--	--
1956	0,0117	--	--	--	--	--	--	--
1957	0,0233	--	--	--	--	--	--	--
1958	0,0311	0,0087	--	--	--	--	--	--
1959	0,0623	0,0087	--	--	--	--	--	--
1960	0,2257	0,0131	--	--	--	--	--	--
1961	0,1556	0,0262	--	--	--	--	--	--
1962	0,2023	0,0568	0,0000	--	--	--	--	--
1963	0,2062	0,0786	0,0025	--	--	--	--	--
1964	0,2179	0,1485	0,0076	--	--	--	--	--
1965	0,2918	0,1921	0,0277	--	--	--	--	--
1966	0,2257	0,1965	0,0428	0,0023	--	--	--	--
1967	0,2140	0,2314	0,0630	0,0023	--	--	--	--
1968	0,2802	0,2969	0,1259	0,0045	--	--	--	--
1969	0,2918	0,2882	0,1763	0,0180	--	--	--	--
1970	0,3113	0,3319	0,2166	0,0496	0,0017	--	--	--
1971	0,2879	0,3406	0,2670	0,0923	0,0035	--	--	--
1972	0,2607	0,2227	0,2771	0,1486	0,0052	--	--	--
1973	0,2335	0,2926	0,2796	0,2050	0,0173	--	--	--
1974	0,2179	0,2969	0,3023	0,2387	0,0501	0,0014	--	--
1975	0,1712	0,2445	0,3073	0,2432	0,1054	0,0042	--	--
1976	0,1751	0,1921	0,3426	0,3153	0,1744	0,0028	--	--
1977	0,1284	0,1747	0,2720	0,3311	0,2591	0,0169	--	--
1978	0,1284	0,2271	0,2771	0,3153	0,3040	0,0635	0,0000	--
1979	0,1206	0,1354	0,2317	0,2680	0,3316	0,1312	0,0000	--
1980	0,0856	0,1354	0,1788	0,2770	0,3212	0,1819	0,0026	--
1981	0,0545	0,1004	0,1486	0,2275	0,2694	0,2609	0,0077	--
1982	0,0389	0,0917	0,1134	0,1824	0,2522	0,2750	0,0335	0,0000
1983	0,0311	0,0437	0,1083	0,1757	0,1969	0,2412	0,0555	0,0000
1984	0,0545	0,0437	0,0882	0,1532	0,2124	0,2525	0,1097	0,0023
1985	0,0233	0,0262	0,0806	0,1261	0,1675	0,2341	0,1806	0,0023
1986	0,0233	0,0262	0,0504	0,1036	0,1347	0,2087	0,1626	0,0198
1987	0,0195	0,0480	0,0453	0,1014	0,1606	0,1961	0,2323	0,0651
1988	0,0000	0,0262	0,0403	0,0721	0,1416	0,1904	0,2400	0,1151
1989	0,0039	0,0044	0,0378	0,0788	0,1054	0,1876	0,2400	0,1279
1990	0,0039	0,0044	0,0428	0,0676	0,0967	0,1481	0,2284	0,1802

Tableau A10.4 - Parité aux âges de 20, 24, 28, 32, 36 et 40 ans des femmes turques et marocaines, selon l'année de naissance et selon la 'génération'
(Recensement 1991, toutes les femmes)

<i>A. Femmes Marocaines</i>										
Année de naissance	première génération						deuxième génération			
	20 ans	24 ans	28 ans	32ans	36ans	40 ans	20 ans	24 ans	28 ans	32ans
1940	0,83	1,90	3,05	4,19	4,98	5,59	--	--	--	--
1941	0,73	1,84	3,08	4,19	5,01	5,59	--	--	--	--
1942	0,84	1,97	3,23	4,34	5,21	5,76	--	--	--	--
1943	0,92	2,06	3,36	4,46	5,33	5,82	--	--	--	--
1944	1,06	2,09	3,25	4,29	5,13	5,65	--	--	--	--
1945	0,81	1,95	3,24	4,33	5,17	5,72	--	--	--	--
1946	0,70	1,88	2,99	4,06	4,88	5,45	--	--	--	--
1947	0,83	2,11	3,31	4,25	4,98	5,42	--	--	--	--
1948	0,72	1,98	3,16	4,17	4,93	5,43	--	--	--	--
1949	0,82	2,22	3,34	4,30	4,96	5,42	--	--	--	--
1950	0,73	1,99	3,14	4,16	4,90	5,35	--	--	--	--
1951	0,77	1,96	3,17	4,11	4,80	--	--	--	--	--
1952	0,92	2,14	3,28	4,21	4,90	--	--	--	--	--
1953	0,86	2,00	3,10	3,99	4,69	--	--	--	--	--
1954	0,81	1,98	3,22	4,11	4,76	--	--	--	--	--
1955	0,77	1,96	3,10	4,06	--	--	--	--	--	--
1956	0,74	1,99	3,15	4,04	--	--	--	--	--	--
1957	0,70	1,85	2,88	3,76	--	--	0,55	1,48	2,13	2,75
1958	0,70	1,85	2,93	3,83	--	--	0,45	1,23	1,92	2,56
1959	0,67	1,81	2,85	--	--	--	0,47	1,35	2,06	--
1960	0,68	1,77	2,87	--	--	--	0,41	1,02	1,63	--
1961	0,64	1,79	2,87	--	--	--	0,40	1,03	1,70	--
1962	0,58	1,62	2,68	--	--	--	0,30	0,84	1,46	--
1963	0,73	1,79	--	--	--	--	0,26	0,74	--	--
1964	0,58	1,68	--	--	--	--	0,24	0,79	--	--
1965	0,52	1,58	--	--	--	--	0,18	0,69	--	--
1966	0,58	1,66	--	--	--	--	0,16	0,57	--	--
1967	0,54	--	--	--	--	--	0,16	--	--	--
1968	0,66	--	--	--	--	--	0,14	--	--	--
1969	0,59	--	--	--	--	--	0,14	--	--	--
1970	0,78	--	--	--	--	--	0,13	--	--	--

Tableau A10.4 - Suite

Année de naissance	<i>B. Femmes turques</i>								
	première génération						deuxième génération		
	20ans	24 ans	28 ans	32 ans	36 ans	40 ans	20 ans	24 ans	28 ans
1940	0,57	1,54	2,63	3,62	4,34	4,71	--	--	--
1941	0,73	1,84	3,09	4,12	4,71	4,97	--	--	--
1942	0,75	1,73	2,84	3,88	4,49	4,80	--	--	--
1943	0,68	1,84	3,14	3,96	4,57	4,78	--	--	--
1944	0,71	1,85	3,02	3,89	4,41	4,63	--	--	--
1945	0,74	1,81	2,98	3,81	4,43	4,66	--	--	--
1946	0,75	1,92	3,07	3,89	4,35	4,48	--	--	--
1947	0,50	1,68	2,65	3,57	4,10	4,29	--	--	--
1948	0,71	1,89	3,04	3,97	4,41	4,60	--	--	--
1949	0,73	2,03	3,12	3,97	4,34	4,50	--	--	--
1950	0,69	1,82	3,02	3,68	4,02	4,19	--	--	--
1951	0,66	1,73	2,91	3,60	3,93	--	--	--	--
1952	0,69	1,95	3,12	3,71	3,96	--	--	--	--
1953	0,84	2,11	3,22	3,71	4,00	--	--	--	--
1954	0,79	2,04	3,01	3,57	3,91	--	--	--	--
1955	0,77	2,09	3,01	3,51	--	--	--	--	--
1956	0,75	2,02	2,85	3,40	--	--	--	--	--
1957	0,88	2,08	2,89	3,40	--	--	--	--	--
1958	0,97	2,20	2,97	3,48	--	--	--	--	--
1959	0,90	2,05	2,83	--	--	--	0,63	1,41	2,04
1960	0,99	2,12	2,93	--	--	--	0,54	1,44	2,11
1961	1,08	2,13	2,92	--	--	--	0,75	1,60	2,29
1962	1,00	2,02	2,80	--	--	--	0,68	1,44	2,02
1963	1,02	2,08	--	--	--	--	0,46	1,22	--
1964	0,81	1,88	--	--	--	--	0,47	1,19	--
1965	0,78	1,84	--	--	--	--	0,33	1,08	--
1966	0,78	1,90	--	--	--	--	0,33	1,11	--
1967	0,74	--	--	--	--	--	0,23	--	--
1968	0,88	--	--	--	--	--	0,33	--	--
1969	0,99	--	--	--	--	--	0,33	--	--
1970	1,10	--	--	--	--	--	0,30	--	--

Table A10.5 - Parité aux âges de 22 et de 36 ans des femmes turques et marocaines, selon l'année de naissance et le diplôme (Recensement 1991, toutes les femmes)

<i>A. Femmes marocaines</i>									
année de naissance	PE		EP		ESI		ESS&S		
	22 ans	36 ans	22 ans	36 ans	22 ans	36 ans	22 ans	36 ans	
1939	1,36	5,16	1,28	4,46	--	--	--	--	
1940	1,42	5,08	1,24	4,96	--	--	--	--	
1941	1,28	4,89	1,15	5,27	--	--	--	--	
1942	1,30	5,09	1,60	5,41	--	--	--	--	
1943	1,55	5,39	1,20	4,93	--	--	--	--	
1944	1,54	5,11	1,58	5,38	--	--	--	--	
1945	1,37	5,25	1,40	4,94	--	--	--	--	
1946	1,27	4,88	1,18	4,79	--	--	--	--	
1947	1,52	5,26	1,21	4,57	1,31	3,90	--	--	
1948	1,41	5,23	1,42	4,92	1,11	3,93	--	--	
1949	1,53	5,39	1,59	4,99	1,36	4,00	0,80	3,13	
1950	1,40	5,06	1,48	5,02	0,86	4,03	0,85	3,70	
1951	1,52	5,11	1,37	4,80	1,16	3,93	0,52	3,28	
1952	1,69	5,32	1,56	4,79	1,09	3,91	0,63	3,57	
1953	1,65	5,18	1,38	4,59	1,13	3,65	0,49	2,81	
1954	1,53	5,18	1,36	4,58	1,10	4,19	0,67	3,24	
1955	1,58	4,83	1,33	4,73	1,05	3,43	0,50	3,13	
1956	1,54	-- *	1,33	--	1,24	--	0,55	--	
1957	1,41	--	1,30	--	1,10	--	0,33	--	
1958	1,51	--	1,43	--	0,91	--	0,36	--	
1959	1,47	--	1,42	--	1,11	--	0,44	--	
1960	1,44	--	1,45	--	0,96	--	0,32	--	
1961	1,32	--	1,41	--	1,01	--	0,32	--	
1962	1,29	--	1,37	--	0,94	--	0,24	--	
1963	1,53	--	1,37	--	0,84	--	0,19	--	
1964	1,33	--	1,11	--	0,92	--	0,29	--	
1965	1,12	--	1,08	--	0,95	--	0,24	--	
1966	1,39	--	1,14	--	0,91	--	0,23	--	
1967	1,23	--	1,12	--	0,94	--	0,31	--	
1968	1,54	--	1,13	--	0,78	--	0,28	--	
1969	0,97	--	0,88	--	0,62	--	0,28	--	

* nombre d'observations inférieur à 25

PE = pas d'études; EP = études primaires; ESI = études secondaires inférieures;

ESS&S = études secondaires supérieures & études supérieures

Tabel A10.5 - Suite

B. Femmes turques

année de naissance	PE		EP		ESI		ESS&S	
	22 ans	36 ans	22 ans	36 ans	22 ans	36 ans	22 ans	36 ans
1939	1,17	4,60	0,71	3,88	--	--	--	--
1940	0,94	4,25	1,01	4,53	--	--	--	--
1941	1,29	4,87	1,32	4,66	--	--	--	--
1942	1,40	4,78	0,93	4,11	--	--	--	--
1943	1,25	4,68	1,29	4,52	--	--	--	--
1944	1,36	4,84	1,21	4,20	--	--	--	--
1945	1,17	4,81	1,27	4,20	--	--	--	--
1946	1,37	4,70	1,24	4,19	--	--	--	--
1947	1,15	4,35	1,01	4,04	--	--	--	--
1948	1,32	4,84	1,33	4,35	--	--	--	--
1949	1,28	4,46	1,38	4,32	--	--	--	--
1950	1,28	4,33	1,25	3,96	--	--	--	--
1951	1,18	4,27	1,12	3,66	--	--	--	--
1952	1,35	4,08	1,36	4,08	--	--	--	--
1953	1,56	4,19	1,47	4,07	1,62	3,18	0,48	2,09
1954	1,46	4,03	1,39	3,94	1,03	3,03	0,62	2,88
1955	1,68	3,98	1,39	3,73	1,13	3,15	0,67	2,36
1956	1,57	-- *	1,43	--	1,16	--	0,94	--
1957	1,65	--	1,53	--	1,29	--	0,83	--
1958	1,81	--	1,72	--	1,34	--	0,76	--
1959	1,64	--	1,72	--	1,12	--	0,76	--
1960	1,70	--	1,70	--	1,26	--	0,64	--
1961	1,80	--	1,62	--	1,59	--	0,96	--
1962	1,68	--	1,68	--	1,21	--	0,51	--
1963	1,66	--	1,67	--	1,12	--	0,59	--
1964	1,32	--	1,47	--	1,11	--	0,58	--
1965	1,32	--	1,33	--	1,08	--	0,45	--
1966	1,35	--	1,38	--	1,02	--	0,48	--
1967	1,39	--	1,36	--	0,89	--	0,51	--
1968	1,48	--	1,43	--	1,01	--	0,62	--
1969	1,04	--	1,23	--	0,79	--	0,47	--

* nombre d'observations inférieur à 25

PE = pas d'études; EP = études primaires; ESI = études secondaires inférieures;

ESS&S = études secondaires supérieures & études supérieures

Tableau A10.6 - Parité des femmes turques et marocaines à l'âge de 24 ans, selon l'année de naissance, le diplôme et la 'génération'
(Recensement 1911, toutes les femmes)

<i>A. Femmes marocaines</i>								
Année de naissance	première génération				deuxième génération			
	PE	EP	ESI	ESS&S	PE	EP	ESI	ESS&S
1939	1,98	1,87	-- *	--	--	--	--	--
1940	1,97	1,78	--	--	--	--	--	--
1941	1,90	1,71	--	--	--	--	--	--
1942	1,91	2,20	--	--	--	--	--	--
1943	2,21	1,78	--	--	--	--	--	--
1944	2,09	2,25	--	--	--	--	--	--
1945	2,01	1,99	--	--	--	--	--	--
1946	1,89	1,91	--	--	--	--	--	--
1947	2,28	1,89	--	--	--	--	--	--
1948	2,03	2,11	--	--	--	--	--	--
1949	2,28	2,36	1,94	1,39	--	--	--	--
1950	2,02	2,18	1,42	1,33	--	--	--	--
1951	2,10	1,99	1,69	0,92	--	--	--	--
1952	2,42	2,09	1,65	1,07	--	--	--	--
1953	2,31	1,92	1,57	0,65	--	--	--	--
1954	2,17	2,00	1,67	1,05	--	--	--	--
1955	2,20	2,02	1,61	0,83	--	--	--	--
1956	2,28	1,91	1,81	0,95	--	--	--	--
1957	2,12	1,84	1,62	0,69	--	--	--	--
1958	2,12	1,99	1,34	0,60	--	--	--	--
1959	2,09	1,94	1,55	0,91	--	1,96	1,46	0,44
1960	2,04	1,95	1,52	0,71	--	2,41	1,11	0,45
1961	2,01	2,16	1,55	0,81	--	1,61	1,33	0,46
1962	1,92	2,09	1,46	0,58	--	1,41	1,03	0,47
1963	2,44	2,07	1,67	0,41	--	1,45	0,90	0,35
1964	2,16	1,80	1,89	0,94	--	1,69	1,14	0,37
1965	2,01	1,86	1,60	0,80	--	1,15	1,24	0,40
1966	2,26	2,09	1,95	0,80	--	1,24	0,96	0,35
1967	1,83	1,58	1,60	1,13	--	1,07	1,01	0,29

* nombre d'observations inférieur à 25

PE = pas d'études; EP = études primaires; ESI = études secondaires inférieures;

ESS&S = études secondaires supérieures & études supérieures

Tableau A10.6 - Suite

Année de naissance	première génération				deuxième génération			
	PE	EP	ESI	ESS&S	PE	EP	ESI	ESS&S
1939	1,75	1,26	-- *	--	--	--	--	--
1940	1,49	1,61	--	--	--	--	--	--
1941	1,93	1,87	--	--	--	--	--	--
1942	1,91	1,52	--	--	--	--	--	--
1943	1,79	1,98	--	--	--	--	--	--
1944	2,02	1,81	--	--	--	--	--	--
1945	1,79	1,88	--	--	--	--	--	--
1946	2,09	1,86	--	--	--	--	--	--
1947	1,81	1,62	--	--	--	--	--	--
1948	1,99	1,98	--	--	--	--	--	--
1949	2,05	2,15	--	--	--	--	--	--
1950	1,88	1,88	--	--	--	--	--	--
1951	1,90	1,63	--	--	--	--	--	--
1952	1,96	2,05	--	--	--	--	--	--
1953	2,26	2,19	1,78	--	--	--	--	--
1954	2,24	2,08	2,00	1,12	--	--	--	--
1955	2,35	2,11	1,60	1,25	--	--	--	--
1956	2,23	2,08	1,57	1,33	--	--	--	--
1957	2,34	2,12	1,67	1,29	--	--	--	--
1958	2,44	2,27	1,91	1,20	--	--	--	--
1959	2,22	2,18	1,74	1,26	--	--	--	--
1960	2,36	2,20	1,93	1,24	--	2,04	--	--
1961	2,31	2,19	2,18	1,45	--	2,20	1,59	1,16
1962	2,16	2,15	1,83	1,08	--	2,00	1,55	0,60
1963	2,14	2,21	1,83	1,55	--	1,71	1,25	0,85
1964	1,88	2,00	1,84	1,36	--	1,46	1,29	0,87
1965	2,03	1,92	1,97	1,20	--	1,41	1,35	0,75
1966	2,00	2,01	1,85	1,56	--	1,75	1,18	0,71
1967	1,77	1,86	1,47	1,26	--	0,85	1,02	0,58

* nombre d'observations inférieur à 25

PE = pas d'études; EP = études primaires; ESI = études secondaires inférieures;

ESS&S = études secondaires supérieures & études supérieures

Tableau A10.7 - Pourcentage des femmes turques et marocaines mariées à l'âge de 16, 18, 20 et 26 ans, selon l'année de naissance (Recensement 1991, toutes les femmes)

Année de naissance	Femmes marocaines				Femmes turques			
	16 ans	18 ans	20 ans	26 ans	16 ans	18 ans	20 ans	26 ans
1940	42,4	64,5	81,5	94,2	33,3	61,7	78,5	95,0
1941	35,6	60,1	79,4	94,0	40,9	65,5	85,3	97,0
1942	40,2	66,7	81,1	93,9	33,5	58,6	74,9	93,9
1943	36,1	62,4	77,1	92,7	35,8	61,6	79,3	95,7
1944	43,6	66,9	78,4	91,6	34,7	59,1	74,9	94,6
1945	36,2	60,4	74,5	92,8	31,8	54,7	71,5	95,1
1946	31,5	51,7	71,7	90,1	32,9	53,8	71,1	93,3
1947	29,4	53,1	74,2	93,8	24,5	51,5	72,2	93,8
1948	25,1	51,3	74,1	90,8	28,7	52,9	70,3	92,6
1949	23,6	58,0	75,8	95,1	26,0	52,9	73,7	94,6
1950	19,5	52,4	72,1	92,4	23,2	49,5	68,1	94,4
1951	22,4	50,6	67,9	93,0	23,3	50,2	67,3	94,3
1952	27,9	57,0	73,7	93,1	22,8	42,4	66,6	95,1
1953	25,6	49,3	66,7	89,7	24,5	50,2	73,8	95,0
1954	24,3	48,9	66,7	92,5	20,3	46,0	65,4	95,4
1955	22,7	49,0	68,8	89,8	19,5	45,7	68,3	95,5
1956	19,4	51,5	72,9	91,0	20,1	43,4	70,7	95,7
1957	22,0	48,8	69,1	89,0	19,8	49,8	76,1	96,8
1958	21,5	48,4	65,9	85,9	18,0	52,6	77,9	96,6
1959	22,6	50,0	67,4	87,3	19,7	50,2	74,7	94,0
1960	20,7	45,8	61,5	84,4	23,6	55,0	79,8	95,3
1961	18,4	38,8	56,5	84,8	27,6	57,9	81,1	96,5
1962	16,9	37,4	51,5	78,7	27,9	59,5	77,2	95,0
1963	16,5	33,8	48,9	78,0	24,2	54,3	74,6	94,9
1964	12,6	31,5	47,0	76,7	22,8	47,4	68,1	94,1
1965	10,2	26,9	46,2	75,5	18,1	39,3	59,7	--
1966	11,0	27,3	44,7	--	14,6	36,4	63,2	--
1967	9,5	25,3	47,1	--	9,8	36,8	68,7	--
1968	7,8	23,3	41,8	--	11,9	40,9	72,9	--
1969	6,3	23,6	38,3	--	11,2	47,5	69,5	--
1970	6,7	22,3	33,3	--	15,5	48,8	57,6	--
1971	6,4	19,1	23,9	--	16,3	34,6	40,7	--
1972	6,8	15,8	--	--	13,8	25,1	--	--
1973	5,5	11,0	--	--	7,6	12,7	--	--
1974	4,8	--	--	--	2,8	--	--	--
1975	1,4	--	--	--	1,1	--	--	--

Tableau A10.8 - Pourcentage des femmes turques et marocaines mariées à l'âge de 20 ans, selon l'année de naissance, le diplôme, et la 'génération' (Recensement 1991, toutes les femmes)

<i>A. Femmes marocaines</i>						
Année de naissance	première génération			deuxième génération		
	PE/EP	ESI/ESS&S	%	PE/EP	ESI/ESS&S	%
1950	77,4	57,0	74,8	-- *	--	--
1951	71,1	51,4	68,4	--	--	--
1952	78,0	61,2	75,5	--	--	--
1953	73,0	43,2	68,7	--	--	--
1954	73,5	50,5	69,7	--	--	--
1955	76,7	56,2	73,2	--	--	--
1956	80,5	66,3	78,3	--	--	--
1957	75,3	59,8	72,6	--	--	35,1
1958	78,1	47,2	72,7	39,3	43,9	42,0
1959	76,3	58,0	72,6	57,9	48,0	52,3
1960	74,5	47,3	68,4	53,6	43,2	45,9
1961	72,7	55,6	68,7	52,9	38,4	42,1
1962	73,0	46,3	66,3	48,3	31,5	35,6
1963	79,8	43,6	70,5	50,8	30,9	35,6
1964	73,4	55,3	67,9	50,0	30,5	35,9
1965	77,5	58,0	70,4	42,2	33,5	35,7
1966	85,7	65,3	79,5	47,4	27,3	32,9
1967	84,2	75,9	80,8	50,7	36,6	40,5
1968	92,5	78,9	87,7	57,0	32,6	40,0

PE/EP = pas d'études/études primaires;

ESI/ESS&S = études secondaires inférieures/études secondaires supérieures & études supérieures

Tableau A10.8 - Suite

Année de naissance	<i>B. Femmes turques</i>					
	première génération			deuxième génération		
	PE/EP	ESI/ESS&S	%	PE/EP	ESI/ESS&S	%
1950	72,3	43,8	69,7	-- *	--	--
1951	71,5	52,4	69,6	--	--	--
1952	71,0	48,2	68,8	--	--	--
1953	77,2	66,7	75,9	--	--	--
1954	70,3	48,8	67,7	--	--	--
1955	70,2	50,8	67,5	--	--	--
1956	74,0	56,5	71,4	--	--	--
1957	79,0	62,1	76,3	--	--	--
1958	83,7	63,8	80,8	--	--	--
1959	83,1	60,5	78,3	--	48,3	53,3
1960	84,0	67,0	81,2	70,6	61,0	65,3
1961	85,9	82,1	85,1	71,4	74,6	73,5
1962	84,2	71,4	81,7	67,6	56,1	60,4
1963	84,5	68,2	80,9	65,8	55,2	58,0
1964	82,5	65,7	78,5	43,5	51,3	49,0
1965	75,4	70,1	74,2	44,7	35,1	37,8
1966	82,9	75,6	80,9	60,9	45,5	50,2
1967	91,3	72,4	86,8	44,4	49,1	48,1
1968	98,4	100,0	98,8	71,4	58,1	61,4

PE/EP = pas d'études/études primaires;

ESI/ESS&S = études secondaires inférieures/études secondaires supérieures & études supérieures

Tableau A10.9 - Parité des femmes turques et marocaines
 après une durée de mariage de 2, 6 et 10 ans,
 selon l'année de naissance et la 'génération'
 (Recensement 1991, toutes les femmes)

<i>A. Femmes marocaines</i>						
Année de naissance	première génération			deuxième génération		
	2 ans	6 ans	10 ans	2 ans	6 ans	10 ans
1940	0,55	1,75	2,95	-- *	--	--
1941	0,53	1,79	3,08	--	--	--
1942	0,62	1,88	3,14	--	--	--
1943	0,67	1,99	3,32	--	--	--
1944	0,63	1,94	3,17	--	--	--
1945	0,64	1,96	3,24	--	--	--
1946	0,66	2,00	3,21	--	--	--
1947	0,74	2,23	3,43	--	--	--
1948	0,72	2,14	3,35	--	--	--
1949	0,74	2,27	3,47	--	--	--
1950	0,81	2,24	3,49	--	--	--
1951	0,83	2,33	3,53	--	--	--
1952	0,82	2,37	3,58	--	--	--
1953	0,88	2,34	3,51	--	--	--
1954	0,78	2,28	3,47	--	--	--
1955	0,74	2,18	3,40	--	--	--
1956	0,77	2,19	3,43	--	--	--
1957	0,76	2,18	3,26	0,86	1,91	2,69
1958	0,70	2,17	3,38	0,67	1,80	2,62
1959	0,71	2,20	3,34	0,50	1,89	2,79
1960	0,67	2,24	3,42	0,63	1,75	2,71
1961	0,71	2,32	3,47	0,65	1,70	2,60
1962	0,71	2,26	3,45	0,67	1,81	2,65
1963	0,70	2,24	3,43	0,60	1,71	2,59
1964	0,75	2,22	3,31	0,58	1,84	2,85
1965	0,66	2,13	3,39	0,61	1,72	--
1966	0,70	2,25	--	0,58	1,73	--
1967	0,68	2,22	--	0,52	1,87	--
1968	0,74	2,23	--	0,53	--	--
1969	0,57	--	--	0,55	--	--
1970	0,61	--	--	0,45	--	--
1971	0,66	--	--	0,47	--	--
1972	--	--	--	0,41	--	--

* nombre d'observations inférieur à 25

Tableau A10.9 - Suite

<i>B. Femmes turques</i>						
Année de naissance	première génération			deuxième génération		
	2 ans	6 ans	10 ans	2 ans	6 ans	10 ans
1940	0,49	1,57	2,69	-- *	--	--
1941	0,55	1,77	2,93	--	--	--
1942	0,61	1,71	2,77	--	--	--
1943	0,55	1,83	2,94	--	--	--
1944	0,63	1,90	3,03	--	--	--
1945	0,69	2,01	3,12	--	--	--
1946	0,71	2,00	3,10	--	--	--
1947	0,65	1,91	2,98	--	--	--
1948	0,75	2,04	3,24	--	--	--
1949	0,81	2,19	3,34	--	--	--
1950	0,85	2,12	3,19	--	--	--
1951	0,77	2,04	3,06	--	--	--
1952	0,86	2,34	3,31	--	--	--
1953	0,97	2,30	3,33	--	--	--
1954	0,96	2,28	3,18	--	--	--
1955	0,96	2,35	3,21	--	--	--
1956	0,95	2,27	3,09	--	--	--
1957	1,01	2,25	3,02	--	--	--
1958	1,03	2,33	3,12	0,79	--	--
1959	1,05	2,25	2,99	0,91	1,92	2,40
1960	1,03	2,29	3,08	0,85	1,77	2,39
1961	0,99	2,26	2,99	0,91	1,98	2,77
1962	0,96	2,18	2,92	0,89	1,88	2,53
1963	0,99	2,20	2,92	0,78	1,73	2,29
1964	0,93	2,07	2,79	0,89	1,92	--
1965	0,93	2,09	2,74	0,85	1,89	--
1966	0,89	2,08	--	0,89	1,98	--
1967	0,94	2,10	--	0,74	--	--
1968	0,89	1,99	--	0,72	--	--
1969	0,88	--	--	0,73	--	--
1970	0,80	--	--	0,69	--	--
1971	1,02	--	--	0,56	--	--
1972	0,85	--	--	0,50	--	--

* nombre d'observations inférieur à 25

Tableau A10.10 - Pourcentage de femmes turques et marocaines avec une 1ère naissance après une durée de mariage de 1, 2, et 4 ans, selon l'année de naissance et la 'génération'
(Recensement 1991, toutes les femmes)

<i>A. Femmes marocaines</i>						
Année de naissance	première génération			deuxième génération		
	1 ans	2 ans	4 ans	1 ans	2 ans	4 ans
1940	28,0	48,6	69,0	-- *	--	--
1941	25,7	47,3	70,0	--	--	--
1942	27,1	51,2	71,7	--	--	--
1943	31,8	56,4	76,0	--	--	--
1944	32,5	52,9	73,2	--	--	--
1945	31,0	52,6	74,7	--	--	--
1946	32,7	53,4	73,7	--	--	--
1947	39,6	59,3	81,0	--	--	--
1948	39,4	59,3	77,4	--	--	--
1949	32,6	57,4	81,8	--	--	--
1950	39,1	65,7	82,0	--	--	--
1951	41,2	67,5	85,6	--	--	--
1952	38,5	67,1	87,4	--	--	--
1953	41,1	70,0	86,3	--	--	--
1954	37,3	64,6	85,9	--	--	--
1955	33,9	63,8	85,1	--	--	--
1956	35,5	65,3	83,8	--	--	--
1957	34,0	66,5	87,0	34,3	71,4	93,9
1958	31,5	61,9	85,6	22,6	57,4	89,8
1959	28,4	62,0	85,1	27,2	47,4	81,1
1960	28,7	58,7	88,2	28,2	55,6	80,2
1961	29,0	64,0	89,8	35,3	59,0	82,5
1962	26,5	64,2	89,3	32,8	58,6	81,2
1963	25,9	63,1	88,3	30,5	54,8	81,0
1964	28,3	67,8	88,2	23,2	53,5	84,0
1965	27,4	60,5	88,3	27,3	56,5	79,5
1966	23,3	62,2	90,3	30,3	52,2	81,3
1967	20,3	60,7	88,8	22,8	47,8	82,1
1968	27,6	65,0	91,6	24,6	48,1	83,8
1969	22,2	53,2	94,4	20,7	51,2	77,8
1970	20,5	56,8	92,9	18,7	43,3	70,6
1971	26,2	63,2	--	17,4	51,5	--
1972	30,8	--	--	17,0	--	--

* Nombre d'observations inférieur à 25

Tableau A10.10 - Suite

<i>B. Femmes turques</i>						
Année de naissance	première génération			deuxième génération		
	1 ans	2 ans	4 ans	1 ans	2 ans	4 ans
1940	26,6	45,5	68,7	-- *	--	--
1941	25,9	48,7	76,6	--	--	--
1942	33,3	54,4	72,2	--	--	--
1943	28,9	44,3	74,5	--	--	--
1944	34,4	55,2	77,4	--	--	--
1945	35,5	55,6	79,9	--	--	--
1946	40,5	59,5	83,5	--	--	--
1947	37,6	55,4	77,5	--	--	--
1948	40,3	61,6	83,3	--	--	--
1949	41,6	62,4	83,6	--	--	--
1950	43,6	67,9	86,3	--	--	--
1951	40,8	65,2	84,5	--	--	--
1952	50,5	72,2	90,4	--	--	--
1953	57,4	78,0	91,3	--	--	--
1954	53,4	74,4	88,1	--	--	--
1955	53,8	75,0	91,4	--	--	--
1956	54,7	77,3	90,0	--	--	--
1957	58,7	80,2	91,6	--	--	--
1958	57,4	80,1	91,6	44,4	69,2	96,2
1959	62,2	82,7	92,6	51,2	77,5	89,7
1960	59,7	82,0	93,7	43,2	73,0	85,5
1961	58,6	79,3	93,1	50,0	78,6	94,3
1962	55,0	80,3	90,1	47,7	76,2	92,4
1963	56,3	81,8	93,4	46,2	71,9	91,2
1964	55,1	78,6	93,8	46,9	81,2	95,3
1965	56,9	81,6	92,8	48,2	76,3	90,6
1966	53,4	79,0	94,7	48,8	80,0	94,2
1967	48,2	80,8	90,1	40,3	67,6	90,6
1968	45,0	79,9	91,4	39,9	72,5	88,0
1969	47,1	79,4	90,8	35,9	73,2	91,1
1970	46,4	75,1	92,4	32,6	68,4	--
1971	49,6	87,9	92,3	23,3	57,1	--
1972	38,4	78,6	--	19,7	50,0	--

* Nombre d'observations inférieur à 25

Tableau A10.11 - Parité après 2 et 10 ans de mariage des femmes turques et marocaines, selon la 'génération' et le diplôme (Recensement 1991, toutes les femmes)

<i>A. Femmes marocaines</i>								
Année de naissance	2 ans de mariage				10 ans de mariage			
	PE	EP	ESI	ESS&S	PE	EP	ESI	ESS&S
1951	0,79	0,86	0,96	0,83	3,67	3,51	3,25	2,81
1952	0,81	0,83	0,94	0,91	3,73	3,52	3,16	3,22
1953	0,86	0,91	0,90	0,67	3,65	3,46	2,96	2,61
1954	0,78	0,77	0,93	0,61	3,60	3,38	3,36	2,78
1955	0,74	0,72	0,78	0,76	3,54	3,49	2,95	2,78
1956	0,81	0,76	0,73	0,67	3,61	3,39	2,90	2,61
1957	0,74	0,74	0,85	0,57	3,33	3,21	2,97	2,45
1958	0,70	0,78	0,66	0,75	3,55	3,37	3,01	2,50
1959	0,72	0,79	0,64	0,57	3,51	3,39	2,95	2,49
1960	0,68	0,71	0,69	0,59	3,52	3,36	2,87	2,74
1961	0,72	0,75	0,77	0,59	3,60	3,46	3,16	2,46
1962	0,74	0,76	0,70	0,60	3,57	3,48	2,99	2,53
1963	0,74	0,68	0,69	0,60	3,65	3,27	2,70	2,38
1964	0,81	0,72	0,61	0,58	3,46	3,26	3,03	2,33

<i>B. Femmes turques</i>								
Année de naissance	2 ans de mariage				10 ans de mariage			
	PE	EP	ESI	ESS&S	PE	EP	ESI	ESS&S
1951	0,72	0,79	0,92	1,00	3,15	3,01	2,77	2,44
1952	0,75	0,94	1,00	1,00	3,26	3,46	2,55	2,37
1953	0,94	0,98	1,00	0,80	3,42	3,38	2,80	2,13
1954	0,94	1,00	1,03	0,79	3,20	3,23	2,69	2,46
1955	0,99	0,94	1,03	0,81	3,42	3,21	2,78	2,22
1956	1,00	0,95	0,90	0,97	3,02	3,16	2,77	2,76
1957	0,99	1,03	0,84	0,90	3,09	3,12	2,35	2,50
1958	1,02	1,03	0,98	0,88	3,23	3,11	2,79	2,45
1959	1,05	1,03	0,98	1,00	3,08	3,03	2,62	2,60
1960	1,04	1,02	0,87	0,88	3,08	3,07	2,66	2,55
1961	1,05	0,97	0,95	0,92	3,07	2,99	2,86	2,58
1962	1,02	0,97	0,92	0,72	3,05	2,92	2,51	2,43
1963	0,95	0,99	0,90	0,81	2,87	2,90	2,54	2,28
1964	0,86	0,98	0,84	0,91	2,75	2,89	2,73	2,39

PE = pas d'études

EP = études primaires

ESI = études secondaires inférieures

ESS&S = études secondaires supérieures & études supérieures